TAMARIS

IV.

Je ne pus dîner avec le baron (1). Je parlai d'une migraine violente. Il s'inquiéta, et vint plusieurs fois me voir. Il craignait une rechute. Je fis semblant de dormir, et il fut mandé, je crois, par la marquise, car j'entendis la voix de Nicolas dans la maison. Deux heures après, le baron rentra, m'interrogea, et, me croyant mieux, me dit qu'il remettait au lendemain de me parler de choses intéressantes.

— Oui, oui, lui répondis-je; en ce moment, j'ai vraiment besoin de repos. Demain je serai tout à vous.

J'espérais retremper mes forces morales en imposant l'inaction à mes facultés; mais je ne pus trouver le sommeil, et je dus y renoncer. Je me levai; j'écrivis à mes parens que ma santé était rétablie, mais que d'impérieux devoirs devaient retarder de quelques jours, de quelques semaines peut-être encore le moment de notre réunion. Je sentais en effet que ce n'était pas au début de sa carrière d'agitations et peut-être de malheurs que je devais quitter la marquise. Le baron était bon pour le conseil, mais pas assez ingambe pour courir de La Florade à la Zinovèse, si le péril devenait sérieux de ce côté-là. La marquise avait sans doute pressenti l'horrible vérité; Paul était peut-être menacé. Ses craintes m'avaient paru exagérées; mais dans le calme sinistre des nuits sans sommeil les fantômes grandissent, et celui-là se présentait devant moi. J'aimais Paul avec une sorte d'adoration, moi aussi! Que ce fût à cause de

(1) Voyez la livraison du 1er mars.

sa mère ou parce que l'enfant avait par lui-même un charme irrésistible, je me sentais pour lui des entrailles de père, et l'idée de quelque tentative contre sa vie me faisait venir au front des sueurs froides.

Bien résolu à ne pas le perdre de vue, à faire la ronde chaque nuit autour de sa maison s'il le fallait, à jouer le rôle, atroce pour mon cœur, de fiancé de la marquise, si elle l'exigeait, pour cacher jusqu'à nouvel ordre ses fiançailles avec un autre, à être, quand elle me l'ordonnerait, le confident de cet autre et le sien propre, à les suivre pour les installer où besoin serait; à me consacrer en un mot, âme et corps, à l'œuvre effrayante de leur salut, j'épuisai dans cette nuit d'insomnie le calice de ma souffrance. Je voulus regarder tout au fond et en savourer tout le fiel, afin d'être préparé à tout. Et je ne voulus pas lutter contre moi-même, ni me dissimuler que mon amour insensé grandissait dans cette épreuve; mais au fond de tout cela je trouvai, sinon le calme, du moins une persistance de résolution et de résignation qu'aucun démon ne put ébranler.

A trois heures du matin, je sentis que j'étais fort pour la journée du lendemain, que je pourrais écouter les confidences, connaître l'histoire mystérieuse de cette passion dont les fils déliés avaient échappé à ma clairvoyance inquiète, enfin me mettre en campagne pour les autres, en guerre ouverte contre moi-même. Je dormis deux heures. Le soleil se levait quand un méchant rêve, résultat de mes préoccupations de la nuit, m'éveilla brusquement. Il me semblait entendre la voix de la marquise m'appeler avec un accent de détresse inexprimable. Était-ce un pressentiment, un avis de la destinée? Sous l'empire des perplexités, on croit aisément à des instincts exceptionnels. Je m'habillai, je traversai les jardins, je m'approchai de Tamaris, et, au versant de la colline, j'écoutai attentivement. Un calme profond régnait partout. Un petit oiseau chantait. Le golfe, déjà rose, reflétait encore le fanal de quelques pêcheurs de nuit. Je montai encore quelques pas. Je regardai la maison de Tamaris, éclairée à demi par le rayon matinal. Tout était fermé, tout était muet. Rien n'avait troublé le pur sommeil de la mère et de l'enfant.

Comme je redescendais vers ma demeure, j'entendis un frôlement d'herbes et de branches. Je regardai avec soin. Je vis La Florade enveloppé dans son caban, à cinq ou six pas de moi, dans les buissons. Il ne me vit pas, il s'en allait furtivement du côté de l'escalier qui conduisait chez Pasquali... Demeurait-il là toutes les nuits, et voyait-il la marquise au lever du jour? — Je ne voulais rien savoir que d'elle-même. Je rentrai chez moi, maudissant l'impru-

dence de ces rendez-vous, qu'un jour ou l'autre la Zinovèse pouvait surprendre et faire payer si cher. — Mais après tout, puisque La Florade avait appelé le danger, son devoir n'était-il pas de faire bonne garde, et le plus près possible, pour avertir ou porter secours?

J'étais depuis peu d'instans dans ma chambre lorsque j'entendis ses pas et sa voix sous ma fenêtre. Il m'appelait avec précaution. Je descendis aussitôt et le trouvai fort agité. « La Zinovèse a vu la marquise hier! » me dit-il. Et comme en raison de la défense qui m'avait été faite de donner aucune explication j'essayais de feindre l'ignorance : « Je sais tout! ajouta-t-il. J'ai vu la Zinovèse hier au soir. Tiens, voici la preuve! » Et il me montra à son petit doigt la bague que la marquise avait donnée la veille à Mme Estagel.

— Ah! La Florade, m'écriai-je, tu lui as pris cette bague! Tu lui avoues donc que tu aimes la marquise? et tu viens ici, la nuit, au risque d'être suivi! et tu ne crains pas la vengeance d'une femme poussée à bout?

— Non, je ne crains rien, répondit-il, rien que de n'être pas aimé de celle que j'aime.

— Mais c'est d'un affreux égoïsme ce que tu dis là! Tu ne songes qu'à toi!

La Florade ne me comprenait pas. Quand je lui racontai les terreurs de la marquise et la défense qu'elle lui faisait de la voir jusqu'à nouvel ordre, il fut en proie à l'étonnement le plus sincère.

— Comment! s'écria-t-il, on craint pour Paul? Mais c'est fantastique, cette idée-là? Ah ça, vous prenez donc cette Zinovèse pour une mégère ou pour une Brinvilliers? — Et passant tout à coup à la joie : — Ah! mon ami, s'écria-t-il, est-ce que la marquise la craint? est-ce qu'elle a un peu souffert en la voyant? est-ce qu'elle l'a trouvée belle à présent qu'elle est guérie?

— Ainsi tu voudrais voir la marquise jalouse? tu voudrais la faire souffrir?

— Je ne veux rien que la voir émue. Sa froideur et son empire sur elle-même me tueront!

— Toi, toujours toi! jamais son bonheur et son repos! Voyons, puisque c'est à moi d'y songer à ta place, parle-moi de cette Zinovèse. Tu ne la crois donc pas aussi méchante qu'elle le paraît?

— Elle est méchante, si fait; mais entre la colère et le meurtre, entre la jalousie et le crime, il y a des degrés qu'une crainte ridicule fait vite franchir à ton imagination! Que la marquise, une femme, une tendre mère, rêve de la sorte, je l'admets; mais toi, l'homme sérieux, le physiologiste,... c'est absurde, je te le déclare!

— C'est possible, mais je veux tout savoir.

— Permets! Moi d'abord, je suis l'égoïste, c'est réglé; je veux savoir avant tout ce que signifie ce prochain mariage de la marquise avec toi.

— N'est-ce pas toi qui as inventé cette fable?

— Oui, pour détourner les soupçons de Catherine Estagel et avoir la paix; mais comment la marquise a-t-elle pu s'y prêter? Elle a donc une grande confiance en toi? Elle t'estime donc bien?

— J'ai droit à son estime et à sa confiance. Tant pis pour toi si tu le nies; ce n'est pas d'un grand cœur!

— Non, non, mon ami, je ne le nie pas. Je ne doute plus de toi, je doute de moi-même. La marquise a peur pour son fils, et voilà tout. Elle n'est pas jalouse, elle ne m'aime pas! Elle sait tout au plus que je l'aime!

— Tout au plus?... Mais tu le lui as dit?

— Tu sais bien que je n'ai pas osé.

— Mais Nama, qui jurait de te servir!

— Ah! voilà! Elle a dû parler; mais tu me fais un crime de la voir en secret, je ne peux rien savoir.

— N'était-ce pas pour tâcher de lui parler que tu rôdais tout à l'heure sur la colline?

— Oui, pour lui parler, ou lui lancer un billet qu'elle se serait fait lire par Pasquali, elle l'a mis dans toutes nos confidences; mais comment m'as-tu vu? Est-ce que d'ici on peut...

— Apparemment.

— Malédiction! rien ne me réussit maintenant! Vrai, la destinée, qui me souriait, qui me protégeait, qui me rendait invulnérable et invisible dans toutes mes aventures, m'abandonne depuis quelque temps. Il y a partout des yeux qui me guettent, des oreilles qui m'entendent... Et voilà une femme que j'aime avec frénésie, et qui ne se laisse ni émouvoir ni deviner! Ah! je n'ai plus de chance, et je crains de n'avoir plus de bonheur!

J'étais fort surpris de voir La Florade si peu informé de sa victoire et si découragé à la veille du triomphe. D'un mot, je pouvais l'enivrer de joie; mais cela m'était défendu expressément, et mon cœur ne s'y fût-il pas refusé, la délicatesse s'opposait à toute confidence. La marquise n'en était encore qu'aux larmes. Elle voulait combattre encore; elle devait avoir consulté le baron; elle voulait probablement me consulter aussi. La Florade avait bien le temps d'être heureux, et j'avais beau vouloir m'intéresser à lui, je ne pouvais me résoudre à le plaindre.

— Ah ça, reprit-il impatienté de mon silence, tu ne sais donc rien?

— Je sais qu'elle est mortellement inquiète pour son fils, et je

vois que tu ne veux rien faire pour m'aider à la tranquilliser, puisque tu ne veux rien me dire des résolutions de Mme Estagel.

— Est-ce que Mme Estagel a des résolutions! Mme Estagel est un enfant terrible, et rien de plus. Vraiment vous lui faites un rôle dramatique qui n'a pas le sens commun!

— Fort bien; mais ne peut-on savoir ce qui s'est passé entre elle et toi?

— Tu y tiens? C'est bien facile à dire, et je ne crains pas que la marquise l'apprenne. J'ai rencontré Mme Estagel la dernière fois que nous nous sommes vus, toi et moi,... il y a huit jours. Huit jours entiers! tu te souviens de tes derniers mots, *le respect, la soumission, la patience;* j'ai senti que tu avais raison, que tu me conseillais bien, que j'agissais follement, grossièrement, que je me montrais trop, que j'effrayais, et qu'il fallait savoir jouer le rôle d'un homme qui peut se contenir. Énorme hypocrisie! N'importe! en amour, Dieu pardonne tout. Je retournais à mon bord avec cette résolution, lorsque la Zinovèse m'est apparue plus belle et plus éprise que jamais. Je me suis dit qu'il fallait faire diversion à ma passion par une amitié de femme, et j'ai renoué celle-là. C'est une amitié, je te le jure sur l'honneur, ce n'est pas autre chose! C'est un aliment donné à mon imagination et un peu aussi à mon cœur, car je ne sais pas haïr et dédaigner une femme qui m'a plu et qui m'aime toujours. La Zinovèse vaut mieux que tu ne penses. Ce n'est pas une créature sensuelle, c'est une âme passionnée, ce qui est fort différent. Elle ne demandait ni ne désirait de redevenir ma maîtresse. Elle avait des remords de ce passé-là, car elle est pieuse et nullement corrompue ni dégradée. Elle ne réclamait qu'une affection pure, le repentir de mes fautes et un sentiment qui la relevât à ses propres yeux; je ne me le dissimule pas, c'est surtout son orgueil que j'avais froissé par l'abandon. Tout cela, je le lui devais, et comme dans ces nouvelles relations rien ne s'opposait à ce que je fusse en bons termes avec son mari, j'ai promis d'aller la voir, chez elle, ouvertement, dans sa famille, et j'ai tenu parole. J'y suis retourné trois fois; j'ai chassé et pêché avec le brave Estagel, un digne, un excellent homme; j'ai mangé chez eux, et hier soir, comme nous avions été loin sur la côte, lui et moi, à la poursuite d'un lièvre endiablé, j'ai passé la nuit sous leur toit, moi dans une chambre où dormaient les deux petites filles, les époux dans une autre chambre. Tu vois que tout est pour le mieux, et qu'il n'y a pas de sujet de mélodrame dans tout cela.

— Pourtant Mme Estagel est toujours jalouse, et tu le sais, puisque tu avais cru devoir lui dire que j'épousais...

— Oui, sans doute, elle était jalouse d'abord; elle ne savait en-

core comment prendre notre nouveau sentiment et gouverner son propre cœur; mais à présent...

— A présent, elle le gouverne moins que jamais,... je te le jure!

— Cela passera; patience!

— Cela passera d'autant moins, que tu irrites sans doute sa jalousie, tantôt par des mensonges qui ne l'abuseront pas longtemps, tantôt par des aveux insensés qui l'exaspèrent. Pourquoi et comment as-tu cette bague?

— Parce que j'avais une envie folle de l'avoir. Elle me la montrait avec orgueil; elle était enivrée des bontés de la marquise, qu'elle admire et qu'elle adore à présent, par parenthèse; dormez donc en paix sur ce point! Moi, tout en lui parlant de toi et de la marquise comme de deux bons amis dont je voyais l'union avec plaisir,... tout cela, note bien, devant le mari, qui n'y entendait pas malice, j'ai pris la bague; j'ai remarqué une petite cassure. La Zinovèse, brusque et nerveuse, l'avait forcée en l'ôtant et en la remettant cent fois. Je lui ai offert de la faire réparer, et j'ai promis de la lui reporter ce soir ou demain. Or, ce soir ou demain, la bague ne sera pas prête, l'ouvrier se sera absenté; dans quelques jours, j'en aurai fait faire une toute pareille pour elle, et celle-ci me restera.

— Et tu crois que la Zinovèse, avec son œil inquisiteur et sa pénétration agitée, est dupe de tout cela?

— Si elle n'en est pas dupe, elle se raisonnera et se soumettra. Elle a déjà beaucoup pris sur elle, puisqu'elle a suivi tes ordonnances et recouvré la santé. Elle respecte ses devoirs, elle craint d'affliger son mari, elle craint encore bien plus de m'offenser et de perdre les égards que j'ai maintenant pour elle et dont elle est fière.

— Mon cher ami, c'est possible, mais tu me permettras de ne m'en rapporter qu'à moi-même. J'irai voir le ménage Estagel aujourd'hui, comme par hasard; je tâcherai de causer avec la femme, et je te réponds de pénétrer ses vrais sentimens et ses intentions bienveillantes ou suspectes.

— Eh bien! vas-y, répondit La Florade en me serrant les mains. Oui, c'est d'un bon et généreux ami, et je t'en remercie. Il faut que j'aille faire mon service. Si tu restes au *Baou-Rouge* jusqu'à deux heures de l'après-midi, j'irai t'y rejoindre.

— Alors, rends la bague, confie-la-moi! Je dirai à Mme Estagel que cela m'a causé un peu de jalousie, et que tu me l'as remise pour ne pas l'en priver inutilement plusieurs jours.

Je ne pus obtenir ce sacrifice de La Florade. Il mit la bague dans sa bouche et dit qu'il l'avalerait plutôt que de la rendre. Son obstination m'irrita, je craignis de m'emporter, et je l'engageai à obéir

à la marquise en se retirant, et en ne revenant pas que je ne fusse autorisé à le ramener. Il céda sur ce point, mais en m'arrachant la promesse de faire révoquer cet ordre d'exil, si j'acquérais la conviction des bonnes dispositions de la Zinovèse. Quant au dernier point, c'est tout ce que j'avais à faire, et à faire avant tout. J'écrivis à la marquise le résumé de l'entretien que je venais d'avoir avec La Florade. Je chargeai Gaspard de lui porter ma lettre à l'heure où elle s'éveillait ordinairement, et, tandis que le baron dormait encore, je pris le chemin du *Baou-Rouge*.

Le vent s'était élevé tout à coup et la mer déferlait sur le rivage. Quoique le ciel fût d'une limpidité admirable, le cap Sicier présentait un phénomène que j'avais déjà observé une ou deux fois dans la saison. Un grand nuage, battu du mistral dans quelque région élevée du ciel, s'était laissé tomber sur la haute falaise de la presqu'île et s'y tenait littéralement collé comme un manteau. Le vent passait au-dessus sans pouvoir l'en détacher, et au milieu d'un paysage inondé de lumière ce linceul blanc, immobile sur la montagne verte, avait quelque chose d'étrange et de lugubre.

Comme je passais près du fort abandonné, j'en vis sortir Marescat chargé d'une botte de plantes sauvages. Le brave homme ne préparait pas de philtres comme le charbonnier du Coudon. Il semblait faire quelque chose de pis, car je remarquai plusieurs variétés vénéneuses parmi les ombellifères dont il s'était pourvu.

— Ah! ah! répondit-il à mon observation, j'étais bien sûr; n'est-ce pas que c'est des méchantes herbes? Mais, puisque vous voilà, je n'aurai pas la peine d'aller vous trouver, car j'ai des choses à vous dire. Madame m'a fait *commander hier soir* qu'elle n'irait pas en promenade aujourd'hui s'il y avait mistral, et nous en tenons pour toute la journée. J'ai donc donné récréation à M. Botte, qui n'en est pas fâché, la pauvre bête, et je vas faire, ce matin, le *botanicien* avec vous, tant que vous ne me direz pas : Marescat, va-t'en, j'ai idée d'être tout seul.

— Fort bien, mon brave! Mettez là vos herbes, asseyons-nous...

— Non, non, monsieur, dans le fourré. J'aime autant qu'on ne nous voie pas examiner ça.

Quoique nous fussions dans une solitude absolue, je cédai à la fantaisie de Marescat, et je l'engageai à s'expliquer d'abord.

— Ah! voilà, répondit-il, c'est des choses qui sont difficiles, et *que* peut-être *que* vous direz *que* j'ai tort de m'en mêler?

— Non, je sais vos bonnes intentions, et d'ailleurs, si vous avez tort, je vous le dirai de bonne amitié. Parlez.

— Alors, monsieur, voilà ce que c'est. Vous allez peut-être au poste du *Baou-Rouge?*

— Précisément.

— Eh bien! vous ferez attention, si vous pouvez, que la brigadière compose des remèdes qui ne sont pas, c'est moi qui vous le dis, pour faire engraisser ceux qui les avaleront. Depuis deux ou trois jours, elle ramasse des herbes, oh!... mais des herbes que je connais, moi, parce que quand mes chevaux les rencontrent dans leur foin, ils reniflent dessus que vous jureriez qu'ils vous disent : « Ote-moi ça du râtelier! » Ainsi, monsieur, la brigadière en veut à quelqu'un, peut-être à plus d'un, et je n'aimais pas hier de la voir, autour de votre fontaine, à regarder couler l'eau qui s'en va sur le chemin. Vous sentez, une mauvaise chose est bientôt jetée avec une pierre; ça va au fond, ça se pourrit, on boit là-dessus; ça a beau être de l'eau courante... J'ai été en Afrique, moi, et ailleurs encore, et je sais comment on joue ces tours-là quand on croit au diable. Je suis sûr heureusement qu'elle n'a pas monté jusqu'à la source, qui d'ailleurs est fermée à clé; mais faites-y attention, si elle va encore rôder par là. Faites toujours puiser au creux de la source, et qu'on ne la laisse pas ouverte.

— C'est bien, Marescat, on y veillera; mais à qui donc supposez-vous qu'on en veut?

— Ah! vous savez bien que le lieutenant est retourné chez la brigadière il n'y a pas longtemps, et pourtant vous savez bien qu'il aimerait mieux aller tous les jours à Tamaris! Ça se voit et ça s'entend. Vous me direz : « De quoi te mêles-tu? » Je ne me mêle pas, je vous dis qu'il faut penser à tout, et voilà tout! A présent, regardez-moi mes herbes et celles qui poussent là dans ce petit méchant fossé. C'est là que j'ai vu la Zinovèse, pas plus tard qu'hier matin, faisant sa provision, et quand elle m'a entendu marcher, elle a fait celle qui chante et qui ne pense point de mal.

J'examinai les plantes et reconnus diverses variétés d'*œnanthe* et d'*æthuse* extrêmement suspectes.

— Il y en a encore d'autres qu'elle rapportait de je ne sais où, reprit Marescat, de manière que je ne peux pas tout vous dire et tout vous montrer; mais ce n'est pas d'hier qu'elle a commencé à travailler dans les herbes, car un des douaniers qui a les fièvres m'a dit l'autre semaine : — Je ne sais pas si c'est avec ce qu'elle ramasse qu'elle s'est guérie, mais je ne voudrais pas en donner à mon chien.

Tout cela était à considérer. Je remerciai Marescat, et le priai d'aller tout de suite à Tamaris et à la bastide Caire examiner les sources et faire les recommandations nécessaires. J'écrivis un billet au crayon pour que la marquise ne prît pas trop au sérieux cet avis inquiétant et pour lui dire que c'était probablement, de la part de

Marescat et de la mienne, un excès de zèle, mais que la prudence n'était jamais regrettable, lors même qu'elle ne conjurait que les souffrances de l'imagination. Je continuai donc ma route, et j'arrivai au poste des douaniers vers neuf heures du matin.

Le brigadier avait déjà commencé sa ronde. Je trouvai la Zinovèse seule avec ses deux petites filles, repassant du linge qu'elle plissait avec un grand soin, et en apparence avec une grande présence d'esprit. L'aînée des enfans donnait à sa sœur une leçon de lecture, et de temps en temps se levait pour reporter près du feu les fers dont sa mère s'était servie et lui en rapporter d'autres chauffés à point. Avant de me montrer, j'examinai un instant par la porte entr'ouverte cet intérieur propre, rangé, luisant, ces enfans bien peignés, soumis et attentifs, cette femme active et sérieuse, ces images de dévotion, ce lit d'un blanc irréprochable, orné au chevet d'une palme dorée et bénite passée dans le bras d'un crucifix noir. Rien n'annonçait là des préoccupations sinistres, et la délicate figure de la Zinovèse avait même une expression de recueillement austère que je ne lui connaissais pas. Pourtant son œil s'arrondit sous sa paupière contractée en me voyant. — Ah! vous voilà! dit-elle, et, allant droit au but de sa rêverie : Me rapportez-vous ma bague?

— Quelle bague? Celle que la marquise vous a donnée hier? Vous l'avez déjà perdue?

— Mieux vaudrait! Je la retrouverais peut-être, tandis que celui qui me l'a prise ne me la rendra pas!

Je feignis d'ignorer tout afin de me faire raconter l'incident. La Zinovèse, voyant que l'aînée de ses filles écoutait d'un air étonné, l'envoya dehors avec sa sœur, et continua en s'adressant à moi : — Il faut pourtant que vous sachiez cela, vous! Je ne veux pas vous rendre jaloux; mais s'il est vrai que vous soyez pour épouser la dame, vous devez prendre garde à l'officier!

— Je ne prendrai pas garde à l'officier, répondis-je, empressé de détourner avant tout les projets de vengeance dont Mme d'Elmeval eût pu être l'objet. La dame dont vous parlez ne s'occupe pas plus de lui que vous ne vous occupez de moi.

— Oui, je sais ça. C'est une femme de cœur, elle! Que Dieu vous la conserve, et aussi le pauvre petit! Mais l'officier, quand il veut quelque chose, est capable de tout, et vous ne devez pas lui laisser la bague!

— Non certes, elle vous sera rendue, et il vous la rapportera lui-même, j'en suis certain.

J'essayai alors de ramener la Zinovèse à des sentimens plus dignes de la confiance de son mari et de sa propre fierté. Comme elle me racontait tout ce que La Florade m'avait dit, j'avais le droit de

la prêcher, et je le fis d'autant mieux qu'elle m'écoutait par momens avec une douceur inusitée.

— Oui, vous avez raison, me dit-elle comme pour résumer. Vous êtes un homme sage et un homme bon, vous! Si, au lieu de lui, je vous avais aimé, vous ne m'auriez pas fait manquer à mes devoirs, ou bien, si ce malheur-là était arrivé, vous m'auriez aidée à m'en repentir et à vouloir le réparer, tandis qu'il m'a abandonnée, et qu'il m'aurait laissée mourir de chagrin sans se déranger. C'est un homme bien aimable, mais c'est un cœur dur, je vous le dis!

— Moi, je peux vous assurer, repris-je, qu'il ne vous savait pas sérieusement malade, qu'il l'a appris de moi, et qu'il en a montré beaucoup de chagrin.

— C'est possible, mais il n'est pas venu me voir! Il a eu peur de me trouver laide, et si vous ne m'aviez pas rendu ma figure, il n'aurait jamais voulu la regarder.

J'essayai de lui démontrer que l'amitié de La Florade était désormais désintéressée et honorable pour elle, mais je ne pus mettre sa pénétration en défaut. — Je vous dis qu'il en aime une autre, reprit-elle : que ce soit votre dame ou la demoiselle étrangère qui demeure avec elle à présent, il n'est revenu à moi que pour donner de la jalousie à une femme, ou pour amuser un peu son temps en attendant qu'on l'écoute ailleurs.

Mes remontrances parurent enfin la calmer, et, pour avoir l'occasion de jeter un coup d'œil dans ses armoires, je lui demandai la permission d'y prendre un verre d'eau et un morceau de pain, car en réalité j'avais faim et soif. Elle s'empressa de me servir des coquillages frais, base de la nourriture des gens du peuple de toute la contrée, et de me faire cuire des œufs. En allant et venant, elle laissait tous ses meubles de ménage grands ouverts; je pus même être seul quelques instans et me livrer à un rapide examen qui n'amena aucune découverte, aucun indice de préparation suspecte.

Quand elle m'eut servi, avec obligeance et empressement, je dois le dire, elle sortit pour voir où étaient ses filles, resta quelques instans absente, et rentra avec une physionomie bouleversée qui me frappa. — Vous souffrez? lui dis-je : qu'est-ce que vous avez?

— Rien! répondit-elle d'un ton sinistre. Ne me dites plus rien, voilà l'*homme* qui rentre.

En effet, le brigadier arrivait. Il me fit un accueil aussi affectueux que le permettait sa manière d'être, timide ou réservée, et s'assit devant moi pour déjeuner avec moi. Il parlait à sa femme avec une extrême déférence, et il était aisé de voir qu'il l'aimait de toute la force de son cœur; mais il semblait craindre de lui déplaire en le lui témoignant, et il prodiguait à ses enfans les caresses qu'il n'o-

sait lui faire. Ces pauvres petites, jusque-là tremblantes devant leur mère, devinrent plus expansives et vraiment charmantes de douceur et de grâce dès que le père fut là. Il les tenait tour à tour et quelquefois toutes les deux sur ses genoux en mangeant, disant tantôt à l'une, tantôt à l'autre, avec sa figure sérieuse et froide : « Eh bien! on ne m'embrasse donc pas? » Et les enfans collaient leurs bouches roses à ses joues hâlées. La mère rentrait, les grondait de leur importunité à table, et les ôtait de ses bras. A peine avait-elle le dos tourné qu'elles revenaient à lui, et on se caressait comme en cachette. Cet innocent manége résumait à mes yeux toute la vie du père de famille frappé au cœur par une mystérieuse et incurable blessure. Il ignorait tout, il ne soupçonnait rien, mais il se sentait dédaigné, et chacun de ses regards aux enfans semblait dire : « Au moins vous, vous m'aimerez! »

Il me proposa un tour de promenade dans les bois. J'acceptai, présumant qu'il avait quelque chose à me dire; mais il n'avait rien préparé, et je dus l'amener, par des questions détournées, à me parler de ses chagrins. — La pauvre femme est guérie de sa fièvre, dit-il, et je vous dois ça, que je n'oublierai jamais; mais vous ne pouvez pas lui guérir sa mauvaise tête. Elle s'ennuie ou se tourmente toujours. Elle voudrait être une grande bourgeoise, ça ne se peut pas! Quand elle voit des dames ou des messieurs, elle est contente; mais c'est pour être plus fâchée après, quand elle se retrouve avec moi et les pauvres petites, qui sont pourtant gentilles, n'est-ce pas?

Il me parla de La Florade. — C'est un jeune homme comme il y en a peu, dit-il, aussi peu fier avec nous qu'un camarade. Lui aussi, quand il voit la femme de mauvaise humeur, il lui dit de bonnes raisons. Elle ne le prend pas toujours trop bien, mais elle l'écoute tout de même, et devant lui elle n'ose pas trop se plaindre et crier; mais il ne peut pas être là toute sa vie, et quand il y est, vous sentez bien qu'il aime mieux chasser ou pêcher avec moi que de la regarder coudre et de l'entendre dire qu'elle voudrait être une reine. Quelquefois il se moque d'elle tout doucement, et elle rit, et puis après je vois qu'elle a pleuré, et elle nous gronde quand la mer est mauvaise et que nous ne voulons pas la prendre avec nous dans la barque, ou quand nous restons à la chasse trop longtemps. Est-ce que vous ne pourriez pas la guérir de ces ennuis-là?

— Vous pensez donc que c'est un malaise physique, un reste de maladie?

— Oui, il y a de ça, et puis quelquefois je me rappelle comme elle a été effrayée et à moitié folle quand elle a naufragé par ici avec son père. Je vous ai raconté ça, mais je ne vous ai pas dit que de-

puis ce moment-là elle avait toujours eu quelque chose dans l'idée, comme des rêvasseries, des fantaisies. Je l'ai épousée malgré ça. Je l'aimais, comme je l'aime toujours, et je pensais la rendre heureuse et lui faire oublier tout. Ça est resté, et la nuit, quand le vent est fort, elle a des frayeurs, elle crie, ou il lui prend des colères, et si fort quelquefois que j'ai peur pour les enfans. Ah! on n'est pas toujours heureux, allez, dans ce monde, et on a beau faire de son mieux, il faut souffrir!

Tel est le résumé des courtes réponses arrachées à Estagel par mes nombreuses questions. Je lui en fis dire assez pour avoir lieu de craindre, avec lui et plus que lui, que sa femme ne fût menacée d'aliénation.

Au bout de deux heures, comme nous rentrions au poste, l'aînée des deux petites filles assises au seuil de la maison se leva et nous dit : — Ne faites pas de bruit, maman dort.

— *Est-ce qu'elle est donc malade?* dit le brigadier en baissant la voix.

— Non, elle a dit qu'elle était fatiguée et que nous nous taisions.

— Mais qu'est-ce que Louise a donc à se cacher la figure? Elle a pleuré?

— Oui, un peu, maman l'a grondée.

Le brigadier savait apparemment comment grondait sa femme; il prit Louisette dans ses bras, la força de relever la tête, et vit qu'elle avait du sang plein les cheveux et sur les joues. Il devint pâle, et, me la remettant : — Voyez ce qu'elle a, dit-il; moi, ça me fait trop de mal!

Il me suivit à la fontaine où je lavai l'enfant; elle avait été frappée à la tête par une pierre. Je sondai vite la blessure, qui eût pu être mortelle, mais qui heureusement n'avait pas dépassé les chairs. Je dépliai ma trousse sur le gazon, et je fis le pansement en rassurant de mon mieux le pauvre père. — Ce n'est rien pour cette fois, dit-il; mais une autre fois elle peut la tuer. — Et se tournant vers l'aînée : — Pourquoi s'est-elle fâchée comme ça, la mère? Louise avait donc fait quelque chose de mal?

— Oui, répondit l'enfant : elle avait trouvé ce matin une lettre par terre, dans notre chambre, une lettre écrite, et au lieu de la donner à maman, elle en avait fait un cornet pour mettre des petites graines. Dame, aussi, elle ne savait pas, pauvre Louise! Maman a vu ça dans ses mains, elle s'est mise bien en colère, elle voulait la fouetter; alors Louise s'est sauvée, elle a eu tort; maman a voulu courir, elle est tombée, elle a ramassé une pierre, et je n'ai pas eu le temps de me mettre au-devant. Seulement j'ai empêché Louise de crier, maman n'aime pas ça. Elle est rentrée, ma-

man, et puis elle est revenue sur la porte et elle a dit : « Ne faites pas de bruit, il faut que je dorme! » Nous n'avons pas bougé, et Louise a pleuré tout bas, vrai, mon petit père, Louise a été bien sage!

— Est-ce que ça ne vous étonne pas, me dit Estagel, qu'elle puisse dormir tout d'un coup comme ça après une colère pareille?

— Si fait, un peu, répondis-je. Restez avec les enfans, distrayez ma petite blessée, faites qu'elle oublie. Je vais voir l'autre malade.

J'entrai, et, ne voyant pas la Zinovèse, je passai dans la chambre voisine et la vis étendue sur un lit, non loin du lit de ses petites filles. C'est là que La Florade avait passé la nuit.

La pièce était très sombre, je ne distinguais que vaguement les traits de la Zinovèse. J'ouvris le volet de la fenêtre, et je fus frappé de la pâleur livide répandue sur les traits de la malheureuse femme. Elle dormait les yeux à demi ouverts, sa peau était froide et comme visqueuse. En cherchant son pouls, je trouvai dans sa main un papier froissé qu'elle voulut machinalement retenir par une légère contraction des doigts, mais que je saisis et me hâtai de lire, certain de trouver là le plus prompt des éclaircissemens. C'était écrit au crayon et en peu de mots : « Ma bien-aimée Nama, fais-moi répondre par Pasquali, je t'en supplie; je meurs d'impatience et de chagrin. » Ce billet avait été écrit par La Florade, la veille ou le matin même, sur une feuille de son carnet, pour être remis secrètement à Mlle Roque. On a vu qu'il n'avait trouvé aucun moyen de le lui remettre, et dans son trouble il ne s'était pas aperçu de la perte de l'objet compromettant. Il l'avait peut-être laissé tomber près du poste, peut-être oublié dans la chambre des petites filles, où il avait passé la nuit et où il avait dû l'écrire.

Dans cette même chambre, sur ce même lit encore tiède du sommeil de son amant, la Zinovèse semblait mourante. Sans doute elle croyait avoir saisi la preuve d'une intrigue d'amour entre Nama et La Florade, elle avait été en proie au délire; mais après avoir voulu tuer son enfant, que s'était-il donc passé dans son organisation bouleversée? Une congestion cérébrale s'était-elle déclarée, ou bien la malheureuse s'était-elle donné la mort?

Oui, sans aucun doute, elle avait bu du poison, bien que je n'aie pu retrouver ni fiole, ni breuvage, ni aucun indice du fait. Je n'attendis pas ses aveux pour me convaincre. Divers symptômes que j'avais déjà pu étudier sur un autre sujet et les avertissemens donnés par Marescat me fixèrent vite, et je recourus à tous les moyens indiqués par la nature du mal pour le combattre. Je fis emmener les enfans, j'appelai les femmes des autres douaniers, j'envoyai Estagel cher-

cher les objets nécessaires au Brusc, le plus prochain village, et j'eus une heure d'espoir, car j'obtins un mieux sensible, la peau se réchauffa un peu, les traits se détendirent, la connaissance et la parole revinrent. J'en profitai pour éloigner mes aides et interroger la malade.

— Quel poison avez-vous pris? lui dis-je.

— Je n'ai rien pris.

— Si fait, je le sais. Qu'y avait-il avec la ciguë?

— Ah! vous savez! Eh bien! il y avait plusieurs herbes. Et elle me nomma des plantes dont le nom en patois local ne m'apprenait rien. Je pus lui arracher la révélation vague des doses et de la préparation, mais elle ne se laissa pas interroger complétement.

— Laissez-moi mourir tranquille, dit-elle, vous n'y pouvez rien. Il faut que je parte, et si vous me sauvez, je recommencerai.

— Vous aviez donc depuis longtemps la volonté de vous ôter la vie?

— Non. Je voulais l'ôter à celui qui m'a jouée et avilie!... mais j'espérais toujours. Aujourd'hui... quand donc? je ne sais plus le temps qu'il y a,... j'ai trouvé une lettre... Ah! où est-elle?

— Je l'ai. Cette lettre est d'un frère à sa sœur.

— Non, vous mentez! Je ne vous crois plus. Rendez-la-lui, sa lettre, et dites-lui ce qu'elle a fait, dites-lui qu'elle m'a rendue folle et que j'ai voulu... je ne sais plus quoi... Ah! si, j'ai voulu tuer ma petite! Et je l'ai tuée, car je ne la vois pas ici. Mon Dieu! où est Louise? Louise est morte, n'est-ce pas? Ah! vous pouvez tout me dire, puisque je suis morte aussi!

— Non, Louise n'a presque rien. Repentez-vous, et Dieu vous sauvera peut-être.

— Je ne veux pas vivre! Non, je tuerais les deux enfans, et le mari, et tout, puisque je n'ai plus ma tête. Quand j'ai vu ça, je me suis punie. J'ai dit : Tu ne peux pas te venger, puisque tu ne sais plus ce que tu fais; eh bien! il faut en finir. C'est un bien pour les enfans, allez, et pour l'homme aussi! Dites à votre ami l'officier qu'il soit bien heureux, lui, et qu'il s'amuse bien! Moi, j'ai fini de souffrir.

Une violente convulsion jeta la malheureuse à la renverse sur son oreiller. De nouveaux soins la ranimèrent une seconde fois. Elle reconnut son mari, qui rentrait, et demanda à être seule avec lui. Ils restèrent quelques minutes ensemble, puis Estagel me rappela. Il semblait frappé d'idiotisme et sortit en disant que sa femme demandait le prêtre; mais il s'en alla au hasard, comme un homme ivre.

A partir de ce moment, la Zinovèse n'eut plus que de faibles

lueurs de mémoire. Je la voyais rapidement s'éteindre. Je fis rentrer les enfans, qu'elle demandait à embrasser; mais elle ne les reconnut pas, et vers six heures du soir elle expira sans en avoir conscience.

Estagel revenait quand je le rencontrai en sortant de la maison et conduisant les deux petites filles loin de l'affreux spectacle de cette mort désespérée. — Tout est fini? dit le brigadier en recevant les enfans dans ses bras

— Oui, occupez-vous de ces chères créatures-là. C'est pour elles qu'il faut vivre à présent. Elles n'ont pas été heureuses, vous leur devez tout votre cœur et tout votre courage.

— Bien! répondit-il; mais j'ai quelque chose à faire, et je ne pourrai penser aux enfans que demain. Faites-moi amitié et charité de chrétien jusqu'au bout. La dame de Tamaris est bonne et sainte femme; conduisez-lui mes filles pour vingt-quatre heures. Moi, je veux ne penser qu'à *ma pauvre!* Je veux l'ensevelir moi-même et la pleurer tout seul. Après ça, j'aurai du courage, et j'irai chercher les enfans.

Estagel avait les yeux secs et la parole plus brève que de coutume; mais il avait retrouvé sa volonté et sa présence d'esprit. Je partis avec les enfans, Marie pleurant en silence et me suivant avec résignation, Louise accablée dans mes bras et dormant la tête sur mon épaule.

J'allai ainsi jusqu'aux Sablettes, où je vis la marquise, qui venait à ma rencontre avec Paul et Nicolas. Elle avait appris des douaniers échelonnés sur toute la côte que la femme du brigadier de Fabregas était au plus mal. Elle comprit tout en voyant les petites filles et ma figure navrée et fatiguée. — Ah! mon Dieu! dit-elle. — Et elle embrassa les enfans sans ajouter un mot et sans demander si on les lui confiait pour une heure ou pour toujours. Les douaniers du poste des Sablettes les prirent avec Paul et Nicolas dans une petite barque pour remonter le golfe jusqu'à Tamaris, et la marquise, ayant recommandé à Paul d'avoir le plus grand soin des pauvres petites, prit mon bras et revint avec moi par le rivage.

— Eh bien! lui dis-je après lui avoir communiqué les faits en peu de mots, vous dormirez en paix maintenant! Cette femme si altière et si vindicative, qui vous effrayait tant hier, s'est fait à elle-même sévère et cruelle justice!

— C'est donc là le sort des maîtresses de La Florade? dit la marquise d'un ton indigné, mais sans donner aucune marque de douleur personnelle.

— N'accusez pas La Florade plus qu'il ne le mérite, repris-je. Il a été bien téméraire et bien léger; mais son intention était bonne :

il voulait, par l'amitié et des témoignages d'estime, ramener cette femme à la raison et détourner de vous sa vengeance.

— S'il en est ainsi, il ne m'a pas trompée; mais c'est moi qui suis cause de cette affreuse mort!

— Non, rassurez-vous, elle n'accusait plus que M[lle] Roque.

— Qu'est-ce que cela signifie? s'écria la marquise après avoir jeté les yeux sur le fatal billet de La Florade. Nama n'est donc plus sa sœur? Il veut donc séduire aussi cette pauvre fille?

— Non! Qu'il soit ou non son frère, qu'il ait des doutes là-dessus ou qu'il n'en ait pas, il la traite comme une sœur. Vous voyez bien qu'il ne s'agit là que de vous. Ne vous a-t-elle jamais parlé de lui?

— Si fait, et je lui ai imposé silence; mais c'est toujours moi qui suis la cause indirecte du désespoir de la Zinovèse. Dieu sait pourtant que je n'ai rien à me reprocher! C'est égal, je la verrai longtemps dans mon sommeil, cette charmante brune, avec sa chemisette blanche et ses colliers d'or! Quelle animation dans sa parole, quel feu dans ses regards il y a vingt-quatre heures! Et aujourd'hui plus rien! Des enfans qui pleurent, un mari désespéré, un coupable qui se repent trop tard,... car il se repent, n'est-ce pas? Il doit être brisé?

— Il ne sait rien encore, je ne l'ai pas vu.

— Comment cela se fait-il? Il a passé par chez nous, il y a deux heures!

— Vous l'avez vu?

— Oui, et je lui ai parlé, répondit sans hésitation la marquise. Il m'a juré de reporter la bague à l'instant même.

— Il aura pris par l'intérieur de la presqu'île et se sera arrêté en route. A l'heure qu'il est, il est probablement arrivé.

— Et il est bien à plaindre alors à l'heure où nous parlons!

Je quittai le bras de la marquise.

— Où allez-vous? dit-elle.

— Je retourne là-bas. Je vais tâcher de guérir sa conscience, qui doit être aussi malade que son cœur. Je vais lui dire que vous le plaignez et ne le maudissez pas!

— Pourquoi le maudirais-je? reprit-elle; c'est à Dieu de l'absoudre ou de le châtier. Notre devoir, à vous comme à moi, est d'avoir pitié pour tous; mais vous le laisserez un peu à ses justes remords. Vous êtes trop fatigué. Je ne veux pas que vous retourniez là-bas.

Elle reprit mon bras avec une sorte d'autorité et se remit à marcher vite. J'étais confondu de son courage, de la mesure de douceur et de sévérité qui présidait à son jugement sur La Florade. J'admirais tristement la tranquillité de son âme au milieu d'un événement

qui ne parlait qu'à sa pitié miséricordieuse. — Elle est sainte, me disais-je, elle aime saintement. Elle le grondera sans doute, mais il est déjà pardonné. Elle pleurera ses fautes avec lui, elle l'aidera à les réparer. Elle élèvera les enfans de la Zinovèse, ou elle veillera sur eux avec tendresse. Elle réussira à faire de lui un homme sage et fort, parce qu'elle aime avec force et que son âme est remplie d'une équité souveraine. Heureux, trois fois heureux, même avec un remords poignant, celui qui est aimé d'une telle femme!

Nous trouvâmes Pasquali au seuil de sa bastide. Le soleil était couché, et contre son habitude Pasquali n'était pas rentré à la ville. Il m'attendait avec impatience. Il avait aidé Paul, Nicolas et les enfans de la Zinovèse à débarquer. Il savait donc l'événement; mais il n'avait pas osé leur parler de La Florade.

— Eh bien! me dit-il, est-ce qu'il a beaucoup de chagrin, ce pauvre enfant? Au diable la méchante femme qui se donne au diable! Il n'avait plus rien à se reprocher, lui! Vous l'avez laissé là-bas?

Quand Pasquali sut que je n'avais pas vu son filleul, il ferma sa maison et sauta dans son canot en disant qu'il ne voulait pas laisser La Florade devenir fou auprès d'un cadavre, et qu'il le ramènerait coucher à son bord.

Le baron nous attendait à Tamaris. Il ne fit aucune réflexion sur ce qui s'était passé, et il aida la marquise à installer les enfans du brigadier, qu'elle consola et soigna comme s'ils eussent été à elle. Elle les fit souper avec nous, elle présida elle-même à leur coucher, et à huit heures on se sépara.

— J'avais beaucoup de choses à te confier, me dit le baron en rentrant; mais voici une journée trop noire pour faire des projets. Laissons-la passer. Tu as besoin de repos, tu étais malade hier, tu t'es levé avant le jour, tu as eu des émotions très pénibles. Dors, nous causerons demain.

Ainsi l'horrible événement n'avait rien changé dans les projets de la marquise, rien ébranlé dans ses sentimens! On laissait passer la triste journée, le lendemain on parlerait d'amour et de mariage! Pourquoi non, après tout? Si le bonheur n'était pas égoïste, il ne serait plus le bonheur, puisqu'il est un état de repos exceptionnel au milieu d'une vie où tout s'agite autour de nous dans la tourmente sans trêve et sans fin.

J'étais trop fatigué cette fois pour ne pas dormir. J'avais d'ailleurs plus que jamais la ferme résolution de me reposer vite et complétement, pour être encore prêt aux dévouemens du lendemain. Ma vie ne m'appartenait plus.

Bien me prit d'être endormi à neuf heures du soir : Marescat en-

tra chez moi à deux heures du matin. Il venait de la part de Pasquali savoir si La Florade m'avait donné signe de vie. Pasquali n'avait encore pu le joindre. On ne l'avait pas vu au poste du *Baou-Rouge*, et pourtant le garde de la forêt de *la Bonne-Mère* affirmait lui avoir parlé la veille, à sept heures du soir. C'est ce garde, déjà informé, qui lui avait appris la mort de la Zinovèse. La Florade s'était mis à courir à travers bois dans la direction du poste. Depuis ce moment, personne ne l'avait revu. Les gardes-côtes n'avaient pas signalé d'autre passant sur les sentiers de la falaise que Pasquali et Marescat lui-même, qui avait marché et cherché en vain une partie de la nuit, tandis que Pasquali cherchait de son côté.

— Le brigadier cherchait-il aussi? demandai-je à Marescat tout en m'habillant à la hâte.

— Oui, c'était son devoir. Quoiqu'il fût en prière depuis sept heures jusqu'à minuit auprès du corps de sa femme, il a commandé les recherches, et il y a été aussi de temps en temps; mais dans tout ça il n'y avait que M. Pasquali et moi d'inquiets. Tout le monde disait : Ça aura fait de la peine à l'officier de voir la brigadière morte; il n'aura pas pu se décider à entrer au poste, il sera retourné par les bois, et à présent il est bien tranquille à son bord.

— Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Au lieu d'explorer les bois, ne vaudrait-il pas mieux aller au port de Toulon?

— C'est ce que M. Pasquali est en train de faire. Il a été prendre un bateau à La Seyne, mais il m'a dit : Va voir au quartier de Tamaris, et s'il n'y est pas, tu diras au docteur de s'inquiéter.

— Qu'est-ce qu'il craint donc, M. Pasquali? Le savez-vous?

— Oui et non, que je le sais! Il a l'idée que son filleul peut avoir fait quelque bêtise dans le chagrin.

— Se tuer?

— Oui, — ou se battre.

— Avec le mari?

— Oui, peut-être! Pourtant le mari ne savait rien.

— Et La Florade n'est pas assez fou pour s'être confessé...

— Ah! dame, il est bien fou, vous savez, et dans le moment d'une mauvaise nouvelle on parle quelquefois plus qu'on ne croit parler.

— S'étaient-ils vus hier soir, lui et le brigadier?

— Le brigadier dit que non, et les hommes du poste ne savent pas. Vous sentez qu'on ne peut guère questionner là-dessus. C'est des choses délicates, encore que tout le monde par là sache bien ce qui en était de la brigadière et du lieutenant!

En parlant ainsi avec Marescat, j'avais gagné le rivage pour me rendre au *Baou-Rouge*. La course est longue et rude, mais moins

longue par la falaise que par les tours et détours des chemins de voiture. D'ailleurs ces chemins sont dangereux la nuit pour les chevaux, et nous eussions pu être retardés par un accident. Ma première pensée fut d'entrer au poste pour m'enquérir d'Estagel. Je le trouvai assis près du lit mortuaire. La Zinovèse n'était plus qu'une forme vaguement dessinée sous un drap blanc semé de branches de cyprès. A la clarté des cierges qui brûlaient aux quatre coins de ce lit, je pus examiner attentivement la physionomie austère du brigadier. Rien ne trahissait en lui une pensée étrangère à la douleur morne et recueillie de sa situation.

J'avoue que je n'osai l'interroger. Une vieille femme qui veillait et priait au bout de la chambre vint à moi sur le seuil, et me dit à voix basse : — Vous cherchez aussi l'officier, vous? Bah! il n'est pas venu chez nous. Il est sur son navire. Qu'est-ce que vous voulez qui lui soit arrivé? Il n'y a pas de mauvaises bêtes par ici, et les voleurs n'y viennent pas; il n'y a que de pauvres maisons, et si peu!

— Il pourrait avoir fait une chute le long des falaises.

— Lui, le plus beau marcheur qu'on ait jamais vu marcher, et qui connaît si bien tous les passages! Oh! que non, qu'il ne tombe pas, celui-là! C'est bon pour les enfans, pour ce pauvre petit de trois ans qui, l'an dernier...

La vieille femme se mit à me raconter un accident très pathétique sans doute, mais que je n'avais pas le loisir d'écouter. Je la quittai brusquement. Elle me rappela pour me dire : — Prenez garde à vous tout de même, si vous ne connaissez pas la côte! Emportez au moins une lanterne, et n'allez pas sans faire attention.

Je pris la lanterne, et je partis avec Marescat, qui avait en vain cherché à s'enquérir de nouveau. Tout le monde était endormi encore dans le poste. On avait veillé tard, le jour paraissait à peine; les gardes-côtes de faction, trouvant nos recherches puériles et s'étant d'ailleurs prêtés à toutes les explorations voulues, nous invitèrent à ne pas troubler leur service par des cris et des appels qui ne pouvaient plus avoir de résultat.

Je pensais comme eux que Pasquali s'était laissé égarer par une inquiétude sans fondement, et qu'avec le jour nous le reverrions tranquillisé. Néanmoins je voulus examiner par moi-même. Marescat était très fatigué. Au bout d'une demi-heure de marche, je l'engageai à se reposer dans une guérite abandonnée. Je continuai seul. Le nuage qui la veille au soir s'était détaché du promontoire s'était reformé durant la nuit. Je marchais donc dans une épaisse brume qui rendait mon exploration assez vaine. Les troncs des arbres m'apparaissaient à chaque pas comme de noirs fantômes, et les pâles

touffes d'astragale épineuse jetées sur les clairières semblaient des linceuls étendus dans un cimetière disproportionné. Las de ces illusions continuelles, je descendis, non sans peine et sans danger, au bas des falaises que le brouillard n'atteignait pas. Je savais que les douaniers allaient partout sur le flanc de ces rochers; mais il y avait un endroit où Estagel seul passait quelquefois sans quitter le ras du flot. Il me l'avait dit précisément la veille, durant notre promenade, en passant sur le haut de la coupure à pic. Il fallait, pour suivre la base de cet escarpement terrible, sauter d'une roche à l'autre, et ces roches, mouillées d'écume et couvertes de varechs glissans, n'avaient rien de rassurant; mais j'avais donné ma vie à la marquise, et il s'agissait de retrouver celui qu'elle aimait sans doute plus que ma vie et la sienne propre. Je passai sans crainte et sans accident, et j'arrivai à une petite anse de sable au revers du cap Sicier, au pied d'une muraille de schistes ébréchés et redressés verticalement. Le soleil était levé; mais le rayonnement court de son gros spectre rouge ne m'arrivait qu'à travers le brouillard encore étendu sur ma tête. Le lieu où je me trouvais était sinistre; aucun moyen visible d'aller plus avant ni de remonter la falaise. Une végétation dure, tordue et noire, des passerines et des staticées desséchées par le vent salé, tapissaient les flancs inférieurs de cette espèce de prison. Devant moi, de grosses roches anguleuses, pics sous-marins plongés à demi dans le flot et à demi dans le sable, s'enlevaient en blanc livide sur le bleu ardoisé de la mer. Je remarquai rapidement l'horreur de cette retraite, qui n'avait pas même tenté les oiseaux du rivage, et je repris haleine un instant.

Comme je promenais un regard toujours attentif sur tous les détails de ce lieu désolé, je distinguai comme une tache noire accrochée à un buisson sur la paroi du rocher, à une certaine élévation. J'y courus, certain, à mesure que j'en approchais, que c'était une coiffure de marin, et, bien qu'elle fût placée trop haut pour que je pusse l'atteindre, je distinguai parfaitement la coiffure de drap bleu à galons d'or qui appartenait au grade de La Florade.

Il était donc là quelque part! Il était tombé, ou il avait été précipité du haut de l'effroyable falaise! J'allais le trouver brisé dans les anfractuosités de la base, à moins que, lancé du surplombement le plus élevé, il ne fût au fond de la mer. Je tournai deux ou trois roches, et je le vis étendu sur un sable fin, la face tournée vers le ciel, les jambes dans l'eau jusqu'aux genoux. Je n'oublierai jamais la stupeur qui me paralysa un instant à la vue de ce jeune homme si beau, si actif, si rempli de toutes les flammes de la jeunesse et si fier de toutes les forces de la vie, ainsi couché sur le dos, dans l'attitude sinistre de la raideur cadavérique, avec sa face blême et

ses yeux grands ouverts. On voit et on observe vite dans les momens de surexcitation. Je remarquai le changement que la mort avait apporté dans sa physionomie. Le cercle tantôt brun, tantôt rose, qui semblait agrandir ou rapetisser ses yeux, selon le genre d'émotion qu'il éprouvait, s'était complétement effacé; ses traits, nullement contractés, avaient une expression de calme béatitude, sa bouche pâlie était à peine violacée par le froid, et son regard vitré s'était attaché à tout jamais sur le bleu infini de la mer à l'horizon.

Mon premier soin fut de constater la mort, après quoi j'en recherchai la cause. Pas une fracture, pas une blessure sur le corps, des écorchures profondes aux mains et aux doigts, les ongles presque déracinés. Il s'était retenu longtemps peut-être aux rochers avant d'achever la chute qui l'avait lancé dans l'eau, car il était noyé et nullement frappé, meurtri ou brisé. Il avait pu nager, errer peut-être longtemps dans l'obscurité parmi des écueils où il n'avait pu prendre pied, et poussé par le flot, le vent soufflant du large, il était venu échouer et mourir sur la grève étroite.

A peine eus-je acquis toutes ces certitudes que j'appelai de toutes mes forces, et, la voix de Marescat m'ayant répondu, je me mis en devoir de ranimer ce cadavre, sans aucune espérance, je le déclare, tant la mort me paraissait un fait accompli; mais, dans les cas d'asphyxie, j'ai toujours regardé comme un devoir de ne pas croire sans appel au témoignage de mes sens. J'arrachai les vêtemens mouillés de La Florade, je le couvris des miens, et avec mes mains pleines de sable je pratiquai des frictions violentes. J'obtins alors au moyen de la lancette quelques gouttes de sang, et, bien que ce fût une très faible preuve de vitalité, je redoublai d'énergie.

Marescat m'avait signalé aux gardes-côtes. Ils arrivaient avec une barque, mais trop tard à mon gré, car mes forces s'épuisaient, et je sentais se ralentir l'action de mes bras. Il m'était impossible de me rendre compte de l'état du pouls et du cœur, je ne sentais plus que le battement exaspéré de mes propres artères. Quand la barque arriva, je prescrivis à Marescat de me remplacer, et je tombai évanoui dans les bras d'Estagel, qui commandait la manœuvre.

Je revins vite à moi, et je vis qu'on nous débarquait, non au poste, mais à une maison de pêcheurs de l'autre côté du cap. C'était bien vu, puisque c'était le gîte le plus proche. Il s'agissait de continuer à réchauffer ce pauvre corps inerte jusqu'à ce que la rigidité, plus apparente que sensible, se fût dissipée ou prononcée. Je vis employer là par les gens de la côte un moyen très efficace et très ingénieux de réchauffement prompt et complet dont j'ai dû prendre note. Ils rassemblèrent une douzaine de poulies de navire en bois de gaïac, épaves qu'ils recueillent toujours avec soin; ils

les mirent près du feu; au bout d'un instant, elles fumaient en se couvrant d'une sueur résineuse à odeur de benjoin, et elles acquéraient une chaleur forte et persistante. Ils en remplirent le lit où j'avais fait déposer l'asphyxié. Ils lui en appliquèrent sur la poitrine, sur le dos, sur tous les membres, et les frictions violentes continuant sans interruption, au bout d'un quart d'heure les joues reprirent couleur, les yeux rougirent et s'ouvrirent avec égarement, un grand cri déchirant sembla vouloir briser la poitrine, et je n'eus plus à combattre qu'une crise nerveuse terrible, douloureuse, mais de bon augure.

Quand elle s'apaisa, je regardai fixement Estagel, qui ne nous avait pas quittés. Il leva les yeux au ciel, joignit les mains et dit simplement : « Dieu est bon! » Ceci fut un mouvement si peu étudié et si religieusement vrai que tous mes soupçons se dissipèrent. La Florade avait dû être victime d'une cause fortuite.

Quand Pasquali arriva, La Florade était vivant, ce qui ne voulait pas dire qu'il fût sauvé. Des accidens imprévus pouvaient survenir, mais il vivait, il entendait, il voyait, il s'étonnait et faisait des efforts de mémoire pour comprendre sa situation.

— A présent, dis-je à Pasquali, envoyez à Tamaris, où l'on doit être mortellement inquiet, et faites dire que tout va bien, sans autre explication. Je ne puis vous répondre de rien; j'ai un résultat inespéré, voilà tout, et on ne peut rien demander de plus et de mieux aujourd'hui à la nature.

La journée fut agitée, mais la nuit fut bonne, et le lendemain nous pûmes faire transporter le malade à la bastide Pasquali sur un brancard. Je m'étonnais de ne pas voir paraître la marquise; elle ne descendit pas. Nous ne trouvâmes chez Pasquali que le baron, Mlle Roque et les gens des deux bastides envoyés là pour nous attendre et se mettre à nos ordres. Quand La Florade fut couché, réchauffé de nouveau et réconforté par quelques gouttes de vin vieux et de bouillon, je témoignai mon étonnement à M. de La Rive. Je craignais que la marquise ne fût malade aussi.

— Non, me dit-il, elle a supporté courageusement toutes ces émotions; mais elle ne descendra pas. C'est à Mlle Roque qu'il appartient de soigner son frère. On s'est assuré qu'il ne manquerait de rien. On y veillera. Tous les serviteurs et toutes les ressources de nos maisons seront à la disposition du bon Pasquali, on a fait même tendre les fils d'une sonnette pour que les gens d'en bas puissent appeler ceux du haut de la colline à toute heure; mais la marquise ne verra pas La Florade. Ce ne serait peut-être pas bon pour lui, et pour elle ce ne serait pas convenable. A présent tu peux le quitter pour quelques instans; on désire te voir à Tamaris.

La marquise était seule au salon avec Estagel, qui revenait chercher ses filles et la remercier. Il avait enseveli sa femme dans la matinée. Peu s'en était fallu que le brancard qui rapportait La Florade à Tamaris n'eût rencontré le modeste convoi qui transportait la Zinovèse au cimetière du Brusc. Le brigadier était calme dans son abattement; sa reconnaissance, sans expansion, était profonde. Quand la marquise lui offrit de garder ses enfans et de les faire élever, une larme vint au bord de sa paupière; mais il la retint, et, ne sachant pas remercier, il fit le mouvement involontaire, aussitôt réprimé par le respect, de tendre la main à la marquise. Celle-ci le comprit, et lui tendit la sienne. La grosse larme se reforma et tomba sur la moustache épaisse du douanier.

— Vous comprenez, dit-il après un moment de silence. Mes enfans, c'est tout à présent! je ne pourrais pas vivre sans ça. D'ailleurs j'ai de quoi les élever, et je ne voudrais pas leur voir prendre des idées au-dessus de leur état; ce serait le plus grand malheur pour des filles.

Les petites rentrèrent et caressèrent avec adoration la marquise, qui permit à Paul de les reconduire avec Marescat jusqu'aux Sablettes. Le bon et généreux cœur de Paul se montrait là tout entier. Il embrassa si tendrement Estagel, que la force de l'homme fut vaincue par la grâce de l'enfance. Il fondit en larmes, et cet attendrissement le soulagea beaucoup.

La marquise me parla de La Florade avec le même calme et la même douceur que les jours précédens. Je remarquai avec surprise que sa figure n'était presque pas altérée, et qu'elle ne me faisait aucune espèce de question sur l'accident terrible auquel il échappait par miracle. Elle ne paraissait occupée que de moi; elle savait par Marescat et par le brigadier les soins que j'avais prodigués à La Florade après avoir couru quelques risques pour le retrouver. Elle me témoignait, pour cette chose si simple, un attendrissement extraordinaire, sans aucune expression de reconnaissance personnelle.

Au bout d'une heure, je retournai auprès de mon malade. Il était animé et demanda à être seul avec moi; mais à peine eut-il dit quelques mots, que je le sentis divaguer. Il voulait me parler de moi, de Nama, de la marquise; mais le nom de la Zinovèse se mettait malgré lui à la place des autres noms. Il avait l'esprit frappé, et je craignis un sérieux désordre du cerveau, car il n'avait pas de fièvre. Je le fis taire. Peut-être avait-il bu un peu trop de vin. Je guettai tous les symptômes, et bientôt la fièvre se déclara sans cause déterminée. Le lendemain, j'hésitais encore sur la nature du mal. Vers le soir une fièvre cérébrale se déclara franchement, elle fut très grave; mais la belle et jeune organisation du malade me

permit un traitement énergique, et il fut promptement hors de danger, après quoi j'augurai avec raison que la convalescence serait longue et tourmentée par un état nerveux fort pénible. L'image de la Zinovèse revenait avec la présence d'esprit, et le malade ne trouvait d'allégement que dans l'abattement de ses forces. Il ne parlait plus jamais de la marquise; je remarquai que, même dans le délire de la crise, son nom ne lui était pas revenu une seule fois.

Un soir, tout à coup il se fit en lui une lumière, et il me dit : — Mon ami, j'ai eu la tête si troublée que j'ai oublié beaucoup de choses. Comment se porte la marquise? Êtes-vous mariés?

— Tais-toi, lui dis-je, tu ne sais pas encore ce que tu dis; je n'ai jamais dû épouser personne.

— Je n'ai pourtant pas rêvé,... non, non, je n'ai pas rêvé cela! Le jour,... l'affreux jour de la mort... tu sais!... Je ne savais rien, moi. J'avais réfléchi, je reportais la bague... Oui, c'est bien cela; mais je voulais voir Nama, je suis monté à Tamaris. C'est bien tout près d'ici, Tamaris? Où suis-je à présent?

— Tais-toi donc! Je te défends de te préoccuper de rien!

— Tu as tort. Je fais, malgré moi, pour me souvenir de tout, des efforts terribles. Tiens, vois, la sueur m'en vient au front. Nama sait bien cela, elle ne me laisse pas chercher, et je suis soulagé quand je vois clair dans ma tête. Laisse-moi donc te dire,... puisque cela me revient... Oui, ce jour-là, j'ai vu la marquise, je lui ai parlé. Est-ce qu'elle ne te l'a pas dit?

— Elle me l'a dit, tu me le rappelles.

— Eh bien! tu sais ce qu'elle m'a confié?

— Non, et je crois qu'elle ne t'a rien confié du tout.

— Si fait! J'allais me déclarer, car je la trouvais seule et je me sentais du courage; il y a comme cela des jours maudits que l'on prend pour des jours propices! Eh bien! elle ne m'a pas laissé parler pour mon compte, et comme je lui faisais, en manière de préambule, un tableau passionné de l'amour dans la fidélité et la sécurité du mariage, elle m'a interrompu pour me dire : « Oui, vous avez raison, c'est ainsi que j'aime mon fiancé, c'est ainsi que je l'aimerai toujours. » Mon Dieu! quel fiancé? qui donc? ai-je dit. Elle a tiré de sa poche une carte de visite à ton nom et me l'a donnée avec un cruel et terrible sourire féminin, en disant : « Gardez cela, montrez-le à M[me] Estagel de ma part, et rendez-lui ma bague, ou je vous tiens pour un malhonnête homme! »

Il me sembla d'abord que La Florade me faisait un roman, comme il en faisait quelquefois, même en état de santé; mais je me rappelai tout à coup une circonstance que je n'avais pas songé à m'expliquer. Avec sa coiffure d'uniforme et divers objets échappés de ses

poches pendant sa chute sur la falaise, on m'avait remis une de mes cartes de visite que j'étais bien sûr de n'avoir pas eue sur moi ce jour-là, et que je savais n'avoir jamais fait remettre à personne, ces cartes, d'un nouveau modèle, m'ayant été envoyées de Paris la veille seulement. La marquise seule m'en avait demandé une pour savoir si elle en ferait faire dans le même genre.

En me retraçant ce fait, j'eus un tremblement nerveux de la tête aux pieds; mais je me défendis de cette folie. Que prouvait ce fait, sinon que la marquise, secrètement irritée contre La Florade à cause de la visite de la Zinovèse, ou méfiante d'elle-même, prête à faiblir, ou encore curieuse d'éprouver l'amour de cet audacieux, l'avait puni d'un mensonge par un mensonge semblable? Il avait inventé ce mariage entre elle et moi. Elle en acceptait l'apparence, et tout cela parce qu'elle avait beau être un ange, elle était femme et voulait faire un peu souffrir celui par qui elle souffrait beaucoup.

Je voulus encore faire cesser l'expansion de La Florade, mais il me supplia de le laisser parler : — Puisque tu m'as rendu à la vie, laisse-moi vivre un peu, dit-il, et me souvenir que je suis un homme et non une brute. Tu sauras donc que la conduite hardie et franche de la marquise m'avait rendu la raison subitement. Je ne respecte peut-être pas assez la vertu des femmes, parce que je n'y crois pas absolument; mais, croyant à l'amour, il faut bien que je le respecte, et jamais je n'ai eu la tentation de trahir un ami plus heureux que moi, lorsqu'il méritait son bonheur. J'ai loyalement demandé pardon à la marquise, qui a fait semblant de ne pas savoir à propos de quoi. Je lui ai juré de reporter la bague, et je suis parti pour le *Baou-Rouge*. J'avais du chagrin, j'ai pleuré dans les bois, oui, je me souviens d'avoir pleuré comme un enfant et d'avoir perdu là deux heures,... deux heures que je me reprocherai toute ma vie. Si j'étais arrivé au poste des douaniers deux heures plus tôt...

— Non! ne te reproche pas cela. La funeste résolution était accomplie dans la matinée.

— N'importe, le remords est là qui m'étouffe. Pourquoi avais-je pris cette bague? Pourquoi avais-je écrit à Nama? Pourquoi ai-je stupidement perdu la lettre?...

— Tu sais tous ces détails? Qui te les a donc appris? Je te les tenais cachés!

— Qui me les a appris? Ah! je m'en souviens bien, moi; c'est le mari de la Zinovèse!

— Tu l'avais donc vu?...

« — Oui, dans la forêt. Sa femme morte, ses enfans envoyés avec toi à Tamaris, il me cherchait... La Zinovèse avait parlé avant de mourir, elle avait dit : *Venge-toi et venge-moi,* et le malheureux

croyait accomplir un devoir!... Et puis c'est un homme; il avait le sentiment de sa bonne foi surprise, outrage passé, mais ineffaçable. Il m'a donné rendez-vous pour minuit, à la pointe du cap Sicier, et à minuit je l'attendais après avoir erré comme un fou toute la soirée.

« Il est venu à l'heure dite, mais Pasquali me cherchait. Les gardes-côtes appelaient de tous côtés. Estagel lui-même était censé diriger les recherches. Il m'a dit de me tenir caché et d'attendre le moment où nous pourrions être seuls. J'ai attendu, et enfin à deux heures du matin nous nous sommes rejoints au bord de la falaise, dans ce terrible endroit que tu sais! Là, il m'a dit : — Vous n'avez pas d'armes et je n'en ai pas apporté; je ne veux pas de traces ni de soupçons d'assassinat. La lutte corps à corps va décider de votre vie ou de la mienne. Nous avons souvent jouté ensemble, et nous sommes de même force. Nous nous mesurerons là, sur le bord de la mer, et celui qui tombera tâchera d'*emmener* l'autre. La partie est sérieuse, mais elle est égale. »

« J'étais forcé d'accepter les conditions, et j'étais si las de la vie en ce moment-là que je ne songeais guère à discuter. D'abord je voulais me laisser tuer; mais, en homme d'honneur, Estagel n'a voulu faire usage de sa force qu'en sentant la mienne y répondre. Trois fois il m'a *gagné* comme pour m'exciter à la défense, et trois fois il m'a retenu, attendant une résistance sérieuse. Je m'y mettais de temps en temps, voulant le renverser sur place pour lui faire grâce en le tenant sous moi : impossible! Baignés de sueur, épuisés d'haleine, nous nous arrêtions sans rien dire. C'étaient des momens atroces de silence et d'attente. Estagel me laissait souffler sans paraître en avoir autant besoin que moi, et au bout de cinq ou six minutes, qui m'ont paru des siècles, il me disait de sa voix douce et implacable : — *Y sommes-nous?*

« Alors nous recommencions. A la quatrième fois, j'ai senti qu'il me gagnait sérieusement. Imagine-toi une pareille lutte sur une corniche de rocher qui n'a pas deux pieds de large. L'instinct de la défense naturelle, l'amour de la vie m'ont ranimé, et je me suis cramponné à lui. Il avait compté là-dessus pour me pousser sans remords et sans pitié, très insouciant de ce qui en adviendrait pour lui-même. Comment je ne l'ai pas entraîné dans ma chute, je n'en sais rien. Ou j'en avais assez, ou l'espoir de me sauver m'a donné la résolution de m'abandonner à la destinée. Je me suis retenu, par je ne sais quel miracle, à la moitié du précipice. Je n'ai pas voulu crier, je n'ai pas crié, je sentais mon adversaire penché au-dessus de moi et regardant peut-être si je saurais mourir sans lâcheté. Enfin mes mains sanglantes et fatiguées ont lâché prise, et j'ai peut-

être volontairement devancé le moment fatal. J'avais un sang-froid désespéré. Je me disais que j'étais suspendu sur un abîme, mais que si je ne tombais pas juste sur un récif, je pourrais revenir sur l'eau. C'est ce qui est arrivé; je me suis senti étourdi, puis ranimé par la fraîcheur de la mer. J'ai nagé longtemps dans d'horribles ténèbres. Le brouillard était si épais que je me heurtais contre les écueils sans les voir. Il m'a semblé un instant que je touchais aux *Freirets*, ces deux pains de sucre qui sont à la pointe du cap, assez loin de la côte. Jusque-là, j'avais ma raison; mais tout d'un coup je me suis aperçu que je ne pensais plus et que je nageais machinalement au hasard. C'est le seul moment où j'aie eu peur. Deux ou trois fois le raisonnement est revenu pour un instant, pour me faire sentir l'épouvante de ma situation et ranimer mes forces. Enfin j'ai perdu toute notion de moi-même, et je ne peux expliquer comment je suis arrivé au rivage. Il faut que le vent qui soufflait de la côte ait tourné tout d'un coup, mais je ne me rendais plus compte de rien, et sans toi je ne me serais jamais relevé! »

En achevant ce pénible récit, La Florade jeta des cris étouffés, se cramponna à son oreiller, croyant lutter encore contre la vague et la roche; il ne revint à lui-même qu'en sentant les bras de Nama autour de lui. Nama ne le quittait ni nuit ni jour; elle accourut à ses cris, et le couvrant de larmes et de caresses, elle le calma mieux peut-être que le médicament administré par moi.

Nama, toujours pure, aimait toujours ce jeune homme avec fanatisme. Elle ne trouvait en lui rien à blâmer ni à reprendre. Elle le magnétisait pour ainsi dire et l'endormait par son inépuisable douceur. Il sentait, sans en avoir conscience, le souffle à la fois innocent et lascif de cette fille de la nature, éprise de lui sans le savoir.

Quand je le vis tranquille et assoupi, je courus chez le baron; mais à peine eus-je dit quelques mots que je ne me sentis plus le courage de l'interroger.

— Voyons, me dit-il, à qui en as-tu? Que cherches-tu à savoir?

— Il me semblait qu'avant tous ces orages vous deviez, de la part de Mme d'Elmeval, me confier certains secrets... relatifs à elle et à La Florade. Voici La Florade non guéri encore, mais hors de danger. Il se croit éconduit; je dois, en qualité de médecin, vous demander si cela est sérieux et définitif, et si, en cas contraire, je ne dois pas le consoler de ce chagrin pour hâter sa guérison.

— Ah ça! répondit le baron en me regardant fixement avec ses yeux ronds si vifs et si doux en certains momens, veux-tu me dire où tu as pris cette idée biscornue que la marquise avait jamais songé à M. La Florade? Quand est-ce qu'elle t'a dit cela? Et comment se ferait-il que je ne te l'eusse pas dit dès le premier jour?

— Ah! mon ami, vous me l'avez donné à entendre.

— Jamais. Je t'ai interrogé pour savoir ce que ce pouvait être qu'un homme si hardi. Ce pouvait être un très grand cœur ou un très mince paltoquet, et ce n'est ni l'un ni l'autre. C'est un enfant terrible. Tu crois la marquise moins pénétrante et moins sévère que moi? Pourquoi cela?

— Parce que, le jour où la Zinovèse est venue la voir, elle a pleuré, beaucoup pleuré, je vous jure! Elle voulait le fuir, et son cœur se brisait.

— Pauvre femme! dit le baron en riant; c'est vrai qu'elle a pleuré, et encore le soir en tête-à-tête avec moi. Et sais-tu ce que je lui ai dit pour tarir ses larmes? devine!

— Vous lui avez donné la force de se détacher de *lui?*

— De lui? qui? De celui qu'elle aimait? Ma foi non! Je lui ai dit: Ma chère Yvonne, vous quitterez, si bon vous semble, ce pittoresque pays, qui menace de devenir tragique; mais nous vous suivrons, *lui* et moi. Celui que vous aimez n'aura rien de mieux à faire que de vous consacrer sa vie, et moi j'aurai à prendre ma part de votre bonheur en le contemplant comme mon ouvrage,... car c'est moi qui, de longue main, avais rêvé et peut-être un peu amené tout cela. Vous étiez mes meilleurs amis, mes enfans adoptifs et mes futurs héritiers; pourquoi séparer les deux seules destinées que j'aie pu juger dignes l'une de l'autre? Je vous ai dit que le jour où vous rencontreriez l'homme de bien et l'homme de cœur réunis, comme vous risquiez fort de ne pas en rencontrer un autre de si tôt, vu qu'il y en a peu, il fallait sans hésiter, et sans regarder à droite ni à gauche, l'arrêter au passage et lui dire : A moi ton cœur et ton bras! Cet homme-là, vous le tenez, ma chère Yvonne; il vous adore, et s'imagine avoir si bien gardé son secret que personne ne s'en doute. Et il se trouve que vous gardez si bien le vôtre qu'il ne s'en doute pas non plus. Je suis content de vous voir ainsi comme frappés de respect à la vue l'un de l'autre; mais vous commencez à souffrir, et je me charge de lui. Il saura demain... Voyons, ne t'agite pas ainsi, ne saute pas par les fenêtres, écoute-moi jusqu'au bout! Je devais te parler le lendemain; les tragédies prévues se sont précipitées en prenant un cours imprévu. La marquise, par une superstition bien concevable, n'a pas voulu qu'il fût question d'avenir sous de si tristes auspices, et moi, par vanité paternelle, par orgueil de mon choix, je n'étais pas fâché de lui laisser voir que tu étais capable de la servir sans espoir et de l'aimer sans égoïsme. Tu as souffert beaucoup dans ces derniers temps, je le sais; mais j'avais du courage pour toi en songeant aux joies qui t'attendaient. Tu es tranquille sur ton malade, et moi aussi, je suis sûr de sa gué-

rison physique et morale : viens donc trouver Yvonne avec moi, et tu verras si c'est M. La Florade qu'elle aime!

Aucune expression ne saurait peindre l'ivresse où me jeta cette révélation. Je craignis un instant de devenir fou; mais je ne voulus pas trop penser à mon bonheur. Je tremblais de n'en être pas digne. J'avais besoin de voir Yvonne et d'être rassuré par elle-même. Oh! qu'elle fut grande et simple, et saintement sincère dans l'aveu de son affection! Comme elle sut éloigner de moi le sentiment pénible de mon infériorité relative, car elle est restée à mes yeux ce qu'elle était le premier jour où je l'ai vue, un être plus accompli, meilleur, plus sage et plus parfait que tous les autres, et que moi par conséquent. Je n'ai jamais songé que sa naissance fût un privilége dont mon orgueil pût être flatté, ni sa fortune un avantage qui pût rien ajouter à notre commun bonheur. Je n'ai pas eu non plus la crainte de ne pas aimer assez son fils. Je ne pouvais pas les séparer l'un de l'autre dans mon amour, et je n'aurais pas compris qu'elle me fît promettre de le rendre heureux. Aussi le mit-elle dans mes bras en me disant : — A présent que je peux mourir sans crainte pour son avenir, la vie me paraîtra plus belle, et vous ne verrez plus jamais un nuage sur mon front.

Par un sentiment de convenance pour son fils, Mme d'Elmeval ne voulait pas se remarier avant d'avoir amplement dépassé le terme de son veuvage. Notre union fut donc fixée pour la fin de l'automne, et comme la chaleur de l'été méridional paraissait moins favorable à Paul que la brise du printemps, nous convînmes d'aller avec lui et le baron passer quelques semaines auprès de mes parens en Auvergne, et le reste de l'été en Bretagne dans les terres de la marquise et du baron. On tenterait là un établissement définitif, sauf à revenir au rivage de la Méditerranée durant l'hiver, si Paul ne s'acclimatait pas facilement dans le nord; mais j'avais bon espoir pour lui dans le climat doux de la région nantaise, et la suite a justifié mes prévisions.

Je ne voulais pourtant pas quitter définitivement La Florade sans le voir délivré de cette surexcitation nerveuse qui menaçait de se prolonger, et après avoir passé le mois de juin, avec la marquise, dans ma famille, je la laissai partir avec le baron pour la Bretagne; puis je revins m'assurer de l'état de mon malade et prendre les ordres de Mlle Roque, ainsi que cela était convenu.

Mlle Roque n'avait pas voulu quitter son frère avant qu'il fût en état de reprendre son service. Elle continuait à habiter la bastide Pasquali, pendant qu'on lui construisait une très jolie maisonnette près de La Seyne et de mon fameux champ d'artichauts, mais en belle vue, sur un tertre, et au milieu d'un bouquet de pins converti en jardin. Toute trace de l'ancienne bastide Roque avait disparu. Elle pouvait être là fort heureuse, mais avec un mari, et la marquise, qui se flattait de lui en trouver un convenable quand son éducation serait un peu plus avancée, lui avait proposé de l'emmener pour un ou deux ans.

Mlle Roque avait pleuré beaucoup en voyant partir son amie; mais elle avait demandé à rester encore un peu chez Pasquali, qui la traitait comme sa fille depuis qu'il l'avait vue si bonne garde-malade, et quand je revins pour la chercher, elle pleura davantage et demanda à rester tout à fait. Comme la marquise m'avait bien recommandé de ne rien laisser au hasard dans la destinée de cette bonne fille, je voulus savoir de Pasquali ce qu'il pensait d'elle et de sa résolution.

— Mon ami, répondit le bon Pasquali, laissez-la-moi; je l'adopte pour mon bâton de vieillesse. Vous me direz que je suis encore un peu loin de la béquille, et que le bâton n'est pas bien solide. Je le sais, Nama n'est pas bonne à grand' chose dans un ménage de garçon; mais elle a un si bon cœur, elle est si dévouée, si douce et si belle fille, après tout, que monsieur mon filleul pourrait faire pis que de l'épouser. J'ai dans l'idée qu'il y a pensé, car il n'est pas plus son frère que je ne suis ton neveu. L'historiette est toute de sa façon. La fameuse almée dont son père s'était épris à Calcutta ou au Caire était tout simplement une Alsacienne rencontrée sur la Cannebière, et qui ne lui a jamais donné aucune espèce de postérité. En me racontant cela, le coquin m'a dit qu'il dissuaderait Nama le jour où il la verrait bien guérie de son amour pour lui; mais ce jour-là ne viendra guère, s'il continue à nous rendre visite quatre fois par semaine. Le diable m'emporte! je crois qu'il est touché de cet amour-là; mais il est encore si fantasque que je n'ose pas lui en parler. Vois-le donc et tâche de lui délier la langue.

J'allai trouver La Florade à son bord. Il était très changé. Ses cheveux s'étaient beaucoup éclaircis, ses yeux n'avaient pas retrouvé leur bizarre entourage coloré et leur ardente expression. Il était plus pâle, plus distingué, et d'une beauté plus sérieuse et plus douce. Ses forces étaient revenues, mais ses nerfs le faisaient souffrir encore presque tous les jours, et il se préoccupait de lui-même et de sa santé en homme qui aime la vie, qui croit à la possibilité de la perdre, et qui n'a plus la moindre envie d'en abuser. Il montra

une grande joie de me revoir, me témoigna la plus ardente reconnaissance, et m'entretint longuement de ses souffrances. Il me parla fort peu de la marquise, et je vis qu'il n'y mettait pas d'affectation. Il avait fort envie de s'intéresser à notre bonheur; mais, loin d'en être jaloux, il se réjouissait presque naïvement d'être guéri d'une passion qui avait failli lui coûter si cher, et dont les conséquences avaient causé de si cruels désordres dans son organisme.

— Sais-tu, me dit-il, que j'ai des insomnies désespérantes? Toujours cette femme morte, et toujours cette vague noire et le poignet de fer du brigadier que je sens entre mes côtes quand je respire sans précaution! Ah! tu me vois bien démoli! Moi qui aurais bu la mer et avalé la tempête, je suis forcé de mesurer l'air que j'absorbe, et quand la houle est forte, j'ai le vertige! Si ça continue, je serai réduit à quitter le service.

— Non, tu guériras; mais, à propos du brigadier, où en êtes-vous? Avez-vous fait bien sincèrement la paix?

— Je crois que oui, je l'espère; mais je n'en suis pas sûr. Tant que j'ai été sur le flanc, il a paru s'intéresser à moi; depuis que je suis sur pied, je n'ai plus entendu parler de lui. Il est vrai que je ne suis jamais retourné de ce côté-là, et je t'avoue qu'il me serait très désagréable de recommencer une partie de lutte avec lui.

— Il faudrait pourtant en avoir le cœur net. La marquise m'a dit que le lendemain de ton accident il lui avait tout confié, et qu'elle lui avait fait jurer sur le Christ de ne plus songer à la vengeance; mais il n'avait peut-être pas beaucoup sa tête ce jour-là, et il serait bon de voir s'il n'a pas oublié son serment.

— Eh bien! tu as raison. Vas-y, tu me rendras service et tu me délivreras d'une de mes anxiétés. Si je pouvais être tranquille sur ce point, je me déciderais... Voyons, qu'en penses-tu? Il y a une personne qui n'est pas précisément mon idéal, mais dont l'affection pour moi est sans bornes et dont l'influence physique sur moi est extraordinaire. Elle agit comme un calmant, et, dès que je suis auprès d'elle, mes fantômes s'envolent. Si j'en faisais ma femme? Peut-être chasserait-elle les démons de mon chevet. Elle prétend avoir des amulettes contre les mauvais esprits, et je te jure qu'il y a des momens où je suis tenté d'y croire.

— Elle a un talisman souverain, répondis-je, elle t'aime! Va, mon ami, épouse M[lle] Roque. Elle est belle, et vous aurez de beaux enfans; elle est bonne, et elle chassera les mauvais souvenirs; elle a de quoi vivre, et si tu étais forcé de quitter le service, tu ne serais pas dans la gêne. Elle est agréée de Pasquali, et elle adoucira ses vieux jours. Enfin c'est une bonne action à faire que de ne pas la laisser retomber dans l'isolement, et le jour où tu te dévoueras

vraiment à une femme, les démons cesseront de te reprocher le passé.

La Florade me serra énergiquement la main, et nous nous rendîmes ensemble au quartier de Tamaris. Je l'y laissai et courus au *Baou-Rouge*. Je trouvai le brigadier occupé à élaguer un pied de mauve de dix pieds de haut, qui ornait sa porte.

— Non, je n'ai pas oublié! dit-il, quand il m'eut entendu. J'ai juré! Et d'ailleurs, quand même la sainte dame ne m'aurait pas arraché ce serment-là, la chose m'avait fait trop de mal! Je ne suis pas méchant, moi, et quand j'ai cru avoir tué ce jeune homme, je n'attendais que d'avoir enterré ma femme pour me tuer aussi. Dieu a voulu qu'il en revienne, et je n'irai pas contre la volonté de Dieu!

Il me pria d'entrer chez lui. L'ordre et la propreté y régnaient toujours. Les petites filles étaient bien tenues et fort embellies. La crainte ne les paralysait plus. Elles étaient vraiment aimables. J'en fis compliment à leur père. — Vous voyez! dit-il en soupirant. C'étaient pourtant de bons enfans bien sages! Ah! comme on pourrait être heureux, si on voulait se contenter de ce que Dieu vous donne!

Il embrassa ses filles. Personne ne lui reprochait plus de les gâter; mais, tout en savourant son bonheur, il regrettait son tourment.

Quand je retournai à Tamaris, Pasquali vint à ma rencontre. — C'est bien, me dit-il, tu es un brave garçon et tu mérites le bonheur que tu as. Le filleul vient de parler à la petite Roque et de lui engager sa parole. Tu peux partir à présent, puisque retourner auprès de notre chère marquise est la récompense du bien que tu nous fais.

J'embrassai le bon parrain et les nouveaux fiancés. Marescat me reconduisit à Toulon, et je lui serrai les mains en le quittant, car c'était, lui aussi, un bon et honnête homme.

Ma bien-aimée promise est aujourd'hui ma femme. Que pourrais-je ajouter à ce mot, qui résume toute ma félicité, toute ma foi et toute ma gloire en ce monde? Paul est la bénédiction de notre vie, et si je ne regrette pas ma pauvreté méritante, c'est parce que j'ai pu rester laborieux et actif en soignant mes semblables, sans autre récompense que leur affection.

GEORGE SAND.

L'ADMINISTRATION LOCALE

EN

FRANCE ET EN ANGLETERRE

I.

LE COMTÉ, LE BOURG ET LA PAROISSE EN ANGLETERRE.

Le gouvernement belge, à propos de ses octrois, qu'il voulait réformer, a fait étudier le système des taxes locales en Angleterre : — une mission qu'il a confiée à deux fonctionnaires éminens, intelligens surtout. Ceux-ci, à propos de taxes locales, ont exposé ou pour mieux dire ont révélé dans un rapport, qui est un gros et excellent livre, toute l'administration anglaise et même une infinité de choses par-delà l'administration (1). A vrai dire, ils ne pouvaient moins faire. Parler d'impôt, c'est parler de tout, si l'on considère que ce sujet comprend non-seulement l'assiette, mais l'emploi des taxes, c'est-à-dire les dépenses d'un peuple, lesquelles, encore plus que sa littérature, sont une expression de lui-même. Peu importe que l'on ait en vue seulement l'impôt local : on ne peut dire où finit le local sans dire par cela même où commence le général, et l'on est ainsi conduit à tracer un tableau complet des choses de finances qui ne va pas sans quelque aperçu de la société tout entière. Le fait est qu'une société n'a pas un trait de mœurs, pas un besoin, pas un penchant dont il n'y ait quelque trace dans ses budgets. On voit

(1) *Rapport déposé à la chambre des représentans de Belgique sur les taxes locales du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande*, 1860.

l'estime qu'elle fait des choses par le prix qu'elle y met, par ce qu'elle y applique de force et d'argent sous le nom de *services publics*. Une nation ne peut s'empêcher de mettre son âme et même d'écrire un peu son histoire dans ses lois de finances. Qu'un de nos budgets seulement surnage au prochain déluge, et l'avenir y lira couramment tout ce que nous sommes, sans le microscope de ses érudits.

En attendant, c'est une lumière, s'il en fut, que le document belge dont nous allons rendre compte. *Il est probable*, me disait un Anglais fort entendu, M. Stuart Mill, *que nous n'avons pas un livre pareil dans notre propre langue*. Les analogies, les contrastes les plus inattendus jailliront sûrement de cette étude: on ne l'aborde qu'en vue des rapports à saisir. Avant tout, il faut décrire à fond, quoi qu'il en coûte de soin et de patience, c'est-à-dire connaître et faire connaître.

Vous pourriez en peu de lignes esquisser le tableau de l'administration française, une hiérarchie si bien liée, une symétrie de si belle apparence! Quelques coups de crayon suffiraient à la simplicité de ces grandes lignes; mais le modèle britannique qui pose devant vous exige d'autres façons. Le plus laconique allongerait ses monosyllabes à poursuivre cette variété sinueuse et luxuriante qui s'étale ou plutôt qui se hérisse dans le gouvernement local de la Grande-Bretagne. Ceci tout d'abord est un jugement sur l'objet de votre description. Tant de choses qui se disputent votre attention, qui éprouvent votre analyse, ont un nom qui leur est commun : c'est la vie même que vous avez devant vous, la vie avec des caractères de phénomène et d'exception chez un grand peuple tout pétri de besoins, de volontés, d'ardeurs sanguines et musculaires; mais, encore une fois, ne jugeons pas, ne préjugeons pas surtout, et tâchons de laisser la parole aux choses.

I.

La localité anglaise consiste en *comtés*, *bourgs* et *paroisses*.

Le *comté* est-il une région avec des intérêts, des mœurs, une topographie qui la distinguent naturellement? Je ne sais : j'en doute fort, à voir ces cinquante-deux comtés que l'on trouve, rien que dans l'Angleterre et le pays de Galles. Le moyen de croire à tant d'individualités locales sur un si petit espace? Cependant la tradition y est, si ce n'est la place : ces arrangemens de territoire sont chose immémoriale, et pour cause d'ancienneté, qui pourrait bien avoir créé des différences, des originalités sur un fond identique, il faut voir dans le comté une province plutôt qu'un département.

Le *bourg* est une localité qui tient d'une charte royale ou d'un acte du parlement certain pouvoir de se gouverner elle-même, — une *commune*, une *bonne ville*, comme on disait autrefois en France, — *bourg incorporé*, dit la loi anglaise, qui constitue là en effet un corps ou plutôt une personne capable de tous les actes de la vie civile : acquérir, vendre, plaider, traiter avec tous de toutes choses, comme un individu dans la plénitude de ses droits.

La *paroisse* est une localité sans personnification civile : elle est un territoire, un groupe dont le lien primitif était l'église. La paroisse a des charges plutôt que des droits, charges qui consistent dans l'entretien des routes et dans la répartition de l'impôt voté au-dessus d'elle.

Voilà les trois catégories de localité dans le royaume-uni. De hiérarchie, n'en cherchez pas. Le comté est sans action dans le bourg, qui ne peut rien lui-même sur la paroisse. Cette gradation que vous observez en France entre le préfet, le sous-préfet et le maire n'existe pas de l'autre côté du détroit; mais, à défaut de hiérarchie légale, il y a des différences naturelles, — superficie, population, pouvoirs, — qui classent entre elles ces localités; il y a telle unité locale dont la prépondérance est visible et se révèle à la moindre analyse. Or cette localité prépondérante, ce n'est point le bourg. L'Angleterre et le pays de Galles n'ont pas plus de cent quatre-vingt-neuf bourgs, avec une population de deux millions d'habitans seulement : ce qui ne laisse pas moins de quinze millions d'habitans en dehors des bourgs, c'est-à-dire toute la population rurale d'Angleterre, dont nous avons à étudier le gouvernement local. — Ce n'est pas la paroisse, avec ses droits quasi nuls, depuis qu'elle n'a plus l'administration souveraine des pauvres. — Le grand pouvoir local, primant le bourg par les nombres et les espaces où il s'applique, primant la paroisse et le gouvernement lui-même par l'importance de ses attributions, c'est le comté.

Parlons d'abord de l'organisation du comté. Il a pour autorités : les juges de paix, le shérif, le lord-lieutenant, le gardien des rôles, le greffier de paix, les *coroners*, les constables, le trésorier, les employés des prisons, les préposés aux poids et mesures, les visiteurs d'aliénés, les inspecteurs des ponts. Rien d'électif dans tout cela!

Les juges de paix;... mais d'abord oubliez, s'il vous plaît, ôtez soigneusement de votre esprit la notion du juge de paix français, cet ancien notaire qui inflige au plus vingt-cinq francs d'amende et vingt-quatre heures de prison, subordonné au moindre substitut pour la police judiciaire, courant les chemins pour des questions de bornage. Nous sommes ici en présence d'une élite sociale exerçant, par un droit qui semble héréditaire, des pouvoirs qui touchent à la

souveraineté. Les juges de paix, dis-je, sont nommés par la couronne, qui pourrait les prendre où bon lui semble, à la seule condition d'un revenu de 100 livres, mais qui les prend toujours à la qualité, à l'apparence, parmi ce qu'il y a de mieux dans le comté. Leur fonction est gratuite; mais, pendant la durée de leurs fonctions, ils sont les hôtes du comté. Le gouvernement a le pouvoir de les suspendre ou de les révoquer dans certaines circonstances déterminées; mais il n'use jamais de ce pouvoir. Leur mandat doit être renouvelé à l'avénement d'un nouveau souverain.

Le gardien des rôles et le lord-lieutenant sont nommés par le pouvoir exécutif. Le gardien des rôles, auquel sont confiées les archives de l'administration locale, est par là le premier des juges de paix. C'est lui qui nomme le greffier de paix; en outre il est presque toujours lord-lieutenant, c'est-à-dire chef de la milice du comté, une force armée de dix-huit mille hommes pour l'Angleterre et le pays de Galles, produite par le recrutement, qui fait l'exercice vingt et un jours par an.

Le *coroner* est un officier de police judiciaire salarié, dont la principale fonction est de faire des enquêtes, avec l'assistance du jury, sur les cas de mort violente et accidentelle : il est nommé par les propriétaires qui composent le jury. Les juges de paix nomment eux-mêmes les autres fonctionnaires du comté. Tout au moins ils les présentent au choix de la couronne : c'est ce qui a lieu pour le shérif, nommé par le souverain sur une liste de trois candidats émanée des juges de paix. Ce shérif est le représentant de la reine dans le comté, le gardien des droits et des biens de la couronne. Il convoque les jurys, assiste aux assises, fait exécuter leurs jugemens : on dit même que, faute de bourreau, il devrait les exécuter lui-même. Il n'a pas de traitement, il est sujet à de grandes dépenses et n'en est pas moins tenu, sous des peines sévères, d'accepter sa charge.

Mais il ne faut pas vous fatiguer à retenir et à comparer cette nomenclature. Tenez pour certain qu'ici tout se résout dans le juge de paix. Au fond, il n'y a que ce personnage en Angleterre pour gouverner les campagnes. Il est entre tous l'organe de la vie et du pouvoir local, non-seulement parce qu'il nomme d'une manière plus ou moins directe tous les fonctionnaires locaux, et qu'une fois nommé il est en quelque sorte inviolable lui-même, mais parce qu'il exerce tous les pouvoirs du comté, et quels pouvoirs! — D'abord il a le vote de l'impôt local. Il n'est pas l'élu des populations, et il ne laisse pas que de les taxer! Qui se serait attendu à cela dans un pays libre, et où liberté signifia toujours *impôt consenti?* — Ensuite il a la justice, la répression : cela est local en

Angleterre, et il ne s'agit pas là vraiment d'une justice qui s'épuise à prononcer quelque amende ou quelque prison. Les juges de paix, dans leurs sessions générales, avec l'assistance du jury, bien entendu, prennent connaissance de tout cas criminel où il ne s'agit ni de *meurtre*, ni de *félonie*, ni de *transportation à vie*, c'est-à-dire qu'ils ont presque toute la compétence de nos cours d'assises, là même où elles infligeraient des peines afflictives et infamantes, réclusion ou travaux forcés, avec toutes leurs suites d'interdiction légale, de dégradation civique, de surveillance de la haute police. On ne peut pas dire que les juges de paix sont *hauts justiciers*, puisque le cas pendable leur échappe. Cependant il faut retenir ce mot, qui n'exprime pas mal la source de leur pouvoir, source que nulle révolution en Angleterre n'a troublée à fond.

Comme il a la justice, ce magistrat a la police, et même encore plus complétement : la police de toute sorte, préventive, judiciaire, réglementaire. Il procède à l'instruction des affaires criminelles, il délivre des mandats d'arrêt, il prend des mesures particulières ou décrète des dispositions générales pour le maintien de l'ordre. A cette série d'attributions ajoutez des pouvoirs administratifs fort étendus, l'évaluation de la matière imposable, le contentieux en fait d'impôt local, la réception des comptes de deniers. Il opère tantôt isolément, tantôt réuni à un ou plusieurs collègues, selon l'importance des matières, selon qu'il s'agit — soit de juger des crimes ou de voter l'impôt, — soit de juger des rixes, des différends de maître à ouvrier, — soit de délivrer des *licences* pour des tavernes.

Le bizarre, l'inconcevable en tout ceci, au moins pour nous, c'est l'étrange variété de ces pouvoirs accumulés dans la même main. Nous croyons bien faire en France de distinguer soigneusement les fonctions : ce qui est divisé nous semble par cela même assuré d'une bonne exécution et d'un contrôle sérieux. Nous séparons d'abord dans les localités le politique de l'administratif, l'administratif du judiciaire, entendant par *politique* le consentement de l'impôt. Ainsi l'autorité qui vote les taxes pour certains travaux n'est pas celle qui poursuit et surveille l'exécution de ces travaux; en outre ni l'une ni l'autre n'applique la loi à des cas individuels, ne fait œuvre de justice. Cependant cette première division, rudimentaire et naïve, s'éclaircit ou se complique chez nous, soit dans l'ordre administratif, soit dans l'ordre judiciaire, d'une infinité de subdivisions. Un ordonnateur de dépenses, un comptable, un vérificateur de comptes, autant de fonctionnaires différens. On se met trois pour un paiement : l'un qui l'autorise, l'autre qui le fait, un troisième qui le contrôle, qui décide s'il a été bien fait.

Et la justice n'est pas moins abondamment ramifiée. Elle a des magistrats distincts pour les poursuites et pour les jugemens. Elle a autant de juges que de matières à jugement, les uns civils, les autres répressifs, sans compter que certains sont pour le fisc, et d'autres encore pour la comptabilité. Nous poussons le scrupule jusqu'à défendre au juge d'instruction d'opiner sur l'affaire qu'il a instruite. — C'est tout autre chose en Angleterre : qu'est-ce que ne fait pas le juge de paix? C'est lui qui instruit une affaire et qui la juge, qui juge et qui administre, qui administre et qui taxe, sans même changer de costume.

Regardez-le administrer,... il n'y a pas moyen de se croire en France. Il procède comme nos conseils-généraux au vote de l'impôt, comme nos préfets à la dépense de l'impôt, comme le conseil de préfecture sur les réclamations des contribuables ou à la vérification des comptes de deniers. — Fait-il œuvre de police ou de justice, ici encore il nous apparaît avec la même abondance et la même concentration de pouvoirs. Il fait des règlemens comme un maire ou un préfet, des actes de poursuite comme un juge d'instruction et un officier du parquet, des actes de répression comme la cour d'assises, moins quelques cas superlatifs de *grand criminel.*

Il ne faut pas appeler cela un pêle-mêle sauvage de pouvoirs. Tout est bien qui fonctionne bien, et sous ce régime la Grande-Bretagne s'est civilisée comme on sait. Toutefois il est permis de lui dire qu'elle entretient chez elle le moyen âge, et qu'elle offre les plus beaux restes d'une époque où la souveraineté était confondue avec le droit de propriété, et se déléguait tout entière, se concédait comme un fief. Le seigneur féodal n'est pas une espèce perdue : il existe en Angleterre, non plus avec les profits, mais avec les pouvoirs du moyen âge; rien n'est moins pétrifié. Passez le détroit, et vous verrez des propriétaires qui votent l'impôt sans être élus par les populations, qui rendent la justice sans être légistes, qui commandent une force armée sans être militaires. Est-ce donc de leur naissance qu'ils tiennent tout cela? Je n'irai pas jusqu'à dire oui, la chose n'est pas si claire : cela leur est accordé ou laissé aujourd'hui moins pour eux-mêmes que pour le bien public, dont ils passent pour les meilleurs gérans. Il faut convenir toutefois que le titre féodal auquel jadis ils faisaient tout cela est pour beaucoup dans cette entente du bien public. La preuve, c'est qu'ailleurs, où la féodalité a expressément péri, ces fonctions sont divisées et attribuées chacune à des conditions d'apprentissage, d'ancienneté, de mérite, tout autrement garantes de l'intérêt général et des services publics.

Ainsi, je ne veux rien outrer, je n'aurais garde de présenter ici

la caricature d'un grand peuple, parce que sa grandeur n'est pas la nôtre. Certes ce qu'on voit dans un comté anglais n'est pas de la féodalité pure, quoi qu'il en semble : les temps modernes ont passé par là et soufflé une autre âme dans la vieille machine. Ce n'est pas même de la noblesse, si l'on met sous ce mot une distinction, une puissance fondée sur la race; rien ne se recrute comme les classes supérieures de la Grande-Bretagne, ce qui n'appartient en propre ni à ce pays, ni aux temps modernes. Le monde a toujours eu assez d'angoisses pour tirer de ses profondeurs tout ce qui était capable de le sauver, tout ce qui repoussait les Sarrasins ou les Normands, les Anglais ou les ligueurs. Des dynasties sont nées de ces services; pourquoi pas des familles, des souches nobiliaires?

Quoi qu'il en soit, si le gouvernement local de l'Angleterre n'est pas précisément à base féodale ou nobiliaire, il est traditionnel au moins. Or cette tradition profite à certaines classes, nullement inaccessibles et même incessamment accrues, où persistent néanmoins, comme fond et comme type, les supériorités d'autrefois, les élémens officiels du moyen âge, ce qui n'est pas un médiocre principe en ce pays de faveur et de respect populaires. Que voulez-vous? ce peuple n'a pas fait de révolutions, ou du moins il n'en a fait que de superficielles.

Dès qu'il n'éprouvait pas le besoin de détruire les anciennes supériorités, on ne peut lui faire un crime de les avoir respectées. Le crime eût été de mettre à mal une caste qui gagna ses éperons comme nulle part, dont la main est partout dans l'édifice des libertés publiques. Les peuples doivent se juger avec indulgence : songez donc que celui-ci a encore des dîmes, des substitutions, des grades militaires à prix d'argent, des sectes à l'infini, des bénéfices d'église à la nomination des propriétaires; il n'a pas dans toute son histoire une date comme la nuit du 4 août 89. A propos de dates, nous ferons bien de nous en tenir là et de triompher avec modestie, même en présence de ces pouvoirs confus et surabondans dont jouit l'aristocratie anglaise.

Ceci, à coup sûr, est la trace et si l'on veut le poids du passé. On ne comprend rien à ces reliques, quand on a cru bien faire d'abolir le passé, d'ensevelir soigneusement toute tradition : en France, par exemple, où chacun a besoin d'une certaine archéologie pour se représenter la façon dont vivait son grand-père. « Il faudrait plus de six mois, dit Montesquieu, pour faire comprendre à un lettré chinois ce que c'est qu'un abbé commendataire battant le pavé de Paris. » Je mets en fait que les petits-neveux de cet abbé ont à son égard cette ignorance, cette intelligence d'antipodes. Telle est la rupture des Français avec leur passé que ceci n'est presque pas une

image ni une hyperbole, mais la mesure du bond incroyable qu'ils ont exécuté en 89. Cependant ce pays n'est pas en l'air : il faut bien s'appuyer sur quelque chose. Faute de souvenirs qui vaillent la peine d'être restaurés, la France fait ses lois avec des idées, avec celle-ci, entre autres, que la séparation des pouvoirs, l'isolement et la spécialité des fonctions sont une condition de bien faire, un principe de science et de perfection, un élément de contrôle, une garantie de liberté. Ce pays a eu des idées plus fâcheuses, et je conçois tout l'ébahissement du lecteur français à l'aspect de tant de fonctions mêlées, brouillées en quelque sorte parmi nos voisins. « Quoi! il y a un pays civilisé où l'on fait un juge, un officier de milice, un officier de police judiciaire, un administrateur, un taxateur, avec une seule et même personne qui est en général celle d'un homme du monde, de plaisir, d'action?... » Pourquoi pas? Rappelez-vous donc que nous sommes en Angleterre, un pays coutumier du fait. Vous en verrez bien d'autres à la chambre des lords (c'est un point sur lequel nous reviendrons), où des gagneurs de bataille, des vice-rois, des conquérans dont on parle encore au pied de l'Himalaya, discutent par le menu et suivent pas à pas non-seulement la conduite des affaires extérieures, mais les moindres mesures de législation courante et d'administration pratique, quelquefois simplement pour le bien de leur prérogative, mais quelquefois aussi avec un sens inné des affaires et de l'intérêt public, qui n'en lâche, qui n'en dédaigne rien.

Après cela, on s'étonne moins de voir les comtés pleins de chasseurs et d'affaires qui s'entendent suffisamment. Les affaires elles-mêmes ont leur activité, leur locomotion, quand elles réunissent les juges de paix en sessions. Le comté dont ils sont les hôtes les traite selon leurs goûts, et fort honorablement, soyez-en sûr, sans que ces goûts nuisent aux affaires. Peut-être même en profitent-elles, ainsi que cela se passait chez les Germains, traitant *inter epulas* les affaires publiques avec l'expansion et la franchise naturelles en pareil cas : *deliberant dum fingere nesciunt*, disait Tacite. Cette tradition en vaut bien une autre.

Soit, dira-t-on. Cet entassement de pouvoirs, qui plaît à la Grande-Bretagne, a perdu tout caractère d'exploitation, d'oppression : le vieil organisme dont elle se contente a entendu la raison moderne; mais toujours est-il que c'est un legs de la barbarie, un obstacle sous les pas du progrès, le reste d'une époque où les pouvoirs étaient confus parce que les droits étaient inarticulés, si ce n'est même inconnus, où les besoins de gouvernement étaient bornés, parce que l'activité sociale était peu explicite, peu détaillée, où l'idée de la chose publique dans toute sa grandeur, des services

publics dans toute leur étendue et leur complexité, était encore à naître et à reconnaître. Aujourd'hui, toutes choses étant grandies et démêlées, est-il sage de les traiter avec l'appareil informe qui suffisait au moyen âge? Cette confusion de pouvoirs est vicieuse en soi: quel abus par exemple que de mettre ensemble la justice et la police, exposant l'une à perdre quelque chose de ses formalités et de ses lenteurs, qui sont des garanties, tandis que l'autre y compromet sa promptitude et sa dextérité! Pourquoi cette grossièreté inaltérable de rouages dans une civilisation qui se perfectionne, et qui, par cela même, se diversifie, se complique de toutes parts? Véritablement c'est prendre plaisir à l'obstacle et à l'impuissance.

Tout cela est plausible. Cependant rappelons-nous que la civilisation ne réside pas tout entière dans la perfection des mécanismes administratifs. Il est certain que, l'âme des choses changeant, les mécanismes feraient bien de s'améliorer eux-mêmes, de se transfigurer à leur tour; il convient que l'organe se proportionne à la fonction. Toutefois la civilisation est surtout dans les personnes, dans les âmes : or elles peuvent corriger par ce qu'elles acquièrent de sain et de progressif le vice qui est resté dans le matériel des institutions.

Aujourd'hui par exemple, le procédé français pour atteindre la vérité juridique est de mettre d'une part l'accusation, de l'autre la défense, d'instituer deux organes pour ces deux fins, et cela en effet est fort bien avisé. Il ne faut pas croire cependant qu'un accusé non défendu soit par cela même un condamné. Si les juges eux-mêmes allaient le défendre... A cet égard, les mœurs judiciaires de la Grande-Bretagne sont fort édifiantes, et le spectacle en est curieux parmi ces juges de paix dont nous avons reconnu tout à l'heure l'origine et la qualité. Voilà des hommes qui figurent au plus haut degré la conservation, la stabilité, tous les intérêts gardiens de l'ordre et de la propriété. Vous croyez peut-être que la répression sera chez eux un parti pris, une férocité organique, qu'ils auront du moins toutes les préventions et toutes les rigueurs signalées à bon droit comme le vice qui s'établit parmi les juges permanens. Eh bien! non : quelque chose, il faut le croire, s'éveille en eux à l'aspect de l'accusé et les interpelle au nom de leur office, qui n'est pas uniquement pour eux, au nom d'un droit qui n'est pas uniquement celui de la société... Je les crois peu juristes, encore moins philosophes; il n'y a pas apparence qu'ils aient jamais rencontré dans leurs lectures ce vœu de la loi romaine que je ne suis pas sûr pour mon compte d'avoir bien retenu : *Absentia defensoris præsentia numinis repleatur*... Cependant il est de fait qu'ils ménagent l'accusé, suppléant aux lacunes et au trouble de sa défense,

le mettant en garde contre ses aveux. C'est à cela que la civilisation sert en eux, sans compter qu'elle est autour d'eux dans l'opinion, dans la publicité, leur créant un sentiment du devoir et de la responsabilité aussi varié, aussi étendu que les fonctions diverses dont ils sont chargés.

C'est une manière d'entendre le bien public que d'isoler les services publics et d'imposer à chaque fonctionnaire des preuves d'aptitude. C'en est une autre que de les laisser confondus et indistincts moyennant une conséquence nécessaire, qui est de chercher, de rencontrer une élite capable de porter ce cumul sans en être accablée. Une nation assemblée qui se met à réfléchir et à délibérer sur ces choses fera bien de prendre le premier parti ; mais le second n'a rien d'excessif, s'il a l'appui des traditions, dans un pays d'ailleurs où les esprits et les consciences sont assez développés, où certaines classes sont assez fortes pour répondre par la variété des aptitudes innées ou acquises d'un seul homme à toute la variété des services publics. Qu'importe que la tâche soit universelle, si l'homme est encyclopédique? La force est-elle comme le fardeau, l'étreinte comme l'étendue? Tout est là. A ce prix, le fonctionnaire peut être multiple, et beaucoup de choses peuvent tenir en une seule main. Le procédé en soi est peut-être grossier, mais il est sans grief, dès que l'esprit de caste et les traditions de famille lui servent d'appui, l'éveil et la qualité de l'opinion lui servant d'ailleurs de contrôle. Il révèle des conditions morales qui relèvent et réparent tout.

Il ne faut pas perdre de vue cette puissance du milieu, cet ascendant de l'opinion. Les pires en sont tempérés, les moindres en sont illuminés, et ce qui n'est pas moins considérable, c'est qu'où manque l'opinion, les meilleurs et les plus éclairés, doutant d'eux-mêmes, s'abstiennent du bien qu'ils conçoivent et qu'ils désirent. « C'est chose inhumaine, » disait Lamoignon à propos de la torture. « C'est chose inutile, » ajoutait Pussort. Cela dit, que nul écho ne leur renvoyait, Lamoignon et Pussort laissèrent la torture dans l'ordonnance criminelle de 1667. Je suppose qu'ils étaient seuls à penser et à parler de la sorte, seuls comme s'ils eussent parlé tolérance à cette époque de dragonnades approuvées des jansénistes eux-mêmes. L'opinion ne les assistait pas, soit qu'elle manquât dans les esprits, soit que les esprits manquassent d'occasions et d'organes. On ne se passe pas, fût-on Pascal, de ce point d'appui : les plus grands ne se dilatent que dans un milieu qui les soulève, qui les soutient triomphalement, par où le génie porte la peine d'être humain, c'est-à-dire sociable. Qu'est-ce qui manquait à Pascal pour être Voltaire, Rousseau ou Montesquieu? Certes ni la pensée, ni l'esprit, ni l'éloquence, si haut qu'elle peut monter. Il lui manquait l'opinion, pas

autre chose. Doutant par son génie, il a cru par son siècle, qui ne lui renvoyait que des exemples de croyance et de soumission. Ce vide l'accabla. Comme sa raison, qui allait à tout briser, était seule de ce sentiment sous le règne de Louis XIV, il prit parti contre sa raison, il la brisa : *abêtissez-vous,* lui dit-il, la seule chose à faire dans une époque organique, comme disent les saint-simoniens, c'est-à-dire humble de cœur, soumise, prosternée. Félicitez-vous d'être né à genoux, maudissez l'arrogance de votre cœur, si la Providence, dans sa philosophie de l'histoire ou dans quelque gracieux dessein de mortification, a mis sur votre chemin une de ces misérables époques.

Ainsi l'aristocratie et ses mérites n'expliquent pas seuls cette confusion britannique de tous les pouvoirs locaux : aux *meilleurs,* il faut le concours des bons, l'appui de la conscience publique exprimée et avouée, l'opinion en un mot. Il ne faut pas oublier qu'en Angleterre cette puissance est légalement armée de toutes pièces, libre par les journaux, souveraine par le jury, dont relève *directement* toute fonction publique.

L'éducation est encore plus près de nous que l'opinion, et la famille est cette partie du public qui nous touche le plus intimement; beaucoup de choses dérivent de là chez les Anglais d'une certaine classe, de celle qui fournit ces fonctionnaires à toute fin. Ils sont nés, ils ont grandi au milieu des affaires publiques. Leur enfance s'est passée à entendre parler routes, écoles, arrestations, enquêtes autant que chevaux. Ils gouvernent *de race* pour ainsi dire. Comment ne seraient-ils pas capables de ce qu'ils ont toujours vu faire, et qui descend à eux comme une tradition naturelle et vénérée? Ils tiennent en effet que ces soins font partie de leur rang, que ce pouvoir est un signe de caste, que ce patronage est leur privilége et leur patrimoine. C'est assez dire que s'il y a dans leur cervelle une lueur d'entendement, dans leur existence une heure lucide et appliquée, elle va se tourner vers l'affaire locale. Qui sait d'ailleurs? Peut-être que cette jeunesse passée jusqu'à vingt-deux ans dans les universités en a rapporté çà et là, non pas quelque connaissance de la chose (rien ne ressemble moins à ce qu'on fait dans un comté que ce qu'on apprend à Oxford), mais une élévation et une ouverture générale d'esprit qui ne gâtent rien. Que les affaires se le tiennent pour dit : on n'a quelquefois qu'à se baisser pour être à leur niveau.

Au demeurant, soyez assuré qu'il n'y a de miracle nulle part, pas même ici. Rappelez-vous seulement que ces magistrats sont très nombreux, qu'ils n'agissent guère isolément, et que dans leurs sessions les plus entendus, qui ne sont pas toujours les meilleurs ca-

valiers, prennent le dessus, donnent le ton... Cela est inévitable, et il arrive ainsi que toutes choses, même les affaires, se passent, se traitent tolérablement entre ces gens bien élevés, les uns sachant, les autres comprenant, tous apportant quelque idée innée de la chose publique, éclairés par les usages, assistés d'ailleurs par le *clerk of peace*. Je n'aurais garde d'oublier ce fonctionnaire, qui, sous le nom modeste de greffier, est, si je ne me trompe, une pièce capitale de l'administration du comté. « Il est, dit le rapport déposé à la chambre des représentans belges, l'officier du collége des juges de paix. C'est lui qui tient leurs écritures, exécute leurs décisions et prend une large part à l'administration du comté. »

Je trouve en outre dans le budget du comté de Surrey (un comté comme un autre, si j'en juge par son budget, comparé à tel autre budget local) que le greffier touche un traitement de plus de 30,000 francs (1,300 livres sterling), par où il est fort inférieur à qui ne touche rien : un chiffre lumineux cependant où l'on entrevoit le prix et le rôle de l'expérience, du savoir, de la spécialité, comme on dit, rappelant la règle et les usages, suggérant les solutions, enfin *consultant* de la manière la plus *délibérative*. Les Anglais, on le remarque ici une fois de plus, sont encore dans les liens du moyen âge, qui ne savait pas distinguer le gouvernement en action et en délibération, qui mettait ces deux pouvoirs tantôt dans un homme, tantôt dans un corps, au lieu de créer deux organes, comme on l'a fait de nos jours. Cette découverte est en effet toute récente. « L'administration, dit le général Foy parlant du premier consul, prit entre ses mains une marche sûre et rapide par l'application féconde du principe qui confie l'action à un seul et la délibération à plusieurs. » Ce principe ne s'est pas fait reconnaître chez nos voisins : le collége des juges de paix, en Angleterre, n'a pas près de lui un agent qui soit de tout point ce qu'est chez nous le préfet auprès du conseil-général. Cependant il est dans la nature des choses que la délibération et l'action se divisent, se dégagent l'une de l'autre à certains momens; de là le *clerk of peace*. En outre il n'est pas moins naturel que l'*action*, de quelque manière qu'elle soit classée dans la hiérarchie des pouvoirs (les Anglais la mettent au plus bas, même dans leurs sociétés de commerce), se classe elle-même en vertu de la valeur qui lui est propre et en raison de l'habileté dont elle fait preuve; de là l'indubitable importance du *clerk of peace*, attestée par ces deux circonstances : qu'il est seul de son office dans le comté, et que cet office est récompensé, c'est-à-dire évalué pécuniairement au taux fort élevé que nous avons vu. Quand ce greffier serait tenu pour *gentleman*, cela ne m'étonnerait pas.

Pour décrire un pouvoir, il faut y montrer trois choses : l'agent,

l'action, le ressort financier. Organes, fonctions, nerfs, tout est là quand il s'agit d'un corps politique ou autre. Le législateur français ne manque pas, en tout sujet qu'il aborde, de reconnaître et de traiter séparément ces trois aspects. Or nous venons d'exposer quelles sont les autorités et les attributions du comté : il faut voir maintenant de quelles ressources disposent ces magistrats, quel est le ressort, le nerf de ce pouvoir.

Rien n'est plus simple : tout ici se compose d'une taxe directe et purement foncière. Tandis que l'état vit principalement de taxes indirectes, d'impôts de consommation, le comté, lui, n'a pas d'autres recettes qu'un impôt direct sur le revenu net des immeubles. Ce revenu est évalué par une commission que les juges de paix nomment parmi eux, et qui fait appel à tous les documens, à tous les témoins que bon lui semble. Un document est-il inexact, l'expertise qui en révèle l'inexactitude est à la charge du fonctionnaire de qui vient le document. Un témoin refuse-t-il de paraître, il paie une amende de 20 livres sterling. Quand la matière imposable est évaluée, la commission répartit l'impôt entre les paroisses; s'il y a réclamation des paroisses contre leur contingent, elle est jugée en session trimestrielle des juges de paix. Tout étant évalué et jugé, le *greffier de paix* transmet à l'administration des pauvres l'état des taxes à percevoir dans chaque paroisse, et si l'agent de cette administration est en retard pour le recouvrement ou le versement de l'impôt dont il a charge, tout juge de paix peut émettre une ordonnance pour saisir et vendre ses biens.

Voilà un pouvoir qui ne sera inerte et empêché que si bon lui semble; mais ce que j'y veux remarquer surtout, c'est la dose de tradition qui s'y retrouve, c'est le moyen âge qui vit encore dans cette fiscalité des pouvoirs locaux aussi bien que dans leurs organes et leurs fonctions. Aujourd'hui, alors que tant de richesses nouvelles s'offrent à l'impôt, la taxe du comté est encore purement foncière, comme l'était la taxe des pauvres sous Élisabeth, comme l'était la taxe d'église (*church rate*) dès le XIII[e] siècle, comme le sont au fait tous les impôts d'une époque où la terre est la seule richesse connue et imposable, où les gouvernemens ne peuvent prendre l'argent du public dans son portefeuille. Tandis qu'en Angleterre l'état est éminemment moderne et progressif par l'impôt qu'il prend sur toute richesse qui paraît, par les autorités qu'il institue pour tout besoin qui se révèle, il laisse aux comtés la taxe aussi bien que les pouvoirs du moyen âge.

L'importance de cette taxe n'est pas ce qui pourrait donner l'idée de ces pouvoirs, puisque le plus considérable d'entre eux, la justice, s'exerce gratuitement. Néanmoins le chiffre en est respectable :

il s'agit de 50 millions (1,954,840 livres sterling), somme égale à la moitié environ de ce que nos lois de finance appellent le *service départemental*, pour une population un peu moindre que la moitié de la population française.

Voilà le comté anglais : on vient de l'exhiber, tel qu'il existe et se gouverne, avec ses finances, ses fonctions, ses organes. Il me semble que, cette description faite, on n'a plus rien à décrire ici en fait de pouvoirs locaux; on ne voit pas du moins ce qu'on pourrait offrir de mieux au lecteur. Songez donc que nous venons de considérer le plus grand des pouvoirs locaux dans la plus considérable des trois régions qui composent le royaume-uni, cette étude ayant été prise sur l'Angleterre et le pays de Galles. Vous trouvez là les deux tiers de la population britannique, les quatre cinquièmes de la richesse britannique! Et ce petit pays a dans ses origines la même supériorité, la même hégémonie : il apparaît dans l'histoire comme le noyau, le fond triomphant, qui a eu la vertu d'attirer à lui tout le reste, où ni conquêtes ni révolutions n'ont altéré depuis huit cents ans la tradition nationale. Or, dans ce pays ainsi fait et que vous pouvez prendre pour la Grande-Bretagne tout entière, qu'apercevez-vous d'autorités locales? Le comté, où tient presque toute la population. Et dans le comté? Le juge de paix, où se concentrent tous les pouvoirs, des pouvoirs quasi-souverains. Et dans le juge de paix? L'aristocratie... N'allez pas plus loin, vous tenez la Grande-Bretagne : vous la tenez par son âme. Il n'y en a qu'une du haut en bas de ce pays, tant pour les localités que pour l'état : par où vous voyez tout d'abord que le régime local n'y sera jamais un égoïsme local, jamais un obstacle aux lois et à la politique générale, et que vous pouvez pratiquer hardiment le même régime, si vous pouvez y mettre le même souffle.

Je serais d'avis pour ma part de laisser de côté l'Irlande, l'Écosse, la métropole, les bourgs, les paroisses, des détails qui ne sont bons qu'à troubler l'esprit et les conclusions du lecteur, où d'ailleurs pour ce qu'ils apportent de données ils ont à peine le droit d'entrer. Qu'est-ce, en effet, que l'Irlande? Un pays vaincu et catholique. Ne croyez pas que les vainqueurs vont y laisser de l'indépendance locale, encore moins que les vaincus se laisseront gouverner localement par l'aristocratie protestante; leur bon plaisir serait plutôt de l'incendier et de l'assassiner. Qu'est-ce que l'Écosse? Un pays annexé, longtemps rebelle, où le régime féodal a duré trop longtemps, et pour cette imprudence a péri tout entier : *à priori* vous pouvez compter en ces deux pays sur d'assez belles applications de pouvoir central.

Je voudrais qu'il me fût permis d'éliminer franchement ces dé-

pendances éloignées du sujet. Trouvant au fond de notre analyse cette loi, ce fait capital, que le comté anglais est au régime de la tradition, ne sommes-nous pas autorisé à nous arrêter et à conclure? Assurément nous avons là ample matière aux réflexions, aux inductions les plus légitimes, puisque ce fait caractérise le pouvoir local dans la plus grande partie du royaume-uni. Peut-on raisonner en ce sujet sur des données plus solides et plus complètes?

Cependant vous seriez peut-être bien aise d'apprendre quelque chose sur ce qui se passe localement en Irlande, en Écosse, dans les bourgs, dans les paroisses. Après tout, cette curiosité est naturelle. Seulement je préviens le lecteur qu'il s'attache là, quelles que soient les apparences, à de purs accessoires où il ne trouvera rien pour infirmer les réflexions qu'il a le droit de faire dès à présent. La Grande-Bretagne en son gîte et en son essence est où nous l'avons montrée, c'est-à-dire dans cette aristocratie qui règne aussi bien sur les localités que sur l'état. Quoi qu'il en soit, nous allons poursuivre cet exposé fastidieux; mais regardez bien ces pouvoirs locaux, tels qu'on vient de les décrire dans le comté anglais. Vous ne les reverrez nulle part avec cet épanouissement, ni dans les bourgs, ni en Écosse, encore bien moins dans les paroisses et dans l'Irlande.

II.

C'est peu de chose que les bourgs ou corporations. Quelles que soient leurs attributions, ces localités figurent comme une exception clair-semée sur la carte de l'Angleterre et du pays de Galles. Quand lord John Russell présentait au parlement le bill de réforme municipale, il n'en comptait pas plus de cent quatre-vingt-trois, avec une population de deux millions d'habitans (1). A cet égard, le bourg est moins que le comté : c'est autre chose surtout. Là, rien ne ressemble aux pouvoirs du comté, confus et souverains comme nous les avons vus entre les mains des juges de paix : tout se divise, quelquefois pour s'étendre et se détailler, mais en général pour se borner.

Tout d'abord c'est l'administratif et le judiciaire qui ne tiennent plus dans la même main. L'administration passe tout entière à des représentans élus. Quant à la justice, il est rare qu'un bourg soit constitué avec cette plénitude suprême qu'on voit dans le comté. En général, il relève du comté pour la haute justice. Ce n'est pas qu'il n'ait aussi ses juges de paix, mais avec quel déchet de personnes et d'attributions! Ici, ce magistrat, comme juge pro-

(1) Voyez *Annual Register*, 1835, page 242.

prement dit, a pour toute compétence de statuer sur les contraventions de simple police. Comme officier de police judiciaire, il est borné par le *coroner*, officier municipal et salarié, qui, lui aussi, fait des enquêtes, des instructions, etc. Il n'a plus la grande fonction judiciaire des *sessions trimestrielles*, qui n'existe pas dans les bourgs ou qui est dévolue au *recorder*, un magistrat salarié par la corporation et nommé par la couronne parmi les avocats de quelque pratique. Enfin ce juge de paix, déjà si réduit, devient méconnaissable quand on songe qu'il reçoit quelquefois un traitement de la commune, et qu'il peut être pris partout, sans la moindre condition de rang ni de fortune.

Ici, comme on voit, tout change d'aspect, personnes et choses, organes et attributions. C'est que nous sommes ici sur un terrain moderne, celui des grandes agglomérations, où les nécessités modernes ont fait la loi. On n'y voit plus les mêmes traces du passé, qui fléchit et s'efface. Les pouvoirs du bourg, de moindre nature et d'une autre origine que ceux du comté, sont plus variés et plus compliqués. Tandis que le comté pourvoit seulement à certaines grandes choses élémentaires et immémoriales, telles que la sûreté des personnes et des biens, le bourg met la main, une main vigoureuse et indiscrète, dans toutes les sinuosités de la vie moderne. Par voie de répression et par voie de prévention, avec tous les pouvoirs de la police la plus pénétrante, il descend parmi tous ces intérêts qui se touchent et se froissent dans les grands entassemens humains. Il aborde, il prévoit tous les méfaits et toutes les *nuisances* qui naissent sous les pas de cette foule civilisée, qui ne sont nullement la monnaie des vieilles scélératesses nées avec le monde (celles-ci continuant à tenir leur rang), mais qui s'y ajoutent comme le défaut et la perversion naturelle de tout progrès humain.

Qu'est-ce que ferait ici le passé avec son personnel et ses traditions? Ici, tous les pouvoirs appartiennent à un conseil électif, lequel nomme lui-même ses dignitaires sous le nom de *maires* et d'*aldermen* ou *adjoints*. Est électeur quiconque paie la *taxe des pauvres*, une taxe directe sur le revenu net des immeubles. Est éligible quiconque paie cet impôt pour un revenu de 15 livres sterling au moins. Ajoutez à cette condition électorale celle d'un domicile de trois ans, ne perdez pas de vue que le paiement de la *taxe des pauvres* confère seul le droit électoral à l'exclusion des autres taxes, et vous avez tout autre chose que le suffrage universel.

Ce conseil ainsi élu, ainsi composé, a des attributions variables, vu que les bourgs ont été constitués à différentes époques et avec des pouvoirs plus ou moins étendus. Toutefois l'*acte de réforme municipale*, rendu en 1835, leur reconnaît quelques droits élémen-

taires : l'administration des biens et revenus municipaux et des fondations d'intérêt local à l'exception des fondations charitables, — le service des cours de justice locale et l'administration des maisons de détention et de correction, — l'administration de la police. En outre une loi de 1858 (*local government act*) leur offre les attributions que voici : l'éclairage public, — l'administration de la voirie et des jardins et parcs publics, — la police de la voirie, des voitures publiques et des établissemens publics, — l'approvisionnement des eaux, — le service et la police des incendies, — la police des constructions et la salubrité publique, — les horloges publiques, — les bains et lavoirs publics, — les cimetières, — les marchés.

Cet acte doit être considéré comme une charte générale proposée par le législateur soit aux localités qui n'en ont pas, soit à celles qui en ont une moindre. C'est en même temps un moyen qui leur est offert pour déposséder les pouvoirs institués çà et là, avec plus ou moins de discernement et d'harmonie, à certaines fins locales, éclairage, pavage, etc. Un bourg peut se soustraire à ces incohérences par décision du conseil municipal adhérant à l'*acte de gouvernement local*. Une paroisse ou même une agglomération quelconque peut obtenir le bénéfice de cet acte, soit par une résolution de la majorité des contribuables, soit par une décision du ministre de l'intérieur.

Ces pouvoirs sont d'une véhémence dont on n'a pas d'idée. Ces bourgs, qui n'appartiennent qu'à eux-mêmes, ont en eux-mêmes un maître dur et exigeant. Rien n'est comparable à leur police des constructions, de la voie publique, de la salubrité, de la propreté. On force un propriétaire à produire le plan de toute construction ou reconstruction projetée : il y faut des rigoles couvertes aboutissant aux égouts publics, sans parler d'une infinité de détails... Pour vérifier ces conditions de décence, on visite à volonté tout domicile. On défend la location des logemens souterrains ou même simplement sordides et mal aérés. A ce qui est insalubre, on impose l'assainissement; à ce qui ne peut être assaini, la destruction. Il y a de grosses amendes pour les retards, et finalement une exécution d'office qui peut aller jusqu'à abattre les maisons, le tout aux frais des propriétaires. Telles sont les violences de la civilisation sur un peuple qui exècre les mesures préventives, qui a la religion du domicile, qui ne peut sentir la main de l'autorité sur lui, chez lui surtout.

Après cela, il va sans dire qu'on inspecte toute vente de comestibles, qu'on oblige les chemins particuliers à être nivelés, drainés et pavés, qu'on prohibe tout amas d'immondices dans l'intérieur

même des cours, qu'on force tout propriétaire à s'approvisionner d'eau. C'est de la santé et de la propreté obligatoires, sans parler d'une assez large intervention des pouvoirs collectifs défrayée par l'impôt, d'un véritable communisme officiel. J'appelle ainsi les taxes auxquelles les habitans peuvent être soumis pour jardins publics, bibliothèques publiques, musées publics. Il y a de tout dans le budget d'un bourg, même des fonds secrets. A vrai dire, je ne trouve qu'un exemple de fonds secrets, et encore qui ne passe pas 10 livres sterling : un service, une mauvaise action, qui en tous cas n'a pas coûté cher.

Enfin, pour dernier trait, une matière fort considérable en tout pays industriel, — celle des *ateliers insalubres*, qui donne fort à faire chez nous à toute la hiérarchie administrative, où le chef du gouvernement lui-même ne procède en certains cas que le conseil d'état entendu, — est réglementée absolument par les conseils municipaux.

Deux choses toutes modernes ont créé ces pouvoirs en ce qu'ils ont de hardi et de compréhensif. L'une est le développement des villes, où plus de contact engendre plus d'occasions de nuire et plus de disciplines nécessaires; l'autre est le développement des idées de comfort, de propreté, de décence, chaque jour plus exigeantes et plus raffinées, lesquelles rencontrent bien sur leur chemin l'aversion innée des Anglais pour le règlement, mais ne laissent pas que d'en triompher par une aversion acquise et encore plus forte, celle du nauséabond, du scandaleux, de l'immonde, du saugrenu. On voit ici dans tout son jour une des lois les plus frappantes du monde moral, savoir le progrès de la puissance publique parallèle au progrès de la société. Il y a en effet un progrès de la société en tout ceci, et même un progrès de quelque valeur morale, une certaine addition aux codes et aux commandemens les plus connus. Il s'agit de ne pas infecter son prochain, de ne pas le dégoûter moralement, de ne pas l'empoisonner, soit quand il respire, soit surtout quand il croit être logé et nourri. Il s'agit même de lui procurer l'espace, le jour, l'air, les récréations de la vue et de l'esprit. Un budget où apparaissent de tels articles de dépense n'accuse pas moins qu'un respect croissant de soi-même et d'autrui, un plus haut sentiment parmi les hommes de ce qu'ils valent et de ce qu'ils se doivent les uns aux autres. On peut même croire, mais en y allant avec infiniment de circonspection, que plus de décence signifie plus de moralité, et que le soin des dehors suppose la qualité, la réalité du fond.

La preuve au surplus que ce progrès moral n'est pas la fantaisie de quelques-uns, c'est qu'il est défrayé par tous, et chèrement. Le montant des taxes municipales directes perçues à Liverpool s'élève à 21 pour 100 du revenu imposable, ce qui ne dispense pas l'ha-

bitant de Liverpool de payer sa part de l'*income-tax* et des *assessed taxes*, c'est-à-dire des taxes sur les maisons, les domestiques, les chevaux, les armoiries, etc. (1). Rien ne montre l'empire d'un besoin, la puissance d'une idée progressive comme les sacrifices d'argent qu'elle sait obtenir; c'est à cette épreuve qu'on voit les convictions. La foi qui contribue est une foi sincère.

Somme toute, je sais bien ce qui étonnera, ce qui choquera le plus un lecteur français à l'aspect de ce pouvoir municipal. On va me dire que j'ai déployé là une longue liste d'attributions, mais qu'apparemment je ne l'ai pas épuisée. Et les écoles! et le culte! et l'hôpital! et la route! et le théâtre! il n'y en a pas trace dans ce catalogue. Est-ce que les bourgs, les corporations de la Grande-Bretagne n'ont pas le droit et même l'obligation précise de pourvoir à ces services? Eh! mon Dieu, non; mais ne vous inquiétez pas de ces choses que les corporations peuvent négliger. Vous êtes en présence d'une société qui saura bien y pourvoir. Ces services se font d'eux-mêmes avec des ressources, tantôt qui leur appartiennent en propre, tantôt publiques, tantôt privées, qui en tout cas n'attendent rien des corporations.

Parlons d'abord de l'église. Elle est officielle ou dissidente, mais toujours dotée. Officielle, elle a les dîmes, le budget de l'état, la taxe d'église; dissidente, elle a les sectes et ne s'en trouve pas plus mal. Il faut savoir que les Anglais ont gardé un goût très vif de la dispute théologique, de l'interprétation biblique. Cette passion a toujours tenu une grande place dans leur cœur et dans leur histoire. Elle fit la force de Cromwell. Rappelez-vous ces paroles de Bossuet : « Comme il vit que la passion de dogmatiser sans être repris par aucune autorité ecclésiastique ni séculière était le charme qui possédait les esprits... » Et pas plus tard qu'au commencement de ce siècle l'Irlande et l'Angleterre se querellaient horriblement pour la religion, juste à l'époque où nous entrions en jouissance d'un concordat qui éteignait tout dans un régime de paix, de tolérance, de pensions, de traitemens.

Telle est en Angleterre l'agitation de la société, mais en même temps la ressource des églises. Inspirez aux peuples croyance et respect, c'est le fonds qui manque le moins. Si riche à cet égard est l'église d'Angleterre qu'elle en est chrétienne et bienfaisante; elle l'est d'ailleurs par le titre même de son office, par la vertu de son institution. On ne prêche pas aux hommes toutes les vertus théologales sans quelque profit pour soi-même, sans être un jour ou l'autre la première dupe de son homélie. Tout comme les gouvernemens emploient quelque chose de leur puissance au maintien de

(1) Page 104 du document belge déjà cité.

l'ordre, et même parfois au bien public,... de même la charité d'une église, charité bien entendue, j'en conviens, finit toujours par des bienfaits. Rien en soi n'est plus certain sous des formes variables. En Espagne, l'aumône est celle des vivres à la porte des couvens. En France, le clergé dispensait l'enseignement classique avec la profusion la plus libérale et même la plus gratuite, à ce point qu'avant 89 les colléges étaient plus remplis que ceux de l'université en 1842, ainsi qu'on peut le voir dans un document officiel à cette dernière date. — En Angleterre, le clergé dirige les écoles primaires et concourt à leur entretien : il est le souscripteur né de toutes les *charities*, le visiteur spontané des prisons, le missionnaire qui affronte les naturels et les moustiques de l'Afrique centrale, où parfois il s'engage et périt avec femme et enfans.

Outre cette force qui allége le budget des localités à l'article des écoles et des hôpitaux, il en est une autre qu'on ne peut se permettre d'oublier, l'aristocratie professant comme elle fait le patronage des classes inférieures. Il faut faire état de ce sentiment et de cette richesse pour comprendre tout ce qui existe en Angleterre d'œuvres spéciales destinées au bien des masses. Sans doute les motifs sont variés de cette philanthropie aristocratique. On pourrait imaginer ici toute une gamme de motifs intéressés, depuis la précaution contre l'incendie jusqu'à la captation politique; mais il ne faudrait pas en exclure non plus ceux qui partent d'un bon naturel, tout aussi probables à certaine hauteur que le *spleen;* il me semble même qu'il y a un lien logique entre le *spleen* et la générosité.

Sans doute rien ne vaut, rien ne remplace la munificence de l'état, qui en ce pays prend chaque jour plus d'importance dans le service de l'enseignement primaire, la seule d'ailleurs qui sache traiter le paupérisme. Cependant il y aurait calomnie à ne pas reconnaître qu'au sommet de la société anglaise on a l'attention, la conscience même, fort éveillées au sujet de tout ce qui souffre. On y contemple avec une sympathie inquiète ces masses laborieuses au fond desquelles s'élabore la prospérité publique; on voudrait élever à la dignité du savoir, à la sécurité du capital ces humbles frères auxquels la famille humaine ne se lasse point d'offrir pour tout partage les œuvres lourdes et répugnantes, rémunérées par une subsistance précaire... Voilà pourquoi les bourgs ne font pas certaines choses, lesquelles se font chez eux, sans eux, et l'on peut bien dire au-dessus d'eux.

Quant aux routes, une si grande affaire dans le budget de nos départemens et de nos communes, il y a pour les exécuter en Angleterre un ingénieur fameux, l'intérêt privé, l'empressement du capitaliste à rendre, moyennant péage, ce service aux localités. Il appartient au parlement d'accorder les autorisations voulues en pa-

reille matière, où il s'agit d'impôt et d'expropriation; il appartient à des syndicats d'administrer ces routes une fois construites. Tout se passe, on le voit, en dehors des corporations municipales. Une dernière lacune qu'il ne faut pas reprocher à leur budget est relative aux théâtres. Néant à cet égard, pas la moindre allocation. Il faut croire que ce luxe ne paraît pas nécessaire au peuple anglais, ou que ce goût des riches rémunère comme il faut l'industrie qui le satisfait.

Ainsi voilà qui est clair : ce qui manque au budget des corporations en Angleterre ne manque pas à la société. Il y a en ce pays des mœurs, des richesses qui ne laissent au dépourvu rien d'essentiel et de grand, d'où il suit que le régime local n'y est pas à reprendre pour ses lacunes; mais en peut-on dire autant des pouvoirs excessifs qu'il attribue quelquefois aux corporations? Est-il juste que des questions locales où le bien-être et l'équité sont quelquefois si profondément engagés appartiennent aux localités sans appel ni recours possibles? C'est livrer les individus et les minorités à l'épingle des coteries, qui savent si bien où blesser. En matière locale tout comme en matière politique, on n'est jugé que par ses ennemis; mais dans le premier cas on peut facilement éviter que le jugement soit souverain.

Ici peut-être est le vice de ces gouvernemens municipaux, vice qui fut parfaitement senti à la chambre des lords à l'époque où se discutait le bill de réforme municipale adopté en 1835. Le but de cette réforme était surtout d'augmenter le corps des électeurs; mais convenait-il de laisser intacts des pouvoirs dont la source était altérée? Était-il sage de confier les mêmes attributions aux représentans d'un corps qui n'était plus le même, où allaient abonder des élémens nouveaux et inconnus, capable d'impulsions aveugles et démesurées? Dans cette défiance, voici ce que l'on fit : 1° la gestion des établissemens de bienfaisance ne fut pas confiée aux conseils municipaux; 2° ces conseils ne purent aliéner les biens communaux qu'avec la permission de trois lords de la trésorerie. — On avait voulu faire infiniment plus. Au projet de loi ministériel, on avait ajouté ceci : que le quart du conseil municipal, l'état-major de ce conseil, serait nommé à vie. Élire dans ces conditions le maire et les *aldermen*, n'était-ce pas dédoubler le pouvoir municipal, y créant une hiérarchie, une tradition, une élite pour la garantie de tous les intérêts et pour la saine expédition des affaires? Ce fut l'objet d'un amendement appuyé avec une rare insistance par ce qu'il y avait de plus considérable à la chambre des lords.

Le duc de Wellington, lord Wharncliffe et lord Ellenborough prétendirent « que, si cet amendement n'était pas adopté, les conseils municipaux deviendraient des anomalies dans la constitution. Ils

auraient la pleine disposition des revenus du bourg, du patronage ecclésiastique, des fonds charitables, de tous les autres fonds de la communauté, et tout cela sans le moindre contrôle. Ils allaient posséder le pouvoir de déclarer crime ou *nuisance* ce que la loi n'avait pas déclaré tel, et, comme préposés au bien-être collectif, ils exerceraient, à ce titre singulièrement compréhensif, une autorité sans rivale; ils succéderaient aux différens corps créés par des actes locaux, et dont chacun avait un droit de taxation limité, tandis que ce droit dans les nouveaux conseils municipaux était sans limite aucune. Plus ces pouvoirs étaient considérables, plus il devenait nécessaire de les rendre indépendans jusqu'à un certain point du contrôle purement populaire. Autrement il y aurait là plus de démocratie que dans la chambre des communes elle-même. La chambre des communes avait à compter avec la chambre des lords et avec la couronne, qui la tenaient en échec; mais le conseil municipal d'un bourg n'avait à compter avec personne, ne subissait le contrôle de personne!... S'il était entendu qu'un corps d'*aldermen*, de membres à vie, n'était pas nécessaire dans un bourg, des membres à vie dans la chambre des lords paraîtraient tout aussi superflus : on allait à déraciner l'aristocratie et tout ce qui avait formé jusque-là le contre-poids du principe démocratique (1)... » Y avait-il dans ces appréhensions quelque chose d'outré, d'inexact? D'ici il est malaisé de le savoir au juste. Toujours est-il que cet amendement, adopté par les lords à une forte majorité, fut modifié par la chambre des communes, en ce sens que le quart du conseil municipal, au lieu de tenir ses pouvoirs à vie, les tiendrait pour six ans seulement, le conseil se renouvelant d'ailleurs d'année en année. Les bourgs obtenaient ainsi une souveraineté qui, à l'égard de certains objets, n'avait ni contrôle ni tempérament.

Assurément cela est mauvais en soi, mais avec moins de malfaisance qu'on ne pourrait croire. En effet, ces corporations ne sont souveraines qu'à une condition, qui est de n'avoir besoin pour leurs affaires ni d'impôt, ni d'emprunt, ni d'expropriation, ni de pénalité, ni même de souscription. Il n'y a pas de pays civilisé où l'on se passe pour ces entreprises du concours de la loi. Ce n'est pas la Grande-Bretagne qui mettrait en oubli un pareil principe : il y est reconnu et organisé comme nulle part. Si quelqu'une de ces ressources est nécessaire à un bourg, il doit se pourvoir devant le parlement pour en obtenir une autorisation, ce qui est la matière des *private bills*, nous dirions des lois d'intérêt local. Ici apparaît le contrôle exercé sur les pouvoirs locaux, la protection accordée aux minorités et aux individus. Vous remarquerez que, pour cette partie

(1) *Annual Register 1835*, pages 280 et suivantes.

de ses attributions, le parlement a des comités faits comme des tribunaux, et tout un code de procédure. Il procède tout à la fois comme législateur et comme juge, gardien sans doute des principes et des intérêts généraux qui pourraient être méconnus par la prétention autonomique d'un bourg, mais en même temps arbitre des intérêts privés. De là une série de précautions pour avertir et convoquer ces intérêts : publicité des journaux, affiches aux églises, dépôt chez les juges de paix et même quelquefois notification personnelle aux intéressés. Quand il s'agit par exemple d'établir un cimetière, *avis doit en être donné à tous propriétaires et locataires des maisons d'habitation situées dans un rayon de trois cents yards* (mètres) *de l'enceinte du cimetière projeté* (1).

Le fait est qu'en matière de bills privés le parlement ouvre une enquête et même une audience où toutes les oppositions peuvent se faire entendre, où tous les griefs ont la parole, et l'affaire locale peut être purgée ainsi de ce qu'elle avait d'inique, de blessant ou même simplement d'incommode pour certaines minorités. Il faut avouer qu'à cet égard les précautions sont bien prises. « La nomination, la constitution et la procédure des *comités pour les bills privés* sont réglées de façon à ce que les intérêts de toutes les parties obtiennent la considération réfléchie et impartiale qui leur est due. Les membres de ces comités qui se trouvent sur la liste du président de la chambre des communes représentent les intérêts de leurs commettans et sont reconnus pour avoir un intérêt local; mais les membres désignés par le comité de *selection* n'ont aucun rapport avec les localités dont il s'agit dans le bill; ils sont là pour mettre ordre à tout parti-pris et à toute mauvaise pratique dont pourraient s'aviser les membres localement intéressés (2). »

Il est permis de croire qu'une affaire locale est presque toujours sujette par quelque endroit à être vérifiée et contredite en parlement. Cela est d'autant plus probable que la simple *souscription* est une de ces circonstances qui veulent l'autorisation parlementaire, et que l'*emprunt* en est une autre, même quand il n'est pas à charge d'impôt, même quand il peut être défrayé par les revenus existans (3). Cependant toute une série d'affaires, et des plus considérables, demeure en dehors de tout contrôle et se décide souverainement dans les localités, celle des *ateliers insalubres*, où la commune, se bornant soit à défendre, soit à permettre un acte, ne relève d'aucune autorité.

Tel est en Angleterre l'état des choses qu'il faut comparer som-

(1) Voyez *Treatise upon the law, privileges, proceedings and usages of Parliament*, by Erskine May, p. 390.

(2) *Ibid.*, p. 411.

(3) *Ibid.*, p. 393.

mairement aux principes du sujet. L'intervention de l'état dans les affaires d'une localité peut être *politique*, *arbitrale* ou *tutélaire* : — *politique*, pour tenir les localités soumises aux lois générales et à l'intérêt général, les empêchant par exemple d'asseoir l'impôt à leur manière qui serait peut-être inique, ou de se surcharger d'impôts, par où elles deviendraient incapables de payer les taxes dues à l'état; — *arbitrale*, pour la protection des minorités, pour la juste répartition du bien-être communal; — *tutélaire*, pour protéger la commune contre elle-même, contre l'ineptie et la prodigalité dont on la croit susceptible. *Tutélaire* est le mot propre : ce régime est bien celui qu'on applique aux mineurs pour les préserver d'eux-mêmes.

Or en Angleterre le gouvernement central pratique pleinement la première de ces interventions : il pratique même la seconde, mais pas du tout la troisième. Il ne croit pas avoir charge des intérêts particuliers, encore que ces intérêts soient ceux d'une commune ou d'une compagnie. En ce qui regarde une compagnie, le doute peut s'élever, puisque je vois qu'une compagnie de chemins de fer doit établir le *rapport de son revenu avec ses charges annuelles* : à cet égard, les *comités* parlementaires sont liés par des règles formelles, et ne peuvent accorder un bill d'autorisation que sur cette preuve préalablement faite (1); mais il en est tout autrement pour les localités : en ce qui les regarde, il n'y a pas trace de cette sollicitude. Le pouvoir central ne croit pas savoir les affaires de la commune mieux que la commune elle-même. Il n'essaie pas de lui remontrer que telle dépense est inutile ou excessive, que tel projet de construction est mal conçu, dispendieux, plein de conséquences nuisibles. Encore moins lui impose-t-il ses plans et ses vues d'après l'autorité de certains corps réputés infaillibles dès qu'il s'agit de remuer la pierre ou le sol. Bref, il n'y a en Angleterre ni cette ingérence ni les moyens de cette ingérence, qui sont parmi nous le conseil général des ponts et chaussées et le conseil général des bâtimens civils. Voilà une différence capitale entre le procédé français et le procédé britannique, qui toutefois n'est pas la seule : chez nous l'intervention centrale est confiée au pouvoir exécutif; chez nos voisins, elle appartient au parlement. On peut applaudir à cette dernière solution en ce qu'elle ôte au gouvernement un principe d'influence sujet à des abus politiques. Toutefois il faut penser à une chose : si cette influence et ses abus profitaient à quelqu'un des partis dont se compose le parlement, l'avantage serait médiocre... Rien n'établit et même rien n'insinue que tel soit parmi nos voisins l'abus des majorités parlementaires.

(1) *Treatise*, etc., by Erskine May, p. 420, § 18.

III.

Nous venons de montrer quel est le bourg : avec des pouvoirs fort étendus et même excessifs en fait de police urbaine, mais avec des limites de population et de territoire fort exiguës; ni souverain ni propriétaire, car il n'a ni la pleine disposition de ses biens, ni cette disposition des biens et de la liberté d'autrui qui s'appelle justice. Supérieur au bourg, le comté demeure le pouvoir local par excellence, à tel point que le plus grand effet d'une charte est d'ériger une localité en comté; l'*incorporation* ne saurait aller plus loin et va rarement jusque-là.

S'il y a une manière de se reconnaître parmi les localités anglaises et de les classer hiérarchiquement, c'est de regarder aux attributions judiciaires. Or ces attributions, complètes et souveraines dans le comté, déclinent dans le bourg incorporé, et viennent à rien dans la paroisse.

Cette localité est de toutes la moins bien partagée. Elle n'a de pouvoir que pour ce qui regarde l'église (et encore l'église en tant qu'édifice à entretenir), le pavage, l'éclairage, les cimetières. Les paroisses sont assujetties à l'entretien des routes qui ne sont pas des routes à péage, et elles ne peuvent en construire que dans la limite d'un maximum de dépense fixé par le parlement; à cet égard, leurs attributions ne sont que devoirs et charges. En outre elles sont assistées et même dominées partout, soit par les juges de paix, soit par les inspecteurs des pauvres. Elles rendent leurs comptes pour la dépense des routes et de l'éclairage au juge de paix. C'est encore ce magistrat qui arrête le rôle de certaines taxes paroissiales; c'est l'inspecteur des pauvres qui en opère le recouvrement.

La paroisse n'est pas un être civil, si ce n'est dans la personne de ses marguilliers et pour le fait de l'église. Ici toutefois vient se placer un détail fort instructif et des plus inattendus. La paroisse a le droit de demander une taxe d'église, qui est immémoriale sous le nom de *church rate;* mais les paroissiens ont le droit de la refuser, et voici que maintenant ils usent de ce droit, comme une race qui n'aurait pas le moindre sentiment de la tradition. « La taxe ne peut être levée lorsque la majorité du *vestry* refuse son vote aux propositions des marguilliers, et tel est depuis longtemps le cas dans beaucoup de paroisses (1). » Il est même question d'interdire la demande de cet impôt dans les paroisses. Une société, *liberation society*, s'est formée à cette fin avec de fort mauvaises intentions,

(1) Document belge, p. 126.

même contre les dîmes, et tout récemment une loi née de cette *agitation* pour abolir expressément la *taxe d'église* n'a échoué qu'à une voix de majorité : grande société où le sentiment religieux est tellement assuré de lui-même, qu'il ne supporte pas l'idée d'un impôt, d'une contrainte,... à moins peut-être qu'il ne vous plaise d'entendre la chose autrement, et de voir là un effet d'indifférence, de rationalisme, d'aversion, d'économie! Il faut penser à tout.

Comme la paroisse ne peut rien en fait de police, de milice, de prisons, comme elle n'a plus l'administration souveraine des pauvres, comme elle n'a jamais eu les registres de l'état civil, on voit qu'elle est manifestement au plus bas de l'échelle parmi les pouvoirs locaux, non-seulement de l'Angleterre, mais du continent. Qu'est-ce qu'un marguillier anglais comparé à un maire français, lequel a le droit de requérir la force armée, de marier les gens, d'ordonner des arrestations en cas de flagrant délit, de prendre des mesures et des arrêtés de police? Celui-ci a les mains étroitement liées, pour peu qu'il soit question de finances; mais s'il ne s'agit que de maintenir l'ordre, dans un cas de fête publique par exemple, il peut mettre le feu à la commune le plus légalement du monde, avec les règlemens qu'il a le droit de faire sur les illuminations, les feux d'artifice, l'emplacement des tentes et des baraques... Notre commune n'approche pas du *comté*, mais elle a des pouvoirs qui la mettent fort au-dessus de la *paroisse*.

Où la paroisse se relève, c'est à l'article de l'organisation. Elle n'est pas représentée par un conseil municipal : tous les habitans imposés à la taxe des pauvres (cette réunion s'appelle *vestry*) font eux-mêmes les affaires collectives. C'est de la démocratie toute pure, c'est un cas de *gouvernement direct;* là commence en Angleterre la liberté. Il faut y noter toutefois ce tempérament qu'un membre de l'assemblée paroissiale a autant de suffrages qu'il a de vingtaines de livres sterling de revenu, par-delà 50 livres : il peut du moins avoir jusqu'à six suffrages. Ceci est une précaution prise contre le nombre, une garantie ou une prééminence accordée aux classes supérieures. Nous avons quelque chose qui y ressemble fort : cette adjonction des plus imposés qui est de droit en toute délibération communale sur un impôt extraordinaire, et cela en nombre égal à celui des membres du conseil municipal. Au demeurant, ne perdez pas de vue que cette démocratie paroissiale si largement constituée a les pouvoirs les plus médiocres : après tout, la paroisse n'est qu'un agent voyer et un agent répartiteur. Le véritable gouvernement des paroisses est au comté, qui est un principe, un foyer de pouvoirs où tout en ce sujet nous ramène à chaque pas.

Tels sont en Angleterre et dans le pays de Galles les pouvoirs

locaux, comtés, bourgs et paroisses, avec une étendue d'attributions comme avec un degré d'indépendance qui ne se retrouvent en aucune autre région du royaume-uni.

En Écosse, par exemple, le pouvoir central fait une tout autre figure. Ce n'est pas qu'il se mêle du régime des bourgs, dont l'indépendance est à peu près la même qu'en Angleterre; mais le comté écossais, la paroisse écossaise, sont autrement constitués, c'est-à-dire avec moins de souveraineté et moins de finances locales. Dans le comté, les juges de paix n'ont aucune attribution administrative, et de la justice ils ne retiennent que le droit de juger les simples contraventions. Tout le reste du pouvoir judiciaire appartient au shérif, qui est un officier nommé par la couronne, salarié, fort semblable à ce que sont chez nous le préfet et le procureur-général mis ensemble. Il ne faut pas oublier qu'auprès de chaque juridiction le pouvoir central est représenté par un ministère public. Quant à l'administration des comtés, elle appartient aux *commissaires des fonds* (*commissioners of supply*), dont l'assemblée se compose de quiconque possède un revenu net rural de 100 livres sterling. Cette administration a pour objets, comme en Angleterre, les prisons, les maisons d'aliénés, la milice, la police, les poids et mesures, et de plus elle a les routes, qui sont en Angleterre une charge paroissiale. Mais l'action du pouvoir central est à remarquer comme subvention jusqu'à concurrence de moitié pour les routes militaires des *highlands*, jusqu'à concurrence du quart pour la police, — comme règlement et comme inspection, soit pour le service des prisons, soit pour celui des aliénés. Il apparaît doublement dans la paroisse, qu'il oblige aux dépenses du culte et de l'école primaire, mais en même temps qu'il assiste, en y mettant cette condition que les écoles assistées se soumettront à l'inspection des fonctionnaires nommés par la commission centrale pour l'enseignement (*committee of privy council on education*). Cette obligation est inconnue dans les paroisses anglaises.

On demandera peut-être pourquoi l'état est si prodigue d'injonctions ou d'assistances pécuniaires en Écosse, et non ailleurs, pourquoi surtout il y rend la justice et exerce les poursuites par des officiers à lui, tandis qu'en Angleterre il laisse faire la tradition féodale, et se décharge de ce soin sur les grands propriétaires qu'il institue juges de paix. Cela tient à des causes économiques et historiques. D'abord l'Écosse n'est pas riche comme l'Angleterre, avec le même territoire que l'Angleterre. Son infériorité, qu'on peut mesurer par le produit respectif de l'*income-tax* dans les deux pays, est celle de 1 à 5. Les montagnes surtout (*highlands*) ne pourraient faire leurs routes, et il ne peut être question d'y mettre des compagnies, moyennant un péage qui serait ou insuffisant pour elles

ou excessif pour les consommateurs. De là l'intervention, le subside de l'état, faisant ou subventionnant les choses de bien public que les compagnies ne voudraient pas entreprendre, faute d'y trouver leur bien particulier. Rien n'est mieux entendu. Ajoutez à cette pauvreté du pays la pauvreté d'une église qui, visitée deux fois par des révolutions, d'abord par la réforme, puis par l'abolition de l'épiscopat, gardant à peine quelques moyens d'existence, ne pouvait faire une aumône comme celle des écoles primaires. On comprend dès lors que l'état ait imposé aux localités écossaises la dépense des écoles et même de l'église : cette dépense nécessaire n'eût point été faite spontanément, comme elle l'est en Angleterre, dans des conditions économiques infiniment supérieures. On conçoit encore mieux que l'état consente à supporter une partie des dépenses qu'il impose.

Quant à la justice, nous avons vu qu'elle n'appartient pas en Écosse aux juges de paix. Ici la tradition féodale est en ruine, mais elle ne doit s'en prendre qu'à elle-même. Elle avait duré trop longtemps : elle avait affronté un âge de clairvoyance. Croirait-on qu'en Écosse les *juridictions héréditaires*, c'est ainsi qu'on appelait les justices seigneuriales, existaient encore en 1750? Et cela était si peu nominal ou honorifique, que l'entretien des prisons était la charge du seigneur, c'est-à-dire apparemment la charge du droit qu'il avait de les remplir. Un incident où les abus de la chose n'étaient pour rien emporta la chose : je veux parler de la dernière tentative des Stuarts en Écosse avec l'assistance de quelques seigneurs écossais. Les juridictions héréditaires furent abolies du coup, moins pour ce grief que pour s'être aventurées jusque dans le XVIIIe siècle. Un trait, un seul peut-être, était de trop dans cette institution : l'hérédité légale. Voilà ce que gagnent les abus à durer sans mesure et sans réforme, à paraître tout entiers devant une époque où la lumière s'est faite; on ne les touche pas à demi : tels ils ont duré, tels on les arrache, racine comprise, où se trouvait peut-être un fond, une séve de droit et d'utilité générale.

De là cette grande figure du pouvoir central en Écosse. Il fallait bien créer de nouvelles autorités et de nouveaux moyens de finance dans un pays où les révolutions avaient détruit le pouvoir épiscopal et ses richesses, le pouvoir féodal et ses justices. Où les établir, si ce n'est au centre? Solution infaillible dès que pareille question est posée; mais elle ne l'est pas dans les pays qui savent garder et améliorer les vieilles institutions, les laissant où elles sont nées, où elles ont pris racine, mais avec une nouvelle âme.

Après cela, il ne faudrait pas, quand on parle de *révolutions* à propos de l'Écosse, prendre ce mot au pied de la lettre, ou du moins tel que nous l'entendons en France. Je ne sais comment il

arrive que de l'autre côté du détroit toute chose politique se tempère et se diplomatise étrangement. Ainsi voilà une église, l'église d'Écosse, que l'on dépouille deux fois, d'abord comme catholique, puis comme épiscopale, et avec cela on lui laisse ses dîmes! C'est à ne pas croire. Comment ces gens-là ont-ils pu décapiter Charles Ier? Ce fut sans doute le crime de Cromwell tout seul. — Autre anomalie : on abolit un beau jour ces justices féodales d'Écosse dont il était question tout à l'heure, on les abolit complétement, mais avec indemnité. Le souverain qui pouvait reprendre de main de maître une de ses attributions égarées, la plus inaliénable, la plus identique à lui-même, s'avise de la racheter! tout comme il y a trois cents ans François Ier rachetait à l'abbaye de Saint-Victor les droits de justice qu'elle avait dans Paris. Je sais bien que Turgot eut un dessein tout semblable, qu'il fit écrire et courir une brochure anonyme sous ce titre : *du Rachat des droits féodaux*, sur quoi le duc de Nivernois paria qu'elle était d'un fou, mais non d'un *fou fieffé*... Un mot charmant! Le projet de Turgot ne s'en releva pas; mais à quelques années de là le dernier mot de cette dispute fut l'abolition pure et simple des droits féodaux.

En résumé, l'Écosse n'en eut pas moins ce qu'il fallait de révolutions pour interrompre d'une manière plus marquée qu'en Angleterre la tradition ecclésiastique et féodale, pour y briser le moyen âge et les pouvoirs que selon ses mœurs il avait disséminés. Naturellement on n'abonde pas dans le sens de ce que l'on détruit; c'est pourquoi l'Écosse a plus de centralisation que l'Angleterre.

Passant à l'Irlande, nous y trouvons un gouvernement encore plus centralisé. Ce gouvernement a pour lui la force et la simplicité des ressorts, ainsi qu'il convient à l'égard d'un pays rebelle et troublé, où il n'y a pas précisément de société, mais une juxtaposition de races, de classes, de croyances ennemies, dont le bon plaisir serait de se prendre à la gorge, où les pouvoirs publics ont besoin de se tenir unis et rassemblés, non-seulement pour imposer la paix du roi, mais pour réussir à vivre, pour leur salut autant que pour leur office. En Irlande, la police est centralisée, le service des constables étant partout sous la dépendance du lord-lieutenant comme il est à la charge du gouvernement central de l'île.

L'administration des comtés est centralisée : les *grands-juges*, qui sont des officiers de la couronne, sont les tuteurs légaux des grands-jurys convoqués pour les affaires judiciaires et administratives du comté. Les bourgs, encore plus rares qu'en Angleterre, sont au nombre de quatre-vingts seulement. Les paroisses sont nulles, n'ayant aucune attribution, ni à l'égard des routes qui sont une charge des comtés, ni à l'égard des écoles qui sont défrayées ou subventionnées par le gouvernement du royaume-uni, ni à l'égard

du culte dont les ministres sont entretenus par les propriétaires fonciers, et les édifices par une commission centrale irlandaise, *board of ecclesiastical commissioners*. — *Quand les paroisses irlandaises*, dit le document belge, *ont nommé leurs officiers et réparti les taxes dont elles sont chargées, soit en vertu d'une loi de l'état, soit par un vote des grands-jurys pour le service des comtés, il ne leur reste plus rien à faire.* Rappelez-vous que ces grands-jurys sont purement consultatifs, ce qui, joint à l'insignifiance de la paroisse, montre bien où est le pouvoir; il doit être quelque part dans le dernier pays du monde qui puisse s'en passer. Ne le rencontrant ni dans la paroisse ni dans le comté, on doit croire qu'il est au centre. Il y est en effet, et de là il se déploie avec une ampleur qui, depuis trente ans, est celle de la plus infatigable munificence, de la réparation la plus soutenue.

Il paraît que l'Angleterre a opprimé l'Irlande; mais, d'un autre côté, voilà bientôt quarante ans que l'Irlande crie à l'oppression par la voie de ses *meetings*, où peuvent se réunir vingt mille personnes, où peuvent se débiter des discours à mettre le feu partout, suivis de quelque effet... Cela donne une certaine idée de la tolérance qui est venue aux oppresseurs. Le fait est que de nos jours l'Irlande vit tomber une à une les exclusions politiques et les avanies fiscales qui l'irritaient. Ce n'est pas tout : pour le bien de l'Irlande, le gouvernement britannique osa bouleverser la propriété aristocratique et anglicane, osa violer dans ses immeubles l'église et la noblesse. Portant la main sur des mœurs et des traditions séculaires, sur des dynasties patriciennes qui avaient cru s'enraciner dans le sol d'Irlande, il entendit que les immeubles les plus substitués pussent être vendus sommairement à la demande de tout créancier, et cela pour restituer la terre au capital, le châtelain au château, pour abolir entre le propriétaire et le fermier des intermédiaires dévorans. Voilà la grande chose, et les bienfaits de moindre importance n'ont pas manqué à ce principe, à cette audace. Règlemens pour protéger les émigrans avant et pendant le voyage, taxe permise pour les assister, priviléges hypothécaires de l'emprunt contracté à la même fin, dotation des écoles primaires et même de séminaires catholiques, autorités et crédits sans bornes pour travaux publics, tel est le simple aperçu de la politique anglaise à l'égard de l'Irlande.

Chose étrange, toutes ces libéralités eurent les fruits qu'on s'en promettait, un certain apaisement, une certaine renaissance d'ordre et même de prospérité, où l'Irlande semble se rattacher à la métropole. Rien n'est moins sûr pour les gouvernemens que de réparer une injustice : leurs concessions ont souvent pour effet de créer plus de forces qu'elles n'éteignent de colères parmi leurs ennemis.

Il y a maint exemple de gouvernemens menacés et ébranlés par l'opinion qui tombèrent en y déférant, qui s'achevèrent par des concessions. Mais le bienfait de l'Angleterre ne fut pas perdu, sans qu'il faille oublier toutefois une catastrophe qui vint tout précipiter, tout dénouer en Irlande : il s'agit de la disette qui ravagea ce pays en 1846. Les pauvres, à bout de vie ou plutôt d'agonie, moururent jusqu'à concurrence d'un million de personnes. Les propriétaires, perdus de dettes immémoriales, virent enfin arriver pour eux l'heure de l'éviction. Cela eut lieu en vertu de cette loi (*incumbered estates act*) à laquelle on faisait allusion tout à l'heure, qui fit main-basse en ce pays sur toute féodalité. Le gouvernement anglais, qui ne se ménageait pas, prenant à sa solde jusqu'à cinq cent mille ouvriers, dépensant jusqu'à 250 millions en un an, ne fit pas plus de façon avec les titres et avec les dynasties qui croyaient posséder à jamais le territoire d'Irlande. Il obtint une loi contre les propriétaires obérés; il institua une procédure sommaire contre leurs propriétés; il appela à cette vente, à cette expropriation, quiconque avait du capital, du savoir et de l'expérience agricole, ou même simplement de la hardiesse, de la spéculation. A cet appel, il fut répondu de partout, d'Écosse principalement, et le vieil écheveau du moyen âge qui enlaçait la terre d'Irlande fut tranché du coup. Cette liquidation peut se raconter ainsi : mort des pauvres, ruine des riches, avénement des Écossais. A toute rigueur, on pourrait croire que les Irlandais sont destinés au même sort que les *Peaux-Rouges* des États-Unis : éviction, disparition graduelle.

IV.

Nous en avons fini avec cette revue des pouvoirs locaux de la Grande-Bretagne, nous avons acquis le droit de les juger.

Il me semble que la paroisse, avec ses apparences de gouvernement direct, gouverne peu de chose. — Le bourg, plus considérable en attributions, représente en superficie et en population une faible minorité. — Quant aux comtés, pourvus de tout ce qui manque à ces deux catégories, on peut hésiter à voir quelque chose de local dans leur gouvernement, c'est-à-dire dans une caste et dans son esprit. Bref, ce qui est puissant n'est guère local, et ce qui est local n'est pas puissant.

Après tout cependant, la localité britannique, qu'on l'appelle ainsi à tort ou à raison, est singulièrement vivante; on dirait qu'elle se meut par elle-même, avec indépendance et vigueur. On ne voit pas au-dessus d'elle d'autorité qui la pousse ou qui la retienne dans ses dépenses, qui règle ses budgets, qui autorise ou qui casse ses assemblées. Un préfet réformant un budget municipal, fût-ce celui

de Lyon ou de Bordeaux, à l'article d'une dépense facultative, défrayée d'ailleurs par les revenus de la commune, c'est une énormité dont on ne se doute pas dans le régime local de la Grande-Bretagne.

Il faut convenir que ces pouvoirs locaux, encore qu'ils n'aient pas partout une sphère d'action très étendue, sont quelque chose de considérable et d'actif, laissant à tout prendre bien loin derrière soi leurs similaires français; mais ne vous pressez pas de conclure que ces pouvoirs ainsi faits, et supérieurs aux nôtres assurément, soient par cela même supérieurs à tout chez nos voisins, qu'ils y soient la base et l'explication de tout, notamment de leur liberté politique. On étonnerait bien un Anglais en lui révélant que les lois de son pays sont originaires de la paroisse, de la corporation, et que tous ses sujets d'orgueil ou de prospérité lui viennent de là. Il y aurait quelque méprise à prêter tant de vertu aux localités anglaises, et surtout à croire que nous pouvons nous assimiler cette vertu.

Ces pouvoirs n'ont rien en Angleterre d'un élément constitutif et transcendant. Il ne faut pas les considérer en eux-mêmes pour en bien juger, mais par rapport au milieu où ils se déploient, à l'ensemble dont ils font partie. La vérité est qu'ils sont proportionnés à la taille et aux mœurs politiques du pays; rien de plus. Ils sont très actifs assurément; mais qui donc est inerte en ce pays? Ce n'est pas le parlement, bien sûr, qui fait non-seulement des lois, mais des enquêtes à façons judiciaires, du gouvernement local par les *private bills*, de la police administrative par l'autorisation des sociétés anonymes, — ni le juge, qui réunit les pouvoirs répartis chez nous entre les tribunaux civils, les tribunaux administratifs et l'administration elle-même, — ni le pouvoir exécutif, dont les attributions se développent comme les besoins croissans d'une civilisation exemplaire.

L'activité des pouvoirs locaux n'est qu'un trait de cet ensemble ardent, de cette expansion universelle et exubérante. Il ne faudrait pas prendre ce détail pour le principe générateur du *self government*, qui est dans la race elle-même. En voulez-vous la preuve? Quittez la région politique; ne regardez plus au gouvernement, mais à la société : c'est la même ardeur dans les affaires privées que dans la chose publique; affaires et personnes s'expédient, se dépêchent avec des allures dont on n'a pas d'idée. *Un Anglais*, disait Hamilton, *a toujours l'air d'aller chercher un accoucheur*. C'est la vie poussée jusqu'à la fièvre. Dira-t-on que tous les élémens de cette vie, élémens industriels, commerciaux, religieux, mondains, ont pris de tels développemens parce que les comtés font eux-mêmes œuvre de justice et de police? Non vraiment; le principe de

toute cette ardeur, c'est la race, un fonds qui ne s'emprunte pas : les pouvoirs locaux qui abondent en ce pays ne sont qu'un produit entre autres de ce fonds généreux.

Oui, je le reconnais et je le répète, en Angleterre il y a plus de *localisme* (pardon du mot) que parmi nous; mais aussi bien tout y est à plus forte dose. Vous y voyez plus d'aristocratie, témoin ces juges de paix auxquels il ne manque que l'hérédité légale pour être de purs seigneurs féodaux, — plus de démocratie, témoin ces paroisses administrées directement par tous les contribuables et non par un conseil électif; j'allais dire plus de monarchie,... mais ne soyons pas ingrat : non, jamais il n'y eut monarchie comme la nôtre, comblée à son berceau par les prêtres, aiguisée par les légistes un peu plus tard, tendue et exaspérée de nos jours par les restaurations, par les réactions, par les révolutions surtout, créatrices de pouvoirs qui vont toujours engraisser la monarchie. Cependant la royauté anglaise a de son côté des attributs qui ne sont pas indifférens : le dogme, l'Inde, le socialisme. N'oublions pas qu'en ce pays le souverain est le chef spirituel de l'état, sans acception de sexe ni de cervelle, — le monarque absolu de l'Hindoustan, qui n'est pas une colonie, mais une pure conquête, — le dispensateur de 200 millions pris à ceux qui ont pour donner à ceux qui n'ont pas. On peut ajouter à ce détail qu'il est l'officier suprême de l'état civil, une fonction disséminée chez nous dans chaque village, et qui est centralisée parmi nos voisins.

L'Anglais a tous les pouvoirs publics, tous les principes politiques, plus accusés que les nôtres, par la même raison qu'il a plus de commerce, plus d'agriculture, plus d'associations, plus de sectes, plus de clubs, plus de colonies que nous n'en avons. Sur un fonds plus vaste et plus riche, les élémens politiques prennent les mêmes proportions que les élémens civils, religieux, économiques. Il en faut prendre son parti : l'Anglais est mieux doué pour l'action individuelle qu'aucun peuple, à preuve qu'il excelle à coloniser, ce qui n'est pas moins que vaincre la nature, les naturels et soi-même.

Est-ce par là le premier de tous les peuples? Pas du tout. Tel autre peuple, où le besoin d'agir n'est pas une obsession, a peut-être un don de pensée supérieur, et cette qualité comme cette lacune ont de grandes suites. La pensée française par exemple, quand elle est celle de ses gouvernans, a pour instrument une nation plus compacte et plus liée, justement parce que cette nation est moins livrée au sens et à l'acte individuel; or cette inspiration et cet instrument sont incomparables pour remuer le monde. Ceci n'est pas moins qu'une des meilleures chances du genre humain, une des forces de la civilisation.

Au demeurant, ce que vous voyez dans les pouvoirs locaux de la Grande-Bretagne, ce n'est pas tel ou tel ressort particulier, mais l'esprit même de la race, pétrie qu'elle est de volonté, de muscles et d'ardeurs universelles. Que tout cela se déploie partout, rien n'est plus naturel : comment des êtres doués de vigueur et d'énergie pour leurs propres affaires n'auraient-ils pas ces qualités dans les affaires collectives, dans le gouvernement des choses qui les touchent de plus près? Aussi bien c'est la raison pour laquelle on peut, dans cette sphère, les livrer à eux-mêmes. Inutile de pousser ce qui va de soi, ou de contenir ce qui trouve à côté de soi son obstacle, son frein. Soyez sûr en effet que l'individu ou le corps, objet de quelque entreprise, suffirait à la réprimer. On ne peut moins présumer d'un pays où telle est la vigueur des individus pour la défense de la société et d'eux-mêmes, que l'institution du *ministère public* y est inconnue, superflue apparemment.

Il faut donc considérer dans ces pouvoirs la race, la vitalité intime plutôt que les organes, ce qui est peu propice déjà aux projets d'imitation; mais ce n'est pas tout : les organes eux-mêmes, d'essence traditionnelle, ont toute une histoire qui leur est propre, qui seule a pu les créer. Et ceci va nous expliquer en même temps comment la localité anglaise, avec les pouvoirs et l'humeur qu'on lui connaît, n'a rien de gênant, rien d'entreprenant à l'égard du pouvoir central.

Ne croyez pas, à l'aspect de ces pouvoirs qui vous semblent incohérens et indépendans, que l'état soit réduit à rien, que la souveraineté soit éparse et démembrée. Il y a une caste en ce pays pour remplir tout de sa présence ou de son influence, non-seulement les élections, le parlement, les conseils de la couronne, mais les magistratures provinciales : l'aristocratie gouverne les localités aussi bien que l'état, ce qui nous est clairement apparu à l'occasion des juges de paix et des comtés. D'où vient-elle donc cette caste inouie, cette noblesse populaire et acclamée? Il faut le dire une fois en passant : elle vient de *Runnymead*, elle date de l'année 1213, où *la grande charte* fut conquise sur le roi d'Angleterre par les barons et par les communes armés pour la même cause. C'est un point d'histoire fort avéré aujourd'hui, que le progrès politique est né en Angleterre de cette alliance, tandis que parmi nous c'est avec le roi, c'est contre la noblesse que le peuple s'alliait : ce qui explique la liberté britannique et l'égalité française.

De là cette précieuse conséquence, que, nonobstant les pouvoirs répandus sur le sol d'Angleterre, la souveraineté ne cesse pas d'y être une et partout semblable à elle-même, comme si elle émanait d'un centre. C'est qu'elle émane d'une caste qui anime tous ses

membres d'un même esprit et qui ne va pas apparemment dans sa fonction locale entraver sa fonction politique, faire obstacle à l'action du gouvernement, contrarier les lois générales, ou embarrasser la marche des services publics. C'est ce qu'on appréhende toujours des autonomies locales, mais qui n'est pas à craindre d'une caste exerçant tous les pouvoirs d'une société. En Angleterre, l'aristocratie donne le ton à ces comtés, à ces paroisses qui ont l'air de fractionner le pays : elle y maintient l'unité. L'aristocratie est le type d'unité, l'engin de centralisation le plus accompli que l'on puisse concevoir; infiniment supérieure sous ce rapport à la monarchie, où le monarque peut être mal servi par ses agens, trahi et déserté par ses successeurs, tandis que le personnel d'une caste a l'œil partout, et que l'esprit d'une caste, s'il est perverti par hasard chez un de ses membres, s'entretient et se perpétue chez tous les autres.

Quant à nous, Français, nous serions fort en peine de mettre de l'aristocratie dans les localités, n'en ayant nulle part. Ce n'est pas que la matière aristocratique nous fasse défaut en chair et en noms; mais il y manque ce qui seul pourrait en faire un élément politique, je veux dire cette force d'opinion et de respect, née de l'histoire, lentement élaborée pendant le cours des âges au service de ces grands intérêts humains : ordre, liberté, progrès... Il n'en faut pas moins pour élever une caste au sommet d'une société, pour l'ériger en arbitre suprême, en pouvoir universel et modérateur.

La France n'a pas eu cette fortune d'une noblesse ainsi faite et inspirée. Telle a été parmi nous la malice et la fatalité des choses que cette classe, après une carrière immémoriale d'apathie politique, se réveilla aux environs de 89 avec des aspirations libérales, avec une ferveur libérale qui ne le cédaient à aucunes, ses *cahiers* en font foi,... mais trop tard, mais perdue irrévocablement dans l'affection du peuple et, qui pis est, dans l'estime de la royauté. C'est une histoire et surtout une philosophie de l'histoire bien connue. Tout a été dit sur ce sujet, avec la plus haute autorité d'esprit et de position, dans des livres fameux ou qui méritent de l'être (1). On ne voit pas la nécessité d'aggraver ce lieu commun; seulement voici une opinion, quelque chose de suprême où brille la clairvoyance des dernières heures, qui vaut la peine d'être rapportée. « Certains beaux esprits de nos jours ont entrepris de réhabiliter l'ancien régime... Je le juge non par ce que j'en imagine, mais par les sentimens qu'il a inspirés à ceux qui l'ont subi et détruit. Je

(1) *Histoire de la Civilisation*, par M. Guizot. — *De l'Ancien Régime*, par M. de Tocqueville. — *Recherches sur l'origine de l'Impôt*, par M. Potherat de Thou.

vois dans tout le cours de cette révolution si oppressive et si cruelle la haine de l'ancien régime surpasser toujours dans le cœur des Français toutes les autres haines, et s'y enraciner tellement, qu'elle survit à son objet même, et de passion momentanée devient une sorte d'instinct permanent. Je remarque que durant les plus périlleuses vicissitudes des soixante dernières années, la crainte du retour de l'ancien régime a toujours étouffé dans ces esprits mobiles et inquiets toutes les autres craintes. Cela me suffit. Pour moi, l'épreuve est faite (1). »

Si du moins cette noblesse impopulaire eût été quelque chose d'imposant et de considérable aux yeux du monarque! mais nous savons bien ce qui en est. Cette expérience a été faite de nos jours et en des conditions tout à fait dignes de mémoire. Quoi de plus sénatorial que la chambre des pairs sous la restauration, où se rencontrait toute grandeur d'extraction et de services? Quoi de plus grave et de plus élevé que la façon dont elle comprit son rôle, dont elle manifesta son pouvoir modérateur? Jamais peut-être il ne s'était dépensé en France tant d'esprit et de sagesse politique. Peine perdue! on ne tint compte de ses résistances, qui étaient des avertissemens, et cela se comprend bien. Est-ce qu'on s'arrête aux protestations d'une caste, fût-elle devenue un pouvoir public, quand on est le roi de France, ce roi qui ne meurt pas, et qu'on la voit à ses pieds depuis quatre cents ans, quand on a des ancêtres comme Louis XI, qui fit couper les oreilles à un gentilhomme pour délit de chasse, ou comme François I[er], qui spolia un connétable de Bourbon, ou comme Louis XIV faisant abjurer à volonté les Turenne, les Rohan?... Il paraît que peuple et roi avaient chacun leurs raisons pour faire peu d'état de l'aristocratie. Ils eussent bien fait chacun d'en user tout autrement, de la ménager, de l'inventer même au besoin, ne fût-ce que pour l'interposer entre eux; mais il y a des ruines qu'on ne relève pas.

Nous pouvons bien dire que nous sommes une démocratie; nous le sommes à tel point que nous ne pouvons être autre chose avec ce passé de l'aristocratie, laquelle ne saurait être une institution, car de penser que nous pourrions être les sujets d'une monarchie absolue, il n'en saurait être vraiment question; je ne daigne pas réfuter cette chimère d'antichambre.

A cette conclusion du passé, il faut ajouter le poids des lois actuelles. Pour achever l'aristocratie que chaque règne de Valois ou de Bourbon avait effacée à l'envi, une révolution est survenue, c'est-à-dire une épreuve inouie non-seulement de confiscation, d'exil et

(1) *OEuvres et Correspondance inédites d'Alexis de Tocqueville*, t. I[er], p. 287.

d'échafauds, toutes choses dont on revient plus ou moins, mais de nivellement légal. Ceci, pour le coup, est sans retour. Une loi gardée par des sentimens naturels comme aussi par des intérêts, par des amours-propres, par des antipathies séculaires, est une loi impérissable, une expression de droit et de nécessité, au-dessus de laquelle il n'y a rien au monde.

Telle est la puissance d'une pareille loi qu'elle se recommande et s'impose dans tout son esprit et par-delà sa teneur littérale aux classes mêmes qu'elle dépossède. Ce qu'elle abolit en principe ne se relève pas, ne reparaît pas, même par les exceptions souffertes. Voyez plutôt la loi sur le partage égal des successions, faite qu'elle est contre la reconstitution des fortunes nobiliaires! Eh bien! ce partage a prévalu partout, et ces fortunes ne songent nullement à profiter de certaines latitudes que leur a laissées le législateur sous le nom de substitutions permises. Il y a des statistiques pour peser cela, et l'on y voit que sur 1,500 millions de valeurs immobilières transmises annuellement par voie d'héritage, 3 millions à peine sont frappés de substitution.

Vous n'avez pas moins là qu'une abdication de la caste désespérant d'elle-même, acceptant désormais les arrêts de l'histoire, et dépassant ceux du législateur. Il n'y a pas de quoi triompher au moins : nous perdons là un des élémens de la liberté moderne, une des bases où se fondent le mieux les droits et la grandeur d'un peuple. Qu'est-ce qui peut mieux stipuler la liberté politique que la qualité, la richesse, l'esprit? Où ce bien sera-t-il conçu et désiré, si ce n'est où abondent déjà les autres biens? Une aristocratie a cela de bon, qu'avec ses priviléges elle met après tout dans une société la notion du droit, et cela de beau, qu'avec son orgueil elle produit ou imagine des types, des romans, si vous voulez, qui attirent et élèvent le moral des nations. Où a manqué la chevalerie, il manque aujourd'hui quelque chose.

Quoi qu'il en soit, les faits sont là, faits accomplis s'il en fut, irréparables à jamais. La loi qu'ils nous font, c'est d'admirer et d'envier, si bon nous semble, les institutions locales qui viennent d'être décrites, mais de nous en tenir là.

Figurez-vous seulement le régime d'un comté anglais appliqué à l'un de nos départemens. Au lieu d'un conseil-général électif, au lieu d'un préfet et de maires, au lieu de juges et de ministère public, au lieu d'un conseil de préfecture, représentez-vous, pour faire l'office de tous ces pouvoirs, quarante ou cinquante personnages au choix du pouvoir exécutif, toujours pris parmi les mieux rentés et les plus qualifiés. Demandez-vous un peu ce que penseraient les populations de se voir ainsi taxées, jugées, administrées par tout

autre chose que des mandataires ou des égaux, par des supériorités semblables à celles d'autrefois, c'est-à-dire par des classes frappées de suspicion et d'envie!

Rien n'est si répandu que ces sentimens du haut en bas de notre société. Le Français, peuple aimable et léger, comme on se plaît à dire, est le plus dévoré qu'il y ait de passions féroces et durables. Aux haines fort abondantes que fournit l'humanité en général, la société en général, il ajoute celles qui dérivent d'un état social tout particulier. Le fait est que les individus s'y exècrent comme partout, les classes comme nulle part. Comparez et jugez. — Dans l'Amérique du Nord, les classes sont nivelées à ce point que l'inégalité des conditions, dit M. de Tocqueville, n'y existe pas, même en souvenir. — En Angleterre, elles sont fondues au moins les jours de course et d'élections, et cela suffit. Que voulez-vous de mieux pour unir les gens que des affaires et des plaisirs? — En France, elles sont distinctes et hostiles. Rien n'a péri des anciennes colères, et même il s'en est ému de nouvelles. Il est permis de croire que la haine populaire et bourgeoise n'a pas désarmé, sentant bien, quel que soit le niveau légal, des supériorités qui persistent, des têtes qui passent la foule, je ne sais quoi parmi les hautes classes d'inaccessible aux plus enrichis, aux plus arrivés. De leur côté, ces classes toujours haïes sont devenues à leur tour haineuses et envieuses pour tant d'élévations qui se sont faites dès que chacun a pu s'élever, pour le prestige des grandes opulences, des grands commandemens, des grandes illustrations, qui n'est plus à elles seules, pour les dérogeances, les violences d'industrie et de bureaucratie qu'elles ont dû s'infliger elles-mêmes. — C'était le cas vraiment de laisser sur les murs certaine inscription que nous y avons vue en 1848; la fraternité eût été quelque part.

Ce que doit produire cet état des sentimens dans les affaires gérales, dans les lois politiques du pays, je ne veux pas le rechercher; je constate seulement qu'il y a là, en matière de pouvoirs locaux, un *veto* sur certaines solutions. A répandre sur toute la surface du pays le régime aristocratique qui réussit ailleurs, vous ne feriez qu'exaspérer ces sentimens et leur jeter un défi dont la riposte ne tarderait pas. On sait que les Bourbons de la branche aînée tentèrent cette aventure; il n'y a qu'à voir les noms et les titres qui remplissent l'almanach royal de la restauration ; — essai peu encourageant où périrent les fondateurs du gouvernement libre en ce pays, très capables d'y fonder le goût de la liberté, du *self-government*, par les ombrages qu'ils donnaient à la France au sujet d'une autre chose qu'elle estime passionnément et de vieille date : l'égalité.

DUPONT-WHITE.

LES

CHANTS POPULAIRES

DE L'ITALIE

I. *Egeria, Raccolta di poesie italiane popolari*, par Mueller et Wolf; Leipzig. — II. *Canti popolari toscani, corsi, illirici, greci*, par Tommaseo; Venezia. — III. *Canti popolari inediti umbri, piceni, piemontesi, latini*, par Marcoaldi; Genova 1855. — IV. *Canti popolari siciliani*, par Vigo; Catania 1857. — V. *Canti popolari toscani*, par Tigri; Firenze 1860. — VI. *Canzoni popolari del Piemonte*, par C. Nigra, 1858-1861.

« Sous un doux ciel, au milieu des aspects variés d'une nature toujours belle et toujours bienfaisante, doués d'une langue essentiellement poétique, enclins à l'enthousiasme, les Italiens sont riches en chants populaires, qui, empruntés aux bons écrivains ou produits d'une muse ignorée et qui s'ignore elle-même, sont toujours, par création ou par adoption, la chose du peuple. Qui voudrait recueillir ces sortes de compositions ne perdrait peut-être pas sa peine, et j'ose croire que cette belle patrie, notre mère commune, cette nourrice privilégiée du beau en tout genre, se couronnerait d'une palme nouvelle qui ne serait pas indigne de son auguste front. » C'est en ces termes qu'un Italien zélé pour toutes les gloires de son pays recommandait à ses compatriotes une entreprise à laquelle il apportait lui-même quelques élémens (1). Il est des peuples dont les chants populaires constituent la seule ou la principale

(1) Visconti (P. E.), *Saggio di canti popolari della provincia di Marittima e Campagna.*

richesse intellectuelle; l'Italie en possède tant d'autres qu'il lui serait bien permis, au milieu de ses trésors classiques, de négliger cette branche modeste et secondaire. Toutefois ses enfans n'ont pas répudié cette partie de l'héritage national, et leurs oreilles, habituées aux accens des muses savantes, ne sont pas restées insensibles aux charmes de cette poésie familière.

> Canzoni dei miei padri...
> Che a felici d'infanzia anni imparai,
> Nel mio alpestre idioma!...

s'écrie l'un de ses poètes modernes les plus aimés, et tandis que ses grands musiciens, Rossini, Donizetti, Bellini, faisaient applaudir sur toutes les scènes lyriques de l'Europe des mélodies populaires empreintes de l'énergie romagnole, de la verve napolitaine ou de la mélancolie sicilienne, des écrivains distingués, historiens ou poètes, patriotes ardens pour la plupart, tels que MM. Luigi Carrer, Tommaseo, Cantù, Tigri, Marcoaldi, Nigra, aujourd'hui ministre plénipotentiaire à Paris du roi Victor-Emmanuel, ne dédaignaient pas d'appeler l'attention sur les chants du peuple en Italie et de recueillir le contingent des diverses provinces. Si ces recherches, ces efforts isolés n'ont pas encore abouti au travail d'ensemble réclamé par Visconti, faut-il s'en étonner? faut-il surtout désespérer de l'avenir, en présence des événemens dont nous sommes les témoins? Au moment où l'Italie, comme les tronçons du serpent mutilé, « cherche à se réunir, » les lettres, qui ont fait une partie de sa gloire, doivent apporter leur tribut à cette œuvre pieuse. Sans doute tant de races et de civilisations superposées ont dû laisser des traces dans la constitution intime de ses provinces. Chez les peuples des Deux-Siciles dominent les souvenirs de la Grèce. La campagne de Rome offre plus d'un vestige des anciennes mœurs du Latium. Enfin certaines populations, par exemple, en Piémont, celles du Canavese (Yvrée, Verceil), en Toscane, celles de l'Apennin et des vallées adjacentes ont conservé presque intact le trésor des traditions anciennes, étrusques, latines ou celtiques, dans leurs habitudes, dans leur langage familier et dans leurs chansons. Il ne faut donc pas s'étonner si tant de causes de diversité, dont quelques-unes avaient résisté à la fusion intelligente de l'unité romaine comme au niveau aveugle de l'invasion barbare, n'ont pas encore complètement disparu.

I.

Dans un pays où l'esprit municipal au moyen âge et plus tard l'intervention étrangère ont si longtemps retardé l'unité politique,

la littérature savante n'échappait qu'à grand'peine à cette action fatale qui retombait de tout son poids sur la poésie intime et domestique; mais celle-ci porte en elle-même des élémens d'unification, et un écrivain allemand disait avec raison, après avoir visité l'Italie : « Le chant populaire est le trésor de la nationalité. Les lois, les institutions séparent; mais la langue dans laquelle le peuple parle et chante est un élément de rapprochement : on y retrouve ce que les Latins appelaient *indoles* (1). » En effet, les différences de dialectes, qui font que le paysan sicilien, l'artisan de Bari, le cultivateur de Milan, se comprennent difficilement, n'empêchent pas la poésie chantée de se répandre partout, grâce à la mélodie, qui ne connaît ni les limites des provinces, ni même celles des états. Déjà bien des causes, même avant les annexions politiques de nos jours, contribuaient à cette diffusion. Chaque année en effet, les travaux des champs, de la moisson et de la vendange amènent de nombreuses et réciproques migrations entre la Toscane, les Romagnes, les Marches, l'Ombrie. Les ouvriers de Lucques, les artisanes de Fossombrone, de Roncilione, vont porter l'art de filer la soie en Lombardie, en Toscane, à Naples et jusqu'aux Iles Ioniennes et en Grèce. L'hiver même, les habitans des campagnes d'Orba se répandent dans les pays environnans, surtout en Corse et en Sardaigne, pour vendre des outils de bois ou travailler à la charpente des navires. De toutes ces émigrations, la plus connue et la plus poétique, par les circonstances dont elle est accompagnée, est celle de la Maremme, qui, chaque année, appelle la population mâle des districts montagneux de la Toscane à chercher sur ces terres plus grasses, mais malsaines, un gain acheté au prix de rudes travaux et de fièvres meurtrières. Joignez-y les marins qui vont de côte en côte, les pèlerins, les mendians, les *pifferari*, qui cheminent à des distances souvent considérables : tous, laboureurs, artisans, pèlerins, portent avec eux les chants du pays, qui charment l'ennui de la route et les fatigues du travail.

Mélodies et paroles, les unes et les autres ont un certain goût de terroir qui en fait souvent reconnaître l'origine au milieu de leurs pérégrinations. D'abord certaines inductions générales peuvent se tirer des circonstances même purement topographiques. Ainsi l'on a remarqué qu'en Italie la poésie populaire se produit à peu près exclusivement sous la forme lyrique dans les montagnes, tandis que dans les plaines elle revêt plus volontiers le caractère narratif ou dramatique; ici elle se déroule en compositions d'une certaine étendue; là elle jaillit brève, sautillante, ingénieuse (*concettosa*) des lèvres du chanteur, qui devient plus ou moins un im-

(1) Gregorovius, *Siciliana*, 1861.

provisateur. Ensuite il y a non-seulement des formes de dialecte, mais des rhythmes, des sujets favoris pour telle ou telle province. Sans parler de la Savoie, qui offre dans la Tarentaise et dans le Val-de-Suze des chants d'amour et de mariage presque tout français, la Ligurie et le Piémont présentent encore un grand nombre de ces affinités dont il y aura plus loin à citer de curieux exemples, quand on traitera des sujets historiques et romanesques.

Pour nous en tenir d'abord à ce qui constitue principalement la forme de ces mélodies populaires, constatons que le vers est presque toujours de onze syllabes, notamment dans les *strambotti* et *rispetti*. Les rimes qui se suivent deux à deux dénotent presque toujours une origine française. Quant aux rhythmes italiens, qui sont fort compliqués, nous n'essaierons pas d'en donner ici une énumération détaillée. Tantôt la strophe est de quatre vers à rime alternée, comme dans le Piémont, la Ligurie, la Lombardie, la Vénétie, l'Émilie; tantôt, comme pour le *rispetto* toscan, elle est de six vers, dont les quatre premiers à rime alternée, les deux derniers à rime plate. L'octave est le rhythme adopté dans la province de Rome et en Sicile; mais, dans cette dernière province, la rime alternée s'y complique d'une variété d'assonance, ou *rima stramba*, qui se retrouve aussi dans le tercet du *stornello*.

Comme on le verra, les *rispetti*, les *saluti*, les *maggi*, les *fiori*, ces formes discrètes et gracieuses de l'amour italien, sont des productions spontanées du sol toscan, quoique cultivées dans les autres provinces. Goldoni a dit de Venise : « Les marchands y chantent tout en débitant leurs denrées, les artisans chantent en revenant de leur travail, aussi chantent les gondoliers en attendant leurs maîtres. La gaieté forme le fond du caractère vénitien, comme une certaine grâce mignarde (*lepidezza*) celui de l'idiome. » Aussi que de vives et riantes cantilènes dans ce dialecte dont les molles inflexions trahissent le bégaiement de l'enfance ou l'abandon de la volupté! Quelles charmantes compositions que ces *villotte*, ces *furlane*, chants de femmes que la danse accompagne, et ces barcaroles si renommées qui ne parlent pas seulement d'amour, comme *o Pescator dell' onda*, *la Biondina in gondoletta*, mais dont les plus anciennes ont conservé, avec de mâles accens, les souvenirs de l'ancienne suprématie maritime de Venise (1), de ses conquêtes en Grèce, de ses combats contre les Turcs et les Barbaresques, de ces expéditions où Vénitiens et Français combattirent ensemble, sous le doge Dandolo, à Zara et à Constantinople! Il faut en dire autant de tous ces chants *marina-*

(1) « Oui, nous sommes marins, nous! Les marins de Venise sont mis comme des seigneurs; ils portent les chausses à l'espagnole; ils ont une maîtresse en tout pays et en changent à chaque escale... Le lot du marchand est de tromper; celui du marin est de mourir en mer. » Voyez Dalmedico, *Canti del popolo veneziano*, Venezia.

resques qui appartiennent spécialement aux marches maritimes, aux côtes de la Toscane, à celles de Gênes, où l'on aime à retrouver dans la bouche du peuple le grand nom de Christophe Colomb. « J'ai couru les quatre parties du monde, et je m'entends un peu à la marine; là-dessus je défie tout le monde, excepté Colomb. »

La Romagne a ses villanelles aux rudes accens, à la mélodie sévère, qui remuaient si fortement le cœur de Byron. Dans les Marches, l'usage est de chanter en chœur : une femme attaque en *solo* le premier vers, répété par une ou plusieurs voix qui forment une harmonie, et ainsi de suite jusqu'au dernier vers de la strophe (1). Le *stornello* (2), ou chant dialogué de trois vers, est une forme favorite dans l'Ombrie, à Sienne, à Pistoie, où il se chante dans les noces et aux fêtes du mois de mai. En mars 1861, la garnison toscane qui occupait Bologne chantait la nuit à pleine voix des *stornelli* répétés en chœur par les habitans. « Sur les places publiques de Rome et de Naples, dit Cantù, chacun a pu entendre les chants épiques qui célèbrent les aventures des chefs ou bandits fameux, Meo Patacca, Mastrilli, Fra Diavolo. Les Deux-Siciles sont particulièrement renommées pour leurs mélodies, dont les accens, partis du cœur, ont été étudiés et imités avec succès par plusieurs grands maîtres. Il y a peu d'années sortit de Naples une chanson (*Io ti voglio bene assai*) qui fit rapidement le tour de l'Italie. Nous étions là au premier moment où elle fut chantée, et nous pûmes voir en action le phénomène des créations populaires. Chacun se demandait qui avait composé les paroles, qui leur avait adapté un air chanté indistinctement par le *lazzarone* de Santa-Lucia et par la grande dame de la rue de Tolède. Le tout était né d'hier, et rien ne paraissait plus facile à éclaircir. Eh bien! non, poète et musicien restaient anonymes, si bien qu'à San-Carlino on joua une comédie dont l'intrigue roulait précisément sur la recherche du fameux inconnu. »

Dans le recueil de Mueller, *Egeria*, on trouve un certain nombre de chansons napolitaines qui peuvent donner une idée du genre, mais qui ont un goût de terroir trop prononcé pour qu'on essaie de les traduire. Il y en a de sentimentales, de plaisantes et de satiriques. C'est dans la patrie de Polichinelle que devait naître celle qui est intitulée : *Canzonetta nova e gustoza ncoppa no granne e maraviglioso naso*; mais, nous le répétons, il faut renoncer à la traduire, bien qu'elle pétille de verve bouffonne, et qu'il y soit question des Français.

C'est dans les îles surtout que se sont conservés, presque sans mélange, les mœurs patriarcales, les souvenirs de l'antiquité grecque

(1) Marcoaldi, *Cenni sui canti popolari*.

(2) Du provençal *estor, estorn*, joute, tournoi, et non de *ritornello*, comme on le répète souvent.

et romaine, les anciens idiomes indigènes ou venus du dehors. D'abord se présente la Sicile, berceau de l'antique poésie pastorale et de la poésie italienne moderne. Ses bergers chantent encore des strophes alternées, comme ceux de Théocrite, de Virgile, de Calpurnius, et ses paysans des *tensons* comme les troubadours. Le souvenir du fondateur de la dynastie normande y revit dans la *ruggiera*, danse chantée à quatre personnages, qui s'exécute dans la province de Galati, près de Messine, et celui de Mainfroi dans les *strambotti*, dont le vieux chroniqueur Matteo Spinello parle en ces termes : « Souvent le roi sortait la nuit par Barletta, chantant des *strambotti* et des chansons d'amour, et avec lui marchaient deux musiciens du pays, grands *romanceurs* (*romanzatori*). » Les colonies gréco-albanaises qui s'établirent en Sicile après la chute de Constantinople et la défaite de Scanderberg conservent encore, dans certains villages, avec leur idiome et leurs mœurs, de curieux chants traditionnels. Il n'y a pas bien longtemps même que ces restes d'une antique nationalité se réunissaient tous les ans au 24 juin, faisaient solennellement l'ascension du mont *delle Rose*, et là, tournés vers l'orient, aux premières lueurs de l'aube nouvelle, entonnaient cet hymne au refrain tout homérique : « O belle Morée, depuis que je t'ai laissée, je ne t'ai plus revue! Là se trouve mon père, là est ma mère, là reposent mes frères (1). »

Mgr Crispi, évêque de Lampsaque, a recueilli ces chants gréco-albanais, et les a joints au recueil des chants siciliens de Vigo. Parmi ces poésies, qui roulent pour la plupart sur l'amour et sur la religion, il y en a de klephtiques; telles sont *le Petit Constantin*, *Paul Guillaume*, etc. Nous citerons cette dernière pièce, qui est courte et qui établit un lien entre les chants des armatoles grecs et ceux des *banditti* corses.

« Cette nuit, à deux heures, — j'entendis une grande plainte, — et c'était la plainte de Paul Guillaume, — Paul Guillaume blessé, qui se recommande à ses compagnons. — A vous, compagnons et frères, — à vous fortement me recommande — pour que vous me creusiez une tombe — aussi large que longue, — et qu'au chevet de cette tombe — vous ouvriez une fenêtre, — où l'on mettra ma cartouchière, — et qu'au pied de ma tombe — on suspende mes armes (2). — Ensuite écrivez et racontez, — racontez à ma bonne mère — qu'avec les fils de ses cheveux — elle me couse la che-

(1) O' ebúcura Morée,
Cù cuur të glieë nengh të peë, etc.
(Cf. *Odyssée*, lib. III, v. 109 et suiv.)

(2) De même, dans *le Tombeau de Dimos* : « Faites mon tombeau, et faites-le-moi large et haut; — que j'y puisse combattre debout et charger sur le côté. — Laissez à droite une fenêtre, pour que les hirondelles viennent m'annoncer le printemps. » Fauriel, t. Ier, p. 56.

mise, — et qu'elle la brode avec le sang — de ses joues, — et qu'elle la lave — avec les larmes de ses yeux; — et, quand elle sera séchée — avec la flamme de son cœur, — qu'elle m'envoie cette chemise avec ses soupirs. — Écrivez à ma maîtresse de broder le mouchoir — avec le sang de ses joues; — et, si elle ne l'a pas fait encore, — dites-lui qu'elle prenne un mari; — en s'acheminant vers l'église, — qu'elle tourne les yeux vers la place, — où elle verra mes camarades, — et qu'elle pousse un soupir — que toute l'église en retentisse. »

On trouve aussi en Sicile quelques ballades historiques qui se rapportent aux mœurs et à l'époque féodales. Telle est celle qui raconte la mort de la fille du seigneur de Carini, tuée par son père en 1563, pour l'amour qu'elle portait à Vincent Vernagallo, et dont le sang a laissé des traces encore visibles sur les murs maudits du vieux castel. Dans cette ballade, d'une inspiration toute dantesque, et dont on retrouve jusqu'en Toscane des fragmens isolés, l'amant de la jeune fille « s'en va de nuit par les rues, comme va la lune, » et cherche sa maîtresse. Il rencontre la Mort, qui lui dit : « Ta maîtresse est sous terre. Va au couvent de Saint-François, lève la pierre de la tombe et regarde, tu verras ta bien-aimée dévorée par les vers. — Sacristain, je te prie, allume une torche et laisse-moi quelques instans. Hélas! elle avait peur de dormir seule, et la voilà couchée en compagnie des morts. Les vers rongent ce col qui aimait à s'entourer de colliers brillans... » L'amant descend ensuite en enfer et raconte ce qu'il y a vu, avec des détails qui rappellent plus d'un passage de *la Divine Comédie*, et notamment l'épisode de Francesca di Rimini.

Le voyageur allemand Gregorovius raconte qu'il entendit à Catane un improvisateur bossu qui débitait au peuple, lequel l'écoutait avec beaucoup d'attention, des fragmens de poèmes de chevalerie, brandissant aux endroits les plus pathétiques un grand bâton qu'il tenait à la main. Un exemple curieux de l'alliance des goûts académiques et des idées religieuses appliqués à la poésie populaire est l'*Académie poétique des mendians aveugles* à Palerme. Fondée en 1661, elle a tenu ses séances jusqu'à nos jours dans le vestibule de la maison professe des jésuites, que le général de cet ordre leur donna pour lieu de réunion en 1690. Depuis, on a essayé de les en chasser; mais les lieutenans et gouverneurs ont maintenu les droits de ces pauvres aveugles, qui gardent précieusement, dans une cassette à trois serrures, le recueil de leurs privilèges qu'ils ne peuvent pas voir et qu'ils ne montrent à personne. Ils sont au nombre de trente, troubadours et chanteurs. Les *trovatori* composent; les rhapsodes et joueurs d'instrumens vont colporter leurs chants dans les villes et dans les campagnes. Ils s'engagent à ne pas chanter dans les mauvais lieux, à ne pas dire de chansons profanes dans les

rues, à réciter tous les jours leur rosaire, enfin à présenter chaque année à la congrégation, le 8 décembre, jour de la fête de l'Immaculée Conception, un hymne en l'honneur de la Vierge. Tous les premiers jeudis du mois, un père jésuite recevait leur confession et faisait passer à la censure leurs poésies. Du moins tel est l'état de choses que constatait Gregorovius dans son ouvrage publié en 1861.

La Sardaigne, dans son idiome âpre et sauvage, se flatte d'avoir conservé à un plus haut degré que la péninsule les analogies avec la langue latine, leur mère commune. Non-seulement on y rencontre à chaque pas ces terminaisons en *ù* qui rappellent les *us* latins, et qui se retrouvent aussi en Sicile et en Corse; mais un de ses écrivains, le père Madau, pour mieux établir cette affinité, a composé des hymnes de longue haleine qui sont à la fois latins et sardes. Les chants populaires de la Sardaigne sont pour la plupart religieux ou pastoraux. Voici le début d'un de ces derniers, l'*Agnella*, qui a gardé comme un parfum lointain de la poésie de Théocrite :

Ad narrer un anzone, amigu meu,
That bennidu a dainanti at' traëssende?
Nara mi, si l'has bida : gasi Deu
Ti guardet sas qui ghighes pasturende (1) !

Les pâtres et bergères de la Gallura chantent, en s'accompagnant de la guitare, des poésies dialoguées et improvisées pour la plupart, qui offrent une analogie frappante avec les vers amébées des bergers de Virgile. Comme ceux-ci, ils se proposent des énigmes qu'il faut résoudre avec les mêmes mesures et les mêmes rimes, souvent bizarres à dessein, dont nos rondeaux, nos sonnets ou, mieux encore, les tours de force prosodiques de nos poètes du XVe siècle et de la Pléiade peuvent seuls donner quelque idée. « Souvent, dit l'abbé Spano (2), quand les deux principaux acteurs ont échangé rapidement leurs demandes et leurs réponses, un troisième s'élance dans la lice comme arbitre : *et vitula tu dignus et hic;* mais ce n'est là qu'un prétexte pour engager une nouvelle lutte : il provoque les assistans à prendre parti; de nouveaux jouteurs se succèdent, et le soleil se lève avant que la verve des improvisateurs ne s'épuise, ou que le cercle qui les écoute, debout sur ses pieds et bouche béante, ne songe à se séparer. » Ce don de l'improvisation, commun à la plupart des populations italiennes, fut de tout temps caractéristique du génie sarde, depuis Tigellius, cet improvisateur de César et

(1) « Dis-moi, n'as-tu pas vu une agnelette, ami, — qui vas errant dans ces campagnes? — Dis-le-moi, si tu l'as vue : ainsi puisse Dieu — veiller sur le troupeau que tu mènes au pâturage ! »

(2) Dans son excellent ouvrage : *Ortografia sarda.*

d'Auguste dont Suétone nous a conservé le nom, jusqu'aux humbles poètes contemporains dont l'abbé Spano a dressé une statistique curieuse pour cinq villages du Logudoro (district central de l'île de Sardaigne). Dans cette liste nombreuse, où figurent principalement des noms d'agriculteurs, on remarque beaucoup de femmes et jusqu'à des enfans.

Ailleurs, les paysans se réunissent pour chanter en chœur; mais un ou deux seulement prononcent les paroles, et les autres se bornent à seconder le chant par un accompagnement à voix basse. Il est probable que ces chœurs *à bouche fermée* sont une tradition musicale de la plus haute antiquité. Souvent les chœurs servent d'accompagnement à des danses dont la plus populaire en Sardaigne est une espèce de ronde, *ballo a vezzo*, ou proprement *ballo sardo*. Les danseurs se placent au milieu du cercle, et les chanteurs, comme dans les anciens vers saturniens, marquent alternativement l'*arsis* et la *thesis* des paroles, d'abord en levant les mains en l'air, puis en frappant trois fois du pied. C'est tout à fait le *tripudium* antique (1). En lisant, dans l'ouvrage du savant abbé Spano, ces rapprochemens et plusieurs autres du même genre, par exemple entre l'épode grecque et la *pesada* sarde, entre certains rhythmes poétiques et les modulations naturelles des instrumens destinés à les accompagner, tels que la flûte de Pan, dont les pâtres de la Sardaigne se servent encore, nous avons été frappé des lumières que l'étude des chants populaires italiens peut fournir pour celle de la poésie et de la rhythmique anciennes. Ajoutons que nulle part on ne suit mieux que dans ces anciens idiomes, plus approchés du latin, les curieux phénomènes de décomposition qui accompagnent et expliquent la formation des langues romane et française.

Les chants corses ont peut-être une originalité encore plus marquée que ceux des deux îles voisines : ils respirent le sentiment profond de la personnalité et de la dignité humaine, la bravoure sauvage, les affections vigoureuses et les douleurs tenaces, les haines héréditaires, les *vendette* immortelles, jointes à ces austères vertus sur lesquelles est venu s'implanter un catholicisme des plus fervens. Là aussi, les amoureux chantent des sérénades et répètent des *pachielle* en s'accompagnant de la guitare, comme en Sardaigne, mais en alternant leurs refrains avec des coups de fusil. Ce que l'on a dit du caractère primitif de ces chants peut se justifier par un rapprochement assez singulier. Parmi les peintures hiéro-

(1) Et pedibus plaudunt choreas et carmina dicunt. (VIRGILE.)
. . . . Ter pede lata ferire,
Carmina. (CALPURNIUS.)

glyphiques d'un hypogée, Champollion a reconnu un fragment de chanson égyptienne qu'il traduit ainsi :

Battez pour vous (*bis*), ô bœufs,
Battez pour vous (*bis*)
Des boisseaux pour vos maîtres !

On retrouve la même idée dans un chant de laboureur corse :

Tribia tu, chi tribia anch' ellu,	Battez, battez tous deux,
Mascarone e Cudanellu...	Mascarone et Cudanello (1).
Ohi ! tribiate, o boni boi,	Battez, ô bons bœufs,
A tribiallu voi et noi !	Battez pour vous et pour nous !
Chi lu granu tocchi a noi,	A nous le grain,
E la paglia tocchi a voi.	A vous la paille.

C'est au sentiment énergique des liens de famille que se rapportent les deux genres favoris de la poésie populaire en Corse : les chants du berceau et ceux de la tombe. Leurs *ninni-nanne* respirent cette tendresse mignarde et jaseuse qui se retrouve dans les *nannarisma* des Hellènes, dans les *lullabies* du Nord, dans les chansons finlandaises, partout enfin où il y a une mère et un enfant. On y reconnaît aussi cette fantasmagorie enfantine à l'aide de laquelle on dore l'entrée de la vie à ces petits êtres qui en connaîtront assez tôt les douleurs, et ces refrains intraduisibles dont l'insignifiance toute musicale a pour but de les provoquer au sommeil :

Ninnina, la mia diletta,
Ninnina, la mia speranza...
Addormentati per pena
Fate voi la ninnani, etc.

« Quand vous vîntes au monde, — on vous porta au baptême : — la marraine fut la lune, — et le soleil le parrain. — Les étoiles qui étaient dans le ciel — avaient de beaux colliers d'or (2). »

Les *voceri* sont bien connus en France, grâce à l'intéressant recueil de M. Fée (3) et surtout à l'admirable roman où M. Mérimée a

(1) Noms de bœufs.

(2) La Sardaigne a aussi ses *ninnidos*, dont l'abbé Spano cite plusieurs exemples. Un savant du pays prétend avoir retrouvé, dans des fragmens inédits d'Ennius, certains de ces *ninnidos*, dont voici quelques échantillons :

Eja ! annoinnonna
Ninnora et ninnonna
Ninnora Ninna !

Andimbironai !
Nora, nora andiro
Andimbironai !

(3) *Voceri, chants populaires de la Corse.*

su allier, dans la peinture des mœurs corses, l'exactitude la plus minutieuse à l'émotion la plus saisissante (1). Depuis *Colomba*, personne n'ignore que ces chants sont, comme les nénies des anciens ou les myriologues des Grecs modernes, déclamés en présence du corps, au moment où il va être transporté de la maison mortuaire à la fosse. Ordinairement c'est un éloge du défunt; parfois aussi, quand la mort a été violente, un appel à la justice et à la vengeance, improvisé le plus souvent par une mère, par une sœur (2), plus rarement par un étranger qui a le don de la parole, ou qu'un sentiment impérieux pousse à se faire l'interprète de la douleur commune.

On retrouve l'usage des chants funèbres à Naples, où ils portent le nom de *lamenti* ou *triboli*, en Sardaigne, où ils s'appellent *attitidos*, terme qui fait penser à l'exclamation grecque ὀτοτοτοῖ! et au vers de Plaute :

Atat, perii hercle ego miser!

Mais ce qui prouve bien l'originalité des *voceri* corses, c'est que, dans l'île voisine, les *attitidos*, réduits à des formules banales à l'usage des pleureuses de profession, ont fini par disparaître. Ce qu'on sait moins, c'est que nous avons aussi en France de véritables *voceri*, et que cet usage, dont nos discours prononcés sur les tombes sont une trace si effacée, s'est conservé, avec tout son cachet primitif, non-seulement en Bretagne (3), mais dans quelques districts montagneux des Vosges, des Hautes-Alpes et des Pyrénées. Nous donnerons ici un échantillon de ces rares monumens de poésie populaire et improvisée, qu'on appelle en Béarn *aürosts*, pour faire juger de l'analogie qu'ils présentent avec les *voceri*; il a été recueilli de la bouche même d'une de ces matrones qui les débitent dans des circonstances absolument semblables à celles qu'on vient de signaler pour la Corse.

Une femme était morte dans la vallée d'Aspe : le bruit courait que son mari l'avait tuée d'un coup de chaise; mais cette accusation terrible, que chacun murmurait à voix basse, nul n'osait l'articuler hautement, et l'enterrement se mettait en marche avec les cérémonies d'usage, lorsqu'on voit accourir Marie *la blangue* ou la blanche, la plus célèbre chanteuse d'*aürosts* de toute la vallée. Son

(1) *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet 1840.

(2) On peut voir, dans la *Gazette des Tribunaux* du 4 octobre 1861, les débats dramatiques d'une affaire d'assassinat jugée aux assises de la Corse. Chose singulière, la sœur du mort, qui s'était chargée d'improviser le chant funèbre, était en même temps la propre femme du meurtrier.

(3) Voyez le recueil de M. de La Villemarqué.

grand âge, les restes d'une beauté autrefois célèbre, la vivacité de son imagination toute méridionale, son caractère exalté par l'habitude des scènes de deuil, sa foi en une mission sacrée à ses yeux, tout en elle rappelle la pythonisse antique. Voici quelques fragmens traduits de son improvisation :

« D'Icherauna je suis descendue, — je ne sais pas du tout par où j'ai passé ; — cousine, je n'ai pas vu le chemin, — en venant ici au plus vite.

« Je suis arrivée dans la plaine, — j'ai entendu le son de la cloche ; — j'ai demandé pour quel saint il résonnait : — on m'a dit que c'était pour la cousine...

« (Devant la maison.) Hé! cousine, où t'a-t-on mise? — Il y a longtemps qu'on désirait te voir là...

« (Le veuf veut la faire taire.) Où est ce veuf tant affligé, qui ne verse pas une larme? — Le veuf n'a pas besoin d'être consolé ; — il désirait ceci il y a longtemps.

« Dans cette chambre si sacrée, — depuis neuf mois elle n'était pas entrée, — si ce n'est hier matin, — tout exprès pour y mourir.

« Cette chaise meurtrière — n'accusera personne! — Ne balaie pas tant le sol, — le sang veut t'accuser.

« (Devant la morte.) Apprêtez de l'étoffe de lin... — Cousine, vous êtes en triste état — pour être dame de B...; — vous avez les joues bien creuses.

« (Au curé, devant la maison.) Monsieur le curé, — faites ici quelques réflexions. — Faites venir la justice, — ici il y a un mauvais coup.

« De Peyranère à Oloron, — il ne s'est fait telle action, — et d'Oloron à Peyranère, — il ne s'est fait action si noire...

« (Devant la fosse.) Hé! cousine, vous m'avez quittée, — et vous ne m'avez pas dit adieu! — D'une chose je veux vous prier : — à ma mère veuillez me recommander. — Dieu veuille que cette nuit elle soit avec vous — dans le royaume des bienheureux! »

On retrouve dans ce morceau le ton, le mouvement, les images familières, et jusqu'à ces dénonciations d'un crime impuni si fréquentes dans les chants corses. Il faut toutefois signaler une différence caractéristique : ici l'on demande satisfaction du meurtre à la vindicte publique, là on provoque une vengeance personnelle. La chanteuse d'*aûrost* s'écrie : « Monsieur le curé, faites venir la justice! » La *voceratrice* fait appel aux armes et demande du sang.

II.

Après avoir essayé de faire la part de l'esprit provincial dans la poésie populaire italienne, on voudrait examiner maintenant les traits communs à l'Italie entière. Il en est deux qui frappent tout d'abord, et sont fortement accusés dans la littérature comme dans

l'histoire de l'Italie moderne, ce sont les réminiscences de l'antiquité et l'influence du catholicisme. Toutefois l'on s'étonne davantage de les retrouver dans un genre où, d'un côté, domine l'inspiration naturelle et sans art, où, d'autre part, l'expression de la malignité humaine, des passions sensuelles et quelquefois brutales tient plus de place qu'ailleurs. On a vu que la langue elle-même conservait, dans ces sujets familiers, des traces de l'antiquité grecque et romaine, et, si nous possédions un plus grand nombre de ces chants antiques, tels que les hymnes des frères arvals, les chansons à Saturne, il est permis de croire que les points de comparaison seraient plus nombreux, plus frappans, plus décisifs entre les deux littératures populaires qu'entre les compositions savantes des temps anciens et des temps modernes.

Le chant des sentinelles de Modène en 924, vers le temps de l'irruption des Hongrois, est encore tout latin; mais il a un caractère harmonieux et musical dont les hymnes de l'église offraient alors seuls l'exemple.

O tu qui servas armis ista mœnia,
Noli dormire, moneo, sed vigila...
Nos adoramus celsa Christi numina, etc.

Déjà cependant l'ancienne prosodie avait disparu, on n'avait plus souci de la syntaxe, et des terminaisons fixes commençaient à remplacer les antiques flexions. Plus tard, quand la langue littéraire se dégagea complétement du latin et atteignit d'un bond à la perfection dans les écrits de Dante et de Pétrarque, quand la renaissance vint presque en même temps raviver les souvenirs de la Grèce et de Rome, les formules classiques et païennes s'imposèrent à la chanson populaire elle-même, qui en a gardé des traces jusqu'à nos jours, et tandis que les Rumènes, ancienne branche détachée de bonne heure de la souche italique, invoquent saint Jupiter et saint Mercure, le Toscan s'adresse aux quatre prophètes: Jupiter, Mars, Vénus et Saturne. De là vient encore qu'il n'y a pas en Italie, comme dans les autres pays de culture néo-latine, un abîme entre la poésie savante et la poésie populaire. Le bandit lettré de *Colomba*, qui demande un Horace Elzevir à celui dont il vient de sauver les jours, n'est qu'à demi fantastique. Un écrivain du pays met dans la besace de son héros, personnage du même genre, du vulnéraire, de l'alcali et deux volumes : les *Canzoni* de Pétrarque et *le Chrétien mourant* du père Guglielmo da Speloncato. Dans un chant corse, un bandit tué à la suite d'une rencontre avec la force armée se plaint à Caron en traversant le Styx. Comme Dante, il met aux enfers ses ennemis, c'est-à-dire les gendarmes, pêle-mêle avec « les anthropophages, les Tantales, les Busiris, le féroce Atrée, Lycaon et ses chiens, etc. » Un

autre se compare à Bradamante, à Caron, et même au roi Xercès.

En Allemagne, Goethe et Schiller empruntent des motifs aux chants populaires; en Italie, ceux-ci empruntent aux grands poètes leurs stances, leurs épisodes et jusqu'à leurs expressions. Les vers lyriques de Dante étaient chantés par les artisans et par les vendeuses d'herbes de Florence, qui, en fait de goût, paraît-il, ne le cédaient pas à celles d'Athènes. Le Tasse et Pétrarque ont conquis dans toute l'Italie la palme de la popularité, non moins rare que celle du Capitole. Plusieurs *stornelli* toscans offrent la preuve que le chant d'Herminie n'est pas moins familier aux montagnards des Alpes et de l'Apennin qu'aux gondoliers de Venise. Toute l'Italie a répété la chanson de Salvator Rosa :

Dolce pace del cor mio,
Dovè sei, chi t'ha rubato?

On comprend que cette gracieuse cantilène de l'artiste à la vie aventureuse ait parlé aux imaginations populaires; mais ce qui étonne davantage et n'est pas moins caractéristique du génie italien, c'est que les *concetti* des poètes académiques du XVIIe siècle partagent ce privilége avec les inspirations vigoureuses du *trecento* et les beautés plus régulières de l'Arioste et du Tasse. Ainsi une personne digne de foi affirma à Tommaseo avoir vu l'*Adone* de Marini dans les mains d'un pâtre des Alpes.

Les philologues, dit M. Tigri dans la préface de son recueil, seront agréablement surpris de voir quelle part considérable de la langue et même de la poésie du XIVe siècle est encore vivante et conserve sa fraîcheur primitive dans la bouche du peuple de nos campagnes. Plusieurs chansons populaires commencent par ce début dantesque :

Je suis descendu dans l'enfer, et j'en suis revenu.

y a aussi une chanson sicilienne qui débute par le vers bien connu de Dante, à peine déguisé sous une forme patoise :

Donni ch'aviti'intellettu d'amuri.

Un autre poète populaire de la Sicile croit devoir bénir, suivant une formule familière à tout bon amoureux italien (1), le père et la mère de sa bien-aimée qui ont enfanté un objet si beau, et il reproduit l'image célèbre de l'Arioste :

Natura il fece, poi ruppe la stampa.

Ces réminiscences classiques s'allient quelquefois à une igno-

(1) Benedetta sia la madre
Che ti fece così bella.

rance grossière. Ainsi ce chansonnier piémontais qui souhaite que son chant, pour être entendu de sa maîtresse, « parvienne jusqu'à Alexandrie, *où Tancrède baptisa Clorinde,* » confond évidemment la cité des Ptolémées avec la ville des états sardes dont le nom lui est plus familier. On voit les poètes populaires reproduire toute la métaphysique amoureuse, toute la phraséologie mythologique, toutes les hyperboles poétiques des écrivains classiques, quelquefois même renchérir sur eux, sans parler des complications du rhythme et de la rime qu'ils s'imposent et dont ils se jouent dans leurs improvisations. Sans doute on peut se demander si quelques-uns de ces prétendus emprunts ne sont pas originairement la propriété du peuple, qui n'aurait fait que reprendre son bien dans la littérature classique. C'est ainsi que l'épisode si touchant de Pia di Tolomei, dont l'intérêt a naguère été ravivé chez nous par le talent dramatique de Mme Ristori, fut peut-être emprunté par Dante à un vieux chant traditionnel de la maremme siennoise. Il est certain que les poètes savans, tels que Laurent de Médicis, Buonarroti, Machiavel, Pulci, Berni, ont écrit, à l'imitation des chants du peuple, certaines de leurs poésies, telles que les *Canti Carnascialeschi*, les *Laudi spirituali.*

Ce dernier terme, qui s'appliquait, au moyen âge, à des poésies pieuses, composées en l'honneur de la Vierge et des saints, et dont on se sert encore pour désigner les cantiques qui se chantent dans les églises, dans les missions, dans les pèlerinages, nous servira de transition pour passer au second trait caractéristique des chants italiens, la prédominance des idées religieuses et catholiques.

Dans un pays où le catholicisme s'est efforcé de parler à l'imagination de la foule, où Gui d'Arezzo a pris pour premier texte de son système musical les hymnes de l'église, on ne s'étonnera pas de retrouver jusque dans les chants populaires le sentiment religieux, tantôt sérieux, fervent, spiritualiste, tantôt mêlé à la vie commune, aux passions humaines, aux sentimens les plus disparates. Les Savonarole, les Benivieni, les Fra Jacopone da Todi, n'ont pas dédaigné de composer de ces *laudi*, ou chansons spirituelles, *tutte infervorate,* dit un auteur italien, *d'amor di patria e di religione*, destinées à entretenir le dévouement des Toscans pour le libre gouvernement de la république florentine. Le biographe (1) d'une sainte italienne qui vivait au XIIIe siècle raconte qu'elle était sujette à des extases pendant lesquelles elle entendait non-seulement les paroles édifiantes que ses sœurs lui adressaient, mais aussi des chansons spirituelles (*alcune canzoni spirituali*) que les enfans chantaient au loin dans les rues, et ces airs lui causaient de tels

(1) Piergilii, *Vita della beata Chiara di Montefalco,* Foligno, 1650.

ravissemens, que, de peur que la sainte n'en mourût, on dut recommander aux enfans de se taire lorsqu'ils passeraient près du couvent. On reconnaît là ce mélange d'extase et de dilettantisme dont Cécile, la sainte romaine, est restée le type le plus connu. A côté de ces aspirations élevées et poétiques, il y a le point de vue pratique du catholicisme, qu'on n'a pas manqué de revêtir de la forme populaire. Le *Credo*, les dix commandemens de Dieu, les louanges de la Madone, la mort de Jésus, ont été un texte inépuisable de chants de ce genre.

Toutefois l'esprit catholique italien se révèle peut-être plus naïvement encore dans les poésies d'un autre genre, où l'on s'attendrait moins à le trouver. Un amant compte parmi les dons faits à sa maîtresse celui « d'être née l'an du jubilé, l'*anno santo*, le dernier dimanche de l'Avent. » Un autre s'écrie en termes presque semblables : « O belle, qui naquis dans la ville sainte, fus baptisée au dôme de Florence et confirmée par l'évêque de France! » Un troisième, dans son dépit, veut signifier à sa maîtresse qu'il en aimera une autre. Voici comment il s'exprime :

È morto il Papa, e se n'è fatto un altro,
E cosi farò io d'un altro amore,

comme nous dirions en France : « Le roi est mort, vive le roi! »

Un thème qui revient fréquemment est celui d'une chanson qui débute ainsi :

Sono stato à Roma e con Papa ho parlato.

Il s'agit d'un amant qui va demander au pape si faire l'amour est un péché. La réponse varie; tantôt c'est le pape lui-même qui prononce cette solution peu édifiante :

Basta far l' amor con una bella figlia.

Tantôt c'est un des cardinaux qui se charge de la réponse :

Fate l' amor, che siate benedetti!

Sans doute il y a là une morale facile qui rappelle *le Curé de Pomponne*, *le Dieu des Bonnes gens;* mais qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est ni hostilité calculée, ni indifférence. Cantù, parlant des chansons contre les moines, dit avec raison : « Un assez grand nombre est dirigé contre les religieux et les religieuses, perpétuel objet de la raillerie et du respect, des outrages et des espérances du vulgaire, et de tel qui ne se croit pas du vulgaire. » Beaucoup, comme en Allemagne et en France, traitent d'inclinations contrariées, de vœux forcés; mais elles n'ont ni l'amertume des premières ni le libertinage des secondes. L'une de ces chansons parle d'une

jeune fille que son père veut contraindre à entrer au couvent. Elle trouve le moyen d'écrire à son amant pour qu'il vienne la délivrer. Aussitôt celui-ci court à l'écurie, examine un cheval, puis un autre, et fait mettre la selle au plus vigoureux (1). Il pique des deux et arrive au moment où les vœux allaient être prononcés. « Écoutez, Margaritinna, j'ai un mot à vous dire, » et, tout en prononçant ces paroles, il lui met l'anneau au doigt. Comment croit-on que se termine en définitive la chanson? Par des plaintes contre le pays, contre la ville, où l'on ne trouve ni prêtre, ni religieux, ni confesseur, mais seulement des jeunes filles qui font l'amour.

C'est là en effet qu'en reviennent toujours les chansons de l'Italie. La bouche a beau parler légèrement des choses saintes; le cœur, la tête, l'imagination restent profondément catholiques. Pour montrer du reste comment l'idée catholique se mêle aux préoccupations qui en paraissent le plus éloignées, il suffit de rappeler cette *Chanson du Printemps*, qui, au commencement de l'année 1861, était répétée sur tous les points de la péninsule et des îles :

Garibaldi è in Caprera
Sperando la primavera...

« Au mois d'avril, il mettra son cheval sur la route, — et chacun sera prêt pour le grand bal. — Nos ennemis ne pourront pas résister à cet homme envoyé par Jésus-Christ. »

III.

Une singularité a frappé tous ceux qui se sont occupés de la poésie populaire italienne, c'est l'absence presque complète, si ce n'est en Piémont, de chansons narratives, soit historiques, soit romanesques, comme les pays du nord et même l'Espagne en présentent un si grand nombre. Il semble que ce genre ne soit pas, à proprement parler, d'origine ni de culture italiennes, car le peu qu'on trouve de ces chansons est presque toujours emprunté au Languedoc, à la Provence, quelquefois à la Catalogne, enfin à ce groupe néo-latin et méridional qui offrait au moyen âge une espèce de fonds commun pour la langue, le rhythme et les traditions. Quelle qu'en soit la cause, le fait est constant et avoué par les Italiens eux-mêmes, M. Tigri le reconnaît pour la Toscane, M. Cantù d'une manière encore plus formelle pour l'Italie entière : *le canzoni italiane sono tutte domestiche, pochissime romanzesche, ancor meno istoriche.* M. Mar-

(1) Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce détail se retrouve mot pour mot dans une ballade danoise. Une jeune fille qui veut délivrer son frère prisonnier « va à l'écurie et regarde tous les chevaux. Elle regarde le brun, elle regarde le gris, elle met la selle sur le meilleur de tous. » Voyez *la Délivrance du captif* dans les *Chants populaires du Nord* recueillis par M. Marmier.

coaldi lui-même, à qui il a été donné de recueillir un certain nombre de chants de ce genre, se plaint de ce qu'ils présentent d'incomplet et d'obscur. Il est vrai qu'il ne leur a pas appliqué l'esprit de critique et le système de rapprochement dont M. Nigra a donné depuis un si heureux exemple.

Comme l'a remarqué un écrivain à qui ce côté historique de la question ne pouvait échapper (1), de tous les pays où les nations gothiques s'établirent, l'Italie est celui où leurs institutions et leurs mœurs pénétrèrent le moins profondément. Les chants des bardes ont peu retenti sur ces bords que les muses latines avaient charmés naguère de leurs plus doux accens, et les Italiens eurent plus de points de contact avec les troubadours qu'avec les trouvères, les ménestrels et les scaldes. En Italie, l'éternelle clarté du ciel, l'intelligence subtile comme l'atmosphère elle-même, rendent tout à fait impossible la sombre légende et la poésie vaporeuse du Nord. D'un autre côté, le nombre, la grandeur et le caractère bien déterminé des faits historiques ne laissent pas prendre pied au fantastique dans cette patrie de l'histoire. « J'ai vu en Sicile, s'écrie avec étonnement M. Gregorovius, j'ai vu dans les montagnes des milliers de *burgs* en ruines, et pas un seul habité par la légende proprement dite (il entend le mot *légende* dans le sens romanesque, et non dans le sens catholique), comme par exemple chez nous ou en Angleterre! »

S'il faut en croire M. Tigri, la plupart des chansons narratives qui courent parmi le peuple, qui se chantent et se vendent dans les villages par les aveugles et les mendians, sont des proses mal rimées, ramassées dans les légendes de toutes les contrées de l'Europe, et composées dans un style des plus pauvres par des poètes à la douzaine. Celles qui ne datent pas d'hier remontent à un siècle ou deux tout au plus; elles roulent sur des sujets d'amour, de dévotion, ou sur des exploits de grands criminels. S'il se trouve dans le nombre certaines pièces anciennes ou de quelque valeur, elles sont gâtées par les arrangeurs, pour ne pas parler des typographes. Les plus connues de ces histoires sont celles de *Mastrilli* et de *Martial*, assassins qui ont su se dérober aux recherches de la justice, de *Guérin le Meschin*, de *Liombruno*, de *Néron*, du *Pape Alexandre III*. Ajoutez-y *la Délivrance de Vienne*, *le Châtelain*, *le Cavalier hollandais*, *Paris et Vienne*, *Mariette la Courtisane*, *Pyrame et Thisbé*, *la Douce Chiarina* et autres chansonnettes d'amour, enfin *Napoléon à Moscou* et *Alexandre à Paris*, octaves de Menchi, improvisateur fameux des montagnes de Pistoie, le dernier des *cantastorie* et des *giullari* toscans. Tel est, avec force légendes tirées de la *Vie des*

(1) M. Aug. Le Prévost, *Essai sur les romances historiques du moyen âge*.

Saints, force relations de miracles, le fonds invariable du répertoire populaire. Le peuple lit toutes ces chansons, parce qu'il aime l'étrange et le merveilleux; mais, sauf peut-être quelques-unes qui reposent sur des sujets religieux, il ne les retient pas et ne les fait pas siennes, parce qu'elles ne touchent pas directement ce qu'il y a d'intime en lui, ni son foyer domestique, ni même son propre pays.

Cependant il est quelques vieux chants historiques dont les chroniqueurs ont conservé les fragmens, ce qui fait croire à M. Cantù qu'il a existé autrefois un certain nombre de poésies patriotiques aujourd'hui perdues. Quelques-unes rappellent les victoires des Vénitiens contre les Turcs, les descentes des Barbaresques dans les îles de la Méditerranée ou sur les côtes de la péninsule :

« Alerte, alerte! le tambour sonne, — les Turcs armés sont à la marine. — La pauvre Rosine est prisonnière. — Ils ont tiré tant de canonnades — là, au canal della Barberia. — N'eussent été nos braves marins, — je ne revoyais plus ma maîtresse. »

Une chanson corse, citée par Tommaseo, rappelle le naufrage des galères d'Espagne commandées par André Doria. D'autres sont destinées à retracer la vie et les exploits de célèbres capitaines d'aventure. Le *Testament du marquis de Saluces*, qui nous a été conservé par M. Nigra (1), bien qu'il s'applique à un capitaine piémontais au service de la France, peut se rapporter à ce petit cycle tout italien par le fond et par la forme.

Certaines de ces poésies ont trait aux souvenirs des armes françaises. L'une d'elles, véritable *ballade* dans le sens étymologique du mot, est un chant traditionnel qui accompagne une danse dite *la veneziana*, bien qu'elle s'exécute dans les montagnes toscanes. Il y est fait allusion à l'attaque du Rialto par Pepin, second fils de Charlemagne, et à l'alliance qui consacra l'indépendance des îles vénitiennes.

« Vive Venise et vivent les Vénitiens! — Vive Santa-Maria della Salute! — Venise la belle a fabriqué un pont. — Elle l'a fabriqué en pointes de diamant. — Les Vénitiens ont grande puissance, — ils ont donné la déroute à l'ost de France. — Le roi de France lui donna Paris (à Pepin). — Vive saint Marc, vive saint Denis! »

Villani cite un couplet sur l'héroïsme avec lequel les femmes siciliennes défendirent Messine attaquée par Charles d'Anjou. Plus tard, les Siennois chantaient pour Charles VIII :

Evviva il rè che per sua gran bontà
Manterrà Siena in vera libertà!

(1) *Canzoni popolari del Piemonte*, p. 49 et suiv.

Le plus grand des malheurs de l'Italie, la dépendance de l'étranger, ce malheur déploré si énergiquement par ses publicistes et par ses poètes, par Machiavel et par Filicaja, apparaît aussi sous toutes les formes, sérieuses ou ironiques, dans les chants populaires :

« Quand donc finira la déplorable habitude — de fermer l'étable quand les bœufs sont sortis? — Nous semons le grain en abondance, — mais ce n'est pas nous qui le mangeons. — Il vient des gens du levant et du couchant, — et il ne reste rien pour celui qui a semé. — Il en vient du levant et du couchant, — et chacun commande dans notre maison. — Il en vient avec des queues (les Allemands) et avec des moustaches (les Français), — et nous sommes insultés jusque dans notre propre maison. — Nos champs, nos vendanges et nos filles — ne sont pas à nous, mais à qui les veut... »

C'est avec moins d'amertume et plus de gaieté que la muse populaire raillait, au XVIIe siècle, ces Allemands et ces Français qui s'abattaient sur l'Italie pour boire son vin et faire la cour à ses femmes, et surtout sur la manie anti-nationale des Italiens qui adoptaient les modes étrangères. Déjà Alione d'Asti, auteur franco-piémontais qui vivait sous Louis XII, avait exprimé des idées analogues dans ce langage italianisé que nos soldats rapportèrent en France.

A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, le contre-coup des événemens qui se passent en France se fait sentir en Italie par des plaintes amères. Ce sont d'abord les mesures exceptionnelles qui froissaient à la fois les Italiens dans leurs intérêts matériels et dans leurs croyances religieuses. « Maudites soient les lois révolutionnaires! dit une chanson corse; les jeunes filles meurent aujourd'hui sans que les cloches sonnent pour elles. » Ensuite vient la conscription, cet impôt du sang, si lourd en France, et qui pesait encore plus lourdement sur les pays conquis. Aussi voit-on souvent revenir dans les griefs de l'Italie la *coscrizione*, usage barbare et maudit au nom duquel on enlevait aux femmes leurs fils et leurs amans. Voici les adieux d'un conscrit milanais à tous les siens : « Adieu, mon père; adieu, mes sœurs; adieu, mes amis, vous ne me verrez plus. Je lève les yeux au ciel, je vois briller les étoiles et je me demande quelle sera celle qui priera pour moi; mais il ne sert à rien de soupirer et de gémir : je suis requis, il faut marcher. » Une autre chanson milanaise dépeint les pauvres filles « qui se lèvent le lundi matin pour aller à la porte *del Sempione* regarder partir les troupes, et qui font pitié à voir. » Un *stornello* toscan mêle une plaisanterie à ses plaintes. « Napoléon, prends garde à ce que tu fais : tu enlèves le meilleur de notre jeunesse. Sois plus juste : fais la conscription des filles, prends les belles, et laisse les laides. »

Quant à ces chants qui renferment le récit d'une aventure historique ou romanesque, connus dans le Nord sous le nom de *ballades*,

en France et en Espagne sous celui de *romances*, et que dans la Haute-Italie on appelle *canzoni*, on n'en trouve presque pas de traces en Italie hors de cette dernière région, sauf la Sicile et la Corse, où nous les avons vus se produire sous des formes particulières. A peine en rencontre-t-on quelques-uns en Lombardie et en Toscane; presque tous appartiennent au Piémont, c'est-à-dire à la partie de la péninsule qui sert de passage aux importations étrangères. M. Tigri n'a pu trouver que trois ballades historiques d'origine toscane, encore traitent-elles des sujets d'amour, *Ippolito Bondelmonte*, *Dianora de' Bardi* et *Ginevra d'Almieri*, qui a fourni le sujet de l'opéra français *Guido et Ginevra*.

Une autre ballade dont le sujet est essentiellement indigène, c'est *la Donna Lombarda*, dont M. Nigra a donné quatre versions différentes, et dont il ne serait pas éloigné de croire la composition première à peu près contemporaine de l'événement, ce qui la ferait remonter au VIe siècle. C'est l'aventure tragique de Rosmonda, qui, d'après le conseil de son amant, le Grec Longin, préfet de Ravenne, sert à son époux Elmichi, complice avec elle d'un premier crime, un breuvage empoisonné, que le mari défiant la force à boire elle-même.

« Aimez-moi, dame lombarde, — aimez-moi, aimez-moi! — « Oh! comment voulez-vous que je fasse? — J'ai un mari, j'ai un mari. » — « Votre mari, dame lombarde, faites-le mourir, faites-le mourir. » — « Oh! comment voulez-vous que je fasse pour le faire mourir? » (Nous supprimons les répétitions qui reviennent à chaque instant.) — « Je vous enseignerai une manière — de le faire mourir. — Dans le jardin, derrière la maison, — il y a un petit serpent : — prenez-en la tête, et puis broyez-la, — broyez-la bien, — et puis mettez-la dans le vin noir; — donnez le tout à boire — à votre mari, quand il reviendra de la chasse, — bien altéré. » — « Donnez-moi du vin, dame lombarde, — j'ai soif! — Qu'avez-vous fait, dame lombarde? — Il est trouble. » — « C'est le vent marin de l'autre soir —qui l'a troublé. » — « Bois-le toi-même, dame lombarde, — bois-le, bois-le. » — « Oh! comment voulez-vous que je fasse? — Je n'ai pas soif. » — « Par la pointe de mon épée! — tu le boiras, tu le boiras! » — A la première goutte qu'elle boit, — la dame lombarde change de couleur; — à la seconde goutte, — la dame lombarde appelle le confesseur; — à la troisième goutte, — la dame lombarde appelle le fossoyeur. »

On peut encore citer une jolie *canzone* maritime piémontaise dont l'idée se retrouve chez nous, mais dont l'inspiration paraît originale et le refrain bien italien.

« Beau marinier de la marine, oh! chante une chanson, chante une chanson sur la fleur des eaux! Oh! chante une chanson sur la fleur de la mer (1)!

(1) Pour le marin italien, il y a des *fiori* comme des *frutti di mare*.

« — Belle montagnarde, si tu veux venir sur notre barque, nous te chanterons des chansons, des chansons sur la fleur des eaux; nous te chanterons des chansons sur la fleur de la mer.

« Et quand ils furent sur la barque, ils en ont chanté des chansons; ils en ont chanté sur la fleur des eaux, etc.

« Et ils firent plus de cinq cents milles. Elle a duré, cette chanson, elle a duré.

« Et quand ils eurent fait plus de cinq cents milles, la belle veut s'en retourner à la maison.

« — Que dira ma pauvre mère, quand elle ne me verra pas revenir à la maison?

« — Belle, ne pensez plus à votre mère : maintenant vous êtes la femme des marins.

« — Que dira mon pauvre père, quand on lui dira que je me suis enfuie?

« — Belle, ne pensez plus à votre père : maintenant vous êtes la femme des marins.

« — Que diront mes sœurs, quand elles s'en iront seules à la fête?

« — O la belle, déshabille-toi, viens avec nous.

« — Je ne puis délacer ce corset. Il y a un nœud que je ne puis défaire. Beau galant, prête-moi ton épée : je couperai le nœud.

« Le beau galant lui donne son épée. Elle se la plante dans le cœur.

« — Ah! nous possédions une belle fille, et nous n'avons pas su la garder. Et nous n'avons pas su la garder sur la fleur des eaux, et nous n'avons pas su la garder sur la fleur de la mer. »

Il y a moins de solennité dans la chanson normande du *Beau Marinier*, qui retrace une aventure semblable :

Quand la belle fut pour se coucher,
Vive l'amour!
Son lacet s'est noué,
Vive le marinier!

Prêtez-moi votre dague,
Vive l'amour!
Mon lacet est noué,
Vive le marinier!

Et quand elle eut la dague,
Vive l'amour!
Dans l'cœur se l'est plongée,
Vive le marinier!

Enfin une ballade nantaise, communiquée au Comité de la langue par M. de Corcelles, prend la chose sur un ton encore plus léger, et laisse la belle aux prises avec les mariniers qui l'ont attirée dans leur barque, sans prendre la peine d'indiquer le dénoûment, mais de manière à faire comprendre qu'elle n'en mourra pas (1).

(1) Voyez *Instructions relatives aux poésies populaires de la France*, par M. Ampère, p. 41.

Le recueil de Marcoaldi contient quelques ballades remarquables: *le Suicide, l'Amant confesseur, les Trois Voleurs;* mais presque tous les autres morceaux de ce genre réunis par lui, et en dernier lieu par M. Nigra, se rattachent par le sujet, par certains épisodes, par le dialecte même, à l'histoire et à la légende chevaleresques de la langue d'oc, de l'Espagne, ou même, quoique plus rarement, des pays du nord. Il en est peu où la France ne figure d'une manière plus ou moins directe, où son nom au moins ne soit prononcé. Dans *la Puissance du chant* (*Il poter del canto*), trois frères, prisonniers en France, voient venir leur jeune sœur au pied de la tour :

« Mes chers frères, chantez une chanson. — Le plus jeune l'a commencée, — les deux autres l'ont chantée. — Les marins qui naviguaient — cessaient de naviguer, — les faucheurs qui fauchaient — cessaient de faucher, les laboureurs qui labouraient — cessaient de labourer. — La sirène qui chantait — cesse elle-même de chanter. — Le roi de France, qui était à table, — cesse de manger — et dit à ses servantes : — Qui peuvent être ces prisonniers? — Je veux l'un d'eux dans mes gardes; — de l'autre je veux faire mon page; — le troisième sera dans mon écurie, — pour les entendre si bien chanter. »

M. Nigra a fait ressortir les imitations de ce chant, que présente la poésie catalane, portugaise, castillane et même scandinave. Il aurait pu ajouter une gracieuse cantilène du Nivernais ou du Bourbonnais, dans laquelle le fils du roi, « de sa plus haute chambre, » entend chanter une bergère au plus profond du bois.

« Quand mon cheval devrait crever, — il faut que je la trouve. — Mais à peine au milieu du bois, — la chanson fut finie... — Bergère, dis-moi ta chanson, — tu épouseras mon page; — si mon page ne te plaît pas, — tu m'épouseras moi-même. »

Dans une autre chanson piémontaise, *le Parricide*, la France joue aussi un rôle, mais plus triste. Une jeune fille est condamnée à mort comme parricide. Le juge l'envoie en France (1) pour être pendue.

« Quand elle fut au haut du gibet, — elle se mit à chanter. — Elle chantait si bien que le bourreau devient amoureux d'elle. — « Tonietta la belle, — voulez-vous m'épouser? — Plutôt que d'être femme du bourreau, — j'aime mieux que mon col la danse. — Vive l'amour! »

Quelques-unes enfin sont des reproductions presque littérales de chants dont les analogues existent ou ont existé en France, en Espagne, et, qu'on le remarque bien, ce ne sont pas des traductions faites dans les temps modernes par des lettrés, mais des versions en dialectes de la Haute-Italie, qui se trouvent depuis longtemps

(1) Remarquez que cela pouvait se dire en Languedoc ou en Provence pour désigner la France du nord.

dans la bouche du peuple, et auxquelles des formes grammaticales plus ou moins rapprochées du français contribuent encore à donner un air de famille.

Le Prince Raymond retrace une aventure bien connue de nos campagnes sous une forme maladroitement rajeunie et sous le titre d'*Adélaïde et Ferdinand*, aventure dont le récit s'appelle en Normandie *Marianson ou les Trois Anneaux*, et se retrouve en Suisse et en Provence, sans parler d'un pastiche que M. Hoffmann de Fallersleben a composé en vieux hollandais sur le même sujet. M. de Beaurepaire, dans son *Étude sur la poésie populaire en Normandie*, assure que le souvenir de la châtelaine malheureuse reste attaché à la Tour Couronnée d'Alençon. A Berne, la femme du sire de Vanel est l'héroïne de la ballade. M. Nigra, d'après les noms et les localités, incline à croire cette chanson d'origine provençale. Un chevalier revenant dans son château, où il a laissé sa jeune femme, rencontre un seigneur félon qui se dit aimé d'elle, et pour preuve montre ses anneaux de mariage qu'il a fait imiter. L'époux, transporté de fureur, lance contre terre l'enfant que lui présente Marianson (ce nom est conservé dans la version piémontaise), et, la prenant elle-même par les cheveux, il l'attache à la queue de son cheval. Cependant les vrais anneaux lui sont représentés, et il meurt de douleur en formulant cette espèce de conclusion morale :

Per una lingua che m'ha tradito,
Gli è in tre che bisogna morire!

Les nombreuses versions de cette romance se suivent pas à pas et se complètent l'une par l'autre. Là où la *canzone* piémontaise s'exprime ainsi :

Su tutte le rive, in tutte le siepi
Scorre il sangue della Marianson,

la romance française reproduite par Bouchaud (1) dit plus énergiquement peut-être :

N'y avait arbre ni buisson
Qui n'eût sang de Marianson,

et ce trait est reproduit presque littéralement dans la complainte franco-suisse, assez ridicule du reste, insérée dans *la Suisse pittoresque*, publication italienne de M. Tullio Dandolo, dans la *Complainte de la Croix pleureuse*, citée et un peu arrangée par Émile Souvestre, enfin dans une ballade danoise traduite par M. Marmier; mais il faut convenir avec M. Nigra que la *canzone* piémontaise est en général plus belle, plus naïve, plus voisine de la rédaction originale. On y trouve de ces détails saisissans qui révèlent une pre-

(1) *Essai sur la Poésie rhythmique*, Paris, 1763.

mière inspiration et qu'on n'oublie pas une fois qu'on les a entendus. Ainsi quand l'époux redemande à sa femme ce qu'elle a fait de ses anneaux de mariage, celle-ci déjà mourante lui répond : « Prenez la clé de mon coffret, et vous les y trouverez. — A peine eut-il saisi le coffret — que les deux anneaux faisaient din din. »

Au bel druviend ël so cofonin,
I doj anlin fasio din din.

La vieille romance de *Clotilde* se retrouve également, à l'état de chant populaire, dans la Lozère et en Piémont. La chanson du Haut-Languedoc, *les Trois Capitaines*, dont la ballade bourbonnaise, *la Jeune Fille de la Garde*, n'est qu'une variante, est identique, pour le fond et pour la forme, à la *canzone* piémontaise que Marcoaldi intitule *la Fuite et le Châtiment*. Enfin *les Étudians de Toulouse*, que MM. Mila-Fontanals et Nigra ont signalés en Catalogne et en Piémont, sont certainement un vieux chant français, épisode oublié chez nous des annales de notre université toulousaine, et qui s'était répandu au loin à l'époque où le midi de la France était en communauté plus intime de mœurs et de langage avec le nord de l'Espagne et de l'Italie.

De pareils rapprochemens entre les chants des deux pays sont d'autant plus utiles qu'il arrive pour ces compositions de courte haleine ce que l'on a observé pour quelques-uns de nos grands poèmes chevaleresques, tels que *Floovant*, *la Reine Sebille*, etc., qui, perdus chez nous, ont été conservés en Italie dans les *Reali di Francia* ou ailleurs. M. Nigra a recueilli de la bouche d'une jeune bergère du Canavese, dans une partie de chasse, la belle *canzone* intitulée *la Guerriera*, et, pour le dire en passant, le récit de cette double chasse au lièvre et à la chanson est devenu, sous sa plume, un petit tableau plein de grâce et de fraîcheur. Il s'agit d'une jeune fille qui se déguise en homme et part pour la guerre à la place de son père. Elle est soumise à plus d'une épreuve que lui attirent sa beauté et les soupçons de ses compagnons d'armes; mais elle en sort victorieuse, et cette autre Jeanne d'Arc peut s'écrier à la fin :

Verginella sono stata a guerra
E verginella ne son tornata.

A travers les nombreux parallèles que M. Nigra emprunte à l'Espagne, au Portugal, à la Serbie, à la Grèce, à la Russie, et malgré les arrangemens modernes qui font de la guerrière du moyen âge, payant la dette féodale de son vieux père, une fille-dragon moderne, *remplaçante* vulgaire de son père ou de son amant (1), mal-

(1) « J'ai servi sept ans, — sept ans Napoléon, — et personne n'a reconnu la fille, — n'a reconnu la fille-dragon, » selon une variante du Montferrat.

gré tant de transformations, M. Nigra en vient à conclure que ce chant, tout chevaleresque dans sa forme primitive, naquit en terre latine et probablement dans la France, cette terre de chevalerie, et qu'il fut transporté de là en Provence, en Italie et en Espagne, pour passer ensuite en Orient avec les croisés.

IV.

Il nous reste à parler des chansons d'amour, qui forment de beaucoup la classe la plus nombreuse parmi les chants italiens, surtout en Toscane. Il y a certainement bien des traits qui ont pu venir à la pensée des amoureux de tous les pays, et il n'est pas besoin ici de supposer des emprunts, comme pour les chansons purement narratives. Ainsi, comme le Français qui préfère « sa mie à Paris, la grand'ville, » et qui le dit tout net au roi Henri, l'amant vénitien « n'abandonnerait pas sa Nina, quand on lui donnerait la France avec Paris, le noble castel de Montalbano, etc. » Un autre s'exprime à peu près de même : « Si le pape me donnait Rome tout entière, et qu'il me dît : Cède-moi Maria, je répondrais : Non! saint-père, non! » Ici c'est une jeune fille qui chante comme l'amoureux de Béranger :

Maudit printemps, reviendras-tu toujours?

Quandò quell'alburino sarà secco,
Vedrò la casa del mio giovinetto...
Sia maladetto chi ce l'ha piantato!

Un galant du même pays suit sa maîtresse à travers une foule de transformations diverses (1), et ne s'inquiète guère si Anacréon avant lui, si à côté de lui d'autres poètes populaires dans les plaines du Berri ou au fond des montagnes de l'Illyrie ont chanté, dans des termes à peu près semblables, la même métempsycose amoureuse. Cette fontaine, qu'un autre a découverte à Rome (2), et qui guérit tous les maux, fors le mal d'amour, rappelle la chanson bourbonnaise :

Au bord du Cher y a t'une fontaine...
Le mal d'amour est une rude peine
Lorsqu'il nous tient, il nous en fait mourir;
L'herbe des prés qu'elle est si souveraine,
L'herbe des prés ne saurait en guérir.

(1) Se per fuggir da me cervo ti fai,
Leone mi farò per arrestarti;
E se uccello in aria volerai
Io falco mi farò per ripigliarti, etc.

(2) A Roma s'è scoperta una fontana, etc.
(Andreoli, *Canti popolari toscani*, 1857.)

Un Roméo sicilien se plaint de l'hirondelle, qui s'est mise à chanter avant le jour et dérange un doux rendez-vous :

Ah! rondinella bella,
Tu fai da gran bugiarda :
Hai cominciato a cantar
E non si vede l'alba.

Nous avons aussi, qui le croirait? un Roméo berrichon qui fait entendre exactement les mêmes plaintes :

A peine ensemble j'nous trouvions,
Qu' l'alouett' fit entend' sa chanson.
Vilaine alouett', v'là d'tes tours,
Mais tu mentis :
Tu nous chantes le point du jour,
C'est pas minuit.

Tandis qu'une amante roussillonnaise se plaint du Piémont, qui lui enlève son amoureux, un amoureux toscan est à son tour jaloux de la France, qui pourrait bien, au propre ou au figuré, éloigner de lui sa bien-aimée. Enfin l'amour trouve, pour ses peines comme pour ses plaisirs, des accens communs à tous les pays. Comme la jeune Grecque qui s'écrie :

« Je veux danser et me réjouir aujourd'hui que j'en ai le temps, car demain je me marie, je me mets en maison, j'entre dans un monde nouveau de labeur et de pensées graves; »

comme la mariée bretonne ou poitevine qui dit adieu à son bon temps, et qui a, dit-elle, pour dormir,

Trop d'enfans qui l'éveillent,
Trop d'berceaux à bercer,
Trop d'soucis à penser,

la femme italienne s'écrie à son tour avec un accent qu'une traduction ne saurait rendre :

Quel dì che me marido, ne non rido
Perchè go perso tutto il mio bon tempo;
Quandò ne partirò da casa mia,
Adio bon tempo e me ne vado via!

L'émigration pour la Maremme contribue à donner en Toscane une certaine mélancolie à l'amour. Tous ces garçons qui partent au commencement du printemps emportent avec eux l'affection des jeunes filles, affection que l'éloignement contribue à poétiser. Celles-ci les accompagnent de leurs regards et de leurs vœux. Alors commencent les chants de l'absence :

Tutti mi dicon : Maremma, maremma
Ed a me pare una maremma amara.

La montagne déserte n'a plus de sourires pour les pauvres délaissées : « cette vallée me paraît plongée dans les ténèbres, — et je n'y vois plus s'y lever le soleil. » Elles demandent des nouvelles des absens aux oiseaux, aux fleurs, aux eaux : « Ramier, qui as fait ton nid dans la montagne, donne-moi des nouvelles de mon amant.» Et au moment du retour il faut voir comme les gens de la plaine sont congédiés et comme toutes les préférences sont pour les émigrans.

Ragazze, son tornati i maremmani :
Bisogna licenziare i contadini.

Pourtant, il faut l'avouer, ces accens intimes et pénétrans sont rares dans les manifestations poétiques de l'amour italien. Cette poésie chez eux est plutôt de tête que de cœur. L'amour allemand par exemple, plus concentré, va quelquefois jusqu'à la violence des appétits grossiers; mais, lors même qu'il ne franchit pas certaines limites, il reste plus profond et plus passionné, il touche les fibres les plus intimes du cœur. L'amour toscan est à la fois plus expansif et plus respectueux. Le type germanique de Marguerite n'a pas d'analogues parmi les montagnards de l'Apennin, et leurs *rispetti*, si chastes et si retenus, rougiraient de lutter avec les chants plus ardens des *minnesingers*. Ils se rapprochent davantage des troubadours, tant par le culte exalté de la femme que par leur tendance à subtiliser la tendresse. Chez l'Italien, la volupté est tout à la surface, et l'imagination se substitue facilement aux sens. Sous ce beau ciel, sur cette terre riante, il y a comme une molle caresse qui fait que la fantaisie se complaît et que l'amour s'attarde dans les images extérieures du beau. Un amant vante les beaux yeux et les douces paroles de sa maîtresse à peu près comme il parlerait des spectacles de la nature. Chez ce peuple artiste, les métaphores brillantes, les images hardies et parfois hasardées font ressembler la chanson à ces paysannes de la campagne de Rome, qui, dans leur parure de fête, mêlent aux fleurs et aux baies rouges, dont la nature seule fait les frais, des bijoux, des pendans d'oreilles et des anneaux d'or. La limpidité du ciel se réfléchit dans ces chants qui se répandent gais, ouverts, pétulans, variés, sans langueur, et qui n'admettent aucun sujet de tristesse, à moins qu'il ne soit clair et précis. L'Italien, en qui tout est extrême, ne connaît pas les nuances et les demi-teintes du cœur, pas plus que le ciel de l'Italie ne connaît l'atmosphère vaporeuse et les longs crépuscules du nord.

Bien que l'amour se retrouve au fond de la plupart des chants italiens, cependant il affecte plus spécialement certaines formes. M. Cantù paraît croire que le sonnet et la *canzone* à la façon de Pé-

trarque furent les premières formes que revêtit l'expression des sentimens tendres, avant qu'on n'y substituât l'octave ou le sixain du *rispetto*, avec l'accompagnement du chant; mais il est probable que cette dernière manifestation, plus naturelle et plus libre, coexista avec le cadre artificiel qui eût gêné la poésie populaire. Les génies qui ont cultivé le sonnet et la *canzone* ont bien pu éclipser, mais non supprimer les humbles chansons des amoureux vulgaires, où l'on retrouve quelques-unes des beautés poétiques qui brillent dans ces autres compositions magistrales, sans qu'on puisse toujours dire lequel a emprunté à l'autre, de l'art devenu nature, ou de la nature qui s'élève parfois à la hauteur de l'art.

Parmi ces formes favorites de la chanson amoureuse, il faut placer au premier rang le *rispetto*, originaire de la Toscane, mais qui se retrouve dans presque toute l'Italie, soit qu'il conserve cette dénomination, soit que, chanté dans certaines circonstances, à certaines heures de la journée, il prenne les noms de *strambotto*, de *salute*, de *maggio*, *alba*, *serenata*, etc. Le *rispetto*, dont nous avons déjà décrit le rhythme, est un chant d'amour composé d'un petit nombre de vers qui se déroulent autour d'une idée unique, et dont les derniers reprennent ordinairement la pensée dominante ou le motif principal. C'est presque toujours une femme qui parle, circonstance peu remarquée par les écrivains italiens, bien qu'elle serve à expliquer l'émotion contenue qui respire dans ces petits poèmes, et qui s'allie à une espèce d'adoration respectueuse de l'objet aimé. Les idées de Dieu, de la sanction religieuse du mariage, de la résignation au devoir, y sont presque toujours exprimées ou sous-entendues, et l'on n'y voit guère les amans se passer de l'intervention de la famille, dussent-ils maudire les obstacles qu'elle apporte à l'accomplissement de leurs vœux. Quelquefois ce fond uniforme est relevé par des *concetti*, des comparaisons, des figures, des plaisanteries même, car le *rispetto* admet toutes les formes compatibles avec sa brièveté. En voici quelques exemples choisis dans les recueils de Tommaseo et de Tigri :

« Quand tu passeras par ici, conduis-toi discrètement, — afin que le monde ne dise pas que nous nous aimons. — Baisse les yeux, je baisserai la tête. — Saluons-nous tous deux, mais du cœur. — La fête de chaque saint arrive à son tour : — la nôtre viendra aussi, si nous nous aimons bien. — De chaque saint vient la fête : — viendra la nôtre; aimons-nous bien! »

« Dis-moi, mon cœur, comment puis-je faire — pour sauver mon âme? — Je vais à l'église, et je ne saurais y rester; — je savais mon *Credo*, et tu me l'as fait oublier. — Je vais à l'église, et je ne trouve rien à dire, — car ton nom chéri revient toujours à ma pensée. »

« Quand je partis de mon pays, — je laissai mon amoureuse tout en larmes; — mais elle, qui était noble et accorte, — se prit à m'interroger sur mon retour. — Je lui répondis par ces paroles : — « Je reviendrai quand il plaira à Dieu. » — Je lui répondis d'une voix plus basse : — « Je reviendrai si je ne suis pas mort. »

« On m'a dit et l'on m'a affirmé — qu'il y a de grandes rumeurs dans votre maison : — ils vous ont grondé à cause de moi. — Vos père et mère et toute la parenté — sont mécontens parce que vous m'aimez. — Eh bien! contentez-les : — ils seront satisfaits, et moi je serai morte!

« Mon bel ami, tant que tu penseras à moi, — je te veux aimer jusqu'au dernier jour. — Quand je verrai une autre famille autour de toi, — alors je m'efforcerai de ne plus t'aimer; — quand je verrai la nouvelle fiancée à ton côté, — je prendrai mon parti et je pleurerai; — quand je te verrai l'anneau au doigt, — je pleurerai, et tout sera dit.

« Hirondelle qui voles dans l'air, — retourne en arrière et fais-moi un plaisir : — donne-moi une plume de ton aile — que j'écrive une lettre à l'ami de mon cœur. — Quand je l'aurai écrite et ornée, — je te rendrai ta plume, ô hirondelle. — Quand je l'aurai écrite sur du papier blanc, — je te rendrai la plume qui te manque; — quand je l'aurai écrite sur un papier d'or, — je te rendrai ta plume et ton vol. »

Les *stornelli* constituent une forme encore plus brève que les *rispetti*, puisqu'ils ne se composent que de trois vers; aussi, tout en exprimant des idées d'amour, sont-ils usités de préférence dans les dialogues et les défis poétiques où leur brièveté favorise la facilité de l'improvisation et la vivacité de la réplique. La forme la plus gracieuse des *stornelli* est celle des *fiori*, espèce de refrain tiré du nom des fleurs, que les Allemands appellent *Blumen ritornelle*. Bien qu'on la retrouve à Venise et en Sicile, elle paraît née en Toscane, dans ce pays que l'on a surnommé le jardin de l'Italie, dont la capitale a pris son nom des fleurs, et au sujet duquel Cino l'exilé écrivait à Dante :

Deh! quando rivedrò il dolce paese,
Di Toscana gentile,
Dove'l bel fior si vede d'ogni mese!

Du reste, l'invocation aux fleurs se retrouve à toutes les époques et dans tous les pays. Athénée parle d'une espèce de chanson grecque qu'on appelait *anthême*, et qui se chantait avec accompagnement de flûte et de danses : « Où est ma rose? Où est ma violette? Ou est mon beau persil? » On trouve quelque chose de semblable chez nous, notamment en Bretagne, et aussi dans nos jeux de société et dans nos vieux poètes. Parmi les poésies de Christine de Pisan, il en est une qu'on appelle *Gieux à vendre*, dans le genre de *la Boîte d'amourettes*, du *Corbillon* et des *Bouquets*, si familiers

à nos jeunes filles. En voici quelques strophes; elles ont la brièveté et l'allure des *stornelli* toscans :

Je vous vends la passerose,
Belle, à dire ne vous ose
Comment amour vers vous me tire;
Si l'apercevez, tout sans dire.

Je vous vends la fleur de lys :
Vray amant doit estre jolis,
Sage, courtois et bien apris, etc.

On débite encore dans nos campagnes françaises un petit livret intitulé : *le Jardin de l'honnête Amour, où est enseignée la manière d'entretenir sa maîtresse, dressé pour l'utilité de la jeunesse.* A la fin se trouve une pièce en vers, ou à peu près : *les Récréations et Devises amoureuses, par demandes et réponses joyeuses.* Ce sont des espèces de strophes évidemment corrompues, mais dont la composition originale remonte à une époque assez ancienne, et qui rappelle tout à fait les *Gieux à vendre* de Christine de Pisan. Nous n'en citerons que le début :

L'AMANT.

Je vous vends le grain de froment,
Aimez les dames honnêtement;
Gens d'honneur et de courtoisie,
Choisissez-vous belle amie :
Ce n'est qu'ennui autrement.

L'AMIE.

Je vous vends la pomme d'orange.
D'aimer je trouve bien étrange,
Vu d'amour les cris et clameurs,
Les ennuis, peines et douleurs.

Enfin, particularité qui se rapproche davantage de la forme italienne, on sait que, dans les chants populaires de la Romanie, c'est le nom d'une fleur ou d'une feuille d'arbre qui donne le ton à chaque strophe. En effet, ce qui caractérise les *fiori*, et ce qui les distingue des autres poésies où les fleurs figurent, c'est cette manière de jeter brusquement en avant un nom de fleur, et d'y rattacher ensuite un court développement, une comparaison gracieuse. Le plus souvent, la rime seule détermine le choix de la fleur :

FIOR DI PEPE.

Se la vostra figlia non mi date,
Jo ve la ruberò, voi piangerete.

FIOR DI GINESTRA.

Vostra madre non vi marita apposta,
Per non levar quel fior dalla finestra.

Quelquefois le *concetto* final est tiré de la forme, de la saveur ou du fruit.

FLEUR DE CITRONNIER.

Le citron est aigre et ne se peut manger;
Mais plus aigres sont les peines d'amour.

FLEUR D'ABSINTHE.

J'en ai tant bu, de l'absinthe amère,
Que plus vous m'en faites, moins j'y pense.

Telles sont les diverses formes de la chanson populaire en Italie. Tout d'abord il a fallu faire la part de l'esprit provincial; mais, en littérature comme en politique, il faut préférer ce qui unit à ce qui divise, et l'on a pu reconnaître que sous ces différences provinciales vivait un esprit véritablement un et italien. L'unité italienne s'est affirmée par la voix de ses poètes, unité de langue, unité géographique :

Il bel paese ovè el sì suona...
Ch'Apennin parte, il mar circonda e l'Alpi.

Il siérait mal à la France de nier cette conciliation possible de l'unité dans la diversité, elle qui avait encore sa langue d'*oc* et sa langue d'*oil,* alors que le *sì* résonnait déjà dans toute l'Italie, *italicus orbis,* comme disait Pétrarque. Ajoutons que ce *oui* n'a jamais retenti plus haut que de nos jours, lorsqu'on a demandé à l'Italie si elle voulait être une et libre. Eh bien! et ce vœu servira de conclusion à notre travail, comme il en a été le point de départ, si, comme on l'a dit, cette langue des vers dans laquelle le peuple parle et chante est par elle-même un élément de fusion, que l'unité italienne inspire à son tour la muse populaire, qu'au lieu de chants piémontais, toscans, napolitains, qui demandaient leurs sujets à des rivalités surannées, à des intérêts mesquins, à des questions frivoles, il y ait désormais un chant italien plus large et plus mâle,

Che di cantar spanda più largo fiume!

digne en tous points de servir d'organe à des aspirations nouvelles. Tous ceux qui ont étudié avec quelque attention les chants populaires de l'Italie doivent souhaiter qu'un tel vœu s'accomplisse, et que le jour vienne enfin où l'on pourra confondre dans une vaste et commune sympathie la cause de la poésie et celle de la nationalité italienne.

E.-J.-B. RATHERY.

LA

MORT DE PHIDIAS

SCENES TIREES DE L'ANTIQUE.[1]

PERSONNAGES.

PÉRICLÈS.
PHIDIAS, âgé de soixante-cinq ans.
SOCRATE.
AGORACRITE, ALCAMÈNE, PÆONIOS, PRAXIAS, } sculpteurs.
LE GRAND-PRÊTRE de Neptune-Érechthée.
CLÉON, SIMMIAS, } orateurs.
MÉNON, esclave de Phidias.
BODASTORETH, marchand phénicien.
ÉLÈVES de Phidias. — CITOYENS.

SCÈNE PREMIÈRE.

(Un Portique orné de peintures.)

LE GRAND-PRÊTRE DE NEPTUNE, CLÉON, SIMMIAS, DIVERS CITOYENS adossés aux colonnes ou assis sur les degrés du portique.

CLÉON.

Puisque tu reviens d'Olympie, Simmias, dis-nous si tout ce qu'on rapporte du Jupiter de Phidias est véritable. Avant ce jour, je croyais qu'Athènes renfermait ce que l'art peut créer de plus beau; mais il paraît que, pendant les dernières fêtes, les Éléens ont montré aux Grecs rassemblés une œuvre qui surpasse toutes celles que nous possédons.

SIMMIAS.

La renommée ne t'a point trompé, Cléon.

(1) Voyez, dans la livraison du 15 mars 1861, *l'Atelier de Phidias*. Quinze années se sont écoulées, pendant lesquelles Phidias a terminé le Parthénon et sculpté le Jupiter d'Olympie. La scène se passe l'an 431 avant Jésus-Christ.

LE GRAND-PRÊTRE.

Ainsi Périclès a épuisé en vain le trésor? La gloire même qu'il achetait au prix de notre ruine nous échappe?

CLÉON.

Et c'est un Athénien qui nous l'enlève!

SIMMIAS.

La plainte n'est plus opportune quand le châtiment est prochain. Phidias s'est jeté entre vos mains comme une proie.

UN CITOYEN.

Es-tu donc certain qu'il soit prisonnier?

SIMMIAS.

Il y a deux jours, nous apprenions son retour; hier, je l'accusais devant le peuple; le même soir, les archers scythes l'ont conduit à la prison.

CLÉON.

Nous ne perdons pas un instant, chers concitoyens, dès qu'il s'agit de vous défendre ou de vous venger : pour toi, Simmias, ne refuse point de nous instruire en nous décrivant ce que tu as vu. Le temple d'Olympie est-il semblable au Parthénon?

SIMMIAS.

Le temple est moins beau, mais il est plus grand. Trois hommes, en étendant leurs bras, ne pourraient faire le tour d'une seule colonne.

CLÉON.

La statue de Jupiter est-elle assise?

SIMMIAS.

Elle est assise; de la main gauche elle tient une Victoire, de la droite un sceptre surmonté d'un aigle.

CLÉON.

Alors elle est moins haute que notre Minerve?

SIMMIAS.

Elle est plus haute au contraire, car sa tête touche presque le sommet du temple. Si elle se levait, ses vastes épaules emporteraient la toiture.

CLÉON.

Phidias n'a-t-il employé que l'or et que l'ivoire?

SIMMIAS.

L'or et l'ivoire forment la statue, mais le trône qui la supporte est revêtu d'ébène, d'écaille, de métaux divers et de pierres précieuses. Des figures sans nombre, des reliefs admirables ornent les surfaces, de sorte que la richesse des matières n'est égalée que par la perfection du travail.

CLÉON.

Le dieu est sans doute entouré de draperies, car on aurait tué tous les éléphans de l'Asie avant de couvrir d'ivoire un pareil colosse?

SIMMIAS.

Tu te trompes, mon cher Cléon. Le dieu est nu, du moins son manteau a glissé jusqu'à la ceinture. Sur le tissu d'or sont peints des animaux, des lis, des fleurs aux couleurs harmonieuses, image de la création; mais le torse immense paraît un seul morceau d'ivoire, tant les pièces sont habilement

assemblées, tant les joints échappent au regard. La fermeté, le poli de cette substance donnent aux chairs un éclat doux et une beauté vraiment divine.

CLÉON.

Par Hercule! de quoi Phidias n'est-il pas capable?

SIMMIAS.

Le visage surtout te frapperait d'admiration, car une telle majesté y est empreinte qu'on est forcé de s'incliner devant le maître tout-puissant du monde : il semble qu'un mouvement de ses sourcils ferait trembler l'Olympe. En même temps ses traits respirent la sérénité et la clémence; on y sent rayonner l'intelligence qui prévoit tout, et cette inépuisable bonté qui convient au père des dieux et des hommes. Nos âmes étaient remplies à la fois de crainte et d'amour; jamais on ne nous avait révélé sous une forme aussi imposante la grandeur de la Divinité et ses bienfaits.

LE GRAND-PRÊTRE.

Oui, Phidias poursuit sa tâche impie. Plus les dieux deviennent beaux, plus la religion s'affaiblit.

SIMMIAS.

Ou je ne sais plus parler clairement, ou tu n'as pas compris que la statue d'Olympie inspirait une piété plus vive aux mortels.

LE GRAND-PRÊTRE.

Il ne faut pas confondre la piété avec l'émotion fugitive que produit l'aspect d'une belle chose.

CLÉON.

Ne crains rien, fils de Mégasthène, Phidias ne nous échappera pas. Tu l'appelles ennemi des dieux; moi, je prétends qu'il a trahi sa patrie, et l'éloquent Simmias l'accuse de vol. Mais n'est-ce pas Périclès qui traverse l'extrémité de la place?

UN CITOYEN.

C'est lui-même.

LE GRAND-PRÊTRE.

Il se rend à la prison pour visiter Phidias et gémir avec lui.

CLÉON.

Il se fait vieux, le grand Périclès; sa démarche est plus lente. Le fardeau des affaires devient trop lourd pour lui, nous le lui ferons bien voir. Le jour n'est pas loin où l'on ne s'écriera plus sur son passage : « Brillante Athènes, couronnée de violettes, montre-nous celui qui règne sur ce pays et sur la Grèce entière. »

SIMMIAS.

Ah! voici encore des Éléens!

SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENS, AGORACRITE, MÉNON, qui s'arrêtent devant le portique.

AGORACRITE.

Qui désignes-tu par le nom d'Éléens?

SIMMIAS.

Apparemment les gens qui habitent l'Élide ou qui en reviennent.

AGORACRITE.

O toi qui t'exerces si jeune au métier de sycophante, tu as raison de me retirer le titre d'Athénien, car en vous voyant je rougirais de le porter.

CLÉON.

Que les dieux nous protégent! Agoracrite ressemble au taureau qui aiguise ses cornes.

AGORACRITE.

Que ne me compares-tu plutôt au voyageur qui heurte une pierre et découvre un scorpion prêt à mordre?

CLÉON.

Ne t'expose donc pas à nos morsures; Phidias t'apprendra qu'elles ont parfois des effets redoutables.

AGORACRITE.

De bonne foi, crois-tu que Phidias ait rien détourné de l'or qui forme les vêtemens de Minerve?

SIMMIAS.

De bonne foi, j'attendrai qu'il nous prouve son innocence.

AGORACRITE.

Sois tranquille, il la prouvera.

SIMMIAS.

Il fera bien, s'il tient à la vie, car il s'agit du trésor sacré.

AGORACRITE.

Tout le monde sait qu'il est pauvre et qu'il vit simplement.

SIMMIAS.

On sait qu'il s'est enfui aussitôt que le Parthénon a été consacré.

AGORACRITE.

Prends garde d'apprêter à rire le jour du procès.

SIMMIAS.

J'ai peur de vous faire plutôt pleurer.

AGORACRITE.

Qui paiera pour toi mille drachmes d'amende, si tu n'obtiens pas contre Phidias le cinquième des suffrages? Sera-ce le riche Callias, ton compagnon de débauche?

SIMMIAS.

Tu fais l'arrogant, mais je doute que cette assurance se soutienne lorsque vous serez devant vos juges.

AGORACRITE.

Il serait plus sage de songer à toi, beau Simmias, car nous te ménageons une surprise cruelle. Viens-tu, Ménon?

MÉNON, *faisant un signe au grand-prêtre.*

Je reste.

CLÉON.

Pour nous, suivons Agoracrite; voici l'heure de l'assemblée.

UN CITOYEN.

Oui, par Mercure, dieu de l'éloquence. Déjà les Scythes, étendant la corde rouge, nous poussent vers le Pnyx, ainsi qu'un troupeau. (*Tous s'éloignent, excepté le grand-prêtre et Ménon.*)

SCÈNE III.

LE GRAND-PRÊTRE, MÉNON.

LE GRAND-PRÊTRE.

Que me veux-tu, Ménon?

MÉNON.

On absoudra Phidias.

LE GRAND-PRÊTRE.

Je le soupçonne depuis qu'Agoracrite nous est apparu avec un visage triomphant; mais quoi! prétendent-ils briser la statue de Minerve, afin que l'or soit pesé?

MÉNON.

J'ignore ce qu'ils méditent; ils sont assurés de vaincre.

LE GRAND-PRÊTRE.

Qu'importe, si tu es prêt à m'obéir?

MÉNON.

Je suis prêt.

LE GRAND-PRÊTRE.

Dès que l'acquittement aura été prononcé, tu t'assiéras en suppliant sur l'autel qui domine le Pnyx.

MÉNON.

Les amis de Phidias me lapideront. Il en coûte peu de tuer un esclave.

LE GRAND-PRÊTRE.

Le peuple te donnera des gardes, et les prytanes nous répondront de toi.

MÉNON.

Tu me le jures?

LE GRAND-PRÊTRE.

Je le jure. Tu accuseras donc Phidias d'impiété?

MÉNON.

Je l'accuserai avec joie.

LE GRAND-PRÊTRE.

Tu rappelleras qu'il a souillé la statue de la déesse en y ciselant le portrait de Périclès et son propre portrait?

MÉNON.

La ville entière l'a vu.

LE GRAND-PRÊTRE.

Oui, mais la loi de Diopithe, qui punit de mort les impies, n'est en vigueur que depuis peu de temps.

MÉNON.

Tes ordres seront exécutés.

LE GRAND-PRÊTRE.

Par Neptune, ton maître est perdu cette fois.

MÉNON.

Le peuple n'osera pas condamner l'artiste qui a paré Athènes de tant de chefs-d'œuvre.

LE GRAND-PRÊTRE.

Tu connais peu les Athéniens. Il est deux choses dont ils sont également fiers : leur ingratitude envers les hommes et leur piété envers les dieux. Dans aucun pays, les citoyens illustres ne sont plus mal récompensés et les atteintes à la religion plus sévèrement punies. Casser une branche dans un bois sacré, blesser les animaux familiers qui vivent autour des temples, c'est encourir la mort. Un enfant qui avait ramassé une feuille d'or tombée de la couronne de Diane a été livré au supplice. Malgré les efforts des philosophes, les Athéniens demeurent attachés à leurs croyances; au besoin, ils les fortifient par une terreur salutaire.

MÉNON.

Puisses-tu dire vrai ! Mais alors Périclès fera évader Phidias.

LE GRAND-PRÊTRE.

Le gardien de la prison est un homme sûr.

MÉNON.

Il n'y a de sûr que le tombeau. Capanée et Ajax ont été foudroyés parce qu'ils défiaient les dieux. Phidias est-il moins coupable, lorsqu'il détruit la religion elle-même?

LE GRAND-PRÊTRE.

Souvent Jupiter prend sa foudre pour écraser les mortels. Il se contient parce qu'il est dieu.

MÉNON.

Et les impies prospèrent!

LE GRAND-PRÊTRE.

La vengeance divine se meut lentement, parce qu'elle est inévitable.

MÉNON.

Ne serait-ce point une action sainte?...

LE GRAND-PRÊTRE.

Que veux-tu dire?

MÉNON.

Être l'instrument de la vengeance divine?

LE GRAND-PRÊTRE.

Je cesse de te comprendre.

MÉNON.

Tu m'as compris, pontife vénérable; tu devines quelle pensée brille en secret dans mon âme, comme une torche au milieu des ténèbres.

LE GRAND-PRÊTRE.

Tu parais agité par les furies.

MÉNON.

Tu conviens donc que c'est la Divinité elle-même qui m'inspire?

LE GRAND-PRÊTRE.

Je me tairai, puisque tu interprètes si librement mes paroles.

MÉNON.

Écoute-moi du moins.

LE GRAND-PRÊTRE.

Esclave, je t'ai trop écouté peut-être.

MÉNON.

Secours mon esprit troublé.

LE GRAND-PRÊTRE.

Les oreilles d'un prêtre doivent rester pures.

MÉNON.

Si tu me refuses tes conseils, qui m'éclairera? (Le grand-prêtre montre le ciel.)

SCÈNE IV.

(La maison de Bodastoreth.)

MÉNON, BODASTORETH.

MÉNON.

Tu me garantis que ce poison ne laisse aucune trace?...

BODASTORETH.

Pas plus qu'une goutte d'eau dans la mer.

MÉNON.

Il ne tue pas subitement?

BODASTORETH.

Celui qui l'a bu languit quelques jours, ne souffre pas, et s'éteint comme si la source de la vie tarissait naturellement.

MÉNON.

Je garde cette fiole. Voici l'argent que tu me demandes.

BODASTORETH.

Les Phéniciens surpassent en industrie les autres peuples. Ils ont inventé tout ce qui aide à bien vivre et à bien mourir.

MÉNON.

Est-il vrai que Saturne soit honoré chez vous par des sacrifices humains?

BODASTORETH.

Baal-Moloch, que vous appelez Saturne, nous commande quelquefois de déposer dans ses bras nos nouveau-nés. Un bûcher brûle au-dessous de la statue; les mains du dieu s'inclinent, et l'enfant roule dans les flammes.

MÉNON.

Dieux justes, qui faites périr des victimes innocentes, comment ne vous réjouiriez-vous pas si l'on vous immole des coupables? Je te rends grâces, étranger.

BODASTORETH.

Que la paix t'accompagne!

SCÈNE V.

(La prison.)

PHIDIAS, PÉRICLÈS.

PÉRICLÈS.

O mon cher Phidias! était-ce ici que nous devions nous retrouver? Tu n'as donc pas reçu mon message?

PHIDIAS.

De quel message veux-tu parler?

PÉRICLÈS.

Dès que j'ai appris que tu quittais l'Élide, un de mes esclaves est allé t'attendre à l'isthme de Corinthe avec une lettre. Je te suppliais de ne pas rentrer à Athènes, prévoyant l'accueil que te ménageaient nos ennemis.

PHIDIAS.

Pour éviter les fatigues de la route de terre, je me suis embarqué.

PÉRICLÈS.

Et moi, persuadé que tu céderais à mes prières, je me reposais depuis trois jours dans ma maison des champs, car aucune affaire importante ne se traitait à l'assemblée. On a profité de mon absence.

PHIDIAS.

Les Athéniens craignaient de me perdre de nouveau; c'est pourquoi ils ont choisi un moyen sûr pour me retenir.

PÉRICLÈS.

Les Athéniens se couvrent de honte, et leur ingratitude me fait gémir.

PHIDIAS.

Nous sommes trop vieux tous les deux, Périclès, pour croire encore à la reconnaissance des hommes.

PÉRICLÈS.

Je conçois que le peuple s'irrite contre les citoyens puissans, ou renverse les chefs qui le conduisent. Mais toi, qui es resté étranger aux affaires, quelle excuse a-t-on pour te nuire? Tu ne menaces point la liberté, tu ne portes ombrage à personne. En ornant la ville de tes œuvres, tu as au contraire procuré à tous les Athéniens une gloire dont ils ne cessent point de s'enorgueillir.

PHIDIAS.

Cette gloire que tu rappelles, n'en obtenons-nous pas la plus belle part? Elle était notre but, elle est notre récompense. Voilà ce que le peuple ne peut nous enlever. Permettons-lui donc d'être ingrat.

PÉRICLÈS.

J'admire ta douceur à supporter l'injustice. Tu ignores qu'en s'attaquant à toi, c'est un autre qu'on veut atteindre.

PHIDIAS.

Je n'ai pas coutume d'ignorer les choses qui te touchent.

PÉRICLÈS.

Quoi! tu savais qu'on poursuit l'un après l'autre ceux qui me sont chers, et que leur amitié pour moi les expose aux plus grands dangers?

PHIDIAS.

Je le savais.

PÉRICLÈS.

Et tu ne préférais pas rester à Olympie, où tu vivais tranquille et honoré?

PHIDIAS.

Il ne jouit ni du calme ni des honneurs, celui qui vieillit loin de sa patrie. J'ai voulu revoir Athènes avant de mourir.

PÉRICLÈS.

Que les dieux détournent ce présage! Tu ne mourras point, car il est facile de prouver que tu es innocent.

PHIDIAS.

Combien fut sage ton conseil, lorsque tu m'exhortas jadis à ajuster les vêtemens d'or de Minerve, de telle sorte qu'ils pussent être ôtés et replacés librement!

PÉRICLÈS.

Il était nécessaire qu'on pût les peser en cas de procès, les fondre en cas de guerre.

PHIDIAS.

Mais je crois que ce premier procès n'est qu'un prélude : il en cache un plus grave.

PÉRICLÈS.

Nos adversaires n'auraient pas manqué d'adresse à ce point.

PHIDIAS.

Par Jupiter! ils montrent une singulière habileté, puisqu'ils préparent les esprits et excitent la haine contre moi.

PÉRICLÈS.

Tu as raison. Ils nous réservent un coup plus certain.

PHIDIAS.

Anaxagore n'a-t-il pas été accusé d'impiété?

PÉRICLÈS.

En effet, il était même condamné, si je ne l'avais forcé de fuir.

PHIDIAS.

Aspasie n'a-t-elle pas aussi été dénoncée pour cause d'impiété?

PÉRICLÈS.

Souvenir cruel, car mes larmes seules ont pu fléchir ses juges.

PHIDIAS.

Comment donc ne serais-je point accusé du même crime, moi que le parti aristocratique appelle le corrupteur de la religion, parce que je sculpte les dieux d'Homère?

PÉRICLÈS.

Oui, la loi de Diopithe, à laquelle je me suis vainement opposé, est une arme terrible. Elle frappe ceux qui brillent au premier rang parmi les philosophes, les poètes et les artistes.

PHIDIAS.

Quand la sentence est prononcée, quelle peine inflige la loi?

PÉRICLÈS.

La mort.

PHIDIAS.

Peu de mots suffisent pour les grandes choses.

PÉRICLÈS.

Hélas! le grand-prêtre me l'avait annoncé que je verrais mes amis succomber tour à tour! Eh bien! pour vous sauver, je suis prêt à céder le pouvoir à mes ennemis.

PHIDIAS.

Loin de les désarmer, tu nous abandonnerais à leur vengeance.

PÉRICLÈS.

Ou plutôt je suis résolu à jeter mes concitoyens dans une longue guerre, afin d'occuper leurs esprits inquiets.

PHIDIAS.

Seras-tu donc tranquille, tandis que le sang coulera dans les batailles et que l'armée des Spartiates dévastera la plaine d'Athènes?

PÉRICLÈS.

La guerre est inévitable; je ne puis que la retarder ou la hâter. Je veux seulement te laisser voir quels soucis et quels projets contraires troublent ce Périclès, dont la sagesse est vantée par les Grecs. Plus je suis maître des autres, moins je le suis de moi-même. L'exercice du pouvoir, au lieu de m'accoutumer à la prudence, me fait supporter plus impatiemment les obstacles.

PHIDIAS.

Le danger que je cours ne doit pas t'émouvoir à ce point. Il est dans l'ordre de la nature que les jeunes générations poussent hors de la scène les générations qui les précèdent.

PÉRICLÈS.

Même avec violence?

PHIDIAS.

Ce n'est pas la persuasion qui a fait partir Cimon et Thucydide pour l'exil. Que veux-tu? Nous avons été assiégeans, il est juste que nous soyons assiégés à notre tour.

PÉRICLÈS.

Nous étions plus heureux dans ce temps-là, mon cher Phidias.

PHIDIAS.

La vie la plus heureuse ressemble à un jour d'été. Souriante au matin, radieuse après le midi, elle s'assombrit le soir et incline vers les ténèbres.

PÉRICLÈS.

Le lieu où nous sommes n'inspire que des pensées tristes. J'ai hâte de t'en faire sortir. Dès aujourd'hui je demanderai une enquête. Les trésoriers de la déesse produiront les tables de marbre où sont inscrits leurs comptes; ils diront quelle quantité d'or ils t'ont remise. La difficulté sera de démonter les vêtemens du colosse pour les placer dans la balance. En ton absence, qui chargerons-nous de ce soin?

PHIDIAS.

Colotès m'a aidé à construire ma statue; il en connaît tous les secrets.

PÉRICLÈS.

J'avertirai Colotès. Cette fois, du moins, nous sommes assurés de confondre tes accusateurs. (Il sort. Entre Ménon.)

SCÈNE VI.

PHIDIAS, MÉNON.

MÉNON, il pose à terre une corbeille.

Maître, voici ton repas.

PHIDIAS.

Est-il donc déjà l'heure?

MÉNON.

Sur le cadran de l'Agora, le soleil marque le milieu du jour.

PHIDIAS.

Fort bien. Quelques figues me suffiront. Viennent-elles de chez mon frère?

MÉNON.

Ton frère Panænos te les envoie.

PHIDIAS.

Je lui ai parlé de toi, Ménon.

MÉNON.

Un esclave mérite-t-il l'attention des hommes libres?

PHIDIAS.

Comme je suppose que ma mort n'est pas éloignée, je m'inquiète de ce que tu deviendras après moi. Si tu désires la liberté, mon frère t'affranchira. Si tu la refuses, comme tu l'as refusée jusqu'à présent, il te prendra dans sa maison, où il t'assurera une vieillesse tranquille.

MÉNON.

Notre vie et notre mort sont réglées d'avance par la destinée. (Il verse du vin dans une coupe qu'il présente à Phidias.)

PHIDIAS.

Je t'ai toujours traité avec bonté, Ménon, sans pouvoir adoucir ton esprit farouche. Puisque tu me hais, pourquoi persister à me servir?

MÉNON.

L'apparence est plus forte que la vérité.

PHIDIAS.

Que dis-tu?

MÉNON.

Beaucoup prennent le thyrse, peu sont inspirés par Bacchus.

PHIDIAS.

Œdipe pourrait seul te comprendre. Les devins et les magiciennes que tu fréquentes finiront par troubler ta raison. (Il boit.) Ce vin est amer.

MÉNON.

Le miel que j'y ai mêlé n'est pas exempt d'âcreté. Il coûte moins cher, car nous sommes pauvres.

PHIDIAS, lui rendant la coupe.

Comme tu es pâle!

MÉNON.

La pâleur ne convient qu'aux coupables.

PHIDIAS.

Ta main tremble?...

MÉNON.

Ceux-là doivent trembler que menace la colère des dieux. (Il sort précipitamment.)

SCÈNE VII.

PHIDIAS, seul.

Est-il fou? ou bien aurait-il... Mes ennemis sont-ils si pressés qu'ils ne puissent attendre ma condamnation? Peut-être se défient-ils du peuple, peut-être craignent-ils que je ne m'enfuie, à l'exemple d'Anaxagore. Ils ont tort : je suis entré ici, convaincu que je n'en sortirais point vivant. Les choses seraient pour le mieux, si Ménon avait osé me donner du poison. La gloire des Athéniens resterait pure, et la postérité ne dirait pas qu'ils n'ont offert à Phidias d'autre récompense que la mort. Chère Athènes! quelque traitement que tu infliges à tes enfans, ils ne connaissent pas de supplice plus redoutable que l'exil. Je ne regrette ni les ombrages d'Olympie, ni l'Alphée aux belles eaux, ni les fêtes dont j'étais entouré, ni les chants qui chaque jour faisaient retentir la vallée, ni la liberté dont je ne savais plus jouir. Ma tâche accomplie, j'ai voulu revoir pour la dernière fois la ville à laquelle je n'ai rien préféré si ce n'est la gloire. Même captif, je respire l'air natal; ce sol que je foule est le sol de la patrie. J'éprouve en ce moment une lassitude profonde et comme une défaillance. Est-ce le poison qui agit? est-ce la fatigue qui me dompte? La chaîne qui attache mes pieds m'a tenu éveillé toute la nuit; sans doute j'ai besoin de me reposer. Je t'invoque, ô doux charme du sommeil, oubli de tous les maux, image de la mort qui me sourit. (Il s'endort.)

SCÈNE VIII.

(Trois jours plus tard. — Une rue d'Athènes.)

SOCRATE, AGORACRITE.

SOCRATE.

Où vas-tu, la tristesse empreinte sur le visage?

AGORACRITE.

Ne m'arrête pas, fils de Sophronisque, je dois me hâter.

SOCRATE.

On me reproche volontiers d'être importun. Crains donc que je ne m'attache à tes pas, jusqu'à ce que tu m'aies appris si le bruit qui s'est répandu dans la ville est vrai ou faux.

AGORACRITE.

Il n'est que trop vrai, Socrate.

SOCRATE.

Phidias est gravement malade?

AGORACRITE.

Phidias succombe à un mal inconnu.

SOCRATE.

Nous l'avons vu revenir si vigoureux!

AGORACRITE.

Tu étais hier à l'assemblée. Tu as entendu le rapport des trésoriers de la déesse, qui a fait absoudre Phidias, et la dénonciation imprévue de son esclave, qui l'a fait ramener à la prison. Pour nous, qui avions couvert de huées Simmias, le premier accusateur, nous aurions mis en pièces l'infâme Ménon, s'il ne se fût réfugié sur l'autel. Déjà Phidias était languissant : il a voulu se rendre au Pnyx, effort funeste. Il sent que sa fin approche, et m'envoie chercher Périclès. Comment donc pourrais-je retenir mes larmes?

SOCRATE.

Tu m'annonces un malheur public, car Athènes va perdre non-seulement un grand artiste, mais un de ses meilleurs citoyens. Il exerçait sur Périclès une influence salutaire.

AGORACRITE.

Les Athéniens reconnaissent noblement ses services!

SOCRATE.

Le chagrin d'être aussi indignement traité ne serait-il pas la cause de sa maladie? La vieillesse est un fruit mûr que le moindre vent détache. N'a-t-il pas soixante-cinq ans?

AGORACRITE.

Oui, mais ceux qui vivent avec Phidias t'attesteront qu'il n'a jamais été enivré par la bonne fortune ni ébranlé par l'adversité. Il est aussi calme que s'il maniait le ciseau dans son atelier. Au moment où Ménon l'accusait d'impiété, tandis que la foule était remuée par les passions les plus contraires, j'ai remarqué que Phidias comprimait un sourire, comme un sage qui connaît les hommes et voit se réaliser ce qu'il a prédit.

SOCRATE.

Avez-vous appelé un médecin?

AGORACRITE.

Le maître s'y est opposé : on dirait qu'il veut tenir son mal caché ou qu'il craint d'être guéri.

SOCRATE.

Ne pourrais-je le visiter dans sa prison?

AGORACRITE

Il t'accueillera avec plaisir, Socrate, il a pour toi une estime singulière.

SCÈNE IX.

(**La prison.**)

PHIDIAS, SOCRATE.

PHIDIAS, *étendu sur un lit.*

Tu es le bienvenu, Socrate.

SOCRATE.

O Phidias, quelle douleur pour tes amis! quelle honte pour notre ville!

PHIDIAS.

Toi qui désires tout savoir, tu viens apprendre comment l'on meurt en prison?

SOCRATE.

En effet, nous vivons dans un temps où il est nécessaire de fortifier son âme par de fermes exemples, et je n'ai point encore vu d'homme de bien mourant pour une noble cause.

PHIDIAS.

De quelle cause parles-tu? L'âge et la maladie sont mes seuls meurtriers.

SOCRATE.

Par Hercule! tu ne comptes pour rien l'injustice?

PHIDIAS.

Je ne puis me plaindre de l'injustice de mes concitoyens, puisqu'ils m'ont absous. Accusé de nouveau, j'attends de nouveau qu'ils me jugent; mais la mort nous prévient tous.

SOCRATE.

Je conçois quel sentiment dicte tes paroles. Tu te réjouis de mourir avant que les Athéniens ne se rendent coupables de ta mort.

PHIDIAS.

Ce ne seraient pas les Athéniens, ce serait la loi qui me condamnerait à périr. Le décret de Diopithe menace tous ceux qui servent la démocratie et la liberté. Quiconque essaiera de rendre le peuple plus vertueux, de lui inspirer une idée plus haute de la Divinité, sera poursuivi comme impie. Toi-même, Socrate, qui veux enseigner à la jeunesse cette morale délicate qui échappe aux législateurs et n'est écrite que dans les âmes, tu t'exposes à être accusé à ton tour.

SOCRATE.

Depuis que je te contemple, Phidias, le démon familier qui habite en moi m'avertit que ce n'est point pour la dernière fois que j'entre dans cette prison et que les fers qui t'enchaînent pourraient bien m'enchaîner un jour.

PHIDIAS.

Une semblable crainte est salutaire, si elle te retient.

SOCRATE.

Plus salutaire, si elle m'excite à faire mon devoir.

PHIDIAS.

Pourquoi braver un danger certain?

SOCRATE.

Un soldat déserte-t-il son poste parce que son poste est devenu périlleux?

PHIDIAS.

Tu me feras regretter de t'avoir envoyé jadis chez Anaxagore.

SOCRATE.

Tes regrets seraient justes, si je me montrais indigne des leçons d'Anaxagore et de l'exemple que tu me donnes.

PHIDIAS.

Je suis vieux, tandis que tu es encore dans la force de l'âge.

SOCRATE.

Tel sert d'enseignement par sa mort plus que par sa vie.

PHIDIAS.

Loués soient les dieux! Notre patrie n'est point à son déclin, et sa gloire

doit s'augmenter encore, puisqu'elle produit des hommes capables de tout sacrifier à ce qui est bien. Courage, mon cher Socrate, l'ingratitude des hommes ne nous ôte qu'une récompense éphémère, tandis qu'elle consacre notre immortalité.

SOCRATE.

J'ai toujours admiré ta grandeur d'âme, et j'étais certain qu'elle ne se démentirait point au moment où la plupart des mortels tremblent.

PHIDIAS.

Pourquoi trembler? Celui qui n'a rien à se reprocher, « l'espérance, comme le dit Pindare, berce doucement son cœur et allaite sa vieillesse. »

SOCRATE.

C'est pourquoi tu ne peux m'en vouloir si je viens te demander quelles pensées m'agiteront lorsque j'en serai au même point que toi.

PHIDIAS.

Tu t'adresses mal, car je ne suis point un philosophe. Je ressemble à ceux dont l'écriture n'est lisible que pour eux-mêmes.

SOCRATE.

Malgré ton aversion pour les raisonnemens, tu ne refuseras pas d'éclairer quelqu'un que tu as, plus que personne, poussé vers l'étude de la sagesse.

PHIDIAS.

Le désir de te satisfaire ne me manque pas, Socrate; mais comment te décrire des choses que je ne puis ni voir ni pénétrer moi-même? Car je suppose que tu veux me parler de ce monde inconnu où je vais entrer.

SOCRATE.

Oui certes, et puisque tu as déjà un pied sur le seuil, il semble que tu doives nous avertir, ainsi qu'un éclaireur qui, placé au sommet d'une montagne, embrasse un horizon étendu.

PHIDIAS.

Que te dirai-je? En moi je sens régner la confiance et la sérénité, en dehors de moi tout est ténèbres.

SOCRATE.

Cependant ton âme est accoutumée à s'élever dans les sphères supérieures. Tu as vécu dans la contemplation de ces images divines dont tes œuvres ne sont qu'un reflet.

PHIDIAS.

Nous avons des ailes pour atteindre la vérité, la beauté, la justice, et tous ces types parfaits sur lesquels nous nous efforçons de nous régler; mais, dès que nous voulons sonder notre propre destinée et savoir ce qui nous attend après que nous nous serons détachés du corps, tout s'obscurcit, tout est fermé devant nous, et nous sommes rejetés vers la terre. Il semble que celui qui nous a créés ait posé à notre personnalité des limites immuables.

SOCRATE.

Est-ce une preuve que nous cesserons d'exister, pour être absorbés dans le reste de l'univers?

PHIDIAS.

Quelquefois j'entends dire que l'âme se dissipe comme la fumée qui monte vers le ciel, ou comme les derniers accords d'une lyre qui se brise. Si la

mort n'est qu'un sommeil sans aucun songe, quel repos pour celui qui s'endort!

SOCRATE.

Pensée dangereuse, qu'il faut cacher à la multitude! La crainte des châtimens qui les attend au-delà du tombeau est le seul frein qui retienne encore les hommes que les lois ne contiennent plus. D'ailleurs, Phidias, tu ne crois pas que nous périssions tout entiers?

PHIDIAS.

Rien ne périt dans la nature. Du fruit qui se corrompt sort une plante nouvelle, et les lacs que le soleil dessèche retombent en pluie bienfaisante. Peut-être l'orgueil nous aveugle-t-il, nous qui ne consentons point à être mortels et qui prétendons entrer dans l'infini avec la conscience de ce que nous sommes; mais cette intelligence que je sens en moi, que j'ai développée sans cesse, qui s'est accrue à mesure que mes membres s'usaient, et qui possède toute sa puissance au moment où mon corps touche à sa ruine, il est impossible qu'elle s'éteigne tout à coup.

SOCRATE.

Poursuis, je te comprends.

PHIDIAS.

Qui sait si ce que nous appelons la vie n'est point une mort et si la mort n'est point une vie? De toutes les œuvres du Créateur, la plus merveilleuse, la plus délicate, celle qui semble avoir épuisé la science du divin artiste, c'est l'âme. Ce chef-d'œuvre ne durerait-il donc qu'un matin?

SOCRATE.

Cela n'est pas vraisemblable.

PHIDIAS.

Le génie, présent inexplicable, serait-il enfoui à jamais dans l'urne qui contient nos cendres?

SOCRATE.

Non, j'en atteste Jupiter!

PHIDIAS.

Enfin, puisque l'âme est capable de concevoir Dieu et de l'adorer, par cela seul ne devient-elle pas sacrée, et l'image de la Divinité qu'elle porte empreinte ne l'assure-t-elle pas d'être immortelle?

SOCRATE.

Je ressemble au voyageur à qui l'on décrit des contrées qu'il croit avoir déjà parcourues.

PHIDIAS.

Quoi qu'il en soit, Socrate, je me remets sans crainte entre les mains de celui qui régit le monde et qui a tout prévu.

SOCRATE.

Il m'est donc permis de m'étonner, puisque telle est ta persuasion, que le souffle de la mort qui s'approche ne t'inspire pas, en soulevant devant tes yeux le voile du sanctuaire.

PHIDIAS.

Le contraire m'arrive, car je t'avouerai sincèrement ce que j'éprouve. Quand j'étais plein de vie et voulais saisir Dieu pour le représenter aux hommes, je sculptais un Jupiter, une Minerve, un Apollon. Ces figures

m'apparaissaient cent fois plus belles que le marbre ou l'ivoire ne pouvaient les rendre : elles remplissaient le ciel par leur grandeur; sur leurs traits rayonnaient une bonté et une grâce ineffables. Aujourd'hui je rougis d'avoir osé façonner Dieu à notre image, et de l'avoir enfermé dans une prison telle que le corps. Toute forme propre à flatter nos sens s'est évanouie. Si je m'efforce de contempler la Divinité, elle recule à travers les espaces, elle m'éblouit, elle se dérobe, revêtue tour à tour des rayons de la lumière et des ombres de la nuit, tandis qu'autour d'elle court éternellement le chœur innombrable des astres.

SOCRATE.

Et tu n'entrevois pas quelle destinée t'est réservée?

PHIDIAS.

Les mortels, bornés qu'ils sont de toutes parts, conforment leurs espérances à leurs désirs et règlent la vie future sur leurs habitudes présentes. Les sages se flattent de se promener dans les Champs-Élysées en conversant avec les sages. Les guerriers d'Homère veulent retrouver dans les enfers les luttes héroïques de l'hippodrome. On nous dit que les Scythes, peuple errant, comptent se livrer dans le ciel à des chasses effrénées. De même, ayant été adonné à l'art, c'est en artiste que j'envisage le lendemain de la mort. Je m'imagine que je verrai Dieu face à face, que les modèles de beauté et de perfection qu'il contient en lui me seront révélés, que j'embrasserai d'un regard le spectacle de l'immense univers, que j'en pénétrerai le mystérieux mécanisme, en un mot que je m'enivrerai à la source éternelle du beau. Mais je ris, Socrate, en m'apercevant que je partage encore les faiblesses humaines.

SOCRATE.

Tu changes de visage! N'ai-je point abusé de ta force?

PHIDIAS.

Je dois me ménager. Bien que ma volonté me soutienne, il ne me reste que peu d'heures à vivre. Périclès va venir. Il faut aussi que j'adresse à mes amis le suprême adieu. Ils attendent, réunis devant la prison.

SOCRATE.

Ils y sont en effet, ne dissimulant point leur douleur.

PHIDIAS.

Qu'ils entrent, et se hâtent. (Socrate sort, et revient avec les disciples de Phidias.)

SCÈNE X.

PHIDIAS, SOCRATE, AGORACRITE, ALCAMÈNE, PRAXIAS, D'AUTRES DISCIPLES DE PHIDIAS.

PHIDIAS.

Ne pleurez pas, mes amis. J'ai atteint l'âge où un jour ajouté à un autre jour n'apporte ni profit ni plaisir.

AGORACRITE.

O maître, que de chefs-d'œuvre tu aurais pu créer encore!

PHIDIAS.

Tu te trompes, Agoracrite, le Jupiter d'Olympie était mon dernier effort. Pour celui qui a l'habitude du travail, s'arrêter à temps est une science difficile. Combien d'artistes, quoique leur main soit affaiblie, s'acharnent à produire des œuvres qu'ils n'auraient point avouées dans leur jeunesse! Peu à peu ils détruisent eux-mêmes leur renommée et finissent par exciter plus de pitié que d'estime. Ne suis-je pas vraiment digne d'envie, moi qui meurs complet?

PÆONIOS.

De retour dans ta patrie, tu aurais joui tranquillement de ta gloire.

PHIDIAS.

Cette tranquillité n'est accordée qu'aux morts.

AGORACRITE.

Si du moins tes jours n'étaient point abrégés par les mauvais traitemens!

PHIDIAS.

Me supposes-tu si lâche que je n'aie pu supporter une semaine de captivité? Non, mon heure était marquée. La destinée me frappe ici, comme elle m'aurait frappé en tout autre lieu.

PRAXIAS.

Ainsi tes yeux ne verront même plus, avant de se fermer, la sainte lumière du soleil?

PHIDIAS.

La conscience d'une vie bien remplie répand au dedans de moi-même une clarté non moins douce.

SOCRATE.

En effet, mon cher Phidias, il ne convient pas de plaindre celui qui couronne une belle vie par une belle mort. Aussi gémissons-nous moins sur toi que sur nous-mêmes, qui allons être privés d'un ami tel que toi.

AGORACRITE.

Que deviendront ceux qui étaient accoutumés à travailler sous tes yeux sans te jamais quitter?

PHIDIAS.

Depuis longtemps vous êtes des hommes et vous m'égalez en science. Ce que vous avez appris de moi, vous l'enseignerez à votre tour. Périclès ne cessera pas de vous protéger.

AGORACRITE.

Ton sort est tout à fait propre à nous encourager.

PHIDIAS.

Mon malheur vous sera utile. Le peuple, aussitôt sa colère assouvie, regrettera de s'être laissé abuser par nos ennemis.

PRAXIAS.

Nous étions plus heureux à Olympie.

PHIDIAS.

Vous serez plus illustres à Athènes. La gloire ne s'acquiert pas sans souffrances; mais ce que l'on souffre à la recherche des belles choses est beau.

Oui, vous traverserez des années difficiles. N'oubliez pas que la patrie est comme une mère; que l'on la respecte toujours, même lorsqu'elle se montre injuste.

ALCAMÈNE.

La guerre menace de s'étendre sur la Grèce ainsi qu'un vaste incendie.

PHIDIAS.

Tant qu'une ville grecque restera debout, les arts y seront honorés. D'ailleurs, si les grands travaux sont suspendus, vous vous renfermerez dans vos ateliers. L'Ionie, la Grande-Grèce, la Sicile et même les colonies perdues au milieu des peuplades barbares ne sont-elles pas accoutumées à se disputer vos œuvres à prix d'or?

AGORACRITE.

Tout nous serait facile avec toi.

PHIDIAS.

Qu'importe l'homme, puisque l'art est immortel? Considérez les courses aux flambeaux que les Athéniens célèbrent en souvenir de Prométhée. La torche allumée passe de main en main, et chaque jeune homme traverse en courant l'espace désigné, n'ayant d'autre crainte que de laisser la flamme s'éteindre pendant qu'elle lui est confiée. Ainsi votre seul souci doit être de conserver intacte la tradition que j'ai reçue de mes maîtres et que je vous transmets.

PÆONIOS.

Cette tradition, tu l'as rendue si parfaite que nous ne pourrons que l'amoindrir.

PHIDIAS.

Non, par Hercule, si vous restez simples et ne cherchez pas à faire mieux que ce qui est bien. Nous sommes arrivés à un point qu'il est aisé, mais surtout dangereux de dépasser. Vous êtes tellement maîtres de votre ciseau, si sûrs de pouvoir tout oser, que la matière ne vous opposera plus d'obstacles. Soit qu'il vous plaise d'imiter trop exactement la nature, soit que vous vous épreniez d'une grâce délicate, soit que vous vouliez donner à vos statues un fini propre à flatter les yeux, ainsi que l'a fait plus d'une fois Alcamène, vous vous éloignerez de la simplicité.

ALCAMÈNE.

Si j'avais cru t'affliger, Phidias, je me serais conformé en tout à tes conseils.

PHIDIAS.

Tu ne m'as point affligé, mon cher ami, car la variété est une des conditions de l'art; ainsi sur le même sol naissent des fleurs diverses. Chez les Égyptiens, tout est convention, et leur sculpture est immobile comme leurs hiéroglyphes. Nous autres Grecs, nous ne devons notre grandeur qu'à la liberté.

ALCAMÈNE.

La tradition cependant gêne la liberté, puisqu'elle est une règle.

PHIDIAS.

Les lois tracent aussi des bornes à notre liberté, et nous les appelons tu-

télaires. La tradition, qu'est-ce autre chose que l'expérience des siècles qui nous ont précédés, trésor accumulé où vous n'avez qu'à puiser? S'il est vrai que nous ayons atteint la perfection autant qu'il est permis aux hommes de l'atteindre, vous n'avez plus à découvrir les principes du beau, mais à les appliquer, sans que le désir d'inventer vous les fasse perdre de vue. Vous devez présenter une beauté si pure et si naturelle qu'elle n'ait pas besoin de surprendre par la nouveauté. Les statues qui séduisent par leur finesse ont une pointe qui s'émousse aussitôt. Que l'art soit dans vos œuvres comme la santé dans le corps, qui n'est jamais meilleure que lorsqu'elle ne se fait point sentir.

ALCAMÈNE.

Il est pourtant nécessaire d'éveiller l'attention par un spectacle nouveau.

PHIDIAS.

Nécessité qu'il faut combattre. L'homme est en effet amoureux du changement : tel est le secret du progrès dans les sociétés jeunes encore, telle est la cause de la décadence chez les peuples qui arrivent à leur maturité. La perfection elle-même vous lasserait si vous n'étiez pas résolus à vous y attacher avec la même fermeté qu'exigent le devoir et la vertu, car c'est vous qui êtes constitués les maîtres du goût public et les gardiens du beau. Pour obtenir des éloges qui ne durent pas, ne renoncez donc jamais à la seule gloire qui soit durable. Songez que vous tenez dans vos mains la destinée de l'art grec. Quand je vous ai visités à Phigalie, trop tard pour vous avertir, j'ai été attristé en remarquant sur les sculptures du temple des mouvemens exagérés, une recherche de la violence que je ne vous avais point enseignée. Le calme est la première beauté du corps, de même que la sagesse est la plus haute expression de l'âme.

PRAXIAS.

Il est vrai que nous étions las de sculpter ces combats d'amazones et ces éternels centaures.

PHIDIAS.

Les sujets vous manquent-ils? Le monde de nos fictions n'est-il pas immense? De là vous tirerez les nouveautés fécondes qui frapperont les esprits bien mieux que des formes imprévues et un style sans cesse altéré. Si Jupiter et Minerve m'appartiennent, si Junon est consacrée à jamais par le talent de Polyclète, les autres dieux attendent que vous leur donniez à votre tour leurs attributs, leurs proportions, leur caractère, leur beauté propre. Quand l'Olympe sera épuisé, la terre, la mer, l'air lui-même ne sont-ils pas remplis de ces divins fantômes que les poètes ont décrits, mais que vous seuls pourrez saisir? Dès qu'Apollon descend sur le Parnasse, les Muses forment aussitôt leur chœur sacré, tandis que les Heures prennent soin de ses coursiers et que Marsyas essaie sa flûte sous le hêtre voisin. Dès que Vénus se repose sous les ombrages de Paphos, elle est entourée par l'Amour, le Désir, la Persuasion, et par les Grâces qui lui dénouent sa chevelure. Bacchus s'avance sur les coteaux conduisant la troupe pétulante des faunes, des bacchantes et des satyres. Neptune paraît sur les flots, et déjà Téthys, Amphitrite, Leucothée, les néréides innombrables s'élancent à sa suite, sans que les tritons et les dauphins cessent leurs jeux, qui font

jaillir l'onde amère. La nature entière, animée par les croyances de l'homme, vous offre des sujets. Quel arbre ne cache une dryade? Quelle source n'est protégée par une nymphe? Quel fleuve ne s'épançhe de l'urne d'un dieu? Tout prend un corps, tout a un nom. Le premier sourire du matin s'appelle l'Aurore, le murmure de l'air s'appelle Zéphyre; si votre propre voix résonne parmi les rochers, c'est Écho qui vous répond. Même quand la nation des Hellènes aura disparu, la religion et l'épopée grecques fourniront une matière inépuisable aux artistes de tous les âges.

PRAXIAS.

Mais pour représenter des créations nouvelles, de nouvelles formes sont nécessaires.

PHIDIAS.

Les formes sont pour la sculpture ce que les mots sont pour la poésie. Quand une langue est belle comme la nôtre, Sophocle n'a pas besoin d'inventer des mots pour traduire ses idées, mais il combine avec une divine harmonie ceux qui sont fixés par l'usage. Avec quelle docilité l'école d'Argos ne copie-t-elle pas les proportions que Polyclète a immortalisées dans sa statue du Doryphore! S'il est vrai que l'école attique ait trouvé des formes plus grandioses et plus exquises encore, conservez-les soigneusement, de même que nos poètes gardent la langue dans sa pureté. Réservez au contraire toute la force de votre esprit pour imaginer des types sur lesquels ces formes seront étendues ainsi qu'un vêtement. Laissez aux Doriens les athlètes, les portraits, et le soin de reproduire servilement la nature. Des Athéniens doivent créer sans cesse, contemplant ces images idéales que l'âme porte en elle-même comme un souvenir. C'est au génie athénien qu'il appartient de donner des modèles au reste de la Grèce, et, sous la forme des dieux qu'elle adore, de lui faire admirer successivement les expressions les plus diverses de la beauté. En restant fidèles à cette tâche, vous ne serez pas seulement les premiers parmi les sculpteurs contemporains, mais vous resterez les ancêtres de tous ceux qui manieront le ciseau dans les âges futurs, et qui, désespérant de vous égaler, se feront vos imitateurs.

ALCAMÈNE.

Maître, nous nous efforcerons de continuer ton œuvre. (Entre Périclès.)

PHIDIAS.

Et maintenant, mes amis, il faut nous séparer, vous pour vivre, moi pour mourir. (Agoracrite et quelques autres disciples ne peuvent contenir leurs larmes.) Modère ta douleur, cher Agoracrite : nous nous reverrons, je l'espère; mais je dois m'entretenir seul avec Périclès. (Ils s'éloignent, Socrate retient Alcamène sur le seuil.)

SOCRATE.

Les frontons d'Égine sont sans doute présens à ta mémoire?

ALCAMÈNE.

Assurément.

SOCRATE.

Phidias ne te rappelle-t-il pas les statues de ces héros dont la poitrine est traversée par une flèche, et qui ont le sourire sur les lèvres?

ALCAMÈNE.

Oui, lui aussi expire en souriant, mort digne d'un sculpteur.

SOCRATE.

Dis surtout d'un homme de bien. (Ils sortent.)

SCÈNE XI.

PHIDIAS, PÉRICLÈS.

PÉRICLÈS.

En es-tu là? Après trois jours! Ta maladie n'est pas naturelle.

PHIDIAS.

Tu sauras la vérité. J'ai bu du poison.

PÉRICLÈS.

Quoi! toi-même!

PHIDIAS.

Je m'explique mal. Du poison m'a été versé.

PÉRICLÈS.

O dieux qui protégez notre patrie!

PHIDIAS.

Sois calme, mon cher Périclès. Il faut que nous profitions des momens qui nous restent.

PÉRICLÈS.

Et qui a osé?...

PHIDIAS.

Je veux l'ignorer : tous doivent l'ignorer avec moi. Quelle tache pour le nom d'Athènes, si l'on apprenait ce que j'ai souffert ici, sous la garde des lois! Et toi, Périclès, tu serais accusé plus que personne, car l'on ne manquerait pas de dire que tu t'es défait de moi, craignant mes aveux. Il faut que l'on croie que je succombe à l'âge et au chagrin, comme Miltiade.

PÉRICLÈS.

Ce qui est vrai perce toujours, de même que l'or brille dans la nuit. D'ailleurs l'injustice des Athéniens n'en sera que plus odieuse, puisqu'elle paraîtra la cause de ta mort.

PHIDIAS.

L'histoire justifie souvent l'ingratitude des peuples. Toi, veille à ta sûreté, les mêmes mains qui ont fait tuer Éphialte m'atteignent aujourd'hui.

PÉRICLÈS.

Que ne prennent-elles ma vie? Je ne l'ai jamais défendue; mais s'attaquer à tous ceux qui me sont chers, calomnier les hommes auxquels Athènes doit sa gloire, frapper ceux qui lui rendent les plus grands services! Et cette démocratie crédule et envieuse, semblable à une hydre qui dévore tout! Elle attend pour m'engloutir à mon tour que je reste seul, vous ayant vus tous périr.

PHIDIAS.

C'est toi qui as assuré le triomphe de la démocratie.

PÉRICLÈS.

Oui, c'est moi, et comment en suis-je récompensé? Depuis quarante ans je prends part aux affaires de mon pays, depuis quinze ans j'exerce par mes conseils une influence souveraine, qui fait dire que notre gouvernement est une monarchie. Cependant ai-je abusé un seul jour de l'autorité qui m'était déférée? Est-il un citoyen à qui j'aie fait prendre le deuil?

PHIDIAS.

Aucune renommée n'est plus pure que la tienne.

PÉRICLÈS.

Hélas! nous n'entendons que le bruit de la renommée, la réalité nous échappe, tandis que nous sentons ce que la douleur a de réel. Je te perds, toi, le compagnon de ma jeunesse, le confident de mes projets, mon guide le plus sûr dans les entreprises qui ont fait d'Athènes la reine des villes grecques!

PHIDIAS.

A notre âge, mon ami, les séparations ne sont plus de longue durée. Heureux ceux qui partent les premiers! Il est facile de bien commencer la vie, difficile de la bien finir.

PÉRICLÈS.

Tu as raison. Je n'ai désormais devant moi que la solitude, la trahison et des calamités publiques que je ne pourrai prévenir.

PHIDIAS.

La fortune n'aime point les vieillards. Ce pouvoir qui t'attire tant de haines, qui te quittera peut-être, n'est-il pas temps de le quitter?

PÉRICLÈS.

Tu m'en dissuadais il y a trois jours.

PHIDIAS.

Parce que tu ne pensais qu'à me sauver. Aujourd'hui il ne s'agit plus de moi, c'est uniquement ton intérêt qu'il convient d'examiner. O Périclès, tu es le plus envié des Grecs, et pourtant je connais un homme qui sera plus grand que toi.

PÉRICLÈS.

Lequel?

PHIDIAS.

Celui qui, possédant une puissance semblable à la tienne, y renoncera volontairement.

PÉRICLÈS.

Il est pénible d'avoir été et de n'être plus.

PHIDIAS.

Où serait, sans cela, la beauté du sacrifice?

PÉRICLÈS.

Régner est un doux poison...

PHIDIAS.

Être admiré est quelque chose de plus doux encore. Du reste, il règne toujours celui qui ne s'est laissé vaincre que par ses amis.

PÉRICLÈS.

Tu me connais, Phidias : je ne suis incapable ni de concevoir ce qui est bien, ni de l'exécuter. Je puis, comme les autres magistrats, rentrer dans l'oisiveté, où le souvenir de ce que j'ai fait m'aiderait à attendre la mort avec patience; mais que deviendra la puissance d'Athènes? que deviendra sa liberté?

PHIDIAS.

La liberté et la puissance d'un peuple ne dépendent pas d'un seul homme, qui est mortel, mais de ses institutions, qui ne périssent pas.

PÉRICLÈS.

Tu ne nieras point que nos institutions mêmes n'encouragent les ambitieux. La démocratie ne saurait se passer d'un chef, semblable à un troupeau qui n'existe pas sans le berger. Si je me retire, qui me remplacera? Seront-ce mes fils, Paralos l'indolent ou Xanthippe, esclave d'une femme dépensière?

PHIDIAS.

L'égalité serait détruite à jamais entre les hommes, si un père illustre n'avait pas des enfans dégénérés.

PÉRICLÈS.

Sera-ce Alcibiade, dont les qualités les plus séduisantes ne sont égalées que par la corruption? Je l'admire, et il m'effraie. Comment respectera-t-il plus tard les lois, puisqu'il ne connaît déjà aucun frein? Prompt à servir son pays, il sera plus prompt à lui nuire.

PHIDIAS.

Il ne faut point nourrir un lionceau dans une ville : si on le nourrit, il faut subir ses caprices.

PÉRICLÈS.

Enfin céderai-je la place à Cléon, à Simmias, à Lacratidas, à Hyperbolos, à tous ces orateurs qui se fraient un chemin par les bouillonnemens de leur parole, ainsi que des torrens sillonnent la plaine? La gravité, la modération, le respect de soi-même, secret de mon influence, leur sont inconnus. Au lieu d'éclairer le peuple, ils le flattent, préférant au bien public leur propre intérêt. Ils méprisent l'éloquence pleine de mesure et pour ainsi dire rhythmée qui conservait à la tribune le caractère religieux qui lui convient, car elle est le sanctuaire d'où partent les sages conseils et les conseils funestes, où se décident la grandeur de la patrie et sa ruine. Au contraire, leurs invectives et leurs dénonciations ressemblent aux aboiemens d'une meute qui poursuit sa proie. Il faut donc que je reste à la tête de la république tant que mes forces me soutiendront, tant qu'un chef ne se sera pas produit. La nécessité me rend esclave de la fortune; moi aussi, je porte la tunique de Nessus. Si les Athéniens m'ôtaient le pouvoir, ils me supplieraient bientôt de le reprendre, parce qu'ils s'apercevraient que seul je puis les conduire à travers les dangers qui les menacent.

PHIDIAS.

Ces dangers, fais-tu ce qui est utile pour les conjurer?

PÉRICLÈS.

On ne conjure point ce qui est inévitable. Avant de me blâmer, Phidias, car je sens que tu me blâmes, apprends exactement ce qui s'est passé pendant ton absence. Nous nous étions promis qu'Athènes serait la capitale de la Grèce, et qu'elle soumettrait tous les peuples qui parlent la même langue au plus glorieux des empires, celui de la persuasion. L'éloquence, l'art, la poésie, devaient lui ceindre une triple couronne. Ses ennemis poseraient les armes, touchés par le respect du beau; ses alliés, saisis d'une admiration généreuse, se réjouiraient de resserrer les liens qui les unissaient à nous; ses sujets eux-mêmes n'obéiraient pas sans orgueil à une ville si digne de leur commander. Comment une partie de cette splendeur s'est réalisée, comment nous avons été arrêtés par nos propres concitoyens, tu le sais, toi qui t'es dévoué pour moi. Après ton départ, que quelques-uns ont appelé une fuite, j'ai voulu du moins poursuivre l'œuvre politique que nous avions conçue. Convaincus par mes discours, les Athéniens ont nommé vingt ambassadeurs. Cinq ont traversé l'isthme et se sont rendus dans le Péloponèse; cinq ont gagné le nord de la Grèce et la Thessalie; cinq autres ont visité l'Ionie et les îles florissantes qui sont assises sur les flots; les derniers se dirigeaient vers la Thrace et les colonies de l'Hellespont. Ils ont proposé à tous les peuples d'abjurer leurs haines, pour se souvenir que le même sang coulait dans leurs veines, de conclure entre eux une alliance éternelle, et, ne conservant qu'un nombre de vaisseaux et de soldats suffisant pour repousser les Barbares, de tourner leurs efforts vers le commerce, l'agriculture, les arts, qui assurent la félicité des nations. Chaque ville, gardant son indépendance, choisissait des représentans, qui devaient s'assembler chaque année à Athènes pour régler les intérêts de la patrie commune, et tandis qu'ils auraient assuré à la Grèce entière la paix et la concorde, ils lui auraient ménagé peut-être la conquête du monde.

PHIDIAS.

Oui, tels étaient nos projets; mais nous avions oublié que les hommes ne sont point parfaits.

PÉRICLÈS.

Je touchais le but, Phidias, je l'aurais atteint sans la jalousie des Lacédémoniens. Notre proposition était accueillie partout avec enthousiasme, lorsque leurs envoyés ont paru à leur tour, semant la défiance, réveillant les querelles anciennes, excitant l'envie, flamme secrète qui ne s'éteint jamais dans le cœur des hommes. Depuis ce moment, les Doriens du Péloponèse ont juré de détruire la puissance d'Athènes, ils épient l'occasion de nous déclarer la guerre aussitôt que leurs forces seront prêtes pour nous écraser; mais je les préviendrai.

PHIDIAS.

Ils te craignent avec raison, parce que tu encourages l'ambition de nos concitoyens. Si tu t'éloignais des affaires, les hostilités n'éclateraient pas.

PÉRICLÈS.

Elles éclateraient dès demain. Tu ne connais plus les Athéniens, tant ils ont changé pendant ton séjour en Élide. Tout ce qu'ils ont aimé, ils le dé-

daignent, mobiles dans leurs passions, épris des nouveautés, préférant des chimères à la gloire la plus solide. Les bienfaits de la paix, ils les supportent avec impatience; la culture de leurs terres, ils y renoncent pour s'élancer sur leurs belles trirèmes; la richesse les enivre sans les satisfaire, et ils calculent combien de flottes on peut équiper à l'aide des sommes immenses que contient le trésor de Minerve. Les arts ont cessé de les captiver, ce qui t'arrive en est la preuve. La poésie elle-même leur paraît surtout propre à célébrer des victoires. En un mot, ils ne souhaitent que les conquêtes. Si tu n'étais point prisonnier, tu verrais nos jeunes gens dans le stade et nos vieillards eux-mêmes dans les jardins d'Académos traçant sur le sable la figure des pays qu'ils veulent envahir. Tantôt c'est la Sicile, peuplée par les Doriens, tantôt l'Italie aux plaines fertiles. Ceux-ci assiégent Carthage et soumettent l'Afrique à leur joug; ceux-là, s'élançant sur l'Asie, renversent le trône d'Ecbatane. Moi seul, je les retiens encore : si je descends du char, les coursiers emportés le feront aussitôt voler en éclats.

PHIDIAS.

Combien la destinée se plaît à confondre les desseins des mortels, si l'habile Périclès ne sait plus redresser les esprits de ses concitoyens!

PÉRICLÈS.

Quoi! tu ne me crois pas?

PHIDIAS.

Je te crois, mon ami; mais je voudrais que les armes t'inspirassent plus d'horreur. Songe que des guerres prolongées (et celle-ci sera terrible) ramènent une nation à une sorte de barbarie, en l'accoutumant à n'estimer que la force. Le bien que tu as fait depuis quarante ans sera détruit après quelques campagnes, car le théâtre n'a plus de charme quand l'oreille est accoutumée au bruit de la trompette; les architectes et les sculpteurs cèdent la place aux marchands d'aigrettes et aux fabricans de cuirasses; les maîtres d'éloquence sont méprisés par la jeunesse, qui se presse autour des professeurs de gymnastique et d'escrime. Comme la victoire appartient, non pas à celui qui a raison, mais à celui qui tue le plus d'ennemis, la violence règne partout, et ce spectacle corrompt peu à peu les âmes les meilleures. Les mœurs deviennent plus grossières, les généraux plus puissans, et la liberté est promptement menacée.

PÉRICLÈS.

Il est au contraire plus facile de gouverner les Athéniens lorsque leur turbulence se tourne vers le dehors. De même que les médecins n'ont de crédit qu'auprès des malades, de même les chefs d'une république trouvent le peuple plus docile dans le danger.

PHIDIAS.

Mais ce danger, en as-tu mesuré l'étendue? Ne prévois-tu pas qu'une moitié de la Grèce se lèvera contre l'autre moitié?

PÉRICLÈS.

Celui qui déchaîne les tempêtes les peut enchaîner de nouveau.

PHIDIAS.

Ainsi les âmes les plus grandes n'échappent point à l'aveuglement! Tes

desseins, Périclès, m'étaient connus. La rumeur publique me les avait appris à Olympie. Notre conversation, il y a trois jours, ne m'a laissé aucun doute. C'est pourquoi je t'ai prié une dernière fois de venir. Si la voix d'un ami mourant est capable de te toucher, renonce à une résolution qui peut te perdre, et qui perdra certainement notre patrie.

PÉRICLÈS.

Ta mort même m'avertit de me tenir sur mes gardes et de te venger. D'ailleurs ne sommes-nous pas les fils des héros de Marathon?

PHIDIAS.

Ce ne sont plus des Mèdes que nous combattrons, mais des Grecs; ce sont des frères qui nous égalent en courage et nous surpassent en nombre.

PÉRICLÈS.

La victoire n'en sera que plus belle, et la mer nous appartient.

PHIDIAS.

Nos flottes, bonnes pour envahir d'autres pays, sont inutiles pour nous défendre, puisque l'Attique n'est point une île.

PÉRICLÈS.

Le sort en est jeté. Athènes ou Sparte, il faut qu'une des rivales succombe.

PHIDIAS.

Je quittais la vie avec calme, je la quitte maintenant avec joie. Je ne verrai point nos campagnes ravagées chaque printemps, ni les Lacédémoniens s'avançant, la torche à la main, jusqu'à nos portes solidement fermées. Je ne verrai point le deuil entrer dans une maison, puis dans une autre. Je n'entendrai point les éloges funèbres des guerriers morts, qui remplaceront désormais les fêtes et les chants. Je ne compterai point du regard notre jeunesse décimée, jusqu'au jour où nos murs seront vides de défenseurs. Je n'assisterai point, vieillard impuissant, au triomphe d'un Spartiate, qui choisira ses captives, vendra nos dépouilles à l'encan, et portera peut-être le fer sur le Parthénon. O Périclès, toi que j'ai tant aimé, le dernier vœu que je forme, c'est que tu meures à temps, comme je meurs!

PÉRICLÈS.

Donne-moi cette main fidèle, que je ne presserai plus. Je te le jure, tu auras des funérailles sanglantes!

PHIDIAS.

Hélas!

PÉRICLÈS.

C'est aux Athéniens de dire : « Hélas! » car leur bon génie descend avec toi dans le tombeau.

(Phidias expire.)

BEULÉ.

LES
ASSEMBLÉES PROVINCIALES
EN FRANCE AVANT 1789

V.

PROVINCES DU CENTRE ET DU MIDI.

I. — LIMOUSIN.

C'est dans les provinces du centre de la France que nous avons à suivre maintenant l'établissement des assemblées provinciales (1). Déduction faite du Berri et de la Haute-Guienne, le centre se partageait en trois généralités : Limoges, Riom et Moulins. La généralité de Limoges comprenait les deux départemens actuels de la Haute-Vienne et de la Corrèze, avec une partie de la Creuse et de la Charente; elle se divisait en cinq élections, Limoges, Tulle, Brives, Bourganeuf et Angoulême, qui forment aujourd'hui dix arrondissemens (2).

L'assemblée provinciale dont le siége était à Limoges devait se composer de 36 membres. Dans les 18 nommés par le roi se trouvaient, pour le clergé, l'évêque de Limoges (M. d'Argentré), l'évêque d'Angoulême (M. de Castelnau), et l'évêque de Tulle (M. de Saint-Sauveur); pour la noblesse, le duc d'Ayen, président, et le marquis de Lasteyrie du Saillant; pour le tiers-état, M. de Roulhac, maire

(1) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 juillet, du 1er août 1861, et du 15 janvier 1862.

(2) Les nouveaux chefs-lieux sont Bellac, Rochechouart, Saint-Yrieix, Ussel et Ruffec.

de Limoges et lieutenant-général de la sénéchaussée, depuis député aux états-généraux. La réunion préparatoire pour les nominations complémentaires avait été fixée au 11 août 1787, mais le 8 survint l'arrêt du parlement de Bordeaux qui défendait à l'assemblée de se réunir. L'intendant de Limoges était alors M. Meulan d'Ablois, qu'on a vu en 1782 intendant de la Haute-Guienne (1), et si malmené par l'évêque de Rodez, M. de Colbert, pour avoir voulu s'opposer à la publication des procès-verbaux. Dès qu'il reçut signification de l'arrêt du parlement, il suspendit la réunion de l'assemblée et demanda des instructions : on hésita d'abord à Versailles, mais le président choisi par le roi, le duc d'Ayen, s'étant déjà rendu sur les lieux, on se décida à passer outre, et la session s'ouvrit le 20 août par le discours habituel de l'intendant, commissaire du roi (2). M. de Roulhac, qui, comme lieutenant de la sénéchaussée, avait reçu du parlement l'ordre de veiller à l'exécution de l'arrêt, protesta en cette qualité contre la constitution de l'assemblée; cette formalité accomplie, il assista à toutes les séances. La session préliminaire ne dura que trois jours. Après avoir pourvu à toutes les nominations exigées par le règlement, l'assemblée se sépara en s'ajournant au 25 novembre. Cette seconde session n'eut pas lieu, et l'assemblée provinciale du Limousin ne se réunit que pour la forme. Outre l'opposition du parlement de Bordeaux, qui la frappait d'illégalité, on peut supposer que la mauvaise volonté de l'intendant y fut pour quelque chose. Dans une lettre adressée au ministre, M. Meulan d'Ablois insinuait que la pauvreté et les habitudes laborieuses des Limousins leur permettraient difficilement de quitter leurs travaux pour s'occuper d'intérêts publics, et il tint sans doute à prouver qu'il ne s'était pas trompé.

Parmi les membres désignés pour faire partie du tiers-état se trouvait le procureur du roi du bureau des finances. Cette charge étant de celles qui donnaient la noblesse, le bureau tout entier se réunit pour réclamer. Beaucoup de nouveaux anoblis avaient consenti, dans toutes les provinces, à se laisser ranger dans le tiers-état : il en eût été certainement de même à Limoges, si le gouvernement avait insisté; mais, cette petite difficulté étant venue s'ajouter à la grande, on laissa pour le moment tomber le tout. Une dernière circonstance achevait de compliquer ces embarras. L'ancien duché d'Angoulême avait été fort maltraité lors de la formation des généralités. Il se divisait en trois fractions; le Haut-Angoumois appartenait à la généralité de Limoges, le Bas-Angoumois à

(1) Livraison du 15 janvier 1862.

(2) Les procès-verbaux de l'assemblée du Limousin n'ont pas été imprimés; j'ai eu recours à l'obligeance de M. Maurice Ardant, archiviste de la Haute-Vienne.

celle de La Rochelle, et l'élection de Confolens à celle de Poitiers. La province se plaignait vivement de cette dispersion. Angoulême surtout souffrait dans ses intérêts comme dans les souvenirs de sa réunion à Limoges et demandait à s'en séparer, ce qui lui fut bientôt accordé. En 1789, l'Angoumois fut appelé à former un seul tout, sous le nom de *sénéchaussée* d'Angoulême, pour élire ses députés aux états-généraux, et l'assemblée constituante lui donna pleine satisfaction en l'érigeant en département.

Ainsi fut réduite à l'impuissance la bonne volonté du duc d'Ayen, qui avait pris fort à cœur son titre et ses devoirs de président. Fils aîné du maréchal de Noailles et lieutenant-général, le duc d'Ayen avait mérité, par des travaux sérieux de physique et par son dévouement à tous les grands intérêts nationaux, le double titre de membre de l'Académie des Sciences et de la Société d'agriculture de Paris. Une de ses filles avait épousé le jeune marquis de La Fayette. La petite ville d'Ayen, siége de son duché, est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Corrèze. Le marquis de Lasteyrie du Saillant, qui avait épousé une sœur de Mirabeau, appartenait aussi au Bas-Limousin; son fils est bien connu par ses nombreux travaux sur l'agriculture et l'industrie, et surtout par l'importation de la lithographie en France. Cet avortement de l'assemblée provinciale du Limousin, le second que nous ayons eu à signaler jusqu'ici, était d'autant plus à regretter, qu'aucune province n'en avait un plus grand besoin. Turgot avait été treize ans, de 1761 à 1774, intendant de cette généralité; mais son administration n'avait pu en si peu de temps guérir les plaies d'une longue oppression. On peut difficilement se faire une idée de l'état affreux où il trouva ce pays, naturellement ingrat; la rudesse des institutions y rivalisait avec celle de la nature pour étouffer toute activité et tout bien-être.

En Limousin, comme dans tous les pays d'élection, la taille était originairement arbitraire et personnelle. Vers le même temps qu'en Champagne, c'est-à-dire en 1745, on avait essayé de la *tarifer*, c'est-à-dire de l'asseoir sur une espèce de cadastre; mais cette opération difficile, faite avec trop de précipitation, présentait un tel désordre, que la province elle-même réclamait le rétablissement de l'ancien usage. Turgot lutta contre ces tendances irréfléchies, et parvint, à force de travail et de soin, à corriger les irrégularités les plus choquantes. Il fut soutenu dans cette entreprise par Malesherbes, alors président de la cour des aides de Paris. Il fut moins heureux dans ses efforts pour faire diminuer le montant de la taille. Le Limousin, qui ne payait que 1,400,000 livres de taille en 1700, payait 700,000 livres de plus en 1761, sans qu'aucune augmenta-

tion de population et de richesse justifiât ce surcroît d'impôt. Il faut lire les *avis* annuels de Turgot pour comprendre l'énormité de cette charge. Il prouvait, pièces en main, que, le revenu net du sol étant extrêmement bas dans la province, l'impôt en prenait la moitié, et quelquefois les deux tiers. Le peuple ne se nourrissait que de blé noir et de châtaignes. La condition des propriétaires ne valait pas beaucoup mieux, et ce qui le prouvait, c'était la multitude des domaines abandonnés par l'impossibilité de payer l'impôt. Le gouvernement accordait de temps en temps aux instances de Turgot une faible remise, mais en refusant de céder sur le principe. Ce ne fut que quand il devint ministre lui-même que Turgot accorda au Limousin une réduction sur la taille. Avant de rendre pour toute la France son édit sur la suppression de la corvée pour les chemins, il avait fait, comme intendant, l'essai de ce système. Aidé par l'ingénieur en chef de la province, il entreprit de substituer aux corvées les travaux à prix d'argent. Il rencontra de grandes difficultés dans la résistance des paysans, qui ne pouvaient pas croire qu'on songeât réellement à les soulager. Fort de l'exemple de M. de Fontette à Caen, il réussit à vaincre ces préjugés, et put bientôt se rendre ce témoignage, « qu'il avait fait plus d'ouvrage en dix ans qu'on n'en avait fait auparavant en trente-cinq ans de corvées. » Le Limousin touchant au Berri, c'est sur ce modèle que se régla, quelques années après, la première des assemblées provinciales.

Nous avons déjà vu ce qu'il avait fait pour la milice, cet autre fléau des campagnes. En confiant à la maréchaussée la poursuite des réfractaires, au lieu de l'abandonner aux habitans, il mit fin à la guerre civile qui armait les paysans les uns contre les autres dans ce pays entrecoupé de rochers et de bois. En autorisant, malgré les ordonnances, la cotisation volontaire, ou ce qu'on appelait la *mise au chapeau*, pour payer des remplaçans, il engagea gravement sa responsabilité, mais il dépouilla le tirage au sort de ce qui contribuait le plus à le faire détester. En même temps il supprima l'usage destructeur des corvées pour les transports militaires, en les remplaçant par des entrepreneurs aux frais de la province, et il fit construire des casernes pour dispenser les habitans du logement des gens de guerre, servitude non moins nuisible à la discipline des troupes qu'à la sécurité des particuliers. Ces violens procédés de l'ancienne administration monarchique avaient généralement disparu en 1789, sur l'exemple donné en Limousin; la révolution les rétablit sous le nom de *réquisitions*.

Les efforts de Turgot pour développer l'agriculture et l'industrie ne méritent pas moins la reconnaissance de la postérité. La société d'agriculture de Limoges venait de se fonder quand il arriva; il la

présida et l'anima de son esprit. Il supprima la taxe sur les bestiaux, qui mettait obstacle à la seule industrie agricole un peu profitable, encouragea la destruction des loups, introduisit la culture du trèfle et, ce qui vaut mieux encore, celle de la pomme de terre, véritable trésor de ces contrées montagneuses. Le haras de Pompadour fut créé sous son administration, en 1763, du vivant même de la fameuse favorite, qui prêtait l'oreille depuis quelque temps aux idées économiques de son médecin Quesnay. En industrie, il abolit bon nombre de règlemens pernicieux, et il dirigea les premiers essais pour la fabrication de la porcelaine. Enfin, quand survint l'effroyable disette de 1770, il préserva la province des derniers malheurs en établissant partout des bureaux et des ateliers de charité, avec le concours actif des curés et des autres membres du clergé.

Ceci se passait dans les dernières années de Louis XV. On a souvent reproché aux économistes de ce temps d'avoir cherché leur point d'appui dans l'autorité absolue du roi. Pouvaient-ils agir autrement? Turgot se servait, pour faire le bien, des pouvoirs dont il était revêtu, mais il ne se dissimulait nullement qu'un homme, quel qu'il fût, n'y suffisait pas, et dès qu'il devint ministre, il proposa au nouveau roi de substituer des assemblées électives à l'administration despotique des intendans. Rien de pareil n'était possible sous Louis XV. L'intendant du Limousin ne pouvait que se renfermer dans sa province, pour y mettre en pratique ses principes. Dix ans avant les premières assemblées provinciales de Necker, vingt ans avant l'édit de 1787, un homme qui réunissait le génie et la vertu essayait, dans un des coins les plus obscurs et les plus abandonnés du territoire, ce qui devait un jour transformer la France entière. Ce qu'il avait commencé, l'assemblée du Limousin l'aurait certainement poursuivi, si elle avait pu s'établir et durer.

II. — AUVERGNE.

La généralité de Riom, comprenant l'ancienne Auvergne, ou les deux départemens actuels du Puy-de-Dôme et du Cantal, avec une fraction de la Haute-Loire, se divisait en sept élections, qui forment aujourd'hui dix arrondissemens : Riom, Brioude, Mauriac, Clermont, Aurillac, Saint-Flour et Issoire (1). L'assemblée provinciale ne fut pas convoquée à Riom, capitale de la généralité, mais à Clermont, ville plus importante et un peu plus centrale. Riom fit valoir ses antiques privilèges, mais sans succès; déjà commençait ce déplacement qui a doublé depuis un siècle la population de Clermont et qui a réduit au contraire celle de Riom. L'assemblée se composait

(1) Les nouveaux chefs-lieux sont Thiers, Ambert et Murat.

de 48 membres; le président nommé par le roi, M. de Montagu, vicomte de Beaune, petit-fils par sa mère du maréchal duc de Berwick, appartenait à une des plus anciennes familles du pays, qui avait fourni au XIIIe siècle un grand-maître de l'ordre du Temple, et sous le roi Jean un chancelier de France. L'évêque de Saint-Flour siégeait en tête du clergé, l'évêque de Clermont s'étant excusé sur sa mauvaise santé; dans la noblesse siégeaient le marquis de Laqueuille et le marquis de La Fayette, nommés plus tard tous deux aux états-généraux, où ils figurèrent dans des rangs opposés; dans le tiers-état, des avocats, des négocians, les maires des principales villes. Les procureurs-syndics élus furent, pour les deux premiers ordres, le comte de Lastic-Lescure, et pour le tiers-état M. Reboul, maire de Clermont.

Né en 1757, La Fayette avait alors trente ans. Revenu depuis deux ans seulement de la guerre d'Amérique, vainqueur de Cornwallis et ami de Washington, il était dans tout l'éclat de sa gloire et de sa popularité. Brave, spirituel, généreux, aventureux jusqu'au romanesque dans ses discours comme dans ses actes, peu d'hommes ont réuni à ce point les qualités brillantes qui charment les Français. La cour et la ville, comme on disait alors, raffolaient de ce jeune marquis républicain, qui parlait avec tant de grâce un langage si neuf et qui osait dire tout haut ce qu'on pensait tout bas. Le roi s'était empressé de le nommer maréchal-de-camp, la reine le comblait des attentions les plus délicates. Le gouvernement l'avait appelé, malgré son âge et son grade, à faire partie de l'assemblée des notables, où il traita d'égal à égal avec les princes du sang. « Comment, monsieur! s'était écrié le comte d'Artois, vous demandez des états-généraux? — Oui, monseigneur, et même mieux encore. » De pareils mots enflammaient les esprits en leur ouvrant des perspectives infinies. Même aujourd'hui, après tant d'expériences, on se laisse séduire malgré soi par l'entraînement de ces souvenirs, et cependant, lorsqu'on examine de sang-froid l'influence de La Fayette sur la révolution, on est bien près de se demander s'il n'a pas fait autant de mal que de bien à ses propres idées. Nul ne pouvait prévoir alors les tristes journées du 6 octobre et du 10 août; on s'abandonnait sans réflexion à l'ivresse de l'espérance. Nommé par le roi membre de l'assemblée provinciale d'Auvergne et allié d'assez près à la famille du président (1), La Fayette y exerça une influence dominante.

Les procès-verbaux de l'assemblée préliminaire du mois d'août

(1) Le marquis de Montagu, fils du vicomte de Beaune, venait d'épouser une des cinq filles du duc d'Ayen et par conséquent une sœur de Mme de La Fayette.

n'ont pas été imprimés, mais on sait par les mémoires de La Fayette lui-même ce qui s'y passa. Cette réunion n'avait, comme partout, d'autre but que de compléter par voie d'élection le nombre des membres; on ne s'en tint pas là, et sur la proposition de La Fayette on adopta la délibération suivante dont il est inutile de faire remarquer le ton hardi et agressif : « L'assemblée a unanimement arrêté que son président est prié de faire parvenir à sa majesté l'hommage de notre profonde reconnaissance pour l'établissement salutaire et vraiment patriotique d'une assemblée provinciale, ainsi que de celles qui lui sont subordonnées, et particulièrement pour le principe équitable et bienfaisant qui doit régénérer les assemblées par une députation de représentans librement élus par leurs concitoyens. En même temps que nous recevons avec empressement une forme d'administration aussi désirée qu'avantageuse, nous espérons que le règlement qui nous est annoncé donnera un libre essor à notre zèle, à nos assemblées une dignité convenable; nous prenons la liberté d'observer que notre province est une de celles qui ont cessé le plus tard d'exercer leur droit de s'assembler en états, et, considérant la différence des fonctions qui semblent destinées à l'assemblée avec les prérogatives sacrées de nos états, nous croyons devoir supplier sa majesté de daigner déclarer à la province, comme nous le faisons ici nous-mêmes, que l'exécution de ce nouveau règlement ne portera aucune atteinte aux droits primitifs et imprescriptibles de l'Auvergne. »

Les états d'Auvergne, rassemblés sous Charles VII, n'avaient eu qu'une existence obscure dans les siècles suivans et avaient achevé de s'éteindre sous Louis XIV; le *droit primitif et imprescriptible* de l'Auvergne sommeillait donc depuis longtemps. En excitant ainsi toutes les provinces à réclamer leur ancienne constitution, on ne pouvait que provoquer une confusion générale. Rappeler *les prérogatives sacrées* des états, c'était afficher la prétention de les rendre souverains, et tant de souverainetés ne pouvaient se concilier avec l'unité de la monarchie (1). L'assemblée de novembre se réunit sans que la question fût décidée, le ministre s'étant borné à répondre qu'il prendrait les ordres du roi; mais on verra bientôt que la même agitation se produisit ailleurs avec plus de succès. Les provinces en bien plus grand nombre qui accueillirent avec reconnaissance l'édit

(1) Dans une lettre de La Fayette à M. de Latour-Maubourg, écrite vers la fin de 1789 et publiée pour la première fois par M. Mortimer-Ternaux dans les notes de son *Histoire de la Terreur,* on trouve le passage suivant, qui montre qu'il avait réfléchi depuis l'assemblée provinciale d'Auvergne : « Faites les assemblées provinciales *très dépendantes du pouvoir exécutif,* et multipliez les provinces jusqu'au nombre de soixante ou même de quatre-vingts, pour leur ôter l'idée de faire des états fédératifs. »

de Louis XVI, et qui se bornèrent à l'exécuter, montrèrent un plus juste sentiment de leur intérêt.

Un des premiers actes de la session de novembre fut de choisir trois avocats pour examiner les contestations qui pouvaient s'élever entre les communes. Parmi eux se trouvait M. Couthon, alors avocat à Clermont, et qui devait quelques années plus tard partager la sanglante dictature et la mort tragique de Robespierre. L'assemblée se livra ensuite aux occupations ordinaires. Comme membre du bureau du bien public, La Fayette présenta un rapport curieux sur l'agriculture et le commerce. Après un aperçu général, qui révélait un état assez avancé, le rapporteur entrait dans l'examen des moyens à prendre pour développer les diverses industries. « Nous ne parlerons ici des blés que pour en remarquer l'engorgement actuel et rendre grâce à la loi qui en permet l'exportation; elle aurait plus d'effet, si la province n'avait pas été tellement oubliée dans la distribution des routes qu'à l'inspection de la carte des postes on serait tenté de croire que cette partie du royaume n'est pas habitée. Au seul mot de douanes, chacun de vous a dénoncé nos plus cruels ennemis. Placés à l'entrée de la province, l'un sur la route de Paris, l'autre sur la rivière d'Allier, les deux postes de Gannat et de Vichy ne nous laissent que le choix entre deux écueils. Notre communication avec le Berri, la Touraine et l'Orléanais est interceptée par l'établissement d'un autre poste à Combronde. Il nous est doux, en nous élevant contre ces établissemens monstrueux et destructeurs, de vous rappeler le beau projet qui honore le règne du roi et qu'il a scellé de sa parole sacrée (1). La destruction de toutes les barrières, du moins jusqu'à la frontière de la Lorraine et de l'Alsace, est une opération aussi facile que désirée. L'esprit fiscal n'a pu y prévoir qu'une perte très légère, et l'esprit d'administration y a trouvé un profit immense. »

L'amélioration des troupeaux, si généralement recherchée alors, ne pouvait manquer de trouver sa place dans le programme de La Fayette. « Les races de moutons, disait-il, varient beaucoup en Auvergne, et sont toutes mauvaises. Les assemblées du Berri et de la Haute-Guienne ont tiré des béliers de Flandre et de Roussillon; nous nous bornons à vous proposer une souscription pour des béliers et brebis du Rouergue et du Quercy, au choix de chaque élection. » Le rapporteur ne montrait pas moins de sollicitude pour la culture du chanvre et la fabrication de la toile, pour la confection des fromages, qu'il s'agissait déjà d'adapter aux usages de la marine,

(1) Allusion à ce qui venait de se passer à l'assemblée des notables, où M. de Calonne et après lui M. de Brienne avaient annoncé la suppression des douanes intérieures.

pour la réduction du prix du sel. Une question qui est encore aujourd'hui à l'ordre du jour, celle du reboisement, avait occupé l'attention de plusieurs bureaux. « La disette de bois dans la province est d'autant plus fâcheuse qu'elle tourne rarement au profit de la culture. Il est reconnu que des territoires de montagne aujourd'hui inutiles pourraient se couronner d'arbres. » Le rapport se terminait par quelques détails sur les mines de charbon et sur la navigation : « Les mines de charbon, qui abondent dans le centre de la province, n'ont besoin que des soins des exploiteurs pour les garantir du feu, des inondations et des éboulemens. Ces charbons s'embarquent à Brassac, sur l'Allier, où la navigation est taxée par des péages et retardée par des obstacles dont il paraît essentiel de s'occuper. Il se construit annuellement, aux environs de Brassac, deux mille bateaux destinés pour Paris. »

La grande affaire, en Auvergne comme partout, était l'augmentation demandée pour les vingtièmes. Le rapport sur cette question fut présenté encore par La Fayette au nom d'une commission spéciale que présidait l'évêque de Saint-Flour. Les vingtièmes payés par la province s'élevaient à 1,441,000 liv.; mais le gouvernement avait estimé que cet impôt, régulièrement perçu, devait produire 2,038,000 livres, sauf à en déduire 231,000 livres, qui paraissaient pouvoir être mises à la charge des biens ecclésiastiques, et c'est sur ce pied qu'il avait annoncé l'intention d'accorder un abonnement. La réponse était nette et péremptoire : au lieu des 1,807,000 livres demandés, la province n'en offrait que 1,298,000, c'est-à-dire le revenu existant, déduction faite des frais de perception, « se réservant en outre de prouver par la suite que non-seulement un surcroît de taxes serait physiquement impossible, mais que la continuation des impôts actuels de l'Auvergne serait évidemment injuste et destructive. » A l'appui de ce refus, les calculs qui avaient servi au gouvernement pour évaluer le produit probable des vingtièmes étaient discutés en termes hautains et méprisans.

Louis XVI fit faire à cette délibération une réponse sévère. « Si l'assemblée d'Auvergne, y était-il dit, s'était bornée, comme elle le devait, à présenter au roi le tableau de la situation de la province et des faibles ressources qu'elle trouve dans son sol par le défaut de débouchés, le roi eût écouté avec bonté ces représentations, et sans croire entièrement à des détails exagérés que leur motif eût justifiés à ses yeux, il eût pesé dans sa sagesse jusqu'à quel point il pouvait être juste d'accorder à cette généralité une faveur qui ne tirerait point à conséquence vis-à-vis des autres; mais que l'assemblée provinciale, oubliant le seul objet de sa mission, se permette, après que le roi lui a fait connaître les bases constitutives

d'une imposition, de douter de la validité des dispositions, d'en détourner le véritable sens, c'est ce que sa majesté a dû voir avec autant de surprise que de mécontentement, et ce qu'elle ne tolérera jamais. Sa majesté connaît les classes de ses sujets qui, dans la province d'Auvergne, ont su se soustraire à une partie de la contribution qu'ils auraient dû acquitter; elle fera exécuter la loi à l'égard de tous les propriétaires indistinctement. Le commissaire du roi fera connaître enfin à l'assemblée qu'elle s'est écartée des fonctions que le roi lui avait permis d'exercer sous son autorité, et qu'elle doit désormais s'occuper avec plus de soin et de mesure de justifier sa confiance et celle de la province. »

L'assemblée ne se laissa pas intimider par la lettre ministérielle. Le 22 décembre, La Fayette lui présenta un nouveau projet de délibération ainsi conçu : « L'assemblée provinciale d'Auvergne, encouragée jusqu'à la fin de ses travaux par le doux espoir d'obtenir l'approbation du roi, n'a pu recevoir les marques inattendues de son mécontentement sans être frappée d'une profonde consternation. Il ne lui resterait, dans sa vive douleur, aucune consolation, si chacun de ses membres, en adoptant la délibération du 23 du mois dernier, n'avait pas uniquement suivi la voix de sa conscience. L'assemblée abjure toute expression qui aurait pu déplaire à sa majesté; mais elle doit à la patrie, au roi lui-même, de persister dans les sentimens qui ont formé le fond de sa délibération. Elle ose espérer que sa majesté, touchée de la situation particulière de cette province, daignera ne pas rejeter sa première proposition; elle la réitère avec confiance aux pieds d'un roi chéri, dont elle tient une existence qu'elle s'empressera de consacrer à la gloire et à la satisfaction de sa majesté, essentiellement liées au bonheur de ses peuples. » Après ce vote, l'assemblée se sépara. Ainsi se termina, par une rupture qui laissait tout en suspens dans la province, une session commencée sous de plus favorables auspices : triste récompense des efforts du roi, fatal prélude de ce qui devait arriver aux états-généraux. Toutes les assertions du rapport étaient réellement exagérées; alors comme aujourd'hui, plus riche et plus peuplée que les deux tiers du territoire national, l'Auvergne devait ces avantages à la fertilité prodigieuse de ses plaines et à l'industrie pastorale de ses montagnes. Dans la répartition générale des impôts, elle ne payait pas plus que sa part. Il appartenait d'ailleurs à La Fayette moins qu'à tout autre de marchander le faible secours que demandait le roi, car le déficit des finances tenait surtout à la guerre d'Amérique, qui avait dévoré un milliard.

L'idée des anciens états ne fut pas abandonnée après la clôture de l'assemblée provinciale. Le président continua à s'en occuper, il

écrivit à ce sujet un mémoire détaillé qui fut mis sous les yeux du roi. Nous trouvons dans les procès-verbaux imprimés de l'assemblée du *département* de Riom (1), tenue en octobre 1788 de nouvelles preuves pour démontrer l'existence des états; on y donna, d'après Savaron, Belleforêt et un grand nombre de titres, la liste de vingt-huit sessions, de l'année 940, où remontait leur origine, à l'année 1662, où ils s'étaient tenus pour la dernière fois. Cette délibération et plusieurs autres émanées de la même assemblée, comme les vœux émis en faveur d'un impôt territorial unique, de la liberté indéfinie du commerce, de la réforme des lois civiles et criminelles, méritent d'autant plus l'attention que l'assemblée de Riom était présidée par le marquis de Laqueuille, qui allait devenir un des chefs de la droite aux états-généraux et donner sa démission de député au mois de mai 1790. A Aurillac, on adopta aussi avec empressement le grand mot d'états, mais en demandant que la Haute-Auvergne en eût de particuliers. La digue une fois rompue, toutes les prétentions se produisaient à la fois.

Parmi les membres de l'assemblée provinciale se trouvait le marquis de Capponi, seigneur de Combronde, issu de l'illustre famille des Capponi de Florence, dont une branche était venue s'établir en Auvergne pendant les révolutions de l'Italie. Il mourut en 1788, et des témoignages extraordinaires suivirent sa perte. « Vous avez vu, dit M. de Laqueuille à l'assemblée de Riom, avec quel zèle le respectable marquis de Capponi s'occupait de tout ce qui pouvait avoir trait au bien. La perte d'un homme vertueux et éclairé est une calamité pour son siècle. Quels traits pourrais-je ajouter à son éloge qui ne soient connus de vous? » L'assemblée voulut consigner au procès-verbal l'expression de ses regrets unanimes pour la perte *inappréciable* qu'elle venait de faire. Le bureau intermédiaire s'exprima en termes non moins significatifs : « Livrés à des travaux communs, nous avons admiré l'étendue de ses connaissances, la justesse de ses opinions, sa grande facilité à traiter les objets les plus minutieux, mais intéressans pour le peuple, enfin cette envie dévorante de faire le bien. » Le nom du marquis de Capponi est probablement oublié en Auvergne; il a paru juste de consigner ici cet hommage de toute une province.

Quant au président de l'assemblée de 1787, M. de Montagu, il ne resta pas longtemps sous l'influence de La Fayette. Il ne fut point nommé aux états-généraux, émigra un des premiers et commanda un des corps de l'armée de Condé qu'on appelait la coalition d'Auvergne, parce qu'il se composait d'officiers et de soldats

(1) 1 vol. in-4°, imprimé à Riom.

de cette province. La coalition d'Auvergne fut bientôt dissoute, et son vieux commandant réduit à errer d'asile en asile, presque sans ressources. Il fut rejoint par son fils et sa belle-fille, qui adoucirent pour lui les douleurs de l'émigration. Une main pieuse a recueilli ces souvenirs dans une notice sur Mme de Montagu, qu'on ne peut lire sans une émotion profonde. Cette jeune femme forcée à vingt-cinq ans de quitter son pays, perdant ses enfans l'un après l'autre dans les angoisses de l'isolement, apprenant d'un seul coup la mort de sa sœur, la vicomtesse de Noailles, de sa mère, la duchesse d'Ayen, et de sa grand'mère, la maréchale de Noailles, exécutées le même jour sur le même échafaud, tenant tête à tant de malheurs avec la résignation d'une piété fervente, créant au milieu de sa propre détresse *l'Œuvre des Émigrés*, et parvenant à force de zèle à secourir bien des infortunes : il n'y a pas de récit plus triste et plus consolant à la fois. Deux autres figures se détachent dans ce tableau de famille : l'une est sa sœur, Mme de La Fayette, si héroïque et si simple dans son dévouement à son mari; l'autre est le général La Fayette lui-même, toujours calme, intrépide, inaltérable, assistant à la révolution comme à un naufrage qui ne doit pas dégoûter de la navigation, et conservant, sous les reproches ouverts ou tacites de ses compagnons d'exil, cette bonté affectueuse qui le rendait si séduisant dans l'intimité.

III. — BOURBONNAIS, NIVERNAIS ET MARCHE.

La généralité de Moulins (1), instituée en 1587 par Henri III, comprenait l'ancien Bourbonnais avec une partie du Nivernais et de la Marche; elle se divisait en sept élections, qui aujourd'hui forment huit arrondissemens : Moulins, Gannat et Montluçon en Bourbonnais, Nevers et Château-Chinon en Nivernais, Guéret et Evaux dans la Marche (2). De toutes les généralités, c'était peut-être la moins homogène; le Nivernais ne lui appartenait pas tout entier, puisque l'élection de Clamecy dépendait de la généralité d'Orléans, et celle de La Charité-sur-Loire de la généralité de Bourges. L'élection de Gannat avait été démembrée de l'Auvergne en 1630. La Marche était coupée en deux, l'élection de Bourganeuf appartenant à la généralité de Limoges. Evaux était la capitale d'un petit pays particulier qu'on appelait la Combraille. Ce n'est pas sans raison que Guy

(1) Il n'existe aucun document imprimé sur les assemblées provinciales de cette généralité. M. de Magnitot, préfet de la Nièvre, et M. Genteur, préfet de l'Allier, ont bien voulu m'ouvrir les archives de leurs départemens; je dois aussi des remerciemens à MM. Alary et Clairefond, membres de la *Société d'émulation* de Moulins.

(2) Evaux n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton; les deux nouveaux arrondissemens sont La Palisse dans l'Allier et Aubusson dans la Marche.

Coquille qualifiait le Bourbonnais *un pays composé en marqueterie et comme en mosaïque de plusieurs pièces rapportées.*

Cette organisation bizarre, qui avait succédé d'assez près à la confiscation des états du connétable de Bourbon sous François Ier, avait eu probablement pour but de dissoudre l'agglomération formée au centre de la France des domaines de cette puissante maison. L'ancienne unité avait péri, mais il ne s'en était pas formé une nouvelle; les parties qui la composaient n'avaient rien de commun; le système d'impôts n'était pas le même, le Nivernais et le Bourbonnais étant soumis à la grande gabelle, tandis que la Marche était rédimée de l'impôt du sel; des coutumes différentes les régissaient, et même sous le rapport religieux elles se partageaient entre quatre diocèses, ceux d'Autun, de Bourges, de Clermont et de Nevers; Moulins n'avait pas d'évêché. L'ensemble avait fort peu prospéré sous l'administration monarchique; la généralité de Moulins était plus pauvre encore que celle de Limoges.

On sait que Necker, qui cherchait à émanciper d'abord les provinces les plus malheureuses, avait créé une assemblée provinciale à Moulins pendant son premier ministère, en 1780. La résistance de l'intendant et du parlement fit échouer ce projet, qui avait reçu cependant un commencement d'exécution. L'assemblée instituée par Necker s'était réunie sous la présidence de l'évêque d'Autun, M. de Marbeuf : elle avait nommé sa commission intermédiaire et ses procureurs-syndics. La commission intermédiaire s'occupa, entre autres choses, de plusieurs desséchemens de marais, et fit faire une carte de la généralité, divisée en vingt-six arrondissemens ou districts; elle se sépara sur la signification qui lui fut faite de l'arrêt du conseil du 29 juillet 1781 qui *suspendait* ses pouvoirs. Le succès qu'obtinrent dans les années suivantes les deux assemblées provinciales du Berri et de la Haute-Guienne ne put qu'exciter des regrets particuliers dans cette généralité voisine, qui avait un moment joui des mêmes droits. L'édit du mois de juin 1787 y fut accueilli avec joie; mais, par une fatalité nouvelle, il n'y fut pas exécuté sur-le-champ. Ce qui amena ce retard fut la demande que fit le Nivernais d'une assemblée spéciale. Appuyée par l'évêque de Nevers, M. de Seguiran, et par le duc de Nivernais, qui était alors ministre, cette prétention finit par réussir; mais les négociations ne durèrent pas moins d'un an. Ce ne fut qu'au mois d'août 1788 que parurent les règlemens qui instituaient dans la généralité deux assemblées provinciales, l'une pour le Nivernais, l'autre pour le Bourbonnais et la Marche.

Celle du Nivernais se réunit la première, le 16 août 1788, dans la bibliothèque des révérends pères récollets, à Nevers, sous la présidence de l'évêque. Elle devait se composer de 24 membres.

Parmi les douze nommés par le roi, on peut remarquer, dans le clergé, l'abbé de Damas, doyen de l'église de Nevers, parent du duc de Damas-Crux, pair de France, et du baron de Damas, ministre des affaires étrangères sous la restauration; dans la noblesse, le comte de Langeron, qui prit, pendant l'émigration, du service en Russie, et devint gouverneur d'Odessa; dans le tiers-état, des avocats, des maîtres de forges, les maires des principales villes. M. Foullon de Doué, qui venait d'être nommé intendant de la province, ouvrit la session en qualité de commissaire du roi. « Le roi, dit-il, a calculé dans sa sagesse que communiquer son autorité n'était pas l'affaiblir; il a pensé que les émanations de la puissance royale, par l'effet d'une heureuse réaction, après avoir porté la vie aux extrémités du corps politique, reviendraient bientôt à leur propre foyer pour renouveler le principe de force et d'activité qui entretient l'harmonie entre toutes les parties d'un vaste empire. Vous vous rappellerez toujours avec reconnaissance que le roi vous a donné un témoignage particulier de son affection en divisant cette province de la généralité du Bourbonnais. J'ai pour garant du succès de votre administration, outre vos lumières et votre zèle pour la province, les connaissances et les vertus du ministre citoyen (le duc de Nivernais) qui s'honore de son nom et qui la gouverne. Et quel augure plus favorable pour le succès de vos travaux que de voir à votre tête un prélat auquel rien ne doit être étranger dans l'administration, depuis qu'à ses propres lumières, dont une province voisine (le Berri) a déjà éprouvé l'heureuse influence, il a réuni celles qu'il a puisées au sein d'une illustre assemblée présidée par le monarque lui-même! »

Cette allusion à l'assemblée des notables, où M. de Seguiran avait exercé une sérieuse influence, contenait plus qu'un compliment banal. L'évêque répondit par un discours qui témoigne des idées alors régnantes parmi les chefs du clergé. « Si jamais, monsieur, cette province a pu concevoir des espérances de prospérité, c'est dans le moment où son administration vous est confiée. Ses vœux s'étaient portés avec ardeur sur l'établissement d'une assemblée provinciale, et vous lui en apportez le bienfait. Elle désirait, avec le reste de la nation, qu'il plût au roi de convoquer les états-généraux de son royaume dans la situation actuelle des affaires publiques, et l'annonce de cette faveur nouvelle nous arrive avec vous. Le choix qui vous a placé dans cette généralité a été dicté par le vœu habituel du roi pour le bonheur de ses peuples. Nous en apercevons le gage dans votre amour connu pour la justice, dans l'esprit de conciliation qui vous distingue, *dans la qualité de grand propriétaire du Nivernais que vous partagez avec nous.* » Le nouvel intendant possédait en effet dans la province le riche marquisat de

La Tournelle, et cette circonstance semblait annoncer dans le gouvernement l'intention de choisir désormais des intendans attachés par leurs intérêts aux provinces qu'ils administraient.

Quoiqu'il ne soit rien resté de M. de Seguiran, tous les souvenirs de cette époque attestent son esprit supérieur. Quand le premier évêque de Nevers nommé sous la restauration prêta serment entre les mains de Louis XVIII, le roi lui dit : « Vous allez succéder à un homme bien remarquable. Si nous avions suivi les avis de M. de Seguiran, nous aurions évité les horreurs de la révolution. » Malheureusement, au moment où il présidait l'assemblée provinciale, il était bien près de sa fin : il mourut le 3 août 1789, à l'âge de cinquante ans, d'une fluxion de poitrine, en allant présider les élections aux états-généraux. Il fut remplacé par l'évêque de Sisteron, M. de Suffren-Saint-Tropez, frère du célèbre bailli de Suffren et auteur du canal qui fertilise encore les environs de Sisteron.

L'assemblée nomma au scrutin les douze membres qui devaient la compléter, ainsi que la commission intermédiaire et les procureurs-syndics. Elle divisa la province, pour l'organisation des assemblées secondaires, en six arrondissemens, dont les chefs-lieux furent Nevers, Château-Chinon, Saint-Pierre-le-Moutier, Decize, Moulins-Engilbert et Saint-Saulge, après quoi elle se sépara en s'ajournant au mois de novembre; mais cette seconde réunion, la seule qui dût être complète, n'a jamais eu lieu, tout ayant été mis bientôt en suspens par les préliminaires des états-généraux. Les opérations de la session préparatoire ne furent cependant pas tout à fait inutiles. La commission intermédiaire se réunit régulièrement jusqu'au 24 juillet 1790, sous la présidence de l'abbé de Damas, et dans le désordre qui suivit les premiers votes de l'assemblée constituante, elle fut la seule autorité reconnue dans la province.

Avant tout, l'assemblée avait voté des remerciemens au duc de Nivernais, à qui elle devait son existence; elle ne pouvait faire moins pour reconnaître un pareil service. Le duché de Nevers n'appartenait plus depuis longtemps à la maison de Gonzague; l'héritier de cette maison l'avait vendu au cardinal Mazarin, qui le laissa à son neveu, Julien Mancini, dont le petit-fils le possédait alors. Ce fief n'avait jamais été réuni à la couronne, de sorte que le duc y exerçait encore une partie de l'autorité féodale. Il en tirait de grands revenus qu'on évaluait à 350,000 livres, et qui provenaient surtout d'immenses étendues de forêts; il entretenait à ses frais une *chambre des comptes du domaine et duché-pairie de Nivernais et Donziais*, dont le procureur-général était investi de grandes attributions. Cette charge, remplie autrefois par le célèbre Guy-Coquille, appartenait alors au jurisconsulte Parmentier, auteur d'écrits estimés sur l'histoire locale, et qui rédigea en 1789 le cahier des *re-*

montrances des officiers de la chambre des comptes, un des plus remarquables par la vigueur des idées et du langage. En choisissant un pareil homme pour son fondé de pouvoirs, le duc avait montré la même générosité qu'en provoquant l'établissement de l'assemblée provinciale, qui ne pouvait manquer de mettre des bornes à son autorité et peut-être à ses revenus.

C'est qu'en effet Jules Mancini-Mazarin, duc de Nivernais, ministre d'état, pair de France, grand d'Espagne de première classe, l'un des quarante de l'Académie française, membre honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, était un des plus bienfaisans et des plus éclairés dans ce groupe de grands seigneurs libéraux qui formait le cortége du roi Louis XVI. Dès l'âge de dix-huit ans, il avait fait bravement la guerre; il remplit ensuite avec éclat trois grandes ambassades, à Rome, à Berlin et à Londres, où il négocia et signa la paix de 1763. Ce n'était toutefois ni vers la vie des camps ni vers les splendides exils de la diplomatie que le portait sa pente naturelle. Poète aimable et homme du monde accompli, il aimait mieux vivre à Paris, dans cette société polie où il brillait par la grâce exquise de son esprit et de ses manières. Il composait des fables et des poésies fugitives dans ce style facile et négligé, mais plein d'aisance et d'enjouement, que Voltaire avait porté à sa perfection, et il les lisait admirablement. Comme son ami le maréchal de Beauvau, que Marmontel appelait un *excellent académicien*, il prenait fort à cœur ses devoirs académiques. Les recueils du temps sont pleins de ses discours et de ses lectures; ce fut lui qui reçut Condorcet, l'abbé Maury, Target et plusieurs autres. Né en 1716, il avait alors soixante-douze ans et portait légèrement le poids des années. De cruelles épreuves assaillirent sa vieillesse. Sans héritiers mâles, il avait vu mourir le premier de ses gendres, le comte de Gisors, sur le champ de bataille de Crevelt; il vit finir plus misérablement le second, le duc de Brissac, gouverneur de Paris, assassiné à Versailles au mois de septembre 1792. Comme le duc de Charost, il refusa d'émigrer. Dépouillé de ses biens, jeté en prison et destiné à l'échafaud, il consolait sous les verrous, par des vers pleins d'une douce philosophie, ses compagnons de captivité. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, le citoyen Mancini, car c'est ainsi qu'on l'appelait alors, fut nommé président du collége électoral de la Seine et faillit être élu au corps législatif. Il mourut en 1798, à quatre-vingt-deux ans, après avoir fait sur lui-même ce dernier quatrain :

Je verrai Minos sans effroi;
Que peut-il reprendre en ma vie?
Le devoir fut ma seule loi,
Être aimé fut ma seule envie.

Le Nivernais ne formait que le tiers de l'étendue totale de la généralité; l'assemblée qui devait représenter le reste se réunit le 1er septembre 1788 dans la bibliothèque des doctrinaires, à Moulins. Le roi, se rendant aux vœux anciennement exprimés, venait de créer un évêché dans cette ville; mais la procédure canonique n'était pas encore terminée, et en attendant l'érection définitive, le roi avait nommé au futur évêché l'abbé Des Gallois de La Tour, doyen de l'église royale et collégiale de Moulins. C'est cet abbé de La Tour, évêque nommé de Moulins, qui fut désigné pour présider l'assemblée provinciale; il était fils du premier président du parlement de Provence, et avait été lui-même conseiller au parlement avant d'entrer dans les ordres. Les autres membres de l'assemblée furent pris autant que possible parmi ceux qui avaient fait partie de la première en 1780. Ils devaient être au nombre de 32. Le comte de Douzon, commandant de la province, figurait en tête de la noblesse. Comme celle du Nivernais, l'assemblée pourvut aux places vacantes dans son sein, nomma la commission intermédiaire et les procureurs-syndics, divisa la province en quatre départemens, dont les chefs-lieux étaient Moulins, Montluçon, Gannat et Guéret, et se sépara en s'ajournant au mois de novembre. Elle aussi ne devait plus se réunir; mais, comme en Nivernais, la commission intermédiaire resta en 1789 la seule autorité locale. On conserve aux archives de Moulins les procès-verbaux de cette commission, qui se réunit sous la présidence de l'abbé de La Tour jusqu'au 22 juillet 1790.

Quand on sut que le Dauphiné avait réclamé et obtenu, au lieu de l'assemblée instituée par le roi, des états provinciaux, cette nouvelle prit feu comme une traînée de poudre dans tout le royaume. La commission intermédiaire du Bourbonnais partagea l'entraînement général : elle écrivit aux assemblées de département pour les inviter à provoquer des états provinciaux sur le modèle du Dauphiné. L'assemblée du département de Moulins se réunit sous la présidence du marquis Des Gouttes, chef d'escadre des armées navales, le même à qui Arthur Young voulut un moment acheter le château et la terre de Riau. Le rapport fut présenté par le comte de Tracy, colonel du régiment de Penthièvre, déjà membre de l'assemblée provinciale du Berri, et qui siégeait à Moulins comme seigneur de Paray-le-Frésil. « Nous avons reconnu, dit-il, que le changement le plus utile que l'on pût faire à cette administration, c'était de faire en sorte qu'elle fût composée de véritables représentans de la nation, élus librement et légitimement par elle, au lieu de simples délégués du gouvernement tels que nous le sommes. N'ayant point dans ce moment cette qualité précieuse de fondés de pouvoirs de vos compatriotes, vous ne pouvez présenter vos délibérations

comme la volonté des habitans de cette province; mais en qualité de citoyens notables, animés de l'amour du bien public et soutenus par l'opinion publique, vous pouvez présenter vos vœux pour la constitution et l'administration qui vous paraissent les plus désirables pour cette province, et supplier le roi de former une assemblée des trois ordres où les idées préliminaires données par vous soient débattues, confirmées ou changées, et prennent le caractère sacré d'une volonté nationale. »

Un pareil langage réduisait à néant la constitution des assemblées provinciales. Suivait tout un plan d'organisation pour les états du Bourbonnais et de La Marche, une véritable charte en quarante-huit articles. Ces états devaient se composer de 96 députés au lieu de 32, dont 16 pour le clergé, 32 pour la noblesse et 48 pour le tiers-état. Tous les députés devaient être élus par des assemblées d'arrondissement, où les ordres seraient confondus. Les états devaient s'assembler de plein droit tous les ans dans la ville de Moulins, au mois de septembre, et élire eux-mêmes leur président. On se passait complétement de l'autorité royale, et le nom même de l'intendant n'était pas prononcé. Une réunion générale des citoyens des trois ordres se tint spontanément pour appuyer ce projet avec enthousiasme. A Montluçon, à Gannat, l'adhésion ne fut pas moins unanime. A Guéret, on vota le principe des états provinciaux, mais, comme à Aurillac, avec cette restriction que La Marche aurait ses états particuliers. La Marche avait eu en effet des états dans d'autres temps, et le seul aspect de cette contrée presque sauvage témoignait assez qu'elle n'avait pas gagné à sa réunion au Bourbonnais. La commission intermédiaire essaya de lutter contre ces tendances séparatistes, elle entreprit même de ramener le Nivernais; mais dès ce moment la généralité se partagea de fait entre les trois provinces qui ont formé les départemens actuels de l'Allier, de la Nièvre et de la Creuse.

L'abbé de La Tour ne prit jamais possession de son siége épiscopal. Ce n'était pas une petite affaire que la création d'un évêché sous l'ancien régime, puisqu'on ne pouvait lui constituer des revenus qu'aux dépens des siéges existans. Tout venait à peine de se terminer, quand survint la constitution civile du clergé. L'abbé de La Tour refusa de prêter serment, et cet évêché, dont la préparation lui avait coûté tant de peines, fut donné à un autre. Il émigra d'abord en Angleterre, puis en Italie, où il devint aumônier de Mesdames de France, tantes de Louis XVI. Après la restauration, il fut chargé d'aller chercher à Trieste les restes de ces princesses et de les ramener en France. Il fut nommé archevêque de Bourges au retour de ce pieux voyage.

IV. — BASSE-GUIENNE.

Presque tout le midi étant pays d'états, l'édit sur les assemblées provinciales ne pouvait y recevoir son exécution que dans les trois généralités de Bordeaux, d'Auch et de Perpignan. Nous arrivons ici à la province où l'institution rencontra dès son début l'opposition la plus vive et la plus inattendue.

La généralité de Bordeaux comprenait les quatre départemens actuels de la Gironde, la Dordogne, Lot-et-Garonne et les Landes, avec une partie du Gers; elle se divisait en six élections, dont les chefs-lieux étaient Bordeaux en Guienne, Périgueux et Sarlat en Périgord, Agen en Agenais, Condom en Condomois, Mont-de-Marsan dans les Landes ou *Lannes*. Chacune de ces élections avait une étendue extraordinaire; elles forment aujourd'hui dix-huit arrondissemens, tandis que, dans la plupart des provinces, le nombre des arrondissemens excède très peu celui des anciennes élections. Les trois quarts de la généralité n'offraient qu'un vaste désert; mais la ville de Bordeaux disputait à Lyon et à Marseille le second rang parmi les villes du royaume, et passait avec raison pour une des plus belles de l'Europe. Quand Arthur Young vint en France pour la première fois, il fut émerveillé de l'aspect de Bordeaux. « Malgré, dit-il, tout ce que j'avais lu ou entendu sur le commerce, les richesses et la magnificence de cette ville, elle surpassa beaucoup mon attente. Paris ne m'avait pas satisfait, car il n'est pas comparable à Londres; *mais on ne saurait mettre Liverpool en parallèle avec Bordeaux.* »

M. de Tourny, intendant de cette généralité pendant quinze ans, de 1743 à 1758, avait commencé d'immenses travaux, qui n'avaient d'autre défaut que de consacrer à de stériles embellissemens une trop grande part des ressources locales. Les *jurats* ou magistrats municipaux avaient fini par s'en inquiéter, et après une lutte assez vive l'intendant avait été rappelé et nommé conseiller d'état pour dissimuler sa disgrâce; mais l'impulsion donnée se continuait après lui. Le maréchal de Richelieu, gouverneur de Bordeaux, y tenait une cour presque royale, dont le faste donnait le ton. Les plus beaux monumens de cette ville datent de cette époque, entre autres le palais archiépiscopal, aujourd'hui hôtel de la mairie, et le fameux théâtre, chef-d'œuvre de l'architecte Louis; ce dernier édifice fut achevé en 1780. Louis XV avait cédé à la ville, à l'instigation du maréchal, 9,000 mètres de terrain sur l'esplanade du château Trompette, pour y construire la nouvelle salle, avec permission de vendre l'excédant du terrain pour subvenir aux frais de

construction. Cette vente avait produit 840,000 livres, elle fournit environ le tiers de la dépense. Les terrains achetés servirent à bâtir des hôtels qui font encore l'ornement de Bordeaux.

Un immense commerce rendait possible tout ce luxe. La seule île de Saint-Domingue, la plus riche des colonies, alimentait un va-et-vient annuel de 200 millions, dont Bordeaux prenait la plus grande part. Le récent traité avec l'Angleterre venait de donner un nouvel essor à cette prospérité. En 1789, l'exportation totale des vins atteignit 120,000 tonneaux. Le port était sans cesse sillonné de navires. Louis XVI venait même d'y établir une ligne de paquebots transatlantiques: un arrêt du conseil, du 16 juillet 1786, portait que vingt-quatre bâtimens, nommés *paquebots du roi*, feraient à l'avenir un service régulier entre la France et les deux Amériques; les deux ports désignés pour les recevoir étaient Bordeaux et Le Havre. Les premiers partirent dans les premiers mois de 1787, et les départs se succédèrent tous les quinze jours jusqu'au moment où tout s'arrêta.

Pour célébrer ces nouveaux progrès, on avait projeté des embellissemens nouveaux. Le fort du château Trompette, cette bastille de Bordeaux, venait d'être cédé par le roi à une compagnie de spéculateurs qui le démolissaient pour mettre à la place un vaste et magnifique quartier. « J'ai vu les plans, dit Arthur Young, et si on les exécute, ce sera le plus beau développement qu'ait reçu aucune ville en Europe. » Dans le discours prononcé par M. de Calonne à l'ouverture de l'assemblée des notables, le ministre citait avec orgueil cette entreprise parmi celles qui devaient illustrer le règne : « La superbe place qui s'érige à Bordeaux, *sur les ruines d'une inutile forteresse*, procurera un des plus beaux points de vue de l'univers. » Ces mots n'avaient rien d'exagéré; le plan, dû encore au génie de l'architecte Louis, consistait en une place demi-circulaire de cent cinquante toises de diamètre, où treize rues, dont chacune portant le nom d'un des nouveaux états de l'Amérique du Nord, devaient déboucher par treize arcs de triomphe; au milieu devait s'élever une colonne de cent quatre-vingts pieds de haut, surmontée de la statue du roi et nommée la colonne *Ludovise* en souvenir de la colonne Trajane (1). Cet ensemble monumental, se déployant le long du port, en face du fleuve chargé de navires, aurait présenté en effet un coup d'œil sans rival.

Devant ces splendeurs de sa capitale, le reste de la province disparaissait un peu. On ne peut pas dire cependant que tout y fût négligé. La culture de la vigne se répandait rapidement, et le

(1) La colonne de la place Vendôme, élevée plus tard, n'a que cent trente pieds.

temps n'était plus où M. de Tourny lui-même, trompé par de faux systèmes, demandait au gouvernement d'empêcher de planter des vignes. Dans les landes, de grandes entreprises de défrichement et de culture se tentaient, et l'ingénieur Brémontier imaginait, pour arrêter le flot envahissant des dunes, les plantations de pins qui ont immortalisé son nom; la première se fit en 1786. De grands travaux, entrepris par ordre du roi, avaient pour but d'améliorer la navigation du fleuve; le célèbre phare de Cordouan, à demi détruit par les vents et les flots, sortait de ses ruines pour s'élever plus haut encore. Un puissant esprit d'indépendance locale se développait sous l'influence de la richesse; l'éloquence s'unissait aux autres arts, et le barreau de Bordeaux renfermait des talens qui ont éclaté plus tard à la tribune nationale. Il semble donc que l'institution d'une assemblée provinciale dût y être très bien reçue. Ce fut le contraire qui arriva.

Diverses causes amenèrent cet échec. La principale fut l'attitude inquiète et séditieuse que prenait depuis quelque temps le parlement de Bordeaux. Ce corps aurait dû avoir pour Louis XVI des sentimens de reconnaissance, car il venait d'être rappelé de l'exil dont l'avait frappé Louis XV; mais il avait conservé de sa lutte et de sa victoire un excès d'orgueil. Aucun acte de l'autorité royale ne pouvait plus obtenir son approbation. Par l'article 6 de l'édit sur les assemblées provinciales, le roi se réservait le droit de déterminer par des règlemens particuliers la composition et les fonctions de chacune de ces assemblées. C'est à cet article que s'attacha le parlement de Bordeaux pour refuser l'enregistrement; il prétendit ne pouvoir juger les nouvelles institutions en pleine connaissance de cause, et demanda que le roi lui fît connaître préalablement ces règlemens particuliers, comme si l'expérience du Berri et de la Haute-Guienne ne suffisait pas. Le parlement de Paris, qu'on ne pouvait accuser d'une déférence excessive, n'y avait pas mis tant de façons, et presque toutes les cours du royaume avaient également enregistré l'édit sans élever cette difficulté.

Le roi ne fit aucune réponse au parlement de Bordeaux, et se contenta de faire publier dans chaque généralité le règlement qui la concernait. Cette publication ne satisfit pas le parlement; le 8 août il rendit son arrêt pour défendre à l'assemblée du Limousin de se réunir. Quatre jours après, le conseil d'état cassait cet arrêt comme attentatoire aux droits du roi et contraire au bien de ses peuples, et le 18 le parlement en rendait un autre qui confirmait le premier en des termes encore plus forts : « Considérant que les ennemis de l'état chercheraient en vain à calomnier les vues du parlement, que sa justification est dans sa conduite; que les peuples de ce ressort,

accablés sous le poids des impôts, ne se méprendront pas sur les vrais motifs qui attirent au parlement sa disgrâce; qu'il n'aurait pas eu la douleur de voir son zèle noirci aux yeux de la nation, *si un administrateur infidèle* (M. de Calonne) n'eût épuisé le trésor de l'état, et si, *pour opérer la ruine des peuples*, il ne se fût efforcé d'enlever au parlement la confiance publique et l'estime du seigneur roi; que, dans l'état déplorable où se trouvent les finances, tous les projets des ministres, *même ceux qui paraissent les plus avantageux aux peuples*, semblent n'avoir pour but que la fiscalité et l'augmentation de l'impôt; qu'à l'aspect des malheurs *qui menacent la propriété*, malheurs que l'assemblée des états-généraux peut seule prévenir, chaque citoyen porte des regards inquiets sur le parlement, la cour, ne voyant dans l'arrêt du conseil qui casse l'arrêt du parlement aucun caractère légal, puisqu'il n'est pas revêtu de lettres patentes, a persisté et persiste, *sous le bon plaisir du roi*, dans son arrêt du 8 du présent mois. »

Cette fois la longanimité de Louis XVI fut poussée à bout : il fit délivrer des lettres patentes portant translation du parlement à Libourne; mais la cour, qui avait refusé de reconnaître l'arrêt du conseil, sous prétexte qu'il n'était pas revêtu de lettres patentes, ne respecta pas davantage sous cette nouvelle forme l'autorité du roi, et, tout en se rendant à Libourne, elle protesta. Il fallut que le comte de Brienne, commandant de la province sous le maréchal de Richelieu absent, se rendît à Libourne pour faire enregistrer militairement les lettres patentes. Ce coup d'autorité souleva une vive irritation, l'opinion locale prit parti pour le parlement. Les *jurats* de Bordeaux adressèrent les premiers une plainte au roi, la cour des aides vint ensuite, le parlement lui-même renouvela ses doléances le 31 octobre. Des événemens qui auraient dû le calmer s'étaient pourtant accomplis dans l'intervalle; les assemblées provinciales se réunissaient dans toute la France, et les membres les plus considérables des autres cours avaient généralement consenti à en faire partie. Le roi venait de révoquer ses deux édits pour l'établissement d'une subvention territoriale et de l'impôt du timbre. Il ne s'agissait donc plus d'enregistrer de nouveaux impôts; tout se bornait à l'augmentation des vingtièmes demandée aux assemblées provinciales et qu'elles pouvaient refuser; le ministère avait d'ailleurs annoncé l'intention d'adresser aux parlemens les règlemens des assemblées provinciales, quand ils seraient devenus définitifs. Ces concessions ne firent que rendre le parlement de Bordeaux plus arrogant dans ses exigences.

Ce même parlement avait demandé dans d'autres temps l'institution des assemblées provinciales. Voici ce qu'on lisait dans ses

remontrances au roi en 1779 : « Qu'il soit permis, sire, à votre parlement de Bordeaux de présenter à votre majesté un plan qui réunirait tous les ordres de l'état, qui simplifierait l'administration intérieure du royaume, qui ramènerait l'agriculture, le commerce et les arts, qui élèverait l'âme par le sentiment intérieur de la liberté, qui mettrait dans les impositions une répartition juste et proportionnelle, qui anéantirait la corvée, et qui, en faisant la félicité des particuliers, ferait la gloire, le bonheur et la force des rois. Ce plan, sire, est celui que votre majesté a fait exécuter dans quelques provinces; c'est le rétablissement de l'ordre municipal et des pays d'états dans l'étendue de ce ressort. Si la France tient compte au grand prince qui a donné le jour à Louis XV du projet qu'il avait formé de mettre toute la France en pays d'états, quels seraient les sentimens de toute la nation pour le roi qui réaliserait ce projet! » En 1784, à propos d'un mémoire publié par l'intendant, M. Dupré de Saint-Maur, où il accusait le parlement d'avoir voulu maintenir la corvée pour les chemins, la cour de Bordeaux était revenue à la charge. « Dans les remontrances que vous fîtes en 1779, disait le magistrat qui porta la parole, vous suppliâtes le roi d'établir dans votre ressort les administrations provinciales. Une des premières opérations de ces assemblées eût été sans doute l'abolition de la corvée et la répartition sur tous les ordres de citoyens des sommes nécessaires pour la construction et l'entretien des chemins; vous l'aviez même annoncé dans vos remontrances. » Et trois ans seulement après cette dernière délibération, quand le roi accordait ce qu'on avait réclamé avec tant d'instance, cette même cour se déclarait avec violence contre sa propre demande! Et par un entraînement plus déraisonnable encore la cour des aides, le corps municipal, la ville presque entière, l'appuyaient dans sa résistance!

Il semble, quand on lit aujourd'hui les pièces de ce singulier débat, qu'il s'agisse d'un coup de despotisme qui viole et confisque tous les droits, et on a besoin de se redire à tout moment que c'est bien à propos des assemblées provinciales qu'éclate ce débordement, c'est-à-dire de l'acte le plus sage, le plus libéral, le plus utile, de la concession la plus décisive qu'ait jamais faite aucun gouvernement absolu. Pour se mettre à l'abri derrière un vœu national, le parlement réclamait les états-généraux, mais l'un n'empêchait pas l'autre; les assemblées provinciales étaient au contraire la plus sûre préparation aux états-généraux, accordés en principe par le roi, et qui ne pouvaient tarder longtemps. C'est ce que le garde des sceaux, M. de Lamoignon, ne manqua pas de faire remarquer dans sa réponse au parlement. « Perdant de vue l'objet principal de la formation des assemblées provinciales, vous faites

regarder les règlemens qui doivent les diriger comme devant émaner de l'assemblée de la nation. *La nation sera assemblée*, elle le sera par la volonté du roi, elle le sera au plus tard en 1791 (1), *d'après sa parole sacrée*, et sa majesté recevra de la nation le témoignage de reconnaissance qu'elle lui doit pour le grand bienfait dont vous révoquez en doute l'utilité. Quand nos rois ont établi les parlemens, ils ont voulu instituer des officiers chargés de la distribution de la justice, et non pas élever dans leurs états une puissance rivale de l'autorité royale. Vous vous plaignez de la forme et de l'effet de votre translation; vous prétendez que c'est contrevenir au traité passé entre Charles VII et les états de Guienne en 1451, et vous taisez qu'en 1462, lors du rétablissement du parlement de Bordeaux par Louis XI, il est dit dans les lettres que la résidence serait à Bordeaux tant qu'il plairait au roi, *quamdiu nostræ placuerit voluntati*. Si la justice est interrompue, vous ne pouvez en accuser que vous-mêmes. Vous n'avez rempli à Libourne aucun de vos devoirs. Vous invoquez le serment que vous avez fait d'observer les ordonnances; elles vous enjoignent de rendre sans interruption la justice aux sujets du roi. »

La cour riposta avec une nouvelle violence; les avocats s'en mêlèrent et signèrent une adresse au roi pour demander le rappel du parlement. Il n'y eut pas jusqu'aux étudians de l'université qui ne se crussent autorisés à envoyer au garde des sceaux leur protestation. Pour vaincre cette opposition, le gouvernement eut recours aux vieilles armes du pouvoir absolu : il exila les deux syndics de l'ordre des avocats. Les protestations redoublèrent.

Les nouvelles remontrances du parlement, en date du 4 mars 1788, contenaient de nobles principes exprimés en termes solennels. On y disait qu'en France tout, *jusqu'au nom de la nation*, rappelait l'idée de la liberté, que de tous les hommes les rois étaient ceux qui avaient le plus besoin de l'autorité des lois, que les ordres arbitraires et les lettres de cachet étaient incompatibles avec l'exercice de la justice, etc., vérités éclatantes sans doute, mais qui n'étaient guère à leur place. C'était à Louis XV, en plein despotisme, qu'il fallait tenir ce langage; sous son successeur, il fallait plutôt ménager l'autorité royale, battue en brèche de tous les côtés et travaillant elle-même à se désarmer. Les autres parlemens n'en vinrent pas moins au secours du parlement de Bordeaux, et Louis XVI vit partout ses intentions méconnues par ceux qui auraient dû lui servir d'appui. Alors survinrent les fameux édits de

(1) Ce délai avait paru nécessaire pour laisser aux assemblées provinciales le temps de s'asseoir; l'impatience générale fit avancer de deux ans la convocation.

mai 1788 sur la formation des grands bailliages, sur la suppression des tribunaux d'exception, sur la réforme de la procédure criminelle, sur l'établissement de la cour plénière, qui avaient pour but de réduire l'autorité des cours souveraines (1). Le parlement de Bordeaux refusa naturellement de les accepter. Le comte de Fumel, commandant de la province après M. de Brienne, se rendit à Libourne pour les faire enregistrer de force; cette formalité accomplie, le roi permit au parlement de rentrer à Bordeaux, où l'attendait une réception triomphale.

Ainsi finit cette triste querelle; mais le moment de former l'assemblée provinciale était passé. Il ne paraît pas qu'on ait seulement essayé de la convoquer. L'archevêque de Bordeaux, qui aurait dû la présider, était M. Champion de Cicé, disciple de Turgot et ami de Necker, qui avait déjà présidé avec tant d'éclat l'assemblée de la Haute-Guienne. Ce prélat venait de faire partie de l'assemblée des notables, il allait bientôt être élu aux états-généraux, dont il fut pendant les six premiers mois un des membres les plus importans; personne n'avait l'esprit plus libre et plus éclairé, et nul doute que, sous sa direction, l'assemblée provinciale de la Basse-Guienne n'eût rendu les plus grands services.

On pouvait aisément en juger par ce qu'avait déjà fait M. de Cicé depuis qu'il occupait son siége archiépiscopal. A Bordeaux comme à Rodez, il déployait une rare activité. Parmi les établissemens fondés par lui se trouvait l'école des sourds-muets, dirigée par le célèbre abbé Sicard. C'est avec les secours et d'après les conseils de l'archevêque que l'abbé Sicard avait fait le voyage de Paris pour apprendre de l'abbé de l'Épée son ingénieuse méthode. L'école qu'il institua à son retour s'ouvrit au mois de janvier 1786. Appelé plus tard à Paris pour succéder à l'abbé de l'Épée, il n'oublia jamais ce qu'il devait à son premier appui. En politique, M. de Cicé ne donnait pas moins l'exemple d'une résolution hardie et intelligente. En revenant de l'assemblée des notables, où il prit une grande part à la constitution des assemblées provinciales, il avait réuni tout son clergé, et là, dans des termes fort nets, il n'avait pas dissimulé que le moment était venu pour les deux premiers ordres de renoncer à leurs priviléges. Il fit plus encore en 1789 : il se mit, avec l'archevêque de Vienne, à la tête de la majorité du clergé qui se réunit au tiers-état.

Quand on eut ainsi manqué l'occasion d'avoir une représentation locale, on se prit à le regretter. La noblesse de la province se réu-

(1) Ce n'est pas ici le lieu d'examiner en détail ces édits, qui précipitèrent la révolution en voulant la prévenir. Disons seulement que l'institution des grands bailliages est devenue plus tard celle des cours d'appel. Ils devaient être au nombre de 47.

nit au mois de juin 1788, et signa une adresse au roi pour demander le rétablissement des anciens états, suivant le mot d'ordre donné par l'Auvergne et le Dauphiné. Dans ce mémoire, mélange bizarre de souvenirs féodaux et de théories radicales, on parlait de tout, de la cour plénière, des parlemens, des justices seigneuriales, des états-généraux, et enfin des états provinciaux. « La Guienne en particulier, sire, a toujours joui de l'avantage d'accorder librement des aides à ses souverains. En 1355, le prince de Galles assembla les états d'Aquitaine à Bordeaux, pour délibérer sur les secours qu'on pouvait accorder au roi de Castille. En 1367, il réunit les états-généraux de cette province à Niort, en Poitou. Peu de temps après, il les assembla encore à Angoulême. On lui accorda l'aide qu'il demandait, mais à condition qu'il reconnaîtrait tous les priviléges de la Guienne, ce qu'il fit par lettres patentes. En réunissant la Guienne à la couronne, Charles VII n'anéantit point ces priviléges; le traité de 1451 les confirma au contraire dans les termes les plus forts. En conséquence, nos rois ont souvent assemblé les états-généraux de la province. Le prince Charles, frère de Louis XI, les tint à Bordeaux en 1469. En 1521, ils furent réunis pour la rédaction de la coutume; en 1589, le maréchal de Matignon les assembla encore à Moissac : de sorte que la Guienne a toujours joui, comme le reste du royaume, et par conséquent doit jouir encore du droit *inaliénable et imprescriptible* de s'imposer elle-même. »

Ce langage laisse percer les prétentions qui avaient poussé les Bordelais à la résistance. L'étendue de la généralité de Bordeaux paraissait trop petite à l'orgueil local; on voulait reconstituer l'ancienne Aquitaine, en y comprenant le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge, la Gascogne, la Haute-Guienne, le Limousin, c'est-à-dire le ressort entier du parlement, et les délibérations des assemblées provinciales étant soumises à l'approbation du roi, on ne se trouvait pas assez libre, assez indépendant, assez *souverain*. On ne se contentait même pas du nom d'états provinciaux, on voulait ressusciter les états *généraux* de la Guienne (1). Importées en Auvergne par La Fayette, ces idées n'étaient pour lui qu'une fantaisie d'esprit, inspirée par le souvenir de la fédération américaine, et qu'il abandonna bientôt. A Bordeaux, elles avaient une réalité bien autrement vivante. Telles que Louis XVI les avait constituées, les assemblées provinciales conciliaient admirablement les droits des provinces avec l'unité de la monarchie. Tels qu'on les demandait à Bordeaux en 1788, les états provinciaux conduisaient tout droit à une fédéra-

(1) *Recherches sur le droit public et les états-généraux de Guienne*, par l'avocat Lumière, Bordeaux 1788.

tion de dix ou douze grandes provinces, et personne ne reculait devant cette conséquence.

On sait ce que Bordeaux a gagné à un pareil rêve. La révolution venue, tout son commerce disparut; ces quais si animés sont devenus déserts, la population a reculé, la vie s'est éteinte. Le sang de ces hardis parlementaires, de ces éloquens avocats qui traitaient si mal le gouvernement réformateur de Louis XVI, a coulé par la hache ou par le suicide. Sous l'empire, le blocus continental a fini de tout étouffer. Cette ville, qui avait tant contribué par ses députés à l'établissement de la république et à la guerre contre l'Europe, a salué une des premières d'acclamations enthousiastes le retour de la royauté et de la paix. Depuis 1815, elle a reconquis à peu près son ancienne activité, mais sans regagner le temps perdu. La population n'y a pas tout à fait doublé : elle a passé de 90,000 à 150,000, tandis qu'à Liverpool elle a décuplé (de 60,000 à 600,000). C'est maintenant le tour de la ville française de ne pouvoir supporter la comparaison avec le port anglais qu'elle dépassait en 1787, et quant au reste de la généralité, d'immenses solitudes incultes s'étendent toujours jusqu'aux portes de la splendide cité.

V. — GASCOGNE.

La généralité d'Auch comprenait à peu près les deux départemens actuels du Gers et des Hautes-Pyrénées, avec des fractions des départemens voisins. Elle se divisait en cinq élections, Auch, Lomagne, Rivière-Verdun, Comminges et Astarac, qui forment aujourd'hui huit arrondissemens, Auch, Mirande, Lectoure et Lombez dans le département du Gers, Castel-Sarrasin dans le département de Tarn-et-Garonne, Muret et Saint-Gaudens dans la Haute-Garonne, Saint-Girons dans l'Ariége. Le reste, comprenant la Bigorre, les Quatre-Vallées et le petit pays du Nébouzan, enclavé dans le Comminges, c'est-à-dire le département actuel des Hautes-Pyrénées, avec une petite partie de la Haute-Garonne, était pays d'états, et par conséquent s'administrait à part. Formée dans son ensemble de contrées montagneuses et complétement délaissée par le gouvernement central, cette généralité passait pour la plus pauvre et la moins peuplée; elle ne contenait, d'après Necker, que 603 habitans par lieue carrée.

On fut plus sage à Auch qu'à Bordeaux, et on s'en trouva bien. Quoique la généralité appartînt au ressort du parlement de Bordeaux, il n'y fut tenu nul compte de l'arrêt de défense. L'assemblée provinciale répondit avec empressement à l'appel du roi. Elle se composait de 40 membres. L'archevêque d'Auch, M. de La Tour-

du-Pin-Montauban, la présidait. Après lui venaient, dans le clergé, l'évêque de Lescar (M. de Noé) comme abbé de Simorre, l'évêque de Lectoure (M. de Cugnac), l'évêque de Comminges (M. d'Osmont) et l'évêque de Couserans (M. de Lastic); dans la noblesse, le marquis d'Angosse, gouverneur et grand-sénéchal d'Armagnac, nommé plus tard aux états-généraux, le comte de Noé, le comte de Montesquiou-Fezensac, frère aîné de l'abbé de Montesquiou, un président du parlement de Toulouse et un avocat-général au même parlement, M. de Catelan, dont l'arrestation et la captivité allaient bientôt faire tant de bruit. L'intendant de la généralité, M. Bertrand de Boucheporn, était commissaire du roi. Les procureurs-syndics élus furent, pour les deux premiers ordres, l'abbé d'Arrêt, grand-vicaire d'Auch, et pour le tiers-état M. Boubée, avocat au parlement et juge-général de l'archevêché.

Cette généralité n'en formait qu'une autrefois avec celle de Montauban; on les avait séparées en 1716. Quand M. d'Étigny en fut nommé intendant en 1751, il la trouva dans l'état le plus misérable. Sans routes, sans industrie, sans commerce, réduite aux seules ressources d'une agriculture sans débouchés, elle ne parvenait qu'avec des efforts inouis à réunir le numéraire suffisant pour payer l'impôt. L'administration de M. d'Étigny dura seize ans; il mourut en 1667. Ce fut un des précurseurs de Turgot. Il provoqua l'établissement d'une société d'agriculture à Auch, une des premières qui furent fondées après celle de Paris. Il traça un grand système de routes qui traversaient la province dans tous les sens, et en fit exécuter une partie avec le seul secours des corvées. Grâce à lui, le pays put exporter une quantité croissante de ses produits pendant les dernières années de Louis XV. Comme M. de Tourny à Bordeaux, mais dans un cadre plus étroit, il dota son modeste chef-lieu de nombreux embellissemens. La ville d'Auch lui a érigé une statue.

Les principaux soins de l'assemblée d'Auch se portèrent sur les travaux des chemins, si importans pour une contrée qui n'avait point de rivières navigables, et où de nombreuses chaînes descendant des Pyrénées interceptaient les communications. Reprenant l'œuvre de M. d'Étigny, elle poursuivit le réseau commencé, mais sans engouement et sans précipitation. On sent dans ses délibérations qu'elle est avant tout préoccupée du désir d'aggraver le moins possible les charges publiques. Elle n'entendit pas moins de *huit* rapports du bureau des chemins sur tous les détails de ce service. Le nouvel édit, qui ordonnait la conversion de la corvée en une prestation en argent, excitait une certaine rumeur dans la province, où l'argent était rare; elle demanda au roi l'autorisation de substituer au rachat forcé l'option volontaire.

Encore aujourd'hui, le département du Gers n'a véritablement que deux produits, les blés et les vins, mais il possède la plus grande culture de blé qu'il y ait en France, et il occupe le quatrième rang pour l'étendue de ses vignobles; il n'a avant lui que l'Hérault, la Charente-Inférieure et la Gironde. Il peut jeter, année commune, dans la circulation générale, déduction faite de sa propre consommation, 500,000 hectolitres de blé et un million d'hectolitres de vin, soit en nature, soit converti en eau-de-vie. Ces énormes masses des denrées les plus encombrantes exigent les moyens de transport les plus perfectionnés, et il n'a eu longtemps que les plus défectueux. On peut dire sans exagération que, s'il avait été placé sur le bord de la mer ou seulement traversé par quelque grand fleuve, la richesse totale y aurait au moins quadruplé. Il pourrait aisément récolter le double de sa production actuelle, et en 1787 il en récoltait à peine la moitié, faute d'un écoulement suffisant. Le vin surtout, qui semble destiné à faire de plus en plus sa richesse, n'y atteignait qu'un prix illusoire; de nos jours même, on l'a vu souvent à 5 francs l'hectolitre.

D'un autre côté, cette région a toujours été sujette, par sa position au pied des montagnes, à deux grands fléaux, la grêle et l'inondation, et de fréquentes épizooties, résultat inévitable des brusques alternatives dans la production des fourrages, la désolaient périodiquement. L'assemblée provinciale s'occupa de ces diverses questions avec cette prudence pratique qui cherche les véritables remèdes. L'élection d'Astarac, la plus exposée à la grêle, ayant sollicité des secours extraordinaires qui ne pouvaient être demandés qu'à l'impôt ou à l'emprunt, *non moins fâcheux l'un que l'autre*, l'assemblée les ajourna; elle se borna à voter des remises de taille en faveur des plus pauvres cultivateurs atteints par le fléau. Toujours animée du même esprit d'économie, elle n'hésita pas à demander la suppression des haras et de la pépinière royale fondée par M. d'Étigny (1). « Multiplier les chevaux de belle race ou corriger les défauts de l'espèce dominante, disait le bureau du bien public, tel est depuis longtemps l'objet des dépenses et des règlemens des haras. Tant d'efforts n'ont produit aucune amélioration bien sensible. Colbert lui-même, ce ministre habile, ne put mettre cette partie dans un état florissant. En vain fit-il venir des étalons de toutes les parties de l'Europe connues par la beauté de leurs chevaux, tout ce zèle n'eut qu'un succès passager. Le haras créé au Rieutord en faveur de cette province en est une preuve non équi-

(1) Il est à remarquer que le nom de M. d'Étigny n'est jamais prononcé dans les procès-verbaux; son administration passait sans doute pour dépensière.

voque : il est tombé quelques années après son établissement, sans nous avoir procuré un avantage réel. Cette partie est administrée, sous l'autorité du directeur-général, par deux inspecteurs, dont l'un a 1,200 livres d'appointemens et l'autre 1,000 livres, et dont les fonctions consistent à faire deux fois par an une revue générale de leurs départemens respectifs. Il y a de plus deux gardes-haras, dont les appointemens sont de 600 livres, et cinquante-cinq gardes-étalons, qui n'ont point de gages, mais qui reçoivent de chaque propriétaire de jument 3 livres et un boisseau d'avoine pour chaque saut, et qui jouissent encore de plusieurs priviléges et exemptions. Malgré la vigilance et le zèle de ceux qui sont préposés à l'exécution des règlemens, nous ne pouvons nous dissimuler que l'espèce des bons chevaux diminue et dépérit tous les jours. Contens des exemptions et des distinctions attachées à leur état, les gardes se mettent peu en peine d'entretenir leur étalon et le font servir à des travaux trop fatigans. Une liberté indéfinie serait plus avantageuse que ces règlemens, dont il est si aisé d'abuser. Qui sait si le roi ne consentirait pas à détruire ce privilége exclusif, dont l'effet a été d'anéantir la reproduction des bons chevaux? »

Des raisons analogues étaient invoquées contre la pépinière. « L'objet du gouvernement, disait le même bureau, en établissant la pépinière publique, est de procurer les moyens de multiplier les plantations en fournissant gratuitement des plants de la meilleure qualité. La pépinière d'Auch coûte annuellement 3,370 livres : son objet principal est de fournir des arbres pour planter sur les grands chemins; mais l'expérience a démontré que les règlemens faits à ce sujet n'ont jamais eu d'exécution, et plusieurs pensent qu'ils seraient aussi préjudiciables au bon état des routes que nuisibles aux propriétés riveraines. Quant aux arbres fruitiers, l'expérience a fait encore reconnaître aux particuliers que les plants les moins chers étaient ceux qu'un marchand avait intérêt de fournir de bonne qualité. L'administration du Languedoc a jugé les pépinières inutiles au progrès des plantations; celle de la Haute-Guienne a sollicité vivement la suppression de cet établissement. Nous pensons aussi que le commerce libre des arbres procurera tout ce qui sera nécessaire, et que les fonds employés pour l'entretien de la pépinière royale d'Auch peuvent recevoir une destination plus utile. »

Jusqu'en 1775, le privilége des messageries et voitures publiques, réuni à la ferme générale des postes, ne s'était pas étendu à la province; on y jouissait d'une liberté qui avait facilité l'établissement de moyens de transport à bon marché. Introduit depuis 1775, le privilége avait amené ses conséquences ordinaires. Armés de règlemens vexatoires, les fermiers prétendaient prélever des droits et

empêcher la circulation sur les routes où ils n'avaient pas établi de voitures. L'assemblée supplia le roi de rendre à la province son ancienne liberté pour les transports, et, en attendant l'expiration des engagemens pris, d'ordonner que les droits ne seraient perçus au profit des fermiers que sur les routes où ils auraient établi un service régulier. Comme moyen de parer aux inondations, elle prépara le redressement et le curage des rivières; mais là encore elle refusa de s'engager dans des dépenses précipitées : elle demanda aux communes riveraines de s'imposer elles-mêmes, promettant d'accorder de son côté des secours, soit sur les fonds des ateliers de charité, soit sur ceux affectés à la navigation. A propos de ce dernier service, elle remarqua les frais excessifs de l'administration, qui absorbaient en appointemens 7,400 livres par an sur 37,000, et annonça l'intention d'en économiser une partie.

Pour les vingtièmes, elle accepta avec empressement l'offre d'un abonnement, en demandant une réduction de 200,000 livres sur le chiffre. La taille était *réelle* dans la province, c'est-à-dire que les biens roturiers y étaient seuls assujettis. Le cadastre de 1669, qu'elle avait en commun avec la Haute-Guienne, devenant tous les jours plus défectueux, la Haute-Guienne en avait fait faire un autre sous la direction de M. de Richeprey. L'assemblée d'Auch hésita à suivre cet exemple, qui entraînait d'assez grands frais; elle commença par adopter tous les autres moyens mis en usage dans la province voisine pour améliorer la perception de la taille et de ses accessoires, pour diminuer les frais de contrainte, pour alléger le fardeau de la capitation et de ce qu'on appelait les *droits réservés*. Dans aucune de ces délibérations, elle ne manquait de rappeler au gouvernement que cette généralité, la plus pauvre de toutes, méritait des ménagemens particuliers, et qu'elle payait déjà plus que sa part dans la levée générale des impôts.

Cette épargne scrupuleuse de l'argent des contribuables, cette aversion éclairée pour toute espèce de monopole, comme pour tout gaspillage administratif, font d'autant plus d'honneur à l'assemblée provinciale d'Auch, qu'il ne s'y mêlait jamais aucun mot amer. La portion de la France qui aurait eu le plus le droit de se plaindre donnait l'exemple de la plus entière confiance dans les intentions paternelles du roi. Cette généralité a beaucoup perdu en cessant de s'administrer elle-même. Le concordat a supprimé les quatre évêchés qui formaient cortége au siége archiépiscopal d'Auch, et deux des villes qui les renfermaient, Saint-Bertrand-de-Comminges et Saint-Lizier-de-Couserans, ne sont plus que des villes mortes. Le département du Gers n'a gagné que bien peu d'habitans depuis 1787 malgré ses ressources naturelles. On n'a fait, pour améliorer le ré-

gime de ses rivières, que des efforts tardifs et bien vite interrompus, et il a été complétement oublié jusqu'ici dans la distribution des voies ferrées, tandis que d'autres parties du territoire abondent en canaux et en chemins de fer exécutés aux frais de la communauté.

VI. — ROUSSILLON.

La généralité de Perpignan avait longtemps compris le Roussillon et le comté de Foix, le comté de Foix en avait été détaché en 1783, et elle n'embrassait plus que le Roussillon avec ses annexes ordinaires, la Cerdagne et le Conflent, c'est-à-dire le département actuel des Pyrénées-Orientales. Réunie à la France par Richelieu, cette ancienne possession espagnole n'avait pas conservé d'administration provinciale indépendante; mais l'esprit municipal y était très puissant comme dans tous les pays autrefois soumis à la domination romaine. Institutions et mœurs, tout y avait un caractère fortement démocratique. L'importance de Perpignan comme ville frontière y avait fait établir un gouvernement militaire, et le gouverneur, le maréchal de Mailly, avait conquis une grande popularité par l'éclat de son administration.

L'assemblée provinciale du Roussillon se composait de 28 membres pour une population totale d'un peu plus de 100,000 âmes; elle avait pour président l'évêque d'Elne. Dans le clergé siégeaient encore don Louis de Campredon, grand-sacristain de l'abbaye de Saint-Michel de Cuixa, et dom de Gispert, prieur claustral de l'abbaye d'Arles; dans la noblesse, don Pierre de Margarit, marquis d'Aguilar, et don Abdon-Sennen de Ros, comte de Saint-Feliu; dans le tiers-état, des consuls, des négocians, des propriétaires. Les procureurs-syndics élus furent don Raymond de Matheu-Bou, chevalier, pour les deux premiers ordres, et M. de Llucia, citoyen noble, pour le tiers-état. Tous ces noms portent l'empreinte de la langue catalane; mais les procès-verbaux sont en français (1), et tout ce qu'ils contiennent montre que les idées françaises avaient complétement gagné le Roussillon. L'assemblée se réunit à Perpignan le 15 décembre 1787. L'intendant, M. de Saint-Sauveur, remplissait les fonctions de commissaire du roi.

Les délibérations n'offrent d'intérêt qu'en ce qui concerne les travaux publics. Pays montagneux et brûlant, le Roussillon est sujet à des violences de climat qui rendent ces travaux à la fois plus nécessaires et plus difficiles qu'ailleurs. « Dans d'autres provinces,

(1) 1 vol. in-4°, imprimé à Narbonne, chez la veuve Besse, imprimeur des états du Languedoc. Ce sont les seuls procès-verbaux qui n'aient pas été imprimés dans la province même; Perpignan ne possédait pas sans doute d'imprimerie suffisante.

disait le rapport de la commission intermédiaire, les assemblées peuvent fixer leurs yeux sur des routes perfectionnées; pour nous, c'est sur des ruines que nous devons arrêter votre attention. Les montagnes qui nous ceignent donnent naissance à une infinité de torrens qui joignent à un volume d'eau très considérable l'impétuosité d'une chute presque perpendiculaire : de là la nécessité de multiplier sur les routes les ouvrages d'art, de là la stabilité si précaire de ceux qui existent. Les chaussées elles-mêmes, entamées par des ravins ou percées par des rivières, sont plutôt des monumens de nos désastres que des témoins des dépenses employées à leur confection. »

Le principal de ces travaux était la digue Orry, ainsi nommée du nom de l'intendant qui l'avait fait construire; élevée pour contenir les eaux de la Tet, elle défendait la route du Languedoc en Espagne par Perpignan, la principale artère de la province. Cette digue avait été rompue en 1777, et il devenait nécessaire, pour la fortifier, d'en doubler la longueur. De tous côtés se présentaient des ponts à construire ou à relever, des routes à réparer ou à ouvrir, et l'assemblée ne pouvait disposer que d'un fonds annuel de 218,000 livres, y compris 39,000 livres pour le rachat des corvées et 75,000 livres de secours extraordinaires donnés par le roi. On calculait qu'avec ces ressources les ouvrages les plus urgens pouvaient être faits dans un délai de vingt ans. L'assemblée exagéra, suivant l'usage, ses besoins et sa pauvreté, pour obtenir autant que possible de nouveaux secours; elle demanda en outre au maréchal de Mailly, vu la rareté des bras, 300 hommes choisis dans les régimens sous ses ordres pour être employés aux travaux publics.

Le principal intérêt du Roussillon était alors, comme aujourd'hui, la grande entreprise de Port-Vendres. Vauban avait le premier appelé l'attention sur ce port, isolé à l'extrémité du territoire; mais ses plans n'avaient reçu aucune exécution jusqu'à Louis XVI. Le maréchal de Mailly n'eut pas de peine à exciter l'intérêt du jeune roi, dont la sollicitude pour la marine était bien connue, en faveur de cette crique déserte où n'abordaient que quelques bateaux pêcheurs, mais qui pouvait devenir à peu de frais un port de commerce et de guerre important. Il fut aidé par l'intendant, M. de Saint-Sauveur, qui a raconté lui-même en ces termes, dans un mémoire écrit en 1789, les résultats de leurs efforts communs : « Les travaux de Port-Vendres ont occupé toute l'attention de M. le maréchal de Mailly, à qui on doit la création de ce port, établi en quinze années avec moins de 1,600,000 l. de dépenses, dont les fonds de la marine et de la guerre ont fourni plus de la moitié. L'ouvrage est à sa fin, et la province a un port de la plus grande sûreté, capable de recevoir

des frégates avec plus de deux cents navires marchands de toute grandeur. Ce port est embelli avec toute la décoration possible et défendu par des batteries et par un fort qui le rendent pour ainsi dire inattaquable. Il est en activité entière, et les droits du roi, *plus que décuplés en* 1788, ont déjà prouvé combien il sert à l'accroissement du commerce du Roussillon. Il fallait peupler ce lieu : le roi acheta, sur ma proposition, des terrains autour du port pour bâtir des maisons, et ces terrains furent donnés à ceux qui se soumettaient à les construire. »

L'assemblée provinciale n'eut à s'occuper de Port-Vendres que pour demander la continuation des travaux, car l'intendant forçait un peu le tableau, et si tout était très bien commencé, rien n'était précisément fini. Au milieu des quais nouvellement construits s'élevait un obélisque dédié au roi, témoignage à la fois de reconnaissance et d'espérance. Le maréchal de Mailly jouissait toujours du même crédit auprès de Louis XVI, qu'il défendit de sa personne au 10 août malgré ses quatre-vingt-quatre ans. Pendant la révolution, tout fut abandonné; l'obélisque reçut en 1793 de barbares outrages, le maréchal de Mailly mourut sur l'échafaud. Il a fallu attendre jusqu'à la loi de 1845, c'est-à-dire près de soixante ans, pour reprendre cette œuvre utile, qui n'est pas encore arrivée à son terme, et que doit prochainement compléter l'ouverture d'un chemin de fer. La situation de Port-Vendres au milieu d'une côte inhospitalière en fait un lieu de refuge précieux, et son importance s'est fort accrue depuis la conquête de l'Afrique.

Le Roussillon n'acquittait pas de tailles, et les impôts y étaient fort modérés, puisqu'on n'y payait en tout, d'après Necker, que 13 livres 15 sols par tête. La prospérité s'y développait rapidement. De grandes plantations de vignes, de nombreux défrichemens datent de cette époque. La province était déjà abonnée pour les vingtièmes; l'assemblée consentit en principe à l'augmentation demandée, mais en réduisant son offre à la modique somme de 20,000 livres, « non comme une preuve de ses forces réelles, mais comme un gage de sa fidélité et de son obéissance. » Quand il fut question d'attribuer au clergé sa part d'impôts, l'évêque d'Elne, président, dit qu'une assemblée générale du clergé devant se réunir au mois de mars suivant pour délibérer sur ce sujet, il demandait un sursis jusque-là, se déclarant d'avance prêt à se soumettre à la décision du roi, ce qui fut accepté sans discussion.

La société royale d'agriculture de la province ayant tenu pendant la session une séance publique, l'assemblée tout entière voulut y assister. Elle entendit en outre un rapport du bureau du bien public sur les besoins de l'agriculture locale. Le bureau y insistait sur la

nécessité de reboiser les montagnes et de couvrir de plantations les bords des torrens jusqu'à leur embouchure, pour rompre la violence de leurs eaux. Rappelant les merveilleux effets des anciens canaux d'arrosage qui fertilisaient depuis neuf siècles une partie du Roussillon, il proposait d'en ouvrir de nouveaux et d'y consacrer, outre les souscriptions particulières, les fonds des ateliers de charité. Il réclamait la suppression ou l'adoucissement du droit perçu sur les huiles, qui mettait obstacle à la culture de l'olivier. Recherchant la cause du bas prix où étaient tombés les vins, il se demandait s'il ne serait point possible d'ouvrir des souscriptions pour envoyer directement des bâtimens chargés de vin en Angleterre et en Amérique. Enfin, le pays produisant des laines qui avaient alimenté autrefois un grand commerce de draperie, il proposait, pour les améliorer, l'achat de deux cents béliers des meilleures races d'Afrique et d'Espagne. Ce projet ne put recevoir de réalisation immédiate; mais, exécuté douze ans après par l'administration départementale, il a doté le Roussillon d'une race ovine justement estimée.

Pour la formation des assemblées secondaires, la province était divisée en deux districts, subdivisés eux-mêmes en sept *arrondissemens*, chefs-lieux Perpignan, Elne, Thuir, Arles, Vinça, Olette et Saillagousse. Ces bourgs ne sont aujourd'hui que des chefs-lieux de canton. La seconde ville du département et la plus riche en souvenirs, Elne, dont le nom vient de l'impératrice Hélène, mère de Constantin, n'est plus même un chef-lieu de canton.

Nous avons passé en revue vingt généralités sur vingt-six, dont se composaient les pays d'élection. Dans toutes, excepté trois, les assemblées provinciales s'étaient constituées, et dans celles où elles n'avaient pu s'organiser complétement, la Saintonge, le Limousin et la Guienne, elles ne rencontraient qu'un obstacle passager. Elles n'avaient reçu une véritable atteinte qu'en Auvergne, et là ce n'était pas la résistance du passé, mais l'impatience de l'avenir qui mettait en question leur existence. Il nous reste à étudier les six généralités de l'est de la France. Dans quatre d'entre elles, celles de Nancy, de Metz, de Strasbourg et de Lyon, nous trouverons encore les assemblées provinciales en pleine activité et en plein succès. Deux seulement, celles de Besançon et de Grenoble, nous présenteront un spectacle différent; c'est surtout dans le Dauphiné que nous verrons reparaître et grandir, à la faveur de circonstances historiques, le mouvement dont l'Auvergne avait donné le signal, et qui, se répandant de proche en proche, finit par faire tout échouer. Ce ne sera plus une réforme, mais une révolution.

LÉONCE DE LAVERGNE.

LA

SUISSE CHRÉTIENNE

ET LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE

PAGES INÉDITES DE VOLTAIRE ET DE ROUSSEAU

« Des lettres inédites de Voltaire! écrivait un jour Charles Nodier, on en trouvera jusqu'à la fin du monde. » Ajoutons que ces découvertes ne changeront absolument rien à la physionomie du philosophe de Ferney : Voltaire, jusqu'à la fin du monde, restera ce Voltaire que le monde connaît si bien. Ses qualités comme ses vices, sa verve, sa mobilité, ses contradictions, cette grâce exquise unie à tant de cynisme, son merveilleux bon sens quand il ne fait que se jouer à la surface des choses, et l'impuissance de sa raison dans le domaine de la pensée religieuse, son sentiment si vif, mais si étroit, des grandes causes auxquelles il consacre la seconde moitié de sa vie, cette façon d'outrager l'humanité en combattant pour elle, ces élans de la sensibilité la plus délicate au milieu des petitesses de l'amour-propre, enfin, sous mille formes, ces généreuses luttes contre les iniquités du vieux monde, tout cela est marqué dans l'histoire en caractères indestructibles. Ni les lettres publiées par MM. de Cayrol et François, avec une introduction si spirituellement sensée de M. Saint-Marc Girardin, ni la correspondance avec la duchesse de Saxe-Gotha, mise au jour par M. Évariste Bavoux, ni l'ouvrage plus récent, intitulé *Dernier volume des Œuvres de Voltaire*, ne modifieront le sentiment public sur l'auteur de *Candide*. Ses dévots

continueront à l'exalter, ses ennemis ne cesseront pas de le maudire, tandis que la critique impartiale, la libre critique du XIXe siècle s'efforcera toujours de le replacer au milieu de la société de son temps, seul moyen de juger l'homme d'après les devoirs qu'il eut à remplir, et de prononcer définitivement une sentence équitable. En un mot, d'intéressans détails ont enrichi l'histoire sans changer un seul trait à la figure du brillant agitateur.

Nous qui venons à notre tour publier ici des lettres inédites de Voltaire, nous n'avons pas d'autres prétentions que nos devanciers. Fournir des pièces justificatives aux annales d'un grand siècle, ajouter quelques notes à des faits que chacun a jugés, c'est là toute notre tâche. Nous ne découvrirons pas assurément un Voltaire inconnu; ne serait-ce rien pourtant que de jeter une clarté plus vive sur tel épisode de son règne?

Il est permis de demander quelque chose de plus à des œuvres inédites de Jean-Jacques. Voltaire a dit son dernier mot; qui sait si Jean-Jacques a dit le sien? Ces âmes ardentes et rêveuses ont souvent de libres échappées vers l'infini. L'émotion qui accueillait au XVIIIe siècle chacune des œuvres de Rousseau ne ressemblait pas à l'agitation que produisaient les écrits de Voltaire. D'un côté, c'était la curiosité de l'âme, de l'autre la curiosité de l'esprit. Voltaire charmait ses lecteurs, Rousseau remuait les consciences. A travers les paradoxes de l'auteur d'*Émile*, on sentait circuler le courant de la vie morale; de la vie morale à la vie religieuse, n'y a-t-il pas des communications insensibles? Voilà pourquoi l'annonce de quelques pages retrouvées de Jean-Jacques Rousseau nous émeut encore aujourd'hui; on peut se demander, en feuilletant ces pages, s'il n'y aurait pas là quelque révélation, si ce ne seraient pas les *novissima verba* de la grande âme en peine.

Les œuvres inédites de Rousseau dont il s'agit ici viennent d'être publiées par un descendant de son ami le plus intime. Quiconque a lu Rousseau connaît le nom de Moultou. N'est-ce pas à lui que Jean-Jacques, dès sa première lettre, envoie ces exclamations passionnées : « O cher Moultou! nouveau Genevois, vous montrez pour la patrie toute la ferveur que les nouveaux chrétiens avaient pour la foi. Puissiez-vous l'étendre, la communiquer à tout ce qui vous environne! Puissiez-vous réchauffer la tiédeur de nos vieux citoyens! » Et cette autre apostrophe plus singulière encore et plus inattendue : « Non, non, Moultou; Jésus que ce siècle a méconnu parce qu'il est indigne de le connaître, Jésus qui mourut pour avoir voulu faire un peuple illustre et vertueux de ses vils compatriotes, le sublime Jésus ne mourut pas tout entier sur la croix... » A Genève et à Paris, Moultou a été pour Rousseau l'ami le plus tendre, le plus délicatement dé-

voué : « Cher ami, cher Moultou, » lui écrit sans cesse le misanthrope avec effusion, et bien qu'il ait des accès d'humeur noire pendant lesquels il l'appelle sèchement *monsieur*, on voit pourtant jusqu'au dernier jour quel cas il faisait de son amitié, puisqu'il lui confie avant de mourir le plus précieux de ses manuscrits. C'est Moultou qui a publié en 1782 la première partie des *Confessions*; c'est son fils, Pierre Moultou, qui en a publié la seconde partie en 1789; c'est son arrière-petit-fils, M. G. Streckeisen-Moultou, qui vient de mettre au jour le recueil des *Œuvres inédites* dont nous voulons nous occuper (1). Quant aux lettres de Voltaire, qui vont paraître pour la première fois, nous devons aussi au descendant de l'ami de Rousseau cette communication si précieuse. Moultou avait été en plusieurs occasions le correspondant de Voltaire. Parmi les lettres bien connues de Rousseau à Moultou, l'une des premières contient ces mots : « Vous me parlez de ce Voltaire ! Pourquoi le nom de ce baladin souille-t-il vos lettres?... » Et un peu plus tard : « M. de Voltaire vous a paru m'aimer parce qu'il sait que vous m'aimez; soyez persuadé qu'avec les gens de son parti il tient un autre langage. Cet habile comédien, *dolis instructus et arte pelasga*, sait changer de ton selon les gens auxquels il a affaire..... » On voit que Moultou, si dévoué qu'il fût à Rousseau, avait des relations amicales avec Voltaire, au moment même où l'inimitié des deux tribuns allait devenir de plus en plus violente et outrageuse. Quel est donc ce personnage dont le nom reparaît sans cesse dans la correspondance de Rousseau et dont l'histoire parle si peu? D'où vient-il? que représente-t-il? Quel rôle a-t-il joué entre l'auteur de *Candide* et l'auteur du *Vicaire Savoyard?* Nos lettres inédites vont nous aider à recomposer cette physionomie. Un ami de Rousseau qui fut aussi le confident de Voltaire n'est pas sans doute un homme à dédaigner; l'histoire biographique du XVIIIe siècle réclame les documens qui sont entre nos mains.

Il y a plus : à mesure que cette correspondance se déroule sous nos yeux, le sujet s'agrandit de lui-même. En puisant çà et là, soit dans des ouvrages récemment publiés, soit à des sources plus anciennes, les documens qui peuvent compléter pour nous la figure de l'ami de Rousseau, ce n'est pas seulement un homme que nous avons trouvé, c'est une société tout entière. Quand on étudie l'immense mouvement intellectuel du XVIIIe siècle, il y a quelque chose qui domine tout : ce sont les fanfares du parti de l'action et la marche victorieuse de l'esprit nouveau; on oublie de se demander s'il

(1) *Œuvres et Correspondance inédites de J.-J. Rousseau, publiées par M. G. Streckeisen-Moultou*; 1 vol. in-8°, Paris 1861, Michel Lévy.

n'y a pas eu de résistance, si ce grand courant d'idées n'est pas venu se briser quelque part, si Voltaire n'a rencontré d'autres obstacles que les misérables tracasseries de la France, si le génie d'une autre race, sans violence ni petitesse, n'a pas tenu tête au conquérant philosophe, et, tout en faisant alliance avec lui pour la défense de la liberté, n'a pas maintenu contre lui certains principes immortels. Curieux sujet de recherches qui sont encore à faire! L'étude que nous ont suggérée les œuvres récemment publiées de Jean-Jacques Rousseau et les lettres inédites de Voltaire à Moultou est comme un chapitre de cette histoire.

I.

L'année même où Voltaire vint s'établir en Suisse et y commencer la dernière période, la période la plus longue et la plus militante de son active carrière, Jean-Jacques Rousseau faisait à Genève un voyage qui devait exercer aussi une singulière influence sur toute sa destinée. Ce rapprochement, simple effet du hasard, n'a-t-il pas quelque chose de dramatique, lorsqu'on sait ce qui va suivre? Rousseau était revenu dans sa ville natale à la fin du mois de mai 1754; Voltaire arrive dans le pays de Vaud vers le milieu de décembre, et quelques mois après il est installé aux portes de Genève dans sa maison des Délices. Chacun sait d'où ils venaient alors et ce qu'ils représentaient l'un et l'autre; Voltaire arrive de Berlin, et malgré ses querelles avec Maupertuis, malgré ses aventures de Francfort, malgré ses cris de fureur contre Frédéric, malgré ce long séjour à Colmar pendant lequel il semble disparaître à tous les yeux, il est toujours le dictateur littéraire que complimentent à l'envi les philosophes et les cardinaux, le souverain pontife et le roi de Prusse. Rousseau arrive de Paris, où l'a conduit enfin sa jeunesse vagabonde, et, bien qu'il n'ait encore écrit que ses deux premiers *Discours*, il est déjà le tribun irrité d'une philosophie nouvelle. Voltaire et Rousseau, le poète qui écrivait *le Mondain* et l'orateur qui évoquait l'ombre de Fabricius, le maître de toutes les délicatesses savantes, de tous les raffinemens voluptueux et le plébéien jetant l'anathème à une civilisation corrompue, ces deux hommes tout à coup rapprochés, confrontés sur le sol de la république de Calvin, c'est là certainement un des plus curieux contrastes que nous offre le XVIIIe siècle.

Un contraste moins connu et peut-être aussi étonnant que celui-là, c'est la situation de l'élite intellectuelle de la Suisse en face des deux philosophes. Le personnage le plus considérable, on peut dire le grand homme de la Suisse à cette date, ce n'est ni le *Suisse* Vol-

taire ni Jean-Jacques Rousseau *citoyen de Genève :* c'est un écrivain, un poète, un savant, un publiciste, un sage chrétien dans toute la splendeur de ce titre, l'illustre Haller. A moins d'être initié à l'histoire des lettres helvétiques et de la poésie allemande, on ne connaît guère dans notre France d'aujourd'hui cette vénérable figure; la France du XVIIIe siècle la connaissait bien, et lui a rendu maintes fois un public hommage. En 1778, un critique sans enthousiasme, mais d'un esprit droit et d'une instruction variée, le baron Grimm, annonçant la mort de Haller dans son journal, l'appelait « le plus savant homme de l'Europe et le premier poète allemand à qui les étrangers aient rendu justice. » Ceux-là mêmes qui essaieront de porter atteinte à sa gloire ne feront que la mettre en pleine lumière. Si Condorcet, prononçant son éloge à l'Académie des Sciences, lui adresse de maussades plaisanteries au sujet de ses croyances religieuses, on voit trop bien qu'il s'approprie les longues rancunes de Voltaire contre l'homme qui avait résisté au monarque de la littérature dès son entrée à Genève, ou plutôt à cette date, en 1753, pour toute une partie de l'Europe, le vrai monarque, c'était Haller. Il était poète et savant à la fois, il avait marqué à jamais sa place dans chaque domaine des sciences naturelles, et sa poésie, comme un souffle des Alpes, avait réveillé l'imagination allemande assoupie. Quand il célèbre ses montagnes natales, ce n'est pas pour y chercher des lignes et des couleurs; moraliste encore plus qu'il n'est peintre, une inspiration profondément humaine anime tous ses tableaux : il chante la saine vigueur de la vie alpestre, il chante le pâtre, le bûcheron, le chasseur de chamois; il les suit dès les premières lueurs de l'aube jusqu'à l'heure où le ciel devient noir, il s'associe à leurs travaux, à leurs joies, à leur liberté patriarcale; il aime et vénère en eux la vieille souche helvétique, car il est lui-même un homme des anciens jours, un grand exemplaire de la race républicaine et chrétienne de l'Oberland. Avec cela, quel esprit ouvert à la civilisation moderne! Ce n'est pas lui qui maudirait la science au nom de la primitive nature; la vigueur qu'il admire chez l'habitant des Alpes, il voudrait la voir se déployer dans tous les travaux de la pensée. Si ses peintures des montagnes révèlent une âme de poète, elles attestent aussi le grand naturaliste initié à toutes les découvertes de son époque, et qui a pour sa part élargi le champ de la science. Il y avait six ans que le poème des *Alpes* avait paru, quand le roi d'Angleterre et de Hanovre, George II, fonda l'université de Gœttingue (1735). On voulait que cette *Georgia-Augusta*, — tel est son nom, — fût vraiment une royale école, et que, formée la dernière parmi les illustres universités d'Allemagne, elle les égalât dès le premier jour en recrutant les meilleures forces du nouveau

siècle. Entre tous les maîtres que renfermaient les contrées de langue allemande, on songea d'abord au poète des Alpes, c'est-à-dire à l'écrivain qui, dans la physique, la botanique, l'anatomie, la physiologie, la médecine, dans l'étude de l'homme et du monde, occupait, au jugement de tous, la place suprême. Haller fut la gloire de Gœttingue; il y passa dix-sept années, attirant la jeunesse studieuse de tous les points de l'Allemagne, remplissant l'Europe du bruit de ses travaux, mais les yeux toujours tournés vers la patrie qu'il avait chantée dans ses vers, et à laquelle il se sentait attaché par des liens invincibles. Un simple hommage populaire dans sa république natale avait plus de prix à ses yeux que tous les honneurs dont le comblaient l'Allemagne et l'Europe.

Lorsque Voltaire s'établit aux bords du lac de Genève, Haller venait de rentrer à Berne, et il était heureux d'y remplir les fonctions politiques les plus modestes. Malgré son titre de patricien, il aimait à donner l'exemple de l'humilité. Comment ne pas être ému en voyant un tel homme accepter avec reconnaissance l'occasion de servir la république sans bruit et sans éclat! Il est vrai que son autorité morale n'y perdait rien; la Suisse, en parlant de lui, s'accoutumait à dire : *le grand Haller*. Il représentait le christianisme uni à la science la plus haute : disciple scrupuleux de l'Évangile, il était de la religion de Pascal et de Newton. Les théories sceptiques ou matérialistes du siècle avaient déjà trouvé en lui un adversaire inflexible, quoique toujours calme et serein, et il devait couronner sa vie par une réfutation de Voltaire. « Je n'aime pas la tolérance, écrivait-il à un ami, quand elle m'est présentée par Voltaire. Ces philosophes ne seraient pas plutôt tolérés qu'ils nous persécuteraient. Ils ne persécutent encore qu'avec la plume. C'est beaucoup, parce qu'elle peut ôter l'honneur à un homme. S'ils étaient les maîtres, ils passeraient à des argumens plus solides... » Un jour que Voltaire essayait de l'associer à ses fureurs contre un de ses ennemis, et qu'il invoquait hypocritement l'intérêt des mœurs et de la religion, Haller, fixant sur lui son regard limpide, lui enseigne l'esprit de tolérance et de paix : « Il faut bien, lui écrit-il, que la Providence veuille tenir la balance égale pour tous les humains. Elle vous a comblé de biens, elle vous accable de gloire. Il vous fallait des malheurs : elle a trouvé l'équilibre en vous rendant sensible... Si les souhaits avaient du pouvoir, j'en ajouterais un aux bienfaits du destin : je vous donnerais la tranquillité qui fuit devant le génie... » Et comme Voltaire, avec cet art de séduire qu'il possédait si bien, lui avait envoyé pour ainsi dire son brevet de philosophe, Haller, qui ne veut pas d'équivoque, répond avec franchise : « Si par philosophe vous entendez un homme qui s'applique à se

rendre meilleur, à surmonter ses passions, à éclairer un esprit révolté dès sa première jeunesse contre le joug de l'autorité, je ne refuserai pas ce caractère; mais de tous les effets de la philosophie, celui que j'ambitionnerais le plus, ce serait la tranquillité d'un Socrate vis-à-vis d'un Aristophane ou d'un Anytus. Vous ignorez apparemment que je suis un cultivateur et que je me plais à lutter contre les mauvaises qualités du terroir : j'éprouve tous les jours qu'elles résistent à l'industrie de l'homme, mais qu'elles cèdent à la fin; ce sont là les victoires innocentes que j'aime à remporter. Un marais desséché sur lequel je ferais une récolte, une colline couverte d'épines qui rendrait de l'esparcette par mes soins, voilà les conquêtes que j'aime à faire, et je suis assez simple pour sentir redoubler ma satisfaction par cela même qu'elle dépend de moi. »

Si le poète des Alpes était la gloire de Berne, Genève pouvait s'enorgueillir de posséder Abauzit. Ces deux hommes, si différens par les dons de l'esprit, se ressemblaient par la vertu pratique. Même enthousiasme du vrai, même piété envers la Providence, même respect de la dignité humaine, même savoir universel et même humilité; seulement Haller était poète, et, soutenu par l'inspiration, il n'avait pas craint de se mêler aux hommes, d'enseigner, d'agir, toujours prêt à monter en chaire ou à prendre la plume. Abauzit, ami de la solitude, avait refusé une place de professeur à Genève et s'était contenté d'un emploi de bibliothécaire qui ne gênait point son indépendance. Personne ne songea moins à la gloire; il ne demandait que la vie cachée en Dieu, c'est-à-dire la méditation du monde et de ses mystères. On connaît l'étonnante apostrophe que Rousseau lui adresse dans une page de *la Nouvelle Héloïse:* « Non, le siècle de la philosophie ne passera point sans avoir produit un vrai philosophe. J'en connais un, un seul, j'en conviens, mais c'est beaucoup, et pour comble de bonheur, c'est dans mon pays qu'il existe. L'oserai-je nommer ici, lui dont la véritable gloire est d'avoir su rester peu connu? Savant et modeste Abauzit, que votre sublime simplicité pardonne à mon cœur un zèle qui n'a point votre nom pour objet!... » Il y a plus de tact et de vérité dans le jugement qu'un historien de l'époque a porté sur le doux solitaire. Au lieu de glorifier si bruyamment la modestie d'Abauzit, Jean Senebier lui reproche d'avoir trop vécu pour lui-même, et sans en faire le type unique du philosophe il ne dissimule pas que ce fut un chrétien : « On peut dire qu'Abauzit manqua à son siècle et aux hommes en leur refusant les instructions qu'il pouvait leur donner. Il est vrai qu'il instruisit ceux qui avaient le bonheur de le voir, mais c'était encore en paraissant attendre d'eux la science qu'il leur communiquait. Il fut religieux par principe et chrétien

par examen; il défendit la religion jusqu'à sa ort, et il s'occupait quelques jours avant qu'elle arrivât des moyens de fortifier ses preuves. Pieux sans hypocrisie, vertueux sans austérité, il aimait les hommes; il cherchait à leur être utile; il ne blâma jamais ceux qui pensèrent autrement que lui, et il se bornait à plaindre ceux qui nourrissaient des erreurs dangereuses (1). » Tel fut, selon le témoignage d'un contemporain, l'homme qui excitait l'enthousiasme de Jean-Jacques Rousseau et qui forçait Voltaire au respect.

Auprès du vaillant Haller et du sage Abauzit grandissait leur élève, Charles Bonnet, qui devait être aussi un noble représentant de la science religieuse et de la philosophie chrétienne. Il fut surtout le disciple et l'ami de Haller. Sa correspondance avec le poète des Alpes montre bien quelles étaient les préoccupations sublimes de ces belles âmes. La vie future et les conditions du salut, voilà le sujet de leurs entretiens, et ils s'y livrent sans bigoterie, sans terreurs superstitieuses, mais avec ce respect de l'homme et cette crainte de Dieu qui est le commencement de la science. Moins rigide que Haller, plus orthodoxe qu'Abauzit, Charles Bonnet a montré ce que peut être l'équilibre harmonieux des facultés humaines. La religion le ramenait sans cesse à la philosophie et la philosophie à la religion. Naturaliste du premier ordre, il avait des idées hardies, aventureuses; il construisait le monde d'après les rêves de son âme, et ces ardentes rêveries ne le détournaient point de la méthode la plus sévère. S'il avait traversé d'abord les régions du doute, il puisa bientôt dans la *Théodicée* de Leibnitz une foi métaphysique et chrétienne qui devint la règle de sa vie. Cet optimisme enchantait son intelligence, et c'est au moderne Platon, comme il le nomme, qu'il doit ses conceptions les plus hautes. Que d'autres apprécient chez lui le naturaliste, le savant, le contemplateur des œuvres de Dieu, qu'ils rendent hommage au disciple de Haller et au maître de Saussure, c'est surtout son originalité morale que nous voulons rappeler ici, pour montrer quel ordre de sentimens et d'idées s'opposait comme une barrière à l'invasion de la philosophie française.

Combien de noms faudrait-il citer encore, si nous voulions faire apparaître cette noble élite, qui, acceptant les meilleures pensées d'un siècle novateur, maintenait pourtant et fortifiait la tradition du spiritualisme chrétien! Ce qui est particulièrement admirable, c'est que les sciences naturelles et physiques, un des grands titres de gloire du XVIII[e] siècle, aient été si franchement associées en Suisse à la pensée religieuse. Les grands naturalistes chrétiens de Berne et de Genève forment un groupe lumineux dans la tumul-

(1) *Histoire littéraire de Genève*, par Jean Senebier; Genève 1786, t. III, p. 67.

tueuse assemblée de la science européenne. Et ce n'est pas seulement un groupe, c'est une légion. Un critique érudit, M. Sayous, dans les deux volumes qu'il vient de publier sur le XVIIIe siècle à l'étranger (1), a retrouvé les titres et ranimé les physionomies de ces nobles personnages, trop oubliés de l'histoire littéraire. Autour de Firmin Abauzit et de Charles Bonnet, il a rassemblé leurs amis, leurs élèves, Abraham Trembley, Cramer, Necker de Saussure, Théodore Tronchin, celui-là même qui écrivait à Rousseau : « Les philosophes extravaguent, les beaux-esprits font pitié. Il n'y a d'homme respectable que celui qui est pénétré de sa petitesse et de la grandeur de Dieu. » Au moment où toutes les forces de l'homme se déploient avec une sorte de délire, et où la Providence est insultée, ce sentiment de la grandeur de Dieu est l'inspiration qui soutient tous les savans de la Suisse. On peut voir leur vie et leurs œuvres dans les intéressantes recherches de M. Sayous; on y verra aussi combien de publicistes, de moralistes, de théologiens, de prédicateurs populaires, développaient librement ce christianisme attesté par la science, et le répandaient au sein de la foule. Mlle Aïssé, transportée quelque temps à Genève au sortir des plus brillans salons de Paris, crut y voir une sorte d'humanité idéale, et le joyeux étonnement qu'elle avait éprouvé ne s'effaça plus de son esprit. « J'ai trouvé, disait-elle avec une simplicité expressive, j'ai trouvé les personnes avec qui je vivais à Genève selon les premières idées que j'avais des hommes, et non pas selon mon expérience. L'innocence des mœurs, le bon esprit y règnent. » A quoi faut-il attribuer ce résultat, si ce n'est à l'influence de tant de savans personnages chez qui le sentiment des choses divines ennoblissait encore les plus beaux dons de l'intelligence? Vous connaissiez à peine de nom le théologien Alphonse Turretin, le mathématicien Cramer, le jurisconsulte Burlamaqui, le philosophe et physicien George Lesage; vous ne connaissiez ni Crousaz, ni Muralt, ni Romilly, ni ce Roustan qui plus d'une fois déconcerta Voltaire : toutes ces figures excellentes et bien d'autres encore ont été mises dans leur vrai jour par le récent historien du XVIIIe siècle à l'étranger.

Tandis que M. Sayous nous révélait ainsi l'état de la Suisse française en face de Voltaire et de Rousseau, un écrivain allemand, M. Moerikofer, publiait à Leipzig un travail du même genre sur la Suisse germanique au XVIIIe siècle (2). A la suite du grand Haller apparaissent dans son tableau tous ces libres écrivains qui, sans se soustraire à la mission de leur époque, n'ont subi pourtant aucune

(1) *Le dix-huitième siècle à l'étranger*, par M. A. Sayous; 2 vol. in-8°, Paris 1861, Amyot.

(2) *Die Schweizerische Literatur des achtzehnten Jahrhunderts*, von J. C. Moerikofer; 1 vol. in-8°, Leipzig 1861.

dictature, un Bodmer, un Sulzer, surtout un Lavater et un Pestalozzi. Avions-nous tort de dire que notre littérature philosophique, au milieu de ses brillantes conquêtes à travers l'Europe, a trouvé là, au pied des Alpes, tout un monde qui sut se défendre, toute une société saine et libre qui l'obligea de compter avec elle?

Voltaire, qui avait ébloui et bouleversé par ses moqueries étincelantes la société catholique de son temps; Voltaire, qui s'amusait à exaspérer les jansénistes, à bafouer les jésuites, à persifler la cour romaine, et qui se faisait ensuite complimenter par le pape, trouva piquant d'essayer le prestige de son esprit sur la capitale du protestantisme. Dissoudre le christianisme genevois sans avoir l'air d'y toucher, enrôler dans le parti encyclopédique les ministres de l'Évangile, flatter, séduire, diviser, fasciner enfin cette grave cité de Calvin, c'eût été pour Voltaire une des scènes les plus fantasques dans cette comédie sans modèle qu'il jouait en personne sur la scène de l'Europe. Il oubliait que, dans les pays catholiques du XVIIIe siècle, le sentiment religieux ayant été affaibli par bien des causes diverses, les victoires de la moquerie sceptique étaient préparées d'avance; la résistance à Genève devait être plus sérieuse. Dès le premier jour, les gardiens de la moralité publique s'alarment de l'arrivée de Voltaire, et il est obligé de rassurer magistrats et pasteurs par les déclarations les plus graves. Bientôt cependant, sans démasquer encore toutes ses batteries, il commence décidément la guerre, une guerre de persiflages et de pamphlets, renouvelée sous maintes formes et beaucoup plus importante qu'on ne l'a cru, si bien qu'un Genevois de nos jours, dans une savante et impartiale étude, a pu résumer ainsi toute cette dernière période de la vie du poète : « A une lieue de Ferney se trouvaient douze pasteurs huguenots et autant de magistrats religieux, qui, considérant comme leur devoir de maintenir la foi chrétienne dans la conscience du peuple confié à leurs soins, ne craignirent pas de lutter pendant vingt années avec cette royauté si universellement reconnue de l'esprit et de l'irréligion (1). »

Ce qui me frappe tout d'abord dans cette lutte, ce sont les sentimens de charité qui animent les défenseurs de la foi. Quand les jansénistes de Paris, théologiens ou magistrats, jettent l'anathème aux novateurs, on sent bien, à la violence de leurs paroles et à l'acharnement de leurs délations, qu'ils sont exaspérés par l'affaissement général des croyances. Rien de pareil à Genève; point de fureurs, point de fanatisme. Les vingt-quatre combattans officiels sont fermes sur les choses et bienveillans pour les personnes. Quant à ceux qui se pressent autour d'eux, comme ils sont plus libres dans

(1) *Voltaire et les Genevois*, par J. Gaberel; Genève 1856.

leur action, ils usent de cette indépendance pour tenter maintes démarches auprès des agitateurs. Ils interprètent dans le meilleur sens les pensées qui ont alarmé les consciences pieuses, ils s'efforcent de prouver aux philosophes qu'ils sont plus chrétiens qu'ils ne croient l'être. Au lieu d'effaroucher les âmes libérales, ils les apaisent et les attirent. Réconcilier Rousseau avec le christianisme positif, ce serait là pour eux le plus doux des triomphes, et pour faciliter cet accord ils élargissent la voie, ces fils de Calvin, avec une libéralité vraiment évangélique. Leur Christ n'est pas le Christ *aux bras étroits* que Bossuet lui-même reproche aux jansénistes, c'est le Christ maudissant les pharisiens, le Christ miséricordieux qui relève la pécheresse humiliée, le Christ aux bras immenses qui brise les barrières du judaïsme et appelle dans son église tous les enfans des hommes. Rien de plus touchant que ce zèle si chrétien, et par conséquent si humain, chez un grand nombre de ceux qui représentent librement le christianisme de la Suisse française : j'ajoute rien de plus naturel, pour qui connaît l'histoire des idées, et rien de plus facile à comprendre. Le nouveau réformateur de Genève au commencement du XVIIIe siècle, Alphonse Turretin, n'a-t-il pas effacé tout ce qu'il y avait d'odieux dans les traditions de l'adversaire de Servet? N'a-t-il pas, avant Voltaire, et dans un sens bien plus élevé que Voltaire, prêché la tolérance, c'est-à-dire le respect des droits de l'âme? N'a-t-il pas répété sur tous les tons que la marque distinctive du chrétien est la charité, que sans la charité « ni le don des langues, ni le don de prophétie, ni la connaissance de tous les mystères, ni le pouvoir de faire des miracles, ni les aumônes les plus considérables, ni la mort la plus illustre ne servent de rien dans le christianisme? » Elles sont encore de lui, ces éloquentes paroles : « Serait-ce un dessein bien digne de la Divinité que de proposer simplement aux hommes quelques dogmes abstraits et stériles, et que de vouloir simplement qu'ils crussent, sans être obligés à aucune autre chose? Ce dessein-là mériterait-il que le fils de Dieu descendît sur la terre, qu'il se revêtît de notre nature, qu'il s'exposât à mille faiblesses, qu'il souffrît une mort honteuse, qu'il brisât ensuite les portes du sépulcre, et qu'il remontât dans le ciel pour nous y préparer des biens infinis? Au contraire, n'est-ce pas un dessein très digne de la Divinité, très digne de la grandeur de l'Évangile, que de vouloir inspirer aux hommes des sentimens dignes de leur nature, que de vouloir établir entre eux la paix, la tranquillité, la concorde, et par conséquent le bonheur, enfin que de vouloir les unir ensemble par le lien de la charité? » Ces doctrines ont porté leurs fruits; les hommes qui dans les troubles philosophiques du dernier siècle ont pratiqué si chrétiennement cette charité intelligente étaient les disciples du réformateur Turretin, et

je place au premier rang parmi eux ce jeune pasteur qui arrache tant de fois à l'âme ulcérée de Jean-Jacques cette exclamation si tendre : « O cher Moultou! »

Paul Moultou, l'ami de Rousseau, était né à Montpellier vers 1725. Il descendait, s'il faut en croire une tradition un peu vague, d'un gentilhomme protestant (Du Gay, ou Du Guet) qui se trouvait auprès de Coligny dans l'horrible nuit du 24 août 1572, et qui, ayant échappé au massacre, changea de nom et alla s'établir dans le midi de la France. Quoi qu'il en soit, les Moultou habitaient Montpellier depuis plus d'un siècle, lorsque l'un d'eux, fuyant les persécutions, trouva un refuge à Genève. Il emmenait avec lui un fils, tout jeune encore, qui fit ses études dans sa nouvelle patrie et se prépara au ministère évangélique. C'était un esprit vif et sérieux, ardent et réfléchi, qui montrait bien sa double origine, unissant la verve, la promptitude et même la gaîté languedocienne à la solidité genevoise. Tous les témoignages sont d'accord sur ce point, et c'est ainsi que nous le montrent ses lettres intimes, dont une partie est sous nos yeux. Rien ne signala sa première jeunesse, toute consacrée à l'étude, aux lettres, aux devoirs de la famille, car il avait épousé à Genève la fille d'un réfugié français, Mlle Marianne Fusier-Cayla, et cinq enfans avaient béni leur union. Sans son amitié avec Rousseau, Paul Moultou n'aurait point de place dans l'histoire; aussi est-ce seulement à l'arrivée de Rousseau qu'on voit paraître Moultou, enthousiaste et charitable, actif et généreux, tendrement alarmé pour l'auteur du *Vicaire Savoyard*, toujours prêt à intervenir avec une délicatesse infinie dans la guerre suscitée par le seigneur de Ferney, allant de Rousseau à Voltaire, de Voltaire à Rousseau, essayant de calmer par les plus douces paroles l'humeur effarouchée du tribun spiritualiste, s'efforçant d'utiliser pour une œuvre bienfaisante la plume de l'audacieux poète, pratiquant enfin cette charité chrétienne que le second réformateur de Genève, on l'a vu tout à l'heure, avait si franchement enseignée dès les premiers jours du XVIIIe siècle.

Nous n'avons pas à raconter ici la guerre qui agita la société genevoise, et à laquelle Rousseau et Voltaire furent mêlés si diversement pendant une douzaine d'années. La plupart des faits sont bien connus; on sait le premier signal, je veux dire l'article *Genève*, rédigé par d'Alembert après une visite aux Délices et publié dans l'Encyclopédie (1758); on sait quel scandale produisirent et les perfides éloges donnés aux pasteurs genevois et les exhortations au changement des mœurs nationales; on sait aussi l'indignation de Rousseau, sa véhémente réponse à d'Alembert, sa protestation contre l'idée d'établir un théâtre à Genève, ses déclamations si nouvelles, si surprenantes pour le public parisien du temps, mais animées d'un

patriotisme sincère, animées surtout d'un sentiment religieux et moral qui ravit l'élite de la Suisse. C'est à ce moment-là que Moultou entre en relations avec Rousseau. Les magistrats et les pasteurs, qui recommencent à se défier du somptueux châtelain de Ferney, ont bien compris que la *Lettre sur les Spectacles* était dirigée contre Voltaire, et ils se réjouissent du secours inattendu que leur apporte l'éloquent tribun. Moultou, moins préoccupé de la lutte, n'a vu que l'âme de Rousseau, et tout d'abord il lui ouvre la sienne. Avec quel bonheur il a lu ses pages inspirées! A la tendresse de ses éloges, à la chaleur de ses approbations, on sent ici autre chose qu'un allié politique ou religieux, c'est un ami qui se donne à un ami. « Il ne faut pas deux lettres comme celle-là, lui répond Rousseau, pour faire connaître un homme. » Et dès le premier jour les voilà unis d'une amitié véritable, d'une amitié qui pourra bien subir quelques éclipses, mais qui se retrouvera jeune et confiante à l'heure suprême.

C'est en 1758 que Paul Moultou, le jeune ministre de l'Évangile, s'élance ainsi les bras ouverts au-devant de Rousseau, et que Rousseau le presse sur son cœur. Pendant les quatre années qui suivent, à chaque crise nouvelle dans la vie de l'éloquent écrivain, Moultou est là pour le défendre si on l'attaque, pour le consoler dans ses malheurs et guérir les plaies de son âme. Après les enchantemens de *la Nouvelle Héloïse*, lorsque le *Contrat Social*, *Émile*, surtout le magnifique épisode du *Vicaire Savoyard*, excitent des alarmes si vives, Moultou redouble de zèle et de charité. C'est le moment où Voltaire, heureux de voir éclater la guerre entre Rousseau et les pasteurs, sourit, se frotte les mains, attise le feu avec cet art infernal où il excelle; Moultou est le chrétien philosophe qui prêche aux pasteurs la tolérance et à Rousseau le respect du christianisme. *Émile* a été brûlé à Paris, et Rousseau est décrété de prise de corps. Où se cache-t-il? dans quel pays a-t-il trouvé un refuge en quittant sa retraite de Montmorency? Est-ce en Hollande ou en Suisse? Cette incertitude augmente la douleur de Moultou; il écrit de tous côtés pour retrouver la trace du proscrit, et quand il le voit en sûreté dans le canton de Neuchâtel, que de lettres tendres et pressantes il lui adresse! Comme il le supplie de ne pas attaquer les croyances de sa république natale! comme il serait heureux de détourner le coup qui le menace! Ces magistrats, ces pasteurs que Voltaire, en riant sous cape, représente comme de purs sociniens très indifférens aux questions de dogmes, sont obligés de sévir pour sauver l'honneur de la cité. Michel Servet a été brûlé au XVI[e] siècle pour qu'il fût démontré aux yeux de l'Europe que la réforme n'était pas une école de libertinage et d'impiété, mais au contraire un re-

tour au christianisme orthodoxe; dans un siècle de mœurs faciles et douces, le conseil d'état de la cité de Calvin condamne au feu la *Profession de foi du Vicaire Savoyard* pour réfuter les perfidies de Voltaire. S'il y a ici un acte d'intolérance, c'est Voltaire qui le provoque, sauf à le blâmer ensuite hypocritement, tant il est impatient de brouiller Genève et Jean-Jacques. Quel imbroglio d'intrigues! Il faut voir, en face de cela, l'empressement loyal de Moultou. Il écrit à Rousseau, il lui révèle la situation de Genève, l'affliction de ses amis, la joie des voltairiens, et il le conjure de venir en aide à ceux qui le défendent. Se rétracter, il ne le peut; mais pourquoi n'expliquerait-il pas ses paroles? pourquoi, tout en avouant ses difficultés et ses doutes, ne marquerait-il pas la différence qu'il y a entre sa profession de foi et l'impiété du siècle? S'il n'est pas chrétien selon la rigueur du dogme, n'est-il pas chrétien de cœur?

« Je ne vous l'ai point dissimulé, mon cher ami, ce que vous avez dit sur la religion a affligé ceux même de vos compatriotes qui vous aiment le plus, parce qu'ils aiment encore plus leur religion; cependant ils cherchent à vous excuser et à vous défendre, tandis que les ennemis de la religion et de la patrie triomphent de ce que vous leur avez fourni des armes pour vous attaquer. Il me semble, cher concitoyen, que vous pourriez aussi aisément consoler les uns que déconcerter la joie maligne des autres. Je ne vous demande pour cela qu'une explication.

« Ne croyez pas que je vous propose de vous rétracter sur rien de ce que vous avez dit, cette pensée est trop éloignée de votre cœur, et si j'étais capable de vous faire cette proposition, vous devriez rompre tout commerce avec moi et ne pas me faire réponse.

« Mais ne pourriez-vous pas, dans une lettre que vous adresseriez à moi si vous voulez (et vous sauriez bien le faire sans rendre ma foi suspecte), rendre compte des motifs qui vous ont porté à écrire aussi librement que vous l'avez fait? Là, vous montreriez que vos principes de religion ne diffèrent pas de ceux des vrais chrétiens, que vous recevez précisément les dogmes essentiels qu'ils reçoivent, et qu'en rejetant ceux de l'église romaine et ceux qu'une ancienne théologie avait ajoutés à l'Évangile, vous tenez à tout le reste, que vous ne rejetez pas même la révélation, qui peut être vraie, mais dont vous ne pouvez avoir toute la certitude que vous souhaiteriez, qu'il y a bien loin de ce doute à l'incrédulité absolue, et qu'avec vos principes on peut être aussi honnête homme qu'un chrétien plus persuadé de la divinité de la révélation.

« Mais sur quoi je voudrais insister surtout, et vous le feriez avec plaisir, c'est d'abord sur la supériorité de la religion de Genève sur toutes les autres religions, et sur les motifs qui vous ont obligé d'écrire sur le christianisme si défiguré partout que les objections qu'on en tire nuisent aux principes mêmes de la religion naturelle, et jettent les peuples dans le scepticisme et dans l'incrédulité. Un tel ouvrage, mon cher concitoyen, qui serait plus beau que la *Défense de l'Esprit des Lois*, et qui ne serait qu'un commentaire de quelques endroits du vôtre, serait dans les mains de vos

concitoyens une arme avec laquelle ils terrasseraient tous vos ennemis. Je n'en ai pas besoin, moi, de cette arme, mais tout le monde ne vous entend pas si bien; partout le peuple est peuple, vous l'avez dit, un livre pour lui doit être lâche et diffus.....

« 18 juin 1762. »

Rousseau a seulement quelques mots à dire; soit scrupule, soit misanthropie, il ne les dira pas. Moultou insiste encore; il serait si beau pour Jean-Jacques d'effacer par une parole calme et digne la condamnation dont Genève l'a frappé! Qu'il se défie des conseils de l'orgueil, qu'il parle, qu'il ouvre son cœur, et tous les cœurs seront à lui :

« Oh! si vous vouliez faire le mémoire que je vous ai demandé, où, sans vous rétracter, vous expliqueriez les raisons de votre conduite, vous feriez sentir que vous n'avez pas détruit la religion de votre pays. Mon cher concitoyen, un tel ouvrage vous gagnerait tous les cœurs, et la modération que vous y mettriez confondrait ceux qui ont la lâcheté de vous craindre. Comme on vous croit à Vincennes ou en Hollande, il faudrait ignorer dans ce mémoire la manière dont votre pays vous a traité et paraître vous justifier du jugement de Paris plutôt que de celui de Genève. L'effet de ce mémoire serait tel, ou je n'y connais rien, que vous rentreriez dans votre patrie aux acclamations de vos concitoyens, et que ceux qui voudraient vous persécuter seraient forcés peut-être de vous faire leur cour... Vous savez que dans leur serment les bourgeois promettent de maintenir et conserver la religion établie, qu'ils déclarent croire de tout leur cœur. C'est par là qu'on vous attaquerait si vous veniez, et c'est ce qu'il faut absolument prévenir.

« 22 juin 1762. »

Vains efforts! Rousseau persiste à braver la condamnation de sa patrie, et peut-être médite-t-il déjà ses terribles *Lettres de la montagne*, qui vont souffler l'esprit de révolution dans la république protestante. Mais rien ne décourage la charité de Moultou; il est toujours le défenseur de Rousseau devant les gardiens du dogme, et si Voltaire intervient encore avec ses intrigues, Voltaire trouvera cette fois un contradicteur qui ne reculera pas. Un jour à Genève, chez M[me] la duchesse d'Enville, le patriarche de Ferney se met à parler insolemment de Jean-Jacques; Moultou, qu'il connaissait à peine, l'interrompt, lui tient tête et le réduit au silence. La scène est curieuse, et c'est Moultou lui-même qui la raconte avec la verve d'un enfant du Midi. Nous n'avons, il est vrai, aucune autorité qui garantisse sa parole; mais n'y reconnaît-on pas l'accent de la franchise? Voici ce qu'il écrit à Rousseau le 7 juillet 1762 : « Je trouvai par hasard Voltaire chez M[me] d'Enville. On parla de vous. Il dit : « *Jean-Jacques reviendra, les syndics lui diront : — Monsieur Rousseau, vous avez mal fait d'écrire ce que vous avez écrit*; *pro-*

mettez de respecter à l'avenir la religion du pays. — Jean-Jacques le promettra, et peut-être il dira que l'imprimeur a ajouté quelques pages à son livre. » — « Non, monsieur, lui répondis-je, Jean-Jacques ne met pas son nom à ses ouvrages pour les désavouer. » Voltaire resta muet. Il demanda qui j'étais; il y a cinq ou six ans que je ne l'avais pas rencontré. » Notez que Moultou est jeune encore et que Voltaire est un vieillard; pourquoi faut-il que ce vieillard, quand il rencontre une âme loyale et droite, soit obligé de baisser la tête?

Quelques semaines après, le 21 août, continuant d'envoyer à son ami une sorte de journal de ce qui se passe à Genève, Moultou écrit ces mots : « Je viens de lire un petit ouvrage qu'on m'a dit de Voltaire et qui est bien marqué à son coin, intitulé *Sermon des Cinquante*. C'est une chose horrible. Jamais on n'attaqua le christianisme plus ouvertement, avec plus de mauvaise foi et d'une manière plus dégoûtante. C'est une parodie de l'Ancien et du Nouveau Testament... Voilà l'homme qu'on fête chez nous! Il m'est venu voir deux fois pour l'affaire de Calas et ne m'a point trouvé. Je le vis l'autre jour chez Mme d'Enville. Il ne dit pas un mot de vous. Je l'attendais là... » *Je l'attendais là* est un noble cri; Moultou ne craignait pas de regarder Voltaire en face, et il allait lui fermer la bouche une seconde fois; mais le malin vieillard, qui connaissait son monde, se garda bien d'engager le combat. Or tandis que Voltaire envenimait les fautes du vicaire savoyard, tout en jetant l'insulte au christianisme, les hommes qui représentaient l'église de Genève ne songeaient qu'à parler au cœur de Rousseau, en même temps qu'ils défendaient l'Évangile. Moultou, dans cette même lettre où il raconte qu'il a fait reculer Voltaire, ajoute ces mots : « M. Vernet vous réfute, mon cher concitoyen, mais avec tant de ménagemens que vous en serez content. Il vous écrit à vous-même et appelle votre ouvrage *testimonium animæ naturaliter christianæ*. Il veut vous gagner et non vous faire de la peine. M. Vernet est votre ami; c'est un homme sage qui abhorre Voltaire. Nous sommes très bien ensemble... » N'aimez-vous pas ces paroles si charitables et si vraies : *Testimonium animæ naturaliter christianæ?* Combien d'âmes naturellement chrétiennes parmi les hommes que le pharisaïsme éloigne? Le Christ, il y a deux mille ans, est sorti de l'enceinte judaïque pour chercher ses disciples au milieu des gentils; qui oserait affirmer qu'il n'agirait pas ainsi dans notre société moderne? Bien des âmes qu'on repousse en son nom formeraient peut-être le cœur de son église; ce sont ces âmes naturellement chrétiennes qui ont faim et soif de justice, et à qui Jésus, prêchant sur la montagne, a promis qu'elles seraient rassasiées. Malgré toutes les fautes de Rousseau, Vernet n'avait pas tort de traiter ainsi le

pauvre et malheureux grand homme. Ajoutons que ce Vernet, si charitablement inspiré, est un des personnages que Voltaire a couverts de boue dans une violente satire, *l'Hypocrisie*, et dans un triste poème, *la Guerre civile de Genève.*

II.

Quand on a vu la conduite de Moultou envers Jean-Jacques Rousseau, quand on l'a vu si dévoué à son ami pendant toute l'année 1762, on est surpris de le trouver, peu de temps après, en relations intimes avec Voltaire. Et cependant Moultou ne fait que poursuivre sa mission. Ce second épisode est le second aspect de cette charité à la fois philosophique et chrétienne qui est devenue la règle de sa vie. Il a beau ne pas aimer Voltaire, il sent bien tout ce qu'il y a chez lui de qualités délicates et ardentes mêlées à son impiété naturelle. C'est par là qu'il faut s'emparer de lui. Combattre le mal chez Voltaire, c'est un droit assurément; mais, outre qu'il est difficile et dangereux de s'attaquer à un polémiste si bien armé, ne vaut-il pas mieux lui faire produire le bien? Dès que l'occasion s'offrit d'agir ainsi sur la générosité de Voltaire, Moultou s'empressa de la saisir. Le titre éternel de Voltaire à la reconnaissance du monde, c'est son horreur du fanatisme et de l'intolérance. Il aimait ardemment l'humanité, quoiqu'il l'ait souvent blessée à l'endroit le plus tendre en défendant ses droits. On assure que chaque année, quand revenait le jour de la Saint-Barthélemy, il était pris de la fièvre. N'est-ce pas là une fièvre sainte? Or, au mois de mars 1762, le bruit se répand à Genève qu'un protestant du midi de la France, Jean Calas, accusé d'avoir assassiné son fils parce qu'il le soupçonnait de vouloir se faire catholique, a été condamné à mort, quoique manifestement innocent, et qu'il a expiré sur la roue. Ce Calas était un vieillard, un chef de famille respecté; le fils, Marc-Antoine, esprit mélancolique et sombre, était un jeune homme de vingt-huit ans, bien taillé, vigoureux, et qui n'aurait pas eu besoin d'une longue résistance pour échapper aux coups de l'assassin. L'accusation était insensée : il était évident que Marc-Antoine, dont la passion religieuse prétendait faire un martyr, avait péri par le suicide, toutes les preuves s'accordaient pour décharger le malheureux père de cette abominable calomnie; mais le fanatisme l'avait condamné d'avance. Voilà toute une famille précipitée dans le désespoir. Exposés à des cruautés nouvelles, la veuve et les orphelins, dès qu'ils sont libres, se hâtent de quitter un pays qui leur rappelle tant d'horribles souvenirs, et ils trouvent un asile à Genève, sous le toit hospitalier de Paul Moultou. C'est à ce moment que commencent les rapports de Moultou et de Voltaire.

Certes il est impossible de soutenir que l'influence, je ne dis pas seulement de Moultou, mais de la société genevoise tout entière, ait déterminé la conduite de Voltaire en cette circonstance. Voltaire n'avait pas besoin d'être poussé à la défense des malheureux. Dès qu'on apprend à Genève le supplice de Calas, Voltaire en pousse des cris de honte et de douleur. Il s'adresse à Paris aux puissans du jour, en même temps qu'il excite le zèle de ses amis. Il fait parler au duc de Choiseul par le maréchal de Richelieu, et aux philosophes par Damilaville. « Mes chers frères, écrit-il à ce dernier, il est avéré que les juges toulousains ont roué le plus innocent des hommes. Presque tout le Languedoc en gémit avec horreur. Les nations étrangères, qui nous haïssent et qui nous battent, sont saisies d'indignation. Jamais, depuis le jour de la Saint-Barthélemy, rien n'a tant déshonoré la nature humaine. Criez, et qu'on crie! » Et il crie tout le premier. Non, il n'y a pas autre chose ici que le cœur de Voltaire; l'ardent ennemi du fanatisme se serait renié lui-même, s'il avait laissé passer l'assassinat juridique de Calas sans soulever la France par ses protestations. Comment nier cependant la part d'influence qui revient à la société suisse? Parcourez la correspondance de Voltaire à cette date; vous y verrez qu'il s'appuie sans cesse sur l'opinion de Genève, sur l'indignation de la Suisse et de l'Europe. Il disait aux Parisiens : « Criez! » Deux semaines après (17 avril), il s'aperçoit que les Parisiens sont déjà occupés d'autre chose, tandis que les sentimens des Genevois n'ont rien perdu de leur vivacité. « On est toujours indigné ici de l'absurde et abominable jugement de Toulouse. On ne s'en soucie guère à Paris, où l'on ne songe qu'à son plaisir, et où la Saint-Barthélemy ferait à peine une sensation. » Et vers le même temps, dans une lettre au comte d'Argental, n'écrit-il pas ces mots : « Mes anges, mes anges, rit-on encore à Paris?... Pour moi, je pleure. Vos Parisiens ne voient que des Parisiennes, et moi je vois des étrangers, des gens de tous les pays, et je vous réponds que toutes les nations nous insultent et nous méprisent. » Malgré sa haine du fanatisme, le *Suisse* Voltaire était trop Parisien pour s'occuper bien longtemps d'une aventure à laquelle Paris ne s'intéressait plus. Remarquez d'ailleurs qu'il s'agit ici d'une chose toute nouvelle dans sa belliqueuse carrière. Pendant près d'un demi-siècle, Voltaire a défendu l'esprit d'humanité avec les armes qui lui sont propres, mais toujours d'une manière générale, comme poète ou historien; jamais encore il n'a fait acte d'avocat, prenant un homme ou une famille sous la protection de son génie, et se donnant tout entier à son client. Sans les excitations qui l'entourent à Ferney et à Genève, qui sait s'il eût conduit si vaillamment cette affaire? Voilà dans quelle mesure j'admettrais les prétentions des écrivains genevois, lorsqu'ils réclament

pour leur patrie l'honneur d'avoir inspiré les généreuses indignations de Voltaire. Ils ne les ont pas inspirées, ils les ont entretenues. Le premier élan de son cœur, Voltaire ne le doit à personne; la suite, la constance, l'obstination inflexible, la victoire enfin, il a pu les devoir à Genève et aux Genevois.

Or c'est Moultou, l'ami de Rousseau, qui a été ici le principal représentant de Genève auprès du philosophe de Ferney. Hôte et défenseur des Calas, il avait, par l'entremise de la duchesse d'Enville, intéressé de hautes influences parisiennes à la cause des persécutés. L'une des personnes qu'il avait sollicitées à ce sujet, la duchesse de Gramont, lui fit écrire de se concerter avec Voltaire. Moultou s'empressa de se rendre à Ferney. L'humble pasteur de Genève et le roi des lettres européennes vont unir désormais leurs efforts. Celui-ci fournit à la cause commune sa verve étincelante, celui-là son zèle évangélique, et, soutenus ainsi l'un par l'autre, ils triompheront de tous les obstacles. C'est ici que se placent nos lettres inédites. La première est sans date, et ne porte que cette seule indication : *dimanche soir*. D'après les lettres de Moultou à Rousseau, nous croyons que ses premiers rapports avec Voltaire doivent dater du mois de décembre 1762.

« Venez, mon cher monsieur, m'éclairer et m'échauffer, ou plutôt me modérer, car je vous avoue que l'horreur de l'arrêt de Toulouse m'a un peu allumé le sang, et il faut être doux en prêchant la tolérance. Pourriez-vous venir coucher mercredi auprès d'une église qui est dédiée à Dieu seul, en grosses lettres, et dans un petit château où l'on sent tout votre mérite? Si votre frère, l'anti-athanasien Vernes, veut être de la partie, nous ne dirons pas grand bien des évêques d'Alexandrie, et encore moins des juges de Toulouse. « VOLTAIRE. »

« Ferney, 2 janvier 1763.

« J'ai l'honneur de vous envoyer, monsieur, l'esquisse sur la tolérance, c'est-à-dire, à mon gré, sur un des droits les plus sacrés du genre humain. Vous devriez bien rendre cet ouvrage supportable en y ajoutant quelques-unes de vos réflexions, que je vous supplierai de mettre sur un papier séparé. Il est essentiel que l'ouvrage paraisse incessamment, parce que l'affaire des Calas va être jugée ce mois-ci. C'est ce que me mande leur avocat, M. Mariette.

« Puis-je vous demander ce que c'est qu'un *Accord parfait*, etc., composé par un prétendu capitaine de cavalerie, cité à la page 474 du détestable livre de ce fripon d'abbé de Caveirac, plus ennemi encore du genre humain que le vôtre? Je me défie des livres qui annoncent quelque chose de parfait. Cela n'est bon que pour *le Parfait Maréchal* et *le Parfait Confiturier*. Cependant faites-moi l'amitié de m'envoyer toujours cet *Accord parfait...*»

« Ferney, 8 janvier 1763.

« J'ai lu avec attention, monsieur, une grande partie de *l'Accord parfait:*

c'est un livre où je dirais qu'il y a de fort bonnes choses, si je ne m'étais pas rencontré avec lui dans quelques endroits où il parle de la tolérance. Il y a, ce me semble, un grand défaut dans ce livre, et qui peut nuire à votre cause : c'est qu'il dit continuellement que les catholiques ont toujours eu tort et les protestans toujours raison, que tous les chefs des catholiques étaient des monstres et les chefs des protestans des saints. C'est trop donner d'armes contre soi-même. Il est permis d'injurier le genre humain, parce que personne ne prend les injures pour lui; mais quand on attaque violemment une secte en demandant grâce, on obtient la haine et point de grâce. Je vous répète qu'il est infiniment à désirer qu'un homme comme vous veuille écrire. Vous seriez lu, et *l'Accord parfait* ne le sera point. Il est beaucoup trop long et trop déclamateur, comme tous les livres de cette espèce. Il faut être très court et un peu salé, sans quoi les ministres et Mme de Pompadour, les commis et les femmes de chambre font des papillotes du livre.

« Sous un autre gouvernement, je n'aurais pas osé hasarder quelques petites notes dont il est très aisé de tirer d'étranges conséquences; mais je connais assez ceux qui gouvernent pour être sûr que ces conséquences ne leur déplairont pas. Je pense même qu'il n'y a d'autre moyen d'obtenir la tolérance que d'inspirer beaucoup d'indifférence pour les préjugés, en montrant pourtant pour ces préjugés mêmes un respect qu'ils ne méritent pas. Je pense enfin que l'aventure des Calas peut servir à relâcher beaucoup les chaînes de vos frères qui prient Dieu en fort mauvais vers... »

« Ferney, 9 janvier 1763.

« Voici, monsieur, un mémoire qu'on m'envoie; il avait été fait à Toulouse il y a très longtemps. Je suis bien fâché que les avocats de Paris ne l'aient pas connu. Il y a des choses bien essentielles dont ils auraient fait usage. Votre indignation et votre pitié redoubleront, s'il se peut, à la lecture de ce mémoire. On est tenté de se faire débaptiser quand on lit les Saint-Barthélemy, les massacres d'Irlande et l'histoire des Calas. On aurait du moins grande raison de se décatholiciser.

« Je vous supplie, monsieur, de vouloir bien envoyer le mémoire Calas à M. Bruce, quand vous l'aurez lu. — Vous savez que l'affaire ne sera rapportée que le 8 février. Je ne dormirai point la nuit du 7 au 8.

« Mon Dieu, que d'abominations! »

« Ferney, février 1763.

« J'ai l'honneur de renvoyer à M. Moultou ce très bon discours contre la persécution, dont je le remercie. Je le supplie de vouloir bien faire remettre chez M. Souchay la pièce sacerdotale cachetée.

« L'affaire des Calas a été rapportée et très bien rapportée par M. de Crosne.

« Si M. Moultou a quelques nouvelles, je le prie d'avoir la bonté de m'en faire part. Je suis toujours aveugle. Je ne sais pas quand cela finira. »

« Ferney, 25 février 1763.

« Je suis en peine, monsieur, d'*Olympie* et de *la Tolérance*. Je trouve qu'il y a beaucoup à faire au premier ouvrage, et que le second est bien

délicat. Je vous soumets l'esquisse d'un nouveau chapitre. Il ne tient qu'à vous qu'il soit meilleur.

« N'auriez-vous point quelque bon livre sur ce sujet, et voudriez-vous me le prêter? Mais quelques lignes de votre main vaudraient mieux que tous les livres.

« Renvoyez-moi, je vous supplie, le plus tôt que vous pourrez, ce croquis que j'ai dicté et dont je n'ai point de copie.

« Je suis sûr que M. le contrôleur-général, M. le duc de Praslin, M. le duc de Choiseul, Mme de Pompadour, ont de très bonnes intentions. Il faut assurément en profiter. Ne pourriez-vous point quelque jour venir en causer avec moi? Votre jeunesse est faite pour éclairer tous les âges. »

« Ferney, février 1763.

« J'envoie à mon cher frère en un seul Dieu les deux petits chapitres que je viens de faire copier pour lui. C'est aujourd'hui que tout le conseil d'état décide entre les Calas et les huit juges toulousains. La décision n'est pas douteuse. »

« Ferney, 2 mars 1763.

« Mon très cher et très aimable prêtre, vous avez très grande raison de vouloir qu'on fasse sentir que la mauvaise métaphysique jointe à la superstition ne sert qu'à faire des athées. Les demi-philosophes disent : Saint Thomas est un sot, Bossuet est de mauvaise foi, donc il n'y a point de Dieu.

« Il faut dire au contraire : Donc il y a un Dieu qui nous apprendra un jour ce que Thomas d'Aquin ne savait point et ce que Bossuet ne disait pas. Je me suis fort étendu sur cette idée dans un chapitre précédent.

« L'affaire des Calas prend le meilleur train qu'il soit possible. Je me flatte toujours qu'on tirera un très grand bien de cette horrible aventure. »

Ferney, mars 1763.

« J'ai le malheur, monsieur, de n'être pas plus content des lettres de Warburton que du livre de Bolingbroke; mais je le suis extrêmement de votre manière de penser équitable et tolérante, et très reconnaissant de votre bonté.

« Je persiste toujours à croire que M. Bruce gronde un peu trop notre pauvre Mme Calas. Il ne changera pas le caractère de cette femme, et il ne lui donnera point d'esprit. Plaignons-la, servons-la et ne la contristons point. L'affaire ira cent fois mieux que je n'avais osé l'espérer.

« Je vous assure que si on réforme, comme je le crois, l'abominable arrêt des assassins visigoths en robe noire, ce sera pour nous une consolation bien touchante.

« Je deviens bien sourd, mais je n'en suis pas moins sensible; je le suis surtout à votre extrême mérite. »

« Ferney, samedi 12 mars 1763.

« C'était un vilain jour pour moi, monsieur, que celui où j'étais à Ferney quand vous me faisiez l'honneur de venir aux Délices; mais c'est un bien beau jour, malgré la bise et la neige, que celui où nous apprenons l'arrêt

du conseil et la manière dont le roi a daigné se déclarer contre les dévots fanatiques qui voulaient qu'on abandonnât les Calas. Nous devons beaucoup à M. le duc de Choiseul et surtout à M. le duc de Praslin.

« Le règne de l'humanité s'annonce.

« Ce qui augmente ma joie et mes espérances, c'est l'attendrissement universel dans la galerie de Versailles. Voilà bien une occasion où la voix du peuple est la voix de Dieu. Je parie que vous avez pleuré de joie en apprenant cet heureux succès.

« Je vous demande pardon de vous avoir fait lire mes esquisses informes; mais je crois vous devoir des prémices, comme un tribut que mon cœur et mon esprit paient aux vôtres. « V. »

« L'erreur que vous avez découverte mérite d'être relevée, et vous pourrez aisément en parler dans la belle histoire des premiers siècles que vous préparez. Le passage d'Athénagoras prouve formellement que les empereurs romains n'avaient point été persécuteurs. Les vrais persécuteurs ont été chez nous. Il fallait que les chrétiens donnassent une bien mauvaise idée d'eux pour qu'on les accusât d'être anthropophages. Pour moi, je vous avoue que j'aimerais mieux qu'ils eussent mangé autrefois un ou deux petits garçons que de faire brûler tant d'innocens et de se rendre coupables des massacres des Albigeois, de Mérindol et de Cabrières, de la Saint-Barthélemy et de tant d'autres horreurs. Cette abomination nous est particulière. Il faut que notre religion soit bien vraie, puisqu'on n'a jamais craint de lui nuire en la prêchant ainsi.

« Mettez-moi, monsieur, aux pieds de Mme la duchesse d'Enville. Je lui suis respectueusement attaché pour le reste de ma vie. Je n'avais pas imaginé que ces rogatons dont vous me parlez pussent l'amuser; mais puisqu'elle daigne descendre à ces bagatelles, on aura l'honneur de lui en envoyer. »

« Ferney, 11 mars 1764.

« Il est bien douteux, mon cher et aimable philosophe, qu'on propose le rappel des protestans en France, car assurément on ne les en a pas chassés. Au contraire on les retient malgré eux, et on confisque leurs biens quand ils viennent déjeuner à Genève ou à Lausanne. Ce qu'on devrait proposer, ce me semble, ce seraient des conditions raisonnables, moyennant lesquelles ils ne seraient plus tentés d'abandonner leur patrie; mais on m'assure que dans le livre de M. de La Morandière on avance qu'il ne doit pas être permis à deux familles de s'assembler pour prier Dieu. C'est conseiller la persécution sous le nom de tolérance; mais il se peut qu'on m'ait trompé, je n'ai point vu le livre. Ce que je sais, c'est que les parlemens brûient à présent tous les livres qui leur déplaisent.

« On ne fera pas cet honneur à l'..... (1) théâtrale de ce pauvre Jean-Jacques, car on ne la lira pas. J'ai peur que le bonhomme ne devienne entièrement fou. Les dévots diront que c'est une punition divine.

« Dès que j'aurai quelque chose qui puisse amuser Mme la duchesse d'Enville, je ne manquerai pas de vous le faire tenir. Il n'y a que son extrême indulgence et la vôtre qui puissent me faire prendre cette hardiesse.

(1) Mot illisible.

« Vraiment vous seriez un homme charmant de venir égayer un pauvre malade. Mme Denis a une passion violente pour vous. Vous connaissez les sentimens inviolables que je vous ai voués. « VOLTAIRE. »

Les relations de Voltaire et de Moultou, commencées à l'occasion de Calas, vont se continuer pendant une douzaine d'années, et le lien qui unira ces deux esprits si différens, ce sera encore l'amour de la tolérance. Seulement Voltaire, qui n'est plus soutenu par une puissante émotion comme dans l'affaire de Toulouse, reprend son jeu destructeur et ses perfides malices. Cette tolérance que Moultou réclame au nom des droits de l'âme, au nom de la conscience religieuse, c'est-à-dire avec un esprit vraiment évangélique, Voltaire, intolérant à son tour, s'en sert comme d'une arme contre le christianisme. On a vu par ces dernières lettres que Moultou préparait un ouvrage sur les premiers siècles de l'ère nouvelle. Si l'ouvrage n'existe pas, nous savons par les traditions de famille que l'auteur, moins orthodoxe, moins dogmatique surtout que les Bonnet ou les Haller, mais sincèrement et libéralement chrétien, cherchait dans l'église primitive l'exemple de la douceur, de la fraternité évangélique. Il ne se faisait pas faute, chemin faisant, de montrer quelle distance il y a entre les libres églises des premiers âges et la puissante organisation romaine de la période suivante. Rajeunissant ce lieu-commun par des rapprochemens expressifs, il disait que les quakers, avec leur simplicité de vie, leur sentiment de l'égalité humaine, leur républicanisme évangélique, donnaient l'idée la plus exacte des premiers continuateurs de saint Paul. Voltaire, qui se souciait peu des quakers, oubliait la thèse de son correspondant en faveur des argumens de détail. Tous les faits curieux que rassemblait l'érudition de Moultou, toutes ces attaques contre la hiérarchie latine, contre les prétentions du dogmatisme, lui plaisaient infiniment, et il affectait de voir chez Moultou un des meilleurs soldats de son armée. Peut-être aussi Moultou, fasciné par l'enchanteur, qui redoublait à son égard de séductions et de tendresses, n'a-t-il pas mis assez d'insistance à le détromper. Une seule fois, ce semble, à l'occasion d'un voyage à Montpellier, Moultou osa montrer résolûment le fond de son cœur. Il s'agissait d'obtenir un passeport pour la France. Voltaire, qui s'y employa fort activement, ne voulait pas que Moultou prît son titre de pasteur évangélique. Était-ce simplement prudence, circonspection dans l'intérêt de son ami? Était-ce le désir malicieux d'enlever à Moultou cette robe de prédicant, qui lui était odieuse? Quoi qu'il en soit, Moultou fut inflexible, et quand je le vois apporter dans cette affaire une si ardente obstination, j'ai bien de la peine à croire qu'il n'ait pas voulu maintenir sa dignité en face du grand railleur. Il faut se rappeler cette situation de Moultou pour apprécier exactement les lettres qu'on va lire.

Notons encore un point curieux : dans une lettre du mois de mars 1765, Voltaire annonce à Moultou qu'il est bien décidé à vendre Ferney; voilà quatorze ans qu'*il donne en son château bals, ballets et comédies*, quatorze ans qu'il est *l'aubergiste de l'Europe*. Ses libéralités ont dérangé sa fortune, il est temps d'y mettre ordre. On sait que Voltaire a souvent poussé de ces cris d'alarme. Généreux en maintes rencontres jusqu'à la prodigalité, ayant toujours table ouverte, donnant même l'hospitalité pendant des semaines entières à des gens pour lesquels il ne voulait point se déranger de ses travaux et qui repartaient sans l'avoir vu, il avait tout à coup des accès d'économie presque sordide et se livrait à des chicanes de Normand. Sa grande excuse alors était de se dire à moitié ruiné. On connaît son histoire avec le président de Brosses au sujet du château de Tournay. Mais n'y a-t-il pas ici tout autre chose? Cette lettre du 23 mars 1765 ne vient-elle donc pas confirmer une révélation fort curieuse du baron de Grimm? Le spirituel écrivain rapporte que Voltaire, vers 1765 ou 1766, était complétement isolé au milieu de la société genevoise, et qu'il avait sérieusement songé à quitter sa résidence de Ferney. « Il y a déjà plus de deux ans, dit le chroniqueur à la date de mai 1768, qu'il se trouve abandonné de tous ses amis de Genève et qu'il ne voit plus personne de cette ville dans sa retraite, pour avoir voulu très mal à propos jouer un rôle dans les troubles et pour avoir sacrifié ses amis véritables et essentiels au parti du peuple, sans autre vue que celle de faire l'homme d'état. Depuis ce temps, son habitation aux portes de Genève lui est devenue désagréable... L'année dernière, ses amis eurent déjà beaucoup de peine à l'empêcher de louer une maison sur les bords de la Saône, près de Lyon, et de se mettre ainsi dans le ressort du parlement de Paris, où sa véracité sur de certains objets lui a fait de puissans ennemis. Ses amis seraient encore bien moins tranquilles, s'il obtenait la permission de venir fixer sa résidence à Paris : c'est l'endroit du monde où ils le croiraient le moins en sûreté; mais si c'est là réellement son projet et qu'il ait en tête de le faire réussir, adieu les pamphlets, les brochures, les facéties! Le rossignol ne chantera plus; une politique enfantine et inutile le condamnera au silence; je dis inutile, parce qu'il n'obtiendra sûrement pas la permission de revenir à Paris, et que ses amis n'auront pas du moins l'inquiétude trop juste de le voir exposé à toute sorte d'accidens. Je regarde sa brouillerie avec la république de Genève comme un des véritables malheurs de sa vie et comme une des fautes les plus graves qu'il ait commises. Il trouvera difficilement sur toute la surface du globe une habitation aussi agréable, aussi avantageuse pour lui, aussi bien située à tous égards que celle qu'il s'est choisie sur les bords du lac, et dont il s'est si bien trouvé depuis quinze

ans. » On sait que ce projet n'eut pas de suite; quelques mois après, Voltaire vendait sa maison des Délices, et ajoutait deux ailes à son château de Ferney.

Ces explications données, nous reprenons sans commentaire la publication de nos lettres inédites :

« Je suis très touché, monsieur, de votre lettre et de plus très éclairé. Je sens bien que je marche sur des charbons ardens; on est tantôt en colère, et l'on a tantôt envie de pouffer de rire quand on lit l'histoire des Hébreux. En vérité, l'olivier sauvage sur lequel on a greffé l'olivier franc était un vilain chardon.

« Vous êtes bien plus hardi que moi : vous me proposez d'oser dire qu'on ne peut attribuer à la Divinité des lois intolérantes. Je suis bien de votre avis; mais le *Deutéronome* n'en est pas, car ce *Deutéronome* ordonne de tuer son frère, son fils, sa fille, sa mère, sa femme, s'ils prophétisent des choses vraies, et si en prophétisant ils s'éloignent du culte reçu. Cela est aussi absurde qu'horrible; mais comment le dire? Nos seigneurs les évêques me feraient brûler comme un porc...

« J'ai beaucoup retravaillé l'ouvrage en question. Je me dis toujours : il faut tâcher qu'on te lise sans dégoût; c'est par le plaisir qu'on vient à bout des hommes; répands quelques poignées de sel et d'épices dans le ragoût que tu leur présentes; mêle le ridicule aux raisons; tâche de faire naître l'indifférence; alors tu obtiendras sûrement la tolérance. « VOLTAIRE. »

« Le sacrement de mariage dont je suis occupé, monsieur, a un peu nui à la sacrée tolérance dont je voudrais m'occuper souvent avec vous.

« J'ai l'honneur de vous renvoyer les livres que vous avez bien voulu me prêter. Je voudrais bien que le petit livret que je prépare n'eût pas leur sort. Sûrement ces livres-là, quelque bons qu'ils puissent être, n'ont pas été lus à Versailles, et la première loi dans une affaire comme celle-ci est de se faire lire par ses juges. Ce n'est pas encore assez, il faut avoir des gens qui parlent, et j'espère que nous en aurons. Vous endoctrinerez Mme la duchesse d'Enville mieux que moi. Je vous prie, monsieur, de vouloir bien lui présenter mes profonds respects quand vous lui écrirez.

« J'ai changé tout l'ouvrage, et je l'ai un peu augmenté pour le rendre plus curieux; mais je ne sais si j'y aurai réussi. Je tâche d'y mettre des notes instructives, pour éclaircir quelques passages de l'antiquité que je crains bien d'embrouiller à la façon des commentateurs. J'aurais voulu faire tout cela dans votre chambre et vous consulter à chaque ligne, car je ne suis pas le premier théologien du monde, et votre éloquence m'aurait encore plus aidé que votre théologie.

« J'ai envoyé à votre ami l'arien un petit chapitre tout à fait édifiant, qu'il vous aura sans doute montré, car il ne me l'a pas rendu. Ce n'est point dans l'arianisme que je crains de tomber, c'est dans quelque chose en *isme* qui est pire qu'une hérésie; mais si les malins y trouvent quelque trace de cet abominable *isme*, j'ai tant de confrères, et de grandissimes confrères, que j'espère être soutenu dans mon infamie.

« Sérieusement parlant, je m'examine avec le plus grand scrupule, je

tâche de montrer les choses les plus absurdes avec le plus profond respect, de ne point donner prise, de présenter sans cesse aux hommes l'adoration d'un Dieu et l'amour du prochain. « VOLTAIRE. »

« Est-il vrai, mon cher philosophe, que vous ayez rencontré des gens assez intolérables pour être choqués du livre *de la Tolérance?* Ces gens-là sont pourtant de l'espèce en faveur de laquelle le livre a été écrit, et je serais fâché qu'ils fussent de l'espèce des chiens qui mordent ceux qui leur donnent à manger. Je vous prie de me dire s'il est vrai qu'ils aient aboyé. Au reste, comme on bourdonne beaucoup dans votre ruche, et que les abeilles sont en querelle avec les bourdons et les guêpes, je suis bien sûr que vous ne montrerez *la Tolérance* qu'à des gens dignes de votre confiance. »

15 septembre 1764.

« ..... Je ne savais pas un mot, mon cher philosophe, des passages singuliers dont vous voulez bien me faire part. C'est la honte de la nature que des gens qui se sont toujours plaints de l'intolérance deviennent eux-mêmes les plus intolérans des hommes. Il y a tel hypocrite qui a l'insolence de faire sur son palier le petit persécuteur, et que je pourrai bien faire sauter par les fenêtres, quand je le rencontrerai sur le mien.

« Je prévois qu'il est impossible qu'un homme de votre mérite et de votre probité reste dans ce malheureux tripot, et je crois qu'il viendra un temps où vous irez vous établir dans la France, votre patrie. Rien ne vous sera plus aisé que d'être de l'Académie des Belles-Lettres. Vous serez aimé et considéré à Paris, et cent fois plus libre que vous ne l'êtes dans un pays qui se dit libre.

« ..... Je vous embrasse en Platon, en Cicéron, en Pythagore, en Confucius, etc. « VOLTAIRE. »

« Mon cher philosophe, j'imagine que, dans quelque grande Bible, on trouvera le livre apocryphe d'Énoch translaté en mauvais latin. Je vous serais obligé de vouloir bien m'en procurer la lecture. J'ignore pourquoi ce livre est plus apocryphe que d'autres. Mais de tous les livres, celui que j'ai le plus envie de lire, c'est un certain ouvrage sur quatre premiers siècles d'absurdités, auquel travaille un homme dont l'esprit et la raison sont soutenus par la science, et qui ne veut tromper personne.

« Je suis bien las de cette multitude affreuse de livres écrits par des fanatiques ou par des fripons. »

« Vraiment, mon cher philosophe, vous rendrez un grand service à la raison. Faites ces trois articles. Imitez et surpassez cet homme au nez aquilin qui, ayant secoué la poussière de la synagogue, jeta les fondemens d'une loi nouvelle. Jetez les fondemens de la raison, soyez-en l'apôtre. Allez, allez, ils sont tous morts dans leur lit. »

« 26 septembre 1764.

« Mon cher philosophe, seriez-vous assez bon et auriez-vous assez de loisir pour jeter sur le papier quelque chose d'un peu détaillé sur les ophionistes? Calmet, qui parle de tout avec une ingénuité et une bonne foi im-

bécile qui enchante, ne dit rien sur cette matière. Je n'ai presque point de pères de l'église dans ma bibliothèque... Vous travaillez sans doute à votre grand ouvrage. Pourquoi n'en apporteriez-vous pas quelques cahiers à Ferney?

« Il y a deux choses que j'aime passionnément : c'est tout ce que vous dites et tout ce que vous écrivez. Vous avez encore un mérite qui vous distingue bien singulièrement de vos confrères, c'est que vous aimez passionnément la vérité. Aussi c'est avec une vérité extrême que je vous suis attaché pour toute ma vie. »

« 23 mars 1765.

« Mon très cher et très aimable philosophe, il est vrai que je veux vendre Ferney. Je suis las de vivre en fermier-général ou en prince de l'empire. Nos affaires ont été dérangées pour avoir donné pendant quatorze ans bals, ballets et comédies, et pour avoir été les aubergistes de l'Europe. Mme Denis va tâcher de rassembler quelques débris à Paris. Je lui donne vingt mille francs de pension, et je me réserve de quoi vivre philosophiquement à Tournay, si je puis trouver un prix raisonnable de Ferney. Quiconque l'achètera ne pourra que faire un très bon marché. Puisque vous avez la bonté de m'en procurer la défaite, vous recevrez demain un mémoire très fidèle concernant la terre. J'aurai l'honneur de vous parler une autre fois de Paul, apôtre. Permettez qu'aujourd'hui le spirituel soit un peu sacrifié au temporel... « VOLTAIRE. »

« Mon cher philosophe, je ne puis m'empêcher de vous gronder encore de m'avoir forcé à vous donner ce malheureux titre au-dessus duquel vous êtes si fort élevé. Vous l'avez voulu. J'ai obéi malgré moi, parce qu'il faut servir ses amis comme ils le veulent et non pas comme on veut; mais je vous jure encore sur ma tête que cette précaution était fort inutile et qu'elle pouvait être très dangereuse. J'en juge ainsi, puisque je n'ai pas reçu aujourd'hui jeudi le passeport que j'attendais. J'écris à M. le duc de Praslin pour le remercier et pour le presser... J'avoue que Mme la duchesse d'Enville a bien raison de souhaiter qu'on vous refuse. « VOLTAIRE. »

« Vous savez bien, mon cher philosophe, que j'écrivis le vendredi, et qu'en conséquence de la rage que vous aviez d'être intitulé ministre du saint Évangile, j'écrivis encore le samedi. On me mande, en réponse à la lettre de vendredi, que vous aurez votre passeport. Mais je tremble, je vous l'avoue, que la lettre du samedi n'ait tout gâté. Il est très certain qu'avec un passeport du ministre vous auriez été dans la plus grande sécurité... Il se peut faire que ma réticence du vendredi sur votre sacré ministère et mon aveu du samedi aient donné quelques soupçons. Si, dans huit jours, vous ne recevez pas le passeport, il faudra absolument que Mme la duchesse d'Enville réponde pour vous, et qu'elle jure que vous n'êtes pas plus serviteur de ce farouche Calvin que de ces imbéciles du concile de Nicée. Qui croirait qu'il fallût tant de soins et tant de peines pour respirer l'air de son pays? Nous sommes encore welches :

Hodieque manent vestigia ruris.

Le mot de *ruris* est trop faible ici, c'est *barbaries* qu'il faudrait mettre. Je vous demande pardon pour la France, mais Genève n'est guère plus sage :

Iliacos intra muros peccatur et extra.

Zurich me paraît plus raisonnable que le tripot de Calvin. Zwingle était un bon et brave déiste qui a laissé son esprit à ses compatriotes. Que Dieu soit béni ! « VOLTAIRE. »

« Je vous souhaite un bon voyage, mon cher philosophe... Dites-moi, je vous prie, le nom et la demeure du philosophe qui vint ces jours passés avec vous. Tout philosophe m'est cher, excepté Jean-Jacques ; mais celui-là a renoncé à la philosophie en faveur de l'orgueil et de la démence.

« V. »

« 7 avril 1765.

« Mon cher philosophe, vous voilà dans votre patrie et dans votre beau climat. Vous jouissez du plaisir de voir à votre aise M. de Saint-Priest, et moi, je n'ai eu la satisfaction de lui faire ma cour qu'un moment. Je suis bien persuadé qu'il pense sur l'aventure des Calas comme tous les maîtres des requêtes qui ont réhabilité cette famille infortunée. J'attends tous les jours la nouvelle qui m'apprendra que le roi lui accorde une pension. C'était aux juges de Toulouse à la lui faire, mais celle du roi sera plus honorable, et j'ose dire qu'elle le sera autant au roi qu'aux Calas.

« Après la douleur de vous avoir perdu, je n'en ai point de plus grande que de voir le bel ouvrage que vous aviez entrepris différé. Vous n'aurez pas emporté vos livres en Languedoc, et je doute beaucoup que vous trouviez où vous êtes les matériaux dont vous avez besoin. Je suppose, pour ma consolation, que vous avez fait assez d'extraits pour être en état de travailler sans livres. N'abandonnez jamais, je vous en conjure, cette entreprise utile. Vous rendrez un service essentiel à tous ceux qui pensent et à ceux qui veulent penser. Vous serez le premier qui aurez écrit sur cette matière sans vous tromper et sans vouloir tromper personne.

« Votre ami Vernes a fait imprimer je ne sais quelles lettres de lui et de Jean-Jacques qui ne sont pas assurément des lettres de Cicéron et de Pline.

« J'ignore d'ailleurs comment vont les tracasseries de Genève. Je ne suis occupé que d'ajouter deux ailes à mon petit château de Ferney, où je voudrais bien vous tenir, si jamais vous reveniez dans la triste cité de Calvin.

« Je me flatte que l'air natal a fait du bien à M. votre père, et que la faculté de Montpellier lui en fera encore davantage. Quoi qu'il arrive, souvenez-vous, mon cher philosophe, qu'il y a entre les Alpes et le mont Jura un vieillard qui voudrait passer avec vous les derniers jours de sa vie.

« Il y a des philosophes qui ne savent que haïr, j'en connais d'autres qui savent aimer, et j'ose croire que vous et moi nous sommes tous deux de cette école. « VOLTAIRE. »

« ..... Voici une lettre que vous pouvez envoyer à Mme Calas pour M. le marquis de Gouvernet. — Comptez que nous sommes tous des imbéciles. Ce n'est point avec des livres qu'on obtient des grâces de la cour, et l'*Apolo-*

gétique de Tertullien ne fut pas lu seulement d'un marmiton de cuisine de l'empereur. Les bons livres peuvent faire les philosophes, encore n'est-ce que chez les jeunes gens; les autres ont pris leur pli. C'est ce qui fait que M. de Crosne est entièrement pour nous, indépendamment même des formes juridiques. Mais il faut des formes à MM. d'Aguesseau et Gilbert, qui ne sont point du tout philosophes. Il faut auprès des ministres de très grandes protections et point de livres. Un bon ouvrage peut porter son fruit dans quinze ou vingt ans, mais aujourd'hui il s'agit d'obtenir la protection de Mme de Pompadour. Le grand point est d'intéresser son amour-propre à faire autant de bien à l'état que Mme de Maintenon a fait de mal. Je répondrais bien de sa bonne volonté et de celle de MM. les ducs de Choiseul et de Praslin; mais avec tout cela l'affaire ne serait pas encore faite, tant il est difficile de changer ce qui est une fois établi. C'est assurément une très belle entreprise : elle demande encore plus de soin que l'affaire de Calas. Je mourrais bien content si j'avais mis une pierre à cet édifice.

« Nous raisonnerons de tout cela avec M. Moultou, l'homme du monde que j'estime le plus et en qui j'ai la plus grande confiance.

« VOLTAIRE. »

« Ferney, 4 février 1766.

« Vous m'avez écrit, mon cher philosophe, d'un climat doux et tempéré, d'un beau pays où tout le monde danse. Je vous réponds de la Sibérie, du milieu des neiges et du voisinage d'une ville triste où tout le monde est de mauvaise humeur. Vos Genevois sont malades d'une indigestion de bonheur. Ils sont trop à leur aise pour être tranquilles, et, n'ayant aucun sujet de se quereller, ils en ont imaginé de ridicules. Depuis *la Secchia rapita* et *le Lutrin*, il n'y eut jamais pareille guerre. Il est vrai aussi que la guerre est fort paisible; on ne s'est escrimé que par des brochures, et s'il y a des morts dans la bataille, ce sont ceux qui meurent d'ennui en lisant cet amas énorme de fadaises.

« Le conseil a vite envoyé chercher les médiateurs comme si le feu était aux quatre coins de Genève. Je crois voir les rats et les grenouilles prier Jupiter d'envoyer Hercule pour arranger leurs différends. La prêtraille de Jehan Chauvin ne joue pas le premier rôle dans cette comédie.

« J'ai une affaire plus sérieuse à mon gré sur les bras : notre Élie de Beaumont, défenseur des Calas, vient de faire en faveur des Sirven un mémoire qui me paraît digne de lui. J'espère que l'innocence triomphera une seconde fois, et que l'Europe désormais ne reprochera plus à la France des accusations continuelles de parricide. Cette démence, qui n'a que trop régné en Languedoc, est plus atroce, plus dangereuse que celle qui fait fermenter aujourd'hui les têtes genevoises.

« Je pense, comme vous, qu'il serait plus aisé d'accommoder les Genevois que d'engager le doux Caveyrac à être tolérant. Rien ne serait si aisé que d'arranger les petits différends de Genève en rendant les médiateurs arbitres suprêmes des cas graves et rares où le peuple se plaindrait d'une violation formelle des lois. Ces médiateurs à perpétuité seraient l'ambassadeur de France en Suisse et les premiers magistrats de Berne et de Zurich. Ce

n'est précisément que ce qui est porté dans l'accommodement de 1738, puisque les médiateurs se sont portés garans de la tranquillité de Genève. Il est vrai que les médiateurs riront un peu de voir qu'une querelle d'auteur est l'origine de tout ce vacarme. Ce n'est pas ici *quidquid delirant reges, plectuntur Achivi,* c'est *quidquid delirant Achivi, reges rident.* Je vous donne un ïambe pour un hexamètre.

« J'espère, tout vieux et tout malade que je suis, vous embrasser au printemps; sinon je vous demanderai un *de Profundis.*

« Adieu, mon très cher et très aimable philosophe. « VOLTAIRE. »

« Ferney, 1766.

« J'ai avec vous, monsieur, la conformité d'un très grand mal aux yeux, mais les vôtres sont jeunes, et je perdrai bientôt les miens. Ils lisent en pleurant cet amas d'horreurs rapportées dans le livre que vous m'envoyez. En vérité, cela rend honteux d'être catholique. Je voudrais que de tels livres fussent en France dans les mains de tout le monde; mais l'opéra-comique l'emporte, et presque tout le monde ignore que les galères sont pleines de malheureux, condamnés pour avoir chanté de mauvais psaumes. Ne pourrait-on point faire quelque livre qui pût se faire lire avec plaisir par les gens mêmes qui n'aiment point à lire, et qui portât les cœurs à la compassion ?

« Me permettez-vous, monsieur, de garder quelques jours le compte de vos frères? Il me paraît par leur nombre que vous n'auriez pas dû vous laisser pendre; mais, entre nous, je crois ce nombre terriblement exagéré. Je vais écrire dans une province dont je pourrai recevoir des instructions, et ce qu'on m'apprendra de ce canton me servira de règle pour les autres.

« Je voudrais bien que votre confrère de Séligny vous envoyât le petit chapitre en question. Je ne sais s'il n'est point trop plaisant pour être mis dans un ouvrage sérieux, mais il me paraît essentiel de se faire lire de tout le monde, si on peut. Ce n'est pas assez de prouver que l'intolérance est horrible, il faut montrer à des Français qu'elle est ridicule.

« Je vous embrasse de tout mon cœur, comme un véritable ami des hommes. Vous êtes au-dessus des cérémonies. « V. »

« Ferney, 24 avril 1767.

« Voilà deux grandes nouvelles, mon cher philosophe; voilà une espèce de persécution bannie de la moitié de l'Europe et une espèce de persécutés qui peut enfin espérer de jouir des droits du genre humain que le révérend père Lachaise et Michel Le Tellier leur ont ravis.

« Il faudrait piquer d'honneur M. de Maupeou. Je réponds bien de M. le duc de Choiseul et de M. le duc de Praslin; mais dans une affaire de législation le chancelier a toujours la voix prépondérante. Mme la duchesse d'Enville est à La Roche-Guyon, écrivez-lui, flattez sa grande passion, qui est celle de faire du bien, et qui vous est commune avec elle. Elle est capable d'aller exprès à Versailles. Le succès d'une pareille entreprise rendrait le roi cher à l'Europe. Est-il possible que les Turcs permettent aux chiens de chrétiens (comme ils les appellent) de porter leur Dieu dans les rues et

de chanter : *O filie! o filia!* à tue-tête, tandis que les welches ne permettent pas à d'autres welches de se marier! La conduite welche est si folle et si odieuse qu'elle ne peut pas durer.

« Je vous embrasse tendrement. Je n'ai pas un moment à moi. J'attends le livre de M. de Serres. »

« 23 décembre 1767.

« Mon cher philosophe, l'affaire de Sirven devient d'une importance extrême. Le rapporteur me demande un écrit imprimé depuis quelques mois à Toulouse, dans lequel on justifie l'assassinat juridique de Calas. Les maîtres des requêtes qui ont déclaré unanimement la famille innocente y sont très maltraités. Leur tribunal y est déclaré incompétent, et leur jugement injuste. J'ai malheureusement perdu cet écrit précieux, qui doit être une pièce produite au procès. Je ne me souviens plus du titre. Il me semble que c'était une lettre adressée à un correspondant imaginaire, comme les lettres de Vernet. Je vous demande en grâce d'écrire sur-le-champ à quelqu'un de vos amis du Languedoc qu'il faut qu'il déterre cette lettre, et qu'il l'envoie en droiture à M. de Chardon, maître des requêtes, sous l'enveloppe de M. le duc de Choiseul. Cela est, encore une fois, de la dernière importance : il n'y a point de peine qu'on ne doive prendre pour recouvrer cet ouvrage. C'est un préliminaire nécessaire pour casser le dernier arrêt de Toulouse, qui révolte tout le monde.

« Je me porte fort mal; mais je mourrai content avec l'espérance de voir la tolérance rétablie. L'intolérance déshonore trop la nature humaine. Nous avons été trop longtemps au-dessous des Juifs et des Hottentots. Je vous embrasse bien tendrement, mon cher philosophe. Vous devriez bien venir quelque jour coucher chez nous. Nous causerions. »

« Ferney, 29 décembre 1767.

« Eh bien! le diable, qui se mêle de toutes les affaires de ce monde et qui détruit toutes les bonnes œuvres, ne vient-il pas d'arrêter tout net M. de Chardon lorsqu'il allait rapporter l'affaire des Sirven? Le parlement ne lui fait-il pas une espèce de procès criminel pour avoir rapporté devant le roi l'affaire de la Cayenne? Le roi est, à la vérité, indigné contre le parlement; mais le procès des Sirven n'en est pas moins retardé. Je vais animer M. de Chardon, il est un de nos philosophes, et l'on verra peut-être à la fin que la philosophie est bonne à quelque chose.

« La facétie de la Sorbonne contre *Bélisaire* paraît enfin. Elle ressemble aux pièces nouvelles de cet hiver, elle est sifflée; mais le nonce la dénonce à Rome comme scandaleuse, et cette dénonciation dudit nonce est encore sifflée. La condamnation de Rome le sera aussi. Et de rire!

« Je ne ris point sur les Sirven. »

« 3 février 1768.

« Mon cher philosophe, enfin, après cinq ans de peines et de soins incroyables, la requête des Sirven fut admise au conseil le samedi 23 janvier après un débat assez long, et le procès doit avoir été rapporté vendredi dernier 29, devant le roi.

« Il n'est plus douteux que cette famille ne soit rétablie dans ses hon-

neurs, dans ses biens, et que l'arrêt infâme qui la condamnait à la mort ne soit cassé comme celui des Calas. Mon cher philosophe, il ne faut désespérer de rien. Mandez cette nouvelle à vos amis du Languedoc; mais quand le pauvre vieillard malade aura-t-il la consolation de vous revoir?

« VOLTAIRE. »

« Mon cher philosophe,... je vous fais compliment sur vos deux galériens. Si c'est par M[me] la duchesse d'Enville que vous êtes parvenu à cette bonne œuvre, cela prouve qu'elle a du crédit auprès de M. de Saint-Florentin. Si c'est par vous-même, vous ferez casser la révocation de l'édit de Nantes.

« Je voudrais savoir comment le parlement de Toulouse a validé un mariage fait contre les lois du royaume. Ce n'est pas dans l'ordre des choses possibles. Il faut qu'il y ait dans cette aventure des circonstances qui en changent totalement le fond. Il est très vrai, Dieu merci, qu'il y a dans ce parlement une douzaine de magistrats aussi philosophes que vous.

« Si on ne vous dit rien des Sirven, lisez la dernière *Gazette de Berne*. Vous y verrez que le 17 novembre Sirven a été élargi, avec mainlevée de son bien. Il en appelle au parlement pour avoir des dédommagemens. Je n'ai pas un seul exemplaire de *Dieu et les Hommes*.

« Votre pauvre Charles Bonnet aurait grand besoin que ses parens le fissent interdire. Voilà, mon cher ami, tous vos articles tirés au clair. Ce qu'il y a de plus vrai dans tout ceci, c'est que je vous aime autant que je vous estime, et le tout sans cérémonie. »

« Ferney, 6 décembre 1771.

« Mon cher philosophe, vous m'avez cruellement abandonné, vous ne venez plus coucher dans notre ermitage. Il faut pourtant que je vous dise que le nouveau parlement de votre Languedoc vient de rendre une justice pleine et entière à Sirven. Il lui accorde des dépens considérables et la restitution de ses revenus, malgré l'ancien usage. Nous allons prendre les premiers juges à partie au nom des filles de Sirven. C'est M. le premier président qui a la bonté de me mander ces nouvelles. Souvenez-vous qu'il n'a fallu que deux heures pour condamner cette vertueuse famille à la mort, et qu'il nous a fallu neuf ans pour lui faire rendre justice. »

« Ferney, 4 septembre 1773.

« Mon très cher et très aimable philosophe, on dit que l'auteur d'un *Éloge de Jean-Baptiste Colbert* (1) pourrait bien succéder un jour à son héros. Je le voudrais bien, pour la rareté du fait et pour l'honneur de Genève. Voilà le second citoyen qui a remporté des prix dans nos académies; mais Jean-Jacques ne ressemble qu'au chien de Diogène, et l'autre a quelque air d'un ministre d'état... « VOLTAIRE. »

« Ferney, 1764.

« Mon cher et respectable philosophe, ce que vous a dit M. de Reverdy paraît assez vrai. C'est surtout un très grand bonheur pour la France, pour

(1) Il s'agit de M. Necker, qui avait concouru à l'Académie pour l'éloge de Colbert, et qui venait de remporter le prix. Trois ans après, Necker devenait ministre des finances (1776).

la paix de la religion et pour la philosophie que M. Turgot soit dans le ministère. M. de Maurepas et M. Turgot empêcheront sûrement le mal et feront tout le bien qu'ils pourront. Ce M. Turgot surtout, qui est venu autrefois aux *Délices*, est un homme très éclairé qui pense en tout comme vous. Nous n'avons qu'à bénir Dieu et à vivre. « VOLTAIRE. »

« 5 juillet 1775.

« Pardon, monsieur, mille pardons! Je ne retrouve que dans ce moment-ci votre billet du 25 juin. Je me hâte de réparer cette méprise et ce temps perdu. Je me hâte surtout de vous remercier de tout ce que vous me dites. Il y a longtemps que je sus l'emprisonnement du pasteur dauphinois. M. Pomaret m'en écrivit, et sur-le-champ je suppliai Mme la marquise de Clermont-Tonnerre, gouvernante du Dauphiné, de vouloir bien interposer ses bontés et son autorité. J'ai envoyé la réponse de Mme de Tonnerre à M. Pomaret.

« Vous avez bien raison, mon très cher philosophe, de me dire qu'il faut que j'achève ma vie et que je meure en terre libre. Vos offres me pénètrent le cœur. Nous en parlerons plus au long quand j'aurai la consolation de vous voir.

« Je viens d'obtenir du roi de Prusse une assez belle place pour ce jeune homme que vous avez pu voir chez moi. Il n'aura pas besoin de demander des grâces en France à des persécuteurs et à des bourreaux. Le sang du chevalier de La Barre retombera enfin sur la tête des monstres qui l'ont répandu.

« Je vous embrasse les larmes aux yeux, mon cher philosophe.

« VOLTAIRE. »

« Je vous renvoie, mon cher philosophe, la lettre de votre grand-vicaire. J'y joins un imprimé que vous serez peut-être bien aise de garder. J'en ai reçu un exemplaire de la part de l'avocat. Cette pièce me paraît ce qu'on pouvait faire de mieux en faveur de la loi naturelle contre la loi arbitraire du despotisme. Il me semble que les choses sont bien changées depuis l'horrible aventure des Calas; l'excès du fanatisme a servi enfin à faire triompher la raison. On aura beau appeler d'un jugement si juste; les hommes vertueux et instruits qui composent ce conseil casseraient plutôt les lois barbares qui subsistent encore.

« Je suis bien étonné qu'un homme qui paraît plein d'esprit et de goût ait pu se tromper à ces misérables lettres imputées au bon pape Ganganelli. Chaque ligne en décèle le faussaire. On sait assez que c'est un nommé Caraccioli, né Français, qui a pris un nom italien. C'est lui qui avait fait, il y a quelques années, l'histoire de Mme de Pompadour. Il vit depuis longtemps de ses mensonges littéraires. Ces sottises trompent quelque temps les étrangers et les provinciaux, mais elles tombent bientôt dans l'éternel oubli qu'elles méritent. Je ne suis point du tout de l'avis de votre vicaire-général, quelque respect que j'aie pour son esprit et pour sa science. On ne veut point du tout détruire ce que vous savez; ce qui est fondé sur beaucoup d'argent et sur beaucoup d'honneurs est fondé sur le roc. On prétend seulement adoucir l'esprit de ceux qui jouissent de ces honneurs et de cet argent. On a commencé ce grand ouvrage, et on espère qu'il s'achèvera de lui-même. « VOLTAIRE. »

« On vous trompe, mon cher philosophe, quand on vous dit que l'archevêque de Toulouse a proposé des facilités pour les mariages des protestans dans une délibération de l'assemblée du clergé; ce n'est point dans ces délibérations qu'on agite ces questions d'état. Mgr l'archevêque de Toulouse en a parlé il y a quelque temps dans une conversation avec quelques évêques et a montré autant de tolérance que de politique.

« Il est très faux que des colporteurs aient été arrêtés pour avoir débité la *Diatribe*. Cette pièce est imprimée dans le *Mercure* d'auguste, ou d'août, où nous sommes. M. le contrôleur-général en a été infiniment satisfait et en a remercié l'auteur. Quelques évêques se sont fâchés contre Laharpe, qui a fait l'éloge de cette *Diatribe* dans ce *Mercure* d'auguste ou août. On a laissé dire ces évêques et l'on ne persécute personne.

« M. Turgot est en train de rendre les plus grands services à la nation et à la raison. Sa sagesse et sa bienfaisance s'étendent jusque sur nous, pauvres habitans ignorés du mont Jura. Attendez-vous, vous autres Genevois nos voisins, aux choses les plus agréables; c'est tout ce que je puis vous dire.

« Ceux qui vous mandent que le clergé welche n'a jamais eu plus d'activité et de crédit se trompent de moitié; ils ont raison pour l'activité. »

« Ferney, 8 décembre 1775.

« Effectivement, monsieur, on m'avait flatté de l'idée que vous aviez jeté un coup d'œil favorable sur mon voisinage et que vous vouliez l'honorer au point d'y avoir une maison de campagne. Vous jugez combien cette proposition a dû enchanter Mme Denis et moi. Ce serait la consolation du reste de mes jours. Vous seriez absolument le maître de choisir le terrain. Vous ordonneriez la manière dont vous voudriez être servi, et on s'empresserait d'exécuter vos ordres.

« Je vous avertis que vous ne seriez point du tout dans un marquisat. C'est une mauvaise plaisanterie que des ennemis de M. Turgot ont faite à Paris. Il y a des gens qui ont été fâchés du bien que ce digne ministre daigne faire à ma petite province, et encore plus de celui qu'il va faire au royaume. Ne pouvant décréditer les bonnes intentions de M. Turgot, ils ont voulu l'attaquer par le ridicule, et dans cette belle idée, ils ont déclaré que le roi me faisait marquis Mascarille et intendant du vaste pays de Gex.

« En vérité, il y a tant de marquis gascons qu'il n'en faut pas faire de suisses. Agréez les tendres respects d'un solitaire qui ne sera jamais que le vieux malade. « VOLTAIRE. »

Arrêtons-nous sur l'impression que laissent ces dernières lettres. Heureux du succès de ses efforts dans les affaires de Calas et de Sirven, heureux de l'avenir que promet à la France l'avénement de Turgot, il éprouve des émotions qui adoucissent ses paroles. On a vu pourtant, dans ce recueil de messages, quel mélange de grâce supérieure et de petites passions, d'humanité généreuse et de malices impies. On le verra mieux encore quand ces précieuses confidences seront entièrement mises au jour. La publication com-

plète des lettres de Voltaire à Moultou montrera le brillant fascinateur s'efforçant d'attirer à lui le jeune ministre de l'Évangile (1). Ne vous y trompez pas; bien des éloges, bien des conseils que renferme cette correspondance ont été repoussés par Moultou. Celui qui, en 1762, prenait si énergiquement le parti de Rousseau malheureux et persécuté contre Voltaire triomphant, n'a pas dû sacrifier son ami, même au défenseur de Calas. Celui qui, malgré les railleries de Voltaire, exigeait que son titre de pasteur fût inscrit dans son passeport, n'a pas sacrifié non plus le christianisme au seigneur de Ferney. Bien que nous n'ayons pas les réponses de Moultou à Voltaire, il est facile de se représenter l'attitude des deux interlocuteurs. Voltaire, abandonné de ses amis de Genève au point de vouloir quitter ce voisinage hostile, se rattache à la Suisse et au pays de Gex par ce jeune homme si savant, si vif, si aimable, et qui déteste si cordialement l'intolérance. Il l'aime, il le reçoit à bras ouverts, il fait de lui son compagnon d'armes, il l'associe à ses luttes, il lui écrit (on l'a vu) maintes paroles qui devaient aller à son cœur; puis, l'enveloppant de toutes les séductions de l'esprit, il s'efforce de l'amener à croire qu'ils sont d'accord tous deux sur les questions religieuses comme sur les questions d'humanité. Moultou n'est pas dupe; il est charmé sans doute par tant de grâce, de bon sens, d'esprit, de cordialité, mais les impiétés du sceptique lui répugnent. Vrai sage chrétien dans la pratique, il continue sa tâche, qui est de faire accomplir à Voltaire une œuvre toute chrétienne, la prédication de la tolérance. Il le ramène ainsi sur un terrain où rien ne les sépare, et si Voltaire veut absolument que Moultou soit un philosophe à sa manière, c'est-à-dire un ennemi de l'Évangile, de saint Paul et des *imbéciles du concile de Nicée*, Moultou est bien forcé de répéter tout bas le mot qu'il lui applique si souvent dans ses lettres à Rousseau : « Comédien ! »

III.

Par un singulier hasard, Moultou, qui avait connu Rousseau et Voltaire à Genève dans des circonstances si différentes, se trouvait à Paris au moment de leur mort. Il put les revoir à la veille du jour suprême, et les renseignemens que contiennent ses papiers inédits, soit à propos de leurs dernières pensées, soit au sujet des impressions du monde parisien, méritent d'être recueillis par l'histoire.

Moultou, appelé par la famille Necker, dont il était l'intime ami

(1) Les lettres de Voltaire à Moultou, dont nous n'insérons ici qu'une partie, et les lettres de Moultou à Voltaire, qui nous ont fourni quelques détails, paraîtront à la librairie de Michel Lévy, publiées par les soins de MM. G. Streckeisen-Moultou et Jules Levallois.

depuis longues années, arriva à Paris au printemps de 1778. C'était la première fois qu'il voyait la grande ville; on devine quelle fut sa joie de se trouver tout à coup au foyer même d'un monde éblouissant. Ce théologien, nous le savons par sa correspondance, était passionné pour les lettres, pour les arts, et avide de tout connaître dans le domaine des choses de l'esprit. Or M. et Mme Necker sont ses patrons auprès des grands seigneurs et des philosophes; c'est dire que rien ne lui échappera dans ce Paris brillant et corrompu, qui célèbre ses dernières fêtes à la veille de la catastrophe inévitable. Les lettres qu'il écrit à sa femme, du mois d'avril au mois de juillet 1778, contiennent un tableau naïf de ses émotions, de ses étonnemens, de ses joies d'artiste et de lettré, souvent aussi de ses répugnances de philosophe et de chrétien. Mme Necker, qui l'aime comme un ami d'enfance, veut absolument le faire briller à Paris, et Moultou, avec son esprit, sa franchise, sa gaîté méridionale, sa vive et sérieuse éloquence, fait honneur à ce patronage illustre. Dans les soupers, chez les ministres, à la cour, ducs et pairs ou gens de lettres raffolent de l'ami de Jean-Jacques. « Je puis te dire que j'ai eu dans ce pays assez de succès, et que cela continue: je suis écouté et goûté. Le marquis de Castries, qui a beaucoup de mérite, laissa avant-hier toute la compagnie pour faire la conversation avec moi, et dit le lendemain à Mme Necker qu'il n'avait rien perdu à se séparer de l'assemblée, que je causais également bien sur tous les sujets, que j'entraînais par un charme auquel on ne résistait point. Il faut bien parler à sa femme, et à une aussi bonne femme que la mienne, pour parler avec cette vérité. D'un autre côté, le bonhomme Buffon dit à tout le monde qu'il n'a jamais rencontré d'homme dont la tête fût mieux faite et qui fût plus éloquent. — Pardieu! où cet homme a-t-il appris le français? Est-il possible qu'il ne soit point sorti de Genève? » On voit quel est le ton des confidences de notre voyageur, une joie franche et candide, un peu de présomption peut-être, du moins un peu trop d'empressement à prendre au pied de la lettre des complimens de salon, et avec cela pourtant un esprit vif, dégagé, qui n'est pas dupe des mensonges du monde.

Ses portraits, tracés au courant de la plume, ont souvent un singulier accent de vérité. On vient de remarquer ces mots *le bonhomme Buffon,* il les reprend plus loin et les explique. « Je dînai la veille avec M. de Buffon, qui est un vieillard de soixante-quatorze ans, d'une simplicité et d'une bonhomie touchantes : sublime quand il parle de la science, enfant quand il s'agit des choses les plus communes de la société. J'ai eu le bonheur de lui plaire, il m'a fait beaucoup d'amitiés et a dit à Mme Necker des choses très flatteuses sur mon compte. En général, j'ai bien pris dans ce pays-ci, on m'y

traite bien autrement qu'à Genève... » Cette bonhomie de Buffon, cette simplicité touchante, ce vieillard sublime redevenu enfant dans la vie de tous les jours, ce sont là des traits dont il faut se souvenir, afin de rectifier légèrement, à cette date au moins, la figure trop solennelle que nous a conservée la tradition. Toutes les personnes illustres qu'il a occasion de connaître, Diderot, Saint-Lambert, Turgot, Delille, Thomas, l'abbé Raynal, Mlle Clairon, Franklin, Bailly, le prince de Beauvau, M. d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, M. de Broglie, Mme de Boufflers, la reine elle-même et les princesses, sont caractérisées d'un mot juste et fin. Ici, c'est Diderot « toujours sur le trépied, hypocrite de morale,... » capable pourtant de charmer les juges les plus difficiles, quand il veut bien ne pas déclamer. « J'ai revu Diderot, dont j'ai été très content, écrit l'ami de Rousseau; il fut très sage, très honnête et très gai. » Là, c'est Turgot, « une belle figure, avec assez peu de physionomie, parlant assez bien, mais un peu lent, un peu lourd peut-être, accoutumé à dominer, et supportant difficilement un avis qui contrarie le sien. » M. de Broglie est « l'homme le plus spirituel de la cour. » Mme de Boufflers « a tout l'esprit qu'on peut avoir. » Mme Du Deffand, avec ses quatre-vingts ans passés, « court encore le monde, quoique aveugle, et voit plus clair dans les choses du monde que ceux qui les regardent de leurs deux yeux. » Franklin, dans sa simplicité silencieuse, lui paraît « un fin quaker. » La reine, selon les circonstances, a tour à tour « une beauté autrichienne et une beauté française. » Quant à la famille Necker, qui l'héberge et le patronne si gracieusement, il est naturel qu'il y revienne sans cesse. « Plus j'étudie M. Necker, écrit-il, plus j'en suis enchanté; c'est un génie extraordinaire, et sa vertu égale au moins son génie. Si quelqu'un peut rétablir les finances, c'est lui. » Et ailleurs : « Je le croyais un grand homme, j'en suis sûr à présent. Il a tout, génie et vertu. Il est bien au-dessus de son siècle. » Et avec quel enthousiasme il parle de la digne compagne du ministre! comme elle est restée simple et cordiale dans une position si haute! quelle fidélité à ses amitiés d'autrefois! Quand elle lit des lettres de Mme Moultou, elle est heureuse de retrouver le bon esprit helvétique dans sa fraîcheur et sa sincérité; c'est un exemple qu'elle indique à la brillante Germaine. « Mme Necker, écrit Moultou, a fait lire tes lettres à sa fille pour lui donner l'idée des sentimens vrais et d'une solide raison. Mlle Necker est charmante; c'est un prodige d'esprit et de sensibilité. Elle est à Saint-Ouen pour sa santé, qui s'est bien rétablie. Nous nous sommes vus plusieurs fois. Elle m'aime beaucoup, je la trouve adorable. »

Malgré tant de plaisirs et d'ivresses, malgré les soupers, la comédie, les conversations étincelantes, Moultou, en véritable ami de

Rousseau, éprouve bientôt un désenchantement amer. Il a vu de trop près les personnages qui occupent l'attention de l'Europe. Que de vanités mesquines chez ces poursuivans de la gloire! « Chère femme, écrit-il, les hommes entassés dans les capitales perdent en vertu tout ce qu'ils gagnent en agrément. Il faut voir Paris comme un spectacle enchanteur qui plaît un moment avec vivacité, et qui enlève l'âme au-dessus des inquiétudes et des tourmens de la vie, mais qui n'en consolerait pas... Plus je vois les gens de lettres et plus je m'en détache; à l'exception de Thomas et de Buffon, ils sont si méprisables! Mais ceci entre nous, car si ces gens-là voyaient percer mon mépris pour eux, ils ne me pardonneraient pas. Je leur ai plu, il faut leur laisser de moi un souvenir agréable. Je fais aussi le plus grand cas de l'abbé Raynal. Le reste est un tas de fripons qui sacrifient tout à la célébrité, et sont jaloux de tous ceux qui peuvent offusquer leur gloire. Ils ne sont liés que par l'esprit de parti. Gluck et Piccini ont anéanti des amitiés de vingt ans... Quelle nation frivole! Cela fait pitié. Elle est cependant bien aimable. »

C'est surtout à l'occasion de la mort de Voltaire que les confidences de Moultou ont l'intérêt d'une révélation. On sait avec quels transports d'enthousiasme fut accueilli l'illustre vieillard dans ce dernier voyage à Paris. Le 4 février 1778, il était parti de Ferney en chaise de poste; le 8, il rejoignait à Fontainebleau le marquis et la marquise de Villette, qui avaient pris les devans ainsi que Mme Denis, et le 9 ils entraient à Paris tous ensemble. « Non, s'écrie le baron Grimm, l'apparition d'un revenant, celle d'un prophète, d'un apôtre n'aurait pas causé plus de surprise et d'admiration que l'arrivée de M. de Voltaire. Ce nouveau prodige a suspendu quelques momens tout autre intérêt; il a fait tomber les bruits de guerre, les intrigues de robe, les tracasseries de cour, même la grande querelle des gluckistes et des piccinistes. L'orgueil encyclopédique a paru diminué de moitié, la Sorbonne a frémi, le parlement a gardé le silence, toute la littérature s'est émue, tout Paris s'est empressé de voler aux pieds de l'idole. » Cette fièvre d'idolâtrie, pour employer le langage de Grimm, éclata surtout à la représentation d'*Irène*. Nul incident ne peint mieux l'extrême sensibilité de la société parisienne en ces ardentes années. Le jour même où *Irène* fut jouée pour la première fois, une singulière aventure avait mis en émoi la cour et la ville, et révélé l'irrésistible ascendant de cette puissance nouvelle qui s'appelait déjà l'opinion. On était en plein carnaval. Quelques jours auparavant, dans un bal masqué de la cour, le comte d'Artois, celui qui est devenu quarante-six ans plus tard le roi Charles X, jeune alors, brillant, voluptueux, avait adressé je ne sais quel propos de moquerie ou de galanterie à la duchesse de Bourbon. Tous deux étaient masqués. La duchesse veut savoir qui ose

lui parler si librement, et d'un geste rapide elle essaie d'arracher le masque du hardi cavalier. Le prince se défend et veut à son tour démasquer la duchesse. Dans cette lutte d'une seconde, le frère de Louis XVI est assez maladroit pour effleurer, pour égratigner de son ongle le visage de la jeune femme. La duchesse se plaint à son père le duc d'Orléans, à son mari le duc de Bourbon, à son cousin le roi Louis XVI. « Si le roi, disait le duc de Bourbon, ne fait pas accorder à la duchesse la réparation qui lui est due, je provoquerai le comte d'Artois. » Grande rumeur à la cour et à la ville. La reine essaie en vain de calmer les esprits et d'arranger l'affaire. Il suffirait sans doute que le comte d'Artois demandât pardon à la duchesse, et tout serait terminé. Malheureusement le duc de Bourbon a parlé trop tôt : l'offenseur, en faisant des excuses, aurait l'air de reculer devant ses menaces. Le roi d'ailleurs avait formellement défendu à son frère d'accepter le cartel du duc de Bourbon. Tout Paris discutait la question, et la voix publique disait : « Le prince doit se battre; qu'importe ici la volonté du souverain? Il a offensé une femme, il ne peut refuser une réparation par les armes. » Les femmes elles-mêmes tenaient ce langage. Enfin l'opinion l'emporte; le comte d'Artois donne rendez-vous au duc de Bourbon dans le bois de Boulogne le lundi 16 mars 1778. Le combat, qui dura six minutes, eut lieu selon toutes les règles de l'ancienne chevalerie, et heureusement sans résultat fâcheux. Le comte d'Artois reçut une légère blessure au bras. Les deux champions s'embrassèrent et dînèrent gaîment ensemble; puis le comte d'Artois écrivit au roi, lui demandant pardon de sa désobéissance, s'inclinant devant l'autorité du roi, invoquant l'amitié du frère, et sollicitant la faveur d'être traité comme le serait le duc de Bourbon. Il courut ensuite chez la duchesse et lui fit réparation avec la grâce d'un gentilhomme. Le soir même, on jouait *Irène* à la Comédie-Française. La reine avec sa suite occupait la loge royale; quand la duchesse de Bourbon entra dans la sienne, toute la salle, qui était comble, éclata en applaudissemens. Les bravos redoublèrent, lorsqu'on vit arriver le duc de Bourbon. Quelques instans après, le comte d'Artois se présente, et comme on ne sait pas encore l'événement du matin, il est reçu avec une froideur très significative. Vous voyez quel mouvement, quelles émotions, quelle fièvre dans cette enceinte où va être jouée la dernière tragédie de Voltaire, la fille de ses quatre-vingts ans! Eh bien! tout s'évanouit devant le triomphe de Voltaire. Au reste, le duel du matin et l'ovation littéraire de la soirée, ces choses d'un ordre tout différent, attestaient une situation semblable. Quand le public applaudissait le duc de Bourbon, il proclamait l'empire de l'opinion, il disait que c'était à elle de dicter la loi, de réformer les décisions du souverain; quand il accueillait cette médiocre tragédie d'*Irène*

avec des transports d'enthousiasme, il célébrait l'infatigable esprit qui pendant soixante ans avait créé, gouverné, agrandi de jour en jour et consacré à jamais cet empire invincible.

Voltaire n'assistait pas à cette première représentation d'*Irène*. Une hémorragie violente que son médecin et ami, l'illustre Genevois Tronchin, considérait comme un symptôme de mort le retenait enfermé depuis plusieurs semaines. Il put sortir cependant le lundi 30 mars, et se rendre à la Comédie, où l'on jouait son œuvre pour la sixième fois. Une foule tumultueuse occupait les abords du théâtre; du plus loin qu'on aperçut sa voiture, une immense acclamation s'éleva. « Toutes les bornes, — c'est Grimm qui parle, — toutes les barrières, toutes les croisées étaient remplies de spectateurs, et, le carrosse à peine arrêté, on était déja monté sur l'impériale et même jusque sur les roues pour contempler la divinité de plus près. » Il entre dans la salle, et les bravos éclatent avec une sorte de frénésie. Les chroniqueurs du temps, persuadés que les moindres détails de la scène intéresseront la postérité, nous disent exactement quel costume il portait ce soir-là : il avait sa grande perruque à nœuds grisâtres, ses longues manchettes de dentelles, sa riche fourrure de martre zibeline, présent de l'impératrice Catherine II, avec des ornemens d'un beau velours cramoisi. La toile se lève, on joue *Irène*; mais l'assemblée ne songe qu'à Voltaire. Après la représentation, le buste du poète est couronné sur la scène au milieu des bravos, des cris de joie, des larmes d'attendrissement, des trépignemens d'enthousiasme. Quand il fallut sortir, on lui donna des gardes pour lui frayer un chemin à travers la foule; mais ce soin était inutile, la foule s'ouvrait devant lui, et il y en avait qui baisaient ses vêtemens. Jamais hommage ne fut plus complet, et le vieil Arouet, reconduit jusqu'à l'hôtel du marquis de Villette aux cris de *vive Voltaire!* répétait les larmes aux yeux : « Ils veulent me faire mourir de plaisir! » C'était ce plaisir, au contraire, qui soutenait en lui la nature épuisée. Grimm, qui le vit ce soir-là, le dépeint en deux mots à ses correspondans d'Allemagne : « Ses yeux étincelaient encore à travers la pâleur de son visage; mais on croyait voir qu'il ne respirait plus que par le sentiment de sa gloire. »

Nous ne prétendons pas apprécier ce triomphe de Voltaire; « tout y venait pêle-mêle, a dit excellemment M. Villemain, et l'hymne de la gloire était chanté par le vice. » Débrouiller ce pêle-mêle, distinguer le bien du mal, séparer les ardeurs généreuses et les passions mauvaises, ce n'est point ici notre tâche; nous avons voulu rappeler seulement par quelques traits l'unanimité de cet enthousiasme pour mieux faire apprécier les confidences de Moultou. Les gens de lettres qu'il fréquentait depuis quelques mois n'étaient pas les moins empressés à glorifier l'*idole;* Grimm et Laharpe, dans

leurs correspondances, sont les interprètes des écrivains aussi bien que de la société mondaine. Lorsque Voltaire meurt le 30 mai, entre dix et onze heures du soir, Grimm écrit ces mots dans son journal : « Il est tombé dans l'abîme funeste ! les derniers rayons de cette clarté divine viennent de s'éteindre, et la nuit qui va succéder à ce beau jour durera peut-être une longue suite de siècles. Il n'est plus, celui qui fut à la fois l'Arioste et le Virgile de la France, qui ressuscita pour nous les chefs-d'œuvre des Sophocle et des Euripide, dont le génie atteignit tour à tour la hauteur des pensées de Corneille, le pathétique sublime de Racine... Il n'est plus, celui qui, dans son immense carrière, embrassa toute l'étendue de nos connaissances et laissa presque dans tous les genres des chefs-d'œuvre et des modèles. » Cette plainte est bien celle des lettrés, des beaux-esprits, des philosophes, de tous les confrères du baron de Grimm ; il semble que tout soit perdu par la mort de Voltaire, et Mme de Boufflers, dans des stances ingénieuses, va jusqu'à reprocher à Dieu d'avoir *brisé son chef-d'œuvre*. Eh bien ! si nous en croyons ce que Moultou a vu de ses yeux et entendu de ses oreilles, ce n'était là que l'opinion officielle du monde lettré ; au fond, la mort du patriarche de Ferney fut une délivrance pour la république des lettres. Moultou écrit le 1er juin à sa femme : « Voltaire se meurt, s'il n'est pas mort cette nuit. On croit qu'on lui refusera la sépulture, cela fait un mouvement prodigieux parmi les gens de lettres. Ils font les tristes et sont ravis... » Et dans la lettre suivante : « La mort de Voltaire a fait une grande sensation, parce qu'on a voulu qu'elle n'en fît aucune. Les gazettes, par ordre, n'en ont pas parlé, mais il n'a pas été question d'autre chose dans les soupers. Les gens de lettres n'ont pas même l'adresse de cacher leur joie. L'empire des lettres va se tourner en république, et peut-être en une anarchie où chacun prétendra la place de Voltaire, qui tenait le sceptre avec un furieux despotisme. »

Remarquez bien que ce témoignage est grave, car il n'y a ici aucune passion contre Voltaire. Toujours sage et charitable, Moultou ne veut se rappeler que les bonnes inspirations du grand écrivain, et il prédit que la postérité fera réparation à ses cendres. « Les cordeliers, dit-il, ont refusé de faire le service que l'Académie française devait à M. de Voltaire. L'Académie y met de la chaleur, je ne sais comment la chose se décidera. La postérité sera bien étonnée de la manière dont on traite ce grand homme. Un jour elle rappellera ses cendres, et Paris s'honorera de son tombeau comme il s'honore de ses ouvrages. » Si Moultou a signalé le *furieux despotisme* de Voltaire, ce n'est pas qu'il prenne parti pour les écrivains qui se réjouissent d'être affranchis du joug ; il sait bien que ce cri de délivrance n'est que l'explosion de l'envie, la revanche de la vanité

blessée, et non un témoignage d'indépendance morale. Une âme fière ne subit pas de servitude, et la mort d'un adversaire, loin de la réjouir, l'attriste. Pauvre Voltaire! écrit l'ami de Rousseau, et il ajoute en parlant des encyclopédistes : « Ces messieurs sont aimables sans doute; mais estimables, c'est autre chose. Je m'en accommode bien dans la société; dans l'intérieur de la vie, je n'en voudrais ni pour confidens ni pour amis. Ceci bien entre nous deux, car tout s'écrit, et la haine des philosophes est pire que celle des dévots. »

On pense bien que Moultou, fidèle à son rôle envers Voltaire, ne fut pas infidèle à son amitié pour Jean-Jacques Rousseau. Il profita de son séjour à Paris pour aller voir l'illustre et malheureux ami qu'il aimait d'une affection si tendre et dont il n'avait pas serré la main depuis tant d'années. Il le trouva dans sa retraite d'Ermenonville, et c'est là que Jean-Jacques lui confia le manuscrit de ses *Confessions* avec d'autres pages inédites que vient de publier son arrière-petit-fils, M. G. Streckeisen-Moultou. Ce curieux volume renferme le *Projet de constitution pour la Corse*, des lettres sur la vertu et le bonheur, maints opuscules de morale, de politique, de littérature, deux histoires de village, *le Petit Savoyard* et *les Amours de Claude et de Marcellin*, simples ébauches d'un genre que développeront les Pestalozzi, les Immermann, les Berthold Auerbach, enfin beaucoup de pensées détachées, plusieurs fragmens d'ouvrages, et tout un recueil de lettres. La plus intéressante de ces pages est, à notre avis, celle qui termine le morceau intitulé par l'éditeur *Fiction, ou morceau allégorique sur la révélation*. Le cadre est un peu confus : couché sur le gazon par une belle nuit d'été, le philosophe, dans une délicieuse ivresse, contemple le ciel étincelant d'étoiles, et l'enchaînement de ses pensées le conduit à la religion naturelle la plus pure; puis, quand la fatigue a fermé ses paupières, il a un songe bizarre, terrible, dont les images incohérentes sont destinées sans doute à représenter non-seulement les cultes barbares du monde païen, mais le fanatisme sous toutes ses formes.

« Frappé de tout ce qu'il venait de voir, il réfléchissait profondément sur ces terribles scènes, quand tout à coup une voix se fit entendre dans les airs, prononçant distinctement ces mots : « C'est ici le fils de l'homme; les cieux se taisent devant lui. Terre, écoutez sa voix. » Alors, levant les yeux, il aperçut sur l'autel un personnage dont l'aspect imposant et doux le frappa d'étonnement et de respect : son vêtement était populaire et semblable à celui d'un artisan, mais son regard était céleste; son maintien modeste, grave et moins apprêté que celui même de son prédécesseur, avait je ne sais quoi de sublime où la simplicité s'alliait à la grandeur, et l'on ne pouvait l'envisager sans se sentir pénétré d'une émotion vive et délicieuse qui n'avait sa source dans aucun sentiment connu des hommes. « O mes enfans,

dit-il d'un ton de tendresse qui pénétrait l'âme, je viens expier et guérir vos erreurs; aimez celui qui vous aime et connaissez celui qui est! » A l'instant, saisissant la statue, il la renversa sans effort, et montant sur le piédestal avec aussi peu d'agitation, il semblait prendre sa place plutôt qu'usurper celle d'autrui. Son air, son ton, son geste, causaient dans l'assemblée une extraordinaire fermentation; le peuple en fut saisi jusqu'à l'enthousiasme, les ministres en furent irrités jusqu'à la fureur, mais à peine étaient-ils écoutés. L'homme populaire et ferme, en prêchant une morale divine, entraînait tout : tout annonçait une révolution, il n'avait qu'à dire un mot, et ses ennemis n'étaient plus; mais celui qui venait détruire la sanguinaire intolérance n'avait garde de l'imiter. Il n'employa que les voies qui convenaient aux choses qu'il avait à dire et aux fonctions dont il était chargé, et le peuple, dont toutes les passions sont des fureurs, en devint moins zélé, et négligea de le défendre en voyant qu'il ne voulait point attaquer. Après le témoignage de force et d'intrépidité qu'il venait de donner, il reprit son discours avec la même douceur qu'auparavant; il peignit l'amour des hommes et toutes les vertus avec des traits si touchans et des couleurs si aimables que, hors les officiers du temple, ennemis par état de toute humanité, nul ne l'écoutait sans être attendri et sans aimer mieux ses devoirs et le bonheur d'autrui. Son parler était simple et doux, et pourtant profond et sublime; sans étonner l'oreille, il nourrissait l'âme : c'était du lait pour les enfans et du pain pour les hommes. Les génies les moins proportionnés entre eux le trouvaient tous également à leur portée. Il ne haranguait point d'un ton pompeux, mais ses discours familiers brillaient de la plus ravissante éloquence, et ses instructions étaient des apologues, des entretiens pleins de justesse et de profondeur. Rien ne l'embarrassait; les questions les plus captieuses avaient à l'instant des solutions dictées par la sagesse; il ne fallait que l'entendre une fois pour être persuadé : on sentait que le langage de la vérité ne lui coûtait rien, parce qu'il en avait la source en lui-même. »

Il n'est pas nécessaire, je pense, de signaler ici d'étranges disparates; cette statue renversée par le révélateur, cette marque de force et d'intrépidité, cette attitude théâtrale, ce sont là des traits du plus mauvais goût, et il semble en vérité que Rousseau ait voulu faire ressortir par le contraste l'adorable simplicité du récit évangélique. A-t-on remarqué pourtant sa peinture de l'artisan céleste? Comme il savoure le pain et le lait de cet enseignement béni! comme il peint ce langage si doux et si profond, si simple et si sublime, ce langage proportionné à tous les esprits et qui ne coûte rien au divin maître parce qu'il en a la source en lui-même! Non pas qu'il y ait là, comme on l'a cru, un retour au christianisme positif; les opinions qui se sont produites à ce sujet nous semblent également inexactes. A coup sûr, si l'on s'en tient au fond des choses, il n'y a pas dans cette page un christianisme plus complet que dans la *Profession de foi du Vicaire Savoyard*; mais n'est-ce rien que cette forme si tendre et si douce? Cette préoccupation du

Christ, ce bonheur de peindre sa figure, de le mettre en scène, de le faire parler, ne sont-ce pas là des sentimens qui atténuent les erreurs ou corrigent l'insuffisance du fond? Je ne crois pas avec M. Gaberel que cette page atteste chez Rousseau une *régénération de sa pensée*, mais je me garde bien de dire avec M. Sayous que Rousseau ait osé se comparer au fils de Dieu, qu'il ait songé à lui-même chaque fois qu'il a parlé de Jésus, et que ce dernier écrit soit une nouvelle preuve de ce long délire. Il me semble enfin qu'on retrouve dans ce morceau sur la révélation l'influence des amis, des disciples que Rousseau avait conservés à Genève, et qui, tout en déplorant ses fautes, lui savaient gré d'avoir glorifié l'Évangile en réponse aux dérisions de Voltaire. Aujourd'hui même, après que le christianisme helvétique a recouvré une vigueur qu'il n'avait pas au XVIIIe siècle, les esprits les plus fermes dans leur foi remercient l'auteur d'*Émile* d'avoir tenu ce drapeau à une époque où la licence et l'impiété se mêlaient sans cesse aux plus généreuses passions philosophiques (1). Combien ce sentiment devait être plus vif encore chez des contemporains! Autour de Paul Moultou, il y avait des chrétiens philosophes dont l'opinion n'était pas indifférente à Rousseau, un Vernet, un Roustan, un Romilly, un Jacob Vernes, un Claparède, dix autres encore, et je n'oublierai pas dans le nombre ce brave horloger François de Luc (2), apôtre un peu ennuyeux, il faut en convenir, mais si dévoué, si cordial, et qui avait entrepris avec tant de candeur la conversion de Voltaire.

Chose étrange! satisfait pour lui-même d'un christianisme sans précision, Rousseau ressentait de vives alarmes s'il voyait le christianisme positif s'altérer dans l'âme de ses amis. On le soumit un jour à cette épreuve dans les dernières années de sa vie, et le succès fut complet. Moultou, qui se portait garant des croyances de Jean-Jacques, imagina de lui procurer une émotion qui fît éclater les secrètes pensées de son cœur; il feignit d'avoir rendu les armes à l'incrédulité voltairienne. C'est alors que Rousseau lui adressa cette lettre : « J'ai vu, mon ami, dans quelques-unes de vos lettres, notamment dans la dernière, que le torrent de la mode vous gagne, et que vous commencez à vaciller dans des sentimens où je vous croyais inébranlable. Ah! cher ami, comment avez-vous fait? Vous en qui j'ai toujours cru voir un cœur si sain, une âme si forte, cessez-vous donc d'être content de vous-même, et le témoin secret de vos sentimens commencerait-il à vous devenir importun? Je sais

(1) Parmi les ouvrages où ce sentiment s'est exprimé, il faut citer surtout *la Vie éternelle, sept discours*, par Ernest Naville; 1 vol. in-8°, Genève 1861, Cherbuliez.

(2) C'était le père des deux ardens naturalistes, Guillaume-Antoine et Jacques-André. M. Sayous a parfaitement apprécié la foi téméraire et candide qui anime les œuvres scientifiques de Jacques-André, particulièrement son *Histoire de la Terre et de l'Homme*.

que la foi n'est pas indispensable, que l'incrédulité sincère n'est point un crime, et qu'on sera jugé sur ce qu'on aura fait et non sur ce qu'on aura cru; mais prenez garde : je vous conjure d'être bien de bonne foi avec vous-même, car il est très différent de n'avoir pas cru ou de n'avoir pas voulu croire, et je puis concevoir comment celui qui n'a jamais cru ne croira jamais, mais non comment celui qui a cru peut cesser de croire... Eh quoi! mon Dieu! le juste infortuné, en proie aux maux de cette vie, sans en excepter même l'opprobre et le déshonneur, n'aurait nul dédommagement à attendre après elle, et mourrait en bête après avoir vécu en Dieu! Non, non, Moultou; Jésus, que ce siècle a méconnu parce qu'il est indigne de le connaître, Jésus, qui mourut pour avoir voulu faire un peuple illustre et vertueux de ses vils compatriotes, le sublime Jésus ne mourut point tout entier sur la croix. Et moi, qui ne suis qu'un chétif homme plein de faiblesses, mais qui me sens un cœur dont un sentiment coupable n'approcha jamais, c'en est assez pour qu'en sentant approcher la dissolution de mon corps, je me sente en même temps la certitude de vivre. La nature entière m'en est garant; elle n'est pas contradictoire avec elle-même. J'y vois régner un ordre physique admirable et qui ne se dément jamais. L'ordre moral y doit correspondre... Pardon, mon ami, je sens que je rabâche; mais mon cœur, plein pour moi d'espoir et de confiance, et pour vous d'intérêt et d'attachement, ne pouvait se refuser à ce court épanchement. » C'est toujours, dira-t-on, la religion naturelle; avouez pourtant que cette religion prend un caractère tout nouveau lorsqu'on ne cesse de la mettre sous l'invocation de Jésus-Christ. Pour moi, je n'en saurais douter, ce que Rousseau défendait, ce qu'il voulait relever et vivifier dans l'âme de Moultou, c'était l'esprit chrétien de sa terre natale, l'esprit du grand Haller et du sage Abauzit. Cette lettre, que l'on connaissait déjà, est du 14 février 1769; la *fiction*, récemment publiée, appartient aux derniers jours de Rousseau : rapprochées aujourd'hui, ces deux pages se complètent et font mieux étinceler le nom divin que Rousseau ne pouvait plus séparer de ses pensées philosophiques. L'histoire littéraire doit des remercîmens à Paul Moultou, qui a provoqué l'une et conservé l'autre.

Il y a donc eu, dans la Suisse du XVIIIe siècle, une résistance manifeste à la domination de la philosophie française, résistance intelligente et charitable, spiritualiste et chrétienne, qui sut repousser l'impiété d'une école sans rien perdre des grandes inspirations de la France. Longtemps avant que Joseph de Maistre, l'ironie et l'outrage à la bouche, entreprît de foudroyer Voltaire du haut des Alpes

de Savoie, la trombe philosophique, comme l'appelle M. Villemain, était venue se briser au bord du lac de Genève. Nous sommes trop portés à ne voir que nous-mêmes dans les mouvemens de l'Europe. Nous ignorons, nous oublions qu'il est d'autres familles humaines, avec leur esprit distinct, avec leurs aspirations différentes des nôtres, et qui, ayant le droit de vivre, savent défendre ce droit. C'est pourtant la diversité des principes et leur antagonisme harmonieux qui font la beauté de la civilisation libérale. Oh! qu'il serait salutaire de se donner souvent ce spectacle! Déplacer le point de vue de la routine, s'accoutumer à considérer du dehors les choses qu'on n'apercevait que du dedans et sous un jour convenu, ce n'est pas seulement en bien des cas une bonne méthode littéraire, c'est aussi pour l'âme une discipline féconde. On y apprend à respecter les pensées d'autrui, on s'y déshabitue des prétentions étroites, exclusives, et de cette espèce de fanatisme, le pire de tous, qui étoufferait au nom de la liberté la vie originale des peuples. Nous avons beau nous enorgueillir, comme Français, de l'empire exercé sur le monde par les représentans de notre esprit; nous devons nous féliciter, à titre d'hommes et de penseurs, chaque fois que ces grandes dictatures intellectuelles suscitent quelque part une loyale et virile opposition.

Nous venons de montrer un exemple assez remarquable de ces idées; la Suisse chrétienne, attaquée par Voltaire, n'a pu être entamée sérieusement, et en maintes rencontres elle est restée victorieuse. Élevons encore le sujet : la Suisse est protestante et germanique; cherchez quels ont été les rapports de la grande société germanique avec l'esprit de Voltaire, et vous verrez que le dictateur, au moment même où il semblait assuré de son triomphe, subissait des échecs décisifs. Au-dessous de ces rois du nord que Voltaire récompensait par des épîtres si brillantes, il y avait des peuples qui se développaient en silence et qui maintenaient leurs droits. On a cru longtemps que Voltaire avait parcouru l'Allemagne comme un pays conquis, qu'aucune protestation n'avait éclaté sur son passage, qu'aucun poète, aucun philosophe, aucun représentant du génie germanique n'avait élevé la voix pour la défense des traditions nationales. Les faits sont là cependant. Klopstock dans *la Messiade*, dans ses odes, dans ses écrits sur la langue allemande, Lessing dans la *Dramaturgie de Hambourg*, Mendelssohn dans maintes pages de ses œuvres morales, ont attaqué Voltaire en face, au moment où il régnait sur l'esprit de Frédéric.

Et ce qui n'est pas moins remarquable que leur fidélité aux traditions allemandes, c'est la sérénité de leur langage et la dignité de leurs réclamations. Nul mouvement de colère, pas la moindre amertume. On sent qu'ils ont un libéralisme à eux, et que, tout en pro-

fitant de certaines conquêtes de la philosophie française, ils garderont ce libéralisme intact. Si le mot *voltairien* signifie destructeur de préjugés, les voltairiens allemands sont graves et religieux. On pourrait même soutenir que de tous les ennemis de Voltaire, les plus redoutables, non par la haine aveugle et fanatique, mais par leur supériorité morale et par le dédain que l'impiété leur inspire, ce sont les voltairiens du monde germanique. Y eut-il jamais un voltairien plus ardent, un destructeur d'abus plus inflexible, un révolutionnaire plus impatient que l'empereur d'Allemagne Joseph II? Lorsque Joseph II parcourt la Suisse, Voltaire attend sa visite comme un hommage du disciple envers le maître; mais Joseph II semble ignorer l'existence du seigneur de Ferney, et c'est au patriarche de Berne, au grand et religieux Haller, qu'il va présenter les hommages de la philosophie couronnée.

Cette tradition s'est conservée jusqu'à nos jours. Les écrivains les plus libéraux, et même parmi eux les âmes les moins religieuses, Gervinus, Schlosser, Varnhagen d'Ense, ne dissimulent pas leur aversion pour Voltaire. Il faut entendre le vieux Schlosser, dans son *Histoire du dix-huitième siècle,* demander compte à Voltaire de ses perpétuelles railleries appliquées à tout ce qui est l'honneur du genre humain. M. Gervinus exprime les mêmes sentimens. Lorsque M. Varnhagen d'Ense, dans une publication récente, met au jour des documens nouveaux sur l'aventure de Voltaire à Francfort, on voit très clairement la différence qu'il y a entre un voltairien français et un voltairien de race allemande. Enfin un autre fils de la même tradition, M. Jacques Venedey, consacrant tout un livre aux rapports de Voltaire et de Frédéric, pousse la sévérité pour le philosophe jusqu'à la dernière injustice, tant il met d'ardeur à rompre la funeste alliance du libéralisme et de l'impiété. Ils semblent tous obéir au conseil de M. Sainte-Beuve : Voltaire, dit le spirituel critique, est comme ces arbres « dont il faut savoir choisir et savourer les fruits; mais n'allez jamais vous asseoir sous leur ombre. » La race germanique n'est point restée assise sous cette ombre. L'Allemagne philosophique, ainsi que la Suisse chrétienne, a compris d'instinct, bien avant l'enseignement de Tocqueville, que la religion est nécessaire à la liberté. Au moment où d'irritans problèmes excitent une sorte de fanatisme dans tous les sens, où l'immobilité opiniâtre provoque la révolution impatiente, où la réaction des choses mortes réveille l'impiété d'un autre âge, il n'est pas inutile d'affirmer de nouveau les principes qui sont l'âme de la société moderne, l'âme de 89 et du XIX[e] siècle. N'eussions-nous trouvé ici qu'une occasion de répéter les formules de Tocqueville, nous nous estimerions heureux d'avoir eu à publier ces pages inédites de Voltaire et de Rousseau.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

DE LA SYRIE

AU COMMENCEMENT DE 1862

I. Documens diplomatiques distribués au sénat et au corps législatif, 1862. — II. *Damas et le Liban* (extraits du journal d'un voyage en Syrie au printemps de 1860). — III. *The Massacres in Syria*, by Lewis Farley; London 1861. — IV. *The Druzes and the Maronites under the Turkish rule from 1840 to 1860*, by colonel Churchill; London 1862. — V. Lettres particulières.

Il y a dans le recueil des documens diplomatiques distribués au sénat et au corps législatif une série de pièces et de dépêches relatives à la Syrie. Je voudrais, à l'aide de ces papiers diplomatiques, chercher d'une part quelle est la politique du gouvernement français en Syrie, d'autre part quelle est dans cette partie de l'empire turc la politique que suit la Porte-Ottomane. Je fais cette étude avec d'autant plus de plaisir que j'approuve fort humblement, mais très sincèrement, les principes généraux de la politique française en Orient, telle que l'exposent les documens distribués au sénat et au corps législatif. Je ne regrette qu'une chose, c'est que ces documens soient si peu nombreux. A comparer le petit livret jaune de notre ministère des affaires étrangères avec le livre bleu distribué au parlement anglais l'année dernière, sur la Syrie seulement, on est frappé de la différence. Les documens anglais forment une bibliothèque; les nôtres font à peine un mince volume. Je sais bien qu'il faut ménager la patience du corps législatif et ne pas l'effrayer par de trop gros volumes. J'ai vu même dans ma carrière parlementaire qu'une des meilleures manières de cacher la vérité, si parfois on voulait la cacher, c'était de l'imprimer dans de gros in-folio. On n'allait pas y chercher la vérité plus qu'au fond de son puits. Cependant j'ai vu

aussi que les documens ne sont trop longs que pour ceux qui ne veulent pas les lire. Pour les vrais curieux, ils sont toujours trop courts.

Je ne trouve par exemple, dans les documens de Syrie, rien qui se rapporte aux derniers actes de la commission internationale de Beyrouth, rien qui explique particulièrement l'arrestation et la déportation de Joseph Karam. Le recueil français s'arrête au règlement de l'organisation du Liban signé le 9 juin 1861 entre la Porte-Ottomane et les cinq grandes puissances; il ne va pas au-delà du 1er juillet 1861, et nous n'y rencontrons rien qui nous permette de juger de la manière dont ce règlement a été mis en pratique par la Porte-Ottomane et par la commission internationale de Beyrouth. Cependant, si nous en croyons certaines correspondances privées, l'état de la Syrie, et en particulier du Liban, est loin d'être conforme à la lettre et à l'esprit du règlement du 9 juin 1861, et nous aurions souhaité que le corps législatif pût être à même de juger de cette différence : non que nous ayons l'intention de faire intervenir le corps législatif ou le sénat dans les négociations pendantes, les chambres n'avaient pas et ne prenaient pas non plus ce droit, même il y a quinze ans; mais il n'y a pas en ce moment de négociations pendantes en Syrie, il n'y a qu'un règlement à exécuter. Comment ce règlement est-il appliqué? comment la commission internationale de Beyrouth en comprend-elle et en surveille-t-elle l'exécution? Et si ce règlement est déjà violé, à peine signé, par la Porte-Ottomane, où est le mal que ces violations soient signalées dans les discussions des assemblées législatives de l'Europe, soit en France, soit en Angleterre, soit en Prusse? Nous parlons de la Prusse parce que nous voyons dans les documens diplomatiques français que le ministre de Prusse à Constantinople, M. de Goltz, a pris une part importante à la rédaction du règlement du 9 juin 1861. Loin que ces discussions puissent gêner la politique syrienne des gouvernemens européens, soit en Angleterre, soit en France, soit en Prusse, elles leur donnent sur la Porte-Ottomane des moyens d'action et d'influence qu'il est bon de ne pas négliger. Elles contiennent les passions rancuneuses des Turcs contre les chrétiens d'Orient; elles leur montrent que l'Europe ne cesse pas de veiller sur la condition de ses coreligionnaires en Turquie, et cette surveillance est un frein salutaire.

Toutes les correspondances particulières de Syrie et du Liban signalent deux choses fort contraires aux intentions et aux clauses du règlement du 9 juin 1861 : 1° le morcellement et la division morale des populations du Liban et de la Syrie sont mille fois plus grands depuis la mise en pratique du nouveau règlement; 2° le Li-

ban est partout cerné ou occupé par les troupes turques. Reprenons ces deux points importans.

« S'il est un fait incontestable aujourd'hui dans la Syrie et dans le Liban, écrit un voyageur fort éclairé et fort sincère, c'est l'état de division et de morcellement dans lequel se trouve ce malheureux pays. L'œuvre de la Turquie est complète. La division, qui est, vous le savez, son seul moyen de gouvernement, est poussée à son comble; toute la population chrétienne est réduite à l'état de fractionnement infinitésimal pour ainsi dire, comme un corps dont les atomes chimiques auraient perdu leur cohésion naturelle. Clergé, cheikhs, paysans, citadins, Grecs, Maronites, orthodoxes ou non, que sais-je encore? tous se jalousent, se craignent, se défient les uns des autres, se trahissent, se refusent un appui mutuel, et au milieu de cette masse sans résistance la Turquie avance, recueillant les fruits d'une situation qu'elle a su habilement créer. Ses fonctionnaires sont partout, ses soldats presque partout. Je les ai rencontrés ces jours derniers sur des points où *jamais* ils n'avaient mis le pied. C'est un résultat de notre intervention auquel on pouvait ne pas s'attendre... Tout le pays mixte et tous les districts druses sont occupés militairement. Le Kesrouan proprement dit, c'est-à-dire les montagnes du nord, ne l'est pas; mais tout le littoral, depuis Beyrouth jusqu'à Tripoli, est rempli de soldats turcs. Il y en a même à Sgorta, village de Yousef-Karam, situé un peu au-dessus de Tripoli. Il s'en trouve aussi dans la plaine de la Bekaâ, de telle sorte qu'il serait très facile, au premier jour, d'envelopper les montagnes et de pénétrer dans le cœur du pays chrétien. »

Cette division du pays est justement le contraire de ce que voulait la commission internationale de Beyrouth. Le gouvernement français voulait plus énergiquement que personne l'unité du commandement dans le Liban, afin d'y avoir, comme conséquence, l'union des populations. En 1845, on avait établi dans le Liban deux caïmacamies, l'une maronite et l'autre druse, et cette division a été, dit-on, une des causes principales des massacres du Liban. Il faut ajouter que cette division était devenue une rivalité soigneusement entretenue par la politique turque. Dans les négociations de 1861, il y a eu un moment où l'on proposait trois caïmacamies pour le Liban, une maronite, une druse, une grecque. Le gouvernement français combattit vivement cette trinité discordante. « La rivalité des populations, dit une dépêche française du 2 avril 1861, dégénère facilement en haines ardentes et en conflits armés entre tribus de races et de religions différentes, et si des divisions administratives mal combinées viennent non-seulement affaiblir l'autorité, mais en remettre une part à chacun des groupes rivaux, les luttes, loin d'être prévenues, seront encouragées. C'est ce que l'on a

vu sous le régime des deux caïmacamies. Si au contraire l'autorité est concentrée, il est dans sa nature, comme dans son intérêt, de consacrer tous ses efforts à faire vivre les populations en bonne intelligence, et, si elle sait être forte et respectée, elle y parvient. Ces deux combinaisons ne sont pas des théories; elles ont été mises à l'épreuve, et l'expérience a prononcé. Le pouvoir unique et chrétien avait fait régner la paix et le bien-être là où les deux caïmacamies ont depuis amené les plus sanglans désordres. Seul aussi, ce pouvoir nous paraît en état de réparer le mal qu'elles n'ont pas empêché.

« La position des chrétiens dans le Liban justifie entièrement l'avantage que nous demandons pour eux. En les envisageant, abstraction faite des communions, leur nombre dépasse deux cent mille âmes, tandis que celui des Druses est seulement de vingt-huit mille, et que les musulmans, réunis aux Métualis, restent au-dessous de dix-sept mille. Il est équitable de tenir compte de cette différence, et cette considération nous paraît rentrer dans la pensée des cabinets comme dans la situation même. Ce sont les chrétiens en effet qu'il s'agit de mettre à l'abri de nouveaux malheurs; c'est en leur faveur que les puissances sont intervenues, et la nécessité de donner aux chrétiens une force défensive plus grande n'est que trop attestée par la passivité avec laquelle, malgré la supériorité du nombre, ils ont subi tous les outrages des Druses, des Métualis et des musulmans. »

Nous reviendrons plus tard sur cette nécessité si bien signalée par le gouvernement français de donner aux chrétiens une force défensive. Il nous suffit en ce moment de montrer que la France a voulu surtout éviter dans le Liban l'esprit de division et de morcellement. « En coopérant de tous nos efforts à la pacification du Liban, disait le 1[er] juillet 1861 M. Thouvenel dans la circulaire adressée aux agens diplomatiques français pour leur faire connaître l'acte constitutif de l'administration du Liban, nous avons été guidés uniquement par une pensée d'humanité; nous n'avons eu d'autre objet que de contribuer, autant qu'il dépendait de nous, à prévenir le retour des événemens qui, l'an dernier, ont si profondément ému l'Europe. Convaincus que ces événemens n'étaient pas seulement l'effet des haines de race ou de religion et qu'il fallait les attribuer aussi à la constitution du pouvoir tel qu'il a été organisé en 1845, nous avons jugé qu'il importait de revenir à un système plus en harmonie avec les mœurs et les traditions du pays. Nous avons donc combattu toute division administrative en plusieurs caïmacamies, et nous avons été assez heureux pour faire partager aux puissances notre opinion sur ce point, bien que les commissaires, à l'exception de celui de l'empereur, eussent adopté d'abord un pro-

jet tendant à aggraver, par de nouvelles subdivisions, le régime qui a, selon nous, amené les massacres de 1860. Les cabinets, accueillant nos observations, ont pensé avec nous qu'il convenait d'instituer dans la montagne un pouvoir unique et de le confier à un gouverneur chrétien. »

En demandant pour le Liban un pouvoir unique et un gouverneur chrétien, le cabinet français voulait conserver au Liban « son indépendance administrative, c'est-à-dire le droit traditionnel et reconnu des populations de s'administrer elles-mêmes. » Cette indépendance administrative du Liban a été pendant longtemps un droit que personne ne contestait et que personne même ne songeait à proclamer et à protéger. Ce droit était conforme au vieux régime de l'empire ottoman, où il y avait plusieurs provinces qui jouissaient d'une sorte d'autonomie. Les populations s'administraient et se gouvernaient elles-mêmes; elles payaient seulement un tribut. L'intolérance administrative sous le nom de centralisation n'avait pas encore pénétré en Turquie; la manie de l'uniformité y était inconnue. Je ne veux rien exagérer; il y a cependant des jours où je me prends à croire que de toutes les invasions qu'a subies l'Europe, la plus dommageable a été celle des garçons de bureau. C'est de France, dit-on, qu'elle s'est répandue sur toute l'Europe. La Turquie elle-même a été conquise, et ce jour-là elle s'est crue civilisée. Ce jour-là aussi elle a commencé à faire la guerre à toutes les indépendances locales et provinciales qui existaient dans son sein. C'est alors aussi que l'Europe est intervenue par ses diplomates pour protéger ces nationalités ou ces quasi autonomies mises en péril. Elle n'a pas voulu, et avec raison, que la Turquie administrative fût plus oppressive et plus spoliatrice que la Turquie barbare; elle n'a pas voulu que le joug de l'écritoire fût plus dur et plus pesant que celui du sabre: elle s'est appliquée à donner au présent sous des formes nouvelles les garanties qu'avait le passé. De là la revendication que la France a faite de la vieille indépendance administrative du Liban, que l'Europe a reconnue et qu'elle a cru établir par le règlement du 9 juin 1861, ce règlement que la Turquie est en train d'abolir, à peine fait et à peine signé. La Turquie ne révoque pas formellement les actes internationaux qu'elle signe avec l'Europe et où elle s'oblige à respecter les droits de ses sujets chrétiens; elle ne les exécute pas, et l'Europe tolère ces inexécutions.

Le pouvoir unique et le gouverneur chrétien dans le Liban représentent, aux yeux de la France, l'indépendance traditionnelle du Liban. Le cabinet français aurait voulu plus, il ne le cache pas : il aurait voulu que le gouverneur chrétien du Liban fût indigène. « A la faveur de ce principe, dit la circulaire de M. Thouvenel du 1er juillet 1861, le Liban jouissait, antérieurement à l'année 1840,

d'une prospérité relative, et il trouvait dans l'indigénat des chefs appelés à le gouverner un gage sérieux de l'indépendance de son administration. Nous eussions donc, sous ce rapport également, attaché de l'intérêt à renouer les traditions. » Mais à cette proposition d'un chef indigène, c'est-à-dire d'un Maronite, la Turquie et l'Angleterre se soulevèrent d'un seul bond; je me trompe, l'Angleterre souleva la Turquie. La Russie et l'Autriche n'appuyèrent pas la France, sinon très faiblement, l'une parce qu'elle n'aime pas les catholiques, l'autre parce qu'elle aime les Turcs. La Prusse alors proposa une transaction : il fut dit que la Turquie nommerait un chrétien pour gouverneur du Liban; mais il ne fut pas dit que ce chrétien devrait ou ne devrait pas être un indigène. La France accepta cette transaction, ne pouvant pas faire mieux, et Daoud-Effendi, Arménien catholique qui avait su se faire donner un bon certificat par l'ambassade de France (1), fut nommé gouverneur du Liban. La dépêche dans laquelle M. Thouvenel autorise l'ambassadeur de France à Constantinople à accepter la transaction prussienne est importante à lire en face de l'état actuel du Liban et de la Syrie. « Nous persistons à croire que la combinaison dont nous avions indiqué les trois bases essentielles (2) répondait au véritable objet que les puissances devaient avoir en vue, et nous sommes en outre convaincus qu'en se refusant à confier l'administration de la montagne à un chef indigène, la Porte est tombée elle-même dans une erreur qu'elle ne tardera pas à reconnaître. L'expérience lui démontrera que notre avis nous était uniquement suggéré par cette sollicitude désintéressée dont nous lui avons donné des témoignages réitérés. »

Je ne sais pas si la Porte reconnaîtra quelque jour son erreur; pour le moment, elle est occupée à l'aggraver. Quel rôle en effet pouvait avoir dans le Liban un chrétien non indigène? Ne s'appuyant sur aucune force nationale et locale, se sentant isolé et faible (3), n'ayant de pouvoir que celui qu'il apportait de Constantinople, il devait naturellement chercher à affaiblir par la division les forces qu'il lui croyait opposées. N'étant ni Maronite ni Druse, il devait tâcher de les exciter les uns contre les autres. La rivalité, la désunion, la discorde, devaient être ses moyens de gouvernement. Il devait enfin être Turc, quoique chrétien. Grâce à ces moyens, qui ont été employés, la montagne est en train de perdre sa quasi

(1) Voyez la dépêche du 28 mai 1861.

(2) Le pouvoir unique, — le gouverneur chrétien, — indigène.

(3) Dans la conférence tenue à Constantinople pour rédiger la convention du 9 juin 1861, le grand-vizir Aali-Pacha disait qu'il importait de placer dans le Liban un chef étranger aux animosités locales et aux antipathies qui naissent de la diversité des races; l'internonce d'Autriche, M. de Prokesch, objecta que si des rivalités locales étaient à craindre pour un indigène, rien ne prouvait d'autre part qu'un étranger ne fût pas exposé à avoir tout le monde contre lui. (Dépêche du 4 juin 1861.)

indépendance, et, comme le dit le voyageur que nous avons cité, l'œuvre de la Turquie est accomplie, c'est-à-dire le Liban est réduit à l'état des autres provinces de l'empire ottoman. La ruse a fait ce que la force n'avait pas pu ou n'avait pas voulu faire. Abdul-Aziz a conquis ce que Sélim Ier n'avait pu conquérir. Je suis bien persuadé que cette conquête frauduleuse ne durera pas, et que la Turquie aura à se repentir de sa mauvaise habileté; mais en ce moment sans doute elle s'applaudit d'avoir éludé encore une fois les efforts de l'Europe en faveur des chrétiens d'Orient.

Comparons un instant le résumé que la circulaire de M. Thouvenel du 1er juillet faisait de la convention organique, comparons-le avec l'état actuel du Liban, et nous comprendrons mieux les mécomptes déjà certains de l'Europe, mécomptes que la France n'a point à s'imputer, puisqu'elle les a prévus et signalés. « Le gouverneur de la montagne, dit la circulaire, ne relevant désormais à aucun titre ni du pacha de Beyrouth ni de celui de Damas, le Liban cesse d'être exposé aux empiétemens et aux excitations de fonctionnaires qui croyaient avoir pour mission de contribuer de tous leurs efforts à hâter l'anéantissement des priviléges de ce pays. » Oui, les fonctionnaires turcs ne songeaient qu'à anéantir les priviléges et l'indépendance administrative du Liban; mais le gouverneur chrétien, non indigène, est un vrai fonctionnaire turc. Il a aussi pour mission, qu'il le sache ou non, d'anéantir les priviléges du Liban; car ce sont ces priviléges qui font obstacle à son pouvoir.

« La montagne, dit la circulaire, se gouvernera elle-même sous un administrateur chrétien, au moyen d'institutions municipales qui assurent aux habitans des différentes races et des différens rites chrétiens les mêmes garanties d'impartialité et une égale participation à la gestion de leurs affaires communes. » Voilà assurément ce que voulait l'Europe, voilà ce que prescrit la convention organique; mais voilà aussi ce que la Porte-Ottomane ne veut pas souffrir : elle veut que le Liban ne fasse plus une exception administrative dans l'empire, de peur que cette exception administrative ne devienne peu à peu une exception politique. La Turquie nouvelle, la Turquie centralisatrice, est ennemie de ces institutions municipales que supportait très bien l'ancienne Turquie; elle craint qu'à l'aide de ces institutions les influences qui existent dans le pays ne prennent de la force; elle se défie de tout ce qui ne procède pas d'elle-même : l'arrestation de Joseph Karam n'a pas d'autre cause. Il était puissant, non pas contre la Turquie, mais en dehors de la Turquie; ç'a été là son plus grand tort, et si par hasard Daoud-Effendi parvenait par son adresse à se créer un parti et une force dans le Liban, j'ose prédire que Karam sera renvoyé de Constantinople pour détruire Daoud-Effendi.

« L'ordre, dit encore la circulaire, sera maintenu par une force armée exclusivement recrutée au sein du pays. » Je reviendrai tout à l'heure sur ce point, qui touche à l'envahissement du Liban par les Turcs; j'aime mieux arriver au dernier et au plus expressif paragraphe de la circulaire : « Dans ces conditions (celles qu'établit la convention organique du Liban), nous pouvons attendre que l'expérience prononce entre notre opinion et celle qui aurait voulu éloigner à jamais les indigènes de l'exercice de l'autorité supérieure. Il arrivera en effet de deux choses l'une : ou l'administration d'un gouverneur étranger donnera la paix et la prospérité au Liban, et dans ce cas, n'ayant nous-mêmes point d'autre but, nous ne regretterons nullement d'avoir acquiescé à cette transaction; ou bien il sera démontré qu'aucune combinaison ne saurait être utilement substituée au principe d'une administration exclusivement indigène, et nous nous trouverons autorisés à revendiquer pour les habitans du Liban le privilége d'offrir eux-mêmes un candidat au choix de la Porte. »

Je ne saurais trop louer M. Thouvenel d'avoir si franchement réservé l'avenir. Oui, si le gouverneur chrétien et non indigène ne réussit pas, c'est-à-dire s'il ne peut pas assurer aux chrétiens les garanties que l'Europe a voulu leur assurer, celles de la vie, de la religion, de la propriété, de l'honneur (car ce ne serait pas réussir que de réussir pour les Turcs, en détruisant l'indépendance administrative), si le gouverneur chrétien et non indigène ne réussit pas selon l'esprit et la lettre du règlement organique de 1861, le cabinet français aura le droit non pas seulement de prétendre qu'il l'avait bien dit, ce qui est une pauvre consolation en ce monde, mais il aura le droit de revendiquer pour le Liban une administration indigène, c'est-à-dire l'ancienne forme de son indépendance. C'est la seule restauration que nous souhaitions; nous ne souhaitons pas en effet celle de la famille Cheab, et nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de nous enfermer dans le cercle d'une seule dynastie.

Il n'est pas besoin de beaucoup de raisonnemens pour prouver que l'envahissement ou l'occupation presque entière du Liban est contraire aux intentions de l'Europe et au règlement organique du 9 juin 1861. Il suffit de lire l'article 15 de ce règlement. On est étonné de voir quelles précautions sont prises dans l'article 15 pour empêcher les soldats turcs de pénétrer dans le Liban, et plus étonné encore quand on apprend que ces précautions n'ont servi à rien. L'article 15 veut « qu'en temps ordinaire le maintien de l'ordre et l'exécution des lois soient exclusivement assurés par le gouverneur au moyen d'un corps de police mixte, recruté par la voie des engagemens volontaires et composé à raison de sept hommes envi-

ron par mille habitans. » Ainsi l'article 15, pour exclure les soldats turcs du Liban, pose le principe d'une sorte de gendarmerie mixte, dans laquelle il est bien entendu que les chrétiens auront la majorité, puisque cette gendarmerie est recrutée au prorata de la population, et qu'il y a dans le Liban près de deux cent mille chrétiens contre quarante-cinq mille Druses, Métualis et musulmans. Ce principe de l'armement des chrétiens est fort important, et j'en dirai un mot tout à l'heure. Je veux continuer à montrer les précautions prises par l'article 15 contre l'envahissement du Liban par les soldats turcs.

« Jusqu'à ce que la police locale ait été reconnue par le gouverneur en état de faire face à tous les devoirs qui lui seront imposés en temps ordinaire, les routes de Beyrouth à Damas et de Saïda à Tripoli seront occupées par des troupes impériales. Ces troupes seront sous les ordres du gouverneur de la montagne. En cas extraordinaire et de nécessité, et après avoir pris l'avis du medjlis administratif central, le gouverneur pourra requérir, auprès des autorités militaires de la Syrie, l'assistance des troupes régulières. L'officier qui commandera ces troupes en personne devra se concerter, pour les mesures à prendre, avec le gouverneur de la montagne, et, tout en conservant son droit d'initiative et d'appréciation pour toutes les questions purement militaires, telles que les questions de stratégie ou de discipline, il sera subordonné au gouverneur de la montagne durant le temps de son séjour dans le Liban, et il agira sous la responsabilité de ce dernier. Ces troupes se retireront de la montagne aussitôt que le gouverneur aura officiellement déclaré à leur commandant que le but pour lequel elles ont été appelées a été atteint. »

Ainsi, jusqu'à la formation du corps de gendarmerie mixte, les troupes turques ne peuvent occuper que deux routes. Elles ne doivent pas pénétrer ailleurs. « En cas extraordinaire, » et s'il y a quelque trouble dans le pays, le gouverneur chrétien peut, même après la formation du corps de gendarmerie indigène, requérir l'entrée dans le Liban des troupes turques; mais elles dépendent de lui, et elles doivent se retirer dès que le gouverneur le demande.

Ne nous étonnons pas des prescriptions minutieuses que prend le règlement organique du 9 juin 1861 pour interdire ou pour limiter l'entrée des soldats turcs dans le Liban. Les massacres de 1860 ont appris à l'Europe ce que l'intervention des troupes turques dans le Liban peut causer d'attentats et d'outrages à l'humanité. Pourquoi donc, si nous en croyons le témoignage des voyageurs européens, pourquoi ces prescriptions n'ont-elles pas été respectées? Pourquoi les Turcs sont-ils partout dans le Liban ou autour du Liban? Y a-t-il eu des troubles et des révoltes? A-t-il fallu, pour vaincre la rébel-

lion, requérir l'assistance des troupes turques? Pas le moins du monde. Un des chefs de la population maronite, et qui avait été nommé caïmacam provisoire des Maronites il y a près d'un an, Joseph Karam, a été arrêté; mais cette arrestation ne s'est pas faite dans le Liban et à main armée : Karam est venu de son plein gré à Beyrouth pour s'entendre avec Fuad-Pacha. C'est là qu'il a été emprisonné, c'est de là qu'il a été transporté à Constantinople. Tout s'est fait sans violence, par ruse ou par intrigue; tout s'est fait sans résistance. Il ne faut donc pas chercher la cause de l'envahissement du Liban dans les circonstances qui ont amené l'arrestation de Joseph Karam. Cet envahissement est un système, ce n'est pas un accident : c'est le développement d'une politique persévérante, ce n'est pas l'effet d'une nécessité passagère.

Je trouve dans une correspondance privée de Syrie des détails curieux sur cette arrestation de Karam, qui a fait du bruit en Europe et qui méritait d'en faire, parce qu'elle est un des signes de la politique turque. Joseph Karam a fait des fautes; seulement ce ne sont pas ses fautes qui ont amené sa captivité, à moins qu'on ne prenne pour une faute la confiance qu'il a eue en Fuad-Pacha, et qui l'a conduit à Beyrouth sans rien soupçonner. Ancien caïmacam provisoire des Maronites et l'un des chefs les plus aimés du Liban, Joseph Karam avait peut-être espéré être nommé gouverneur chrétien de la montagne. Malheureusement Karam n'était pas le candidat de la France. Le gouvernement français avait pris pour candidat l'émir Medjid, un des membres de la famille Cheab. La France ne fit pas réussir son candidat : elle n'eût pas été, je crois, plus heureuse avec Karam qu'avec Medjid. La Porte et les puissances européennes ne voulaient pas un indigène. Quoi qu'il en soit, Fuad-Pacha, voyant Karam abandonné par la France et sachant son influence réelle dans le Liban, se rapprocha de lui et alla le voir dans son village d'Éden, où Karam lui fit une réception triomphale, ce qui donna à Karam l'air d'un personnage rallié aux Turcs. Le nouveau gouverneur du Liban, Daoud-Pacha, qui voulait aussi s'attacher Karam, lui offrit le commandement supérieur de la milice indigène. Karam aurait dû accepter; Fuad lui conseilla de refuser.

Que voulait Fuad-Pacha en conseillant ce refus à Karam? Plusieurs choses à la fois : il voulait montrer que Karam n'acceptait pas la nouvelle organisation du Liban, puisqu'il refusait d'y prendre part. Cela en même temps détachait d'autant plus Karam de la France, dont le commissaire a pris à cœur le succès de la nouvelle constitution. Isolé de la France, Karam était plus faible et plus facile à détruire. Fuad trouvait dans le refus de Karam un autre avantage. Ce refus créait un embarras à Daoud-Pacha, dont Fuad n'a vu la nomination qu'avec répugnance, parce que Daoud est chrétien,

et parce que surtout il n'est pas une de ses créatures. Depuis le jour où le projet proposé par lord Dufferin, et accepté par l'Angleterre, a fait croire à Fuad-Pacha qu'une vice-royauté syrienne était possible, il s'est fait d'une principauté en Syrie le but mystérieux de ses pensées et de ses actions. Cette principauté ne peut exister qu'en y incorporant le Liban et en détruisant l'indépendance traditionnelle du pays. Pour cela, il faut que la constitution nouvelle ne puisse pas aisément être mise en pratique, ce qui fera échec à la France, échec à Daoud-Pacha, échec aux chrétiens; il faut aussi qu'en détruisant le Liban dans le présent, il l'empêche de renaître dans l'avenir. C'est pour cela qu'il a arrêté Karam après l'avoir séparé de ses deux appuis naturels, les Maronites en faisant venir Karam à Beyrouth, la France en lui montrant Karam comme opposé à la nouvelle constitution; c'est pour cela qu'il a emmené son prisonnier à Constantinople, pour confirmer son isolement et aussi pour l'avoir sous la main, comme un prétendant, s'il faut quelque jour l'opposer encore une fois à Daoud-Pacha.

Quel machiavélisme, dira-t-on, vous imputez à Fuad-Pacha! — L'Italie élève une statue à Machiavel comme au principal inspirateur de sa restauration nationale : j'aimerais mieux pour elle d'autres auspices; mais ce qui est honoré en Italie peut bien être pratiqué en Syrie, où l'art de diviser et de désunir ses adversaires est depuis longtemps mis en usage par les Turcs.

Nous avons lu récemment une réclamation adressée par Karam à la commission internationale de Beyrouth, où il se plaint d'avoir été arrêté et transporté à Constantinople sans avoir été jugé. Cette plainte est juste. Karam a été traité en condamné politique, et privé, à ce titre, des garanties que la nouvelle organisation du Liban assure aux Maronites. En politique, il a fait des fautes : il a été trop Français pour les Turcs et pour l'Angleterre, sans l'être assez pour la France, dont il n'a pas suivi aveuglément les directions. Il a été trop indigène et trop démocrate contre le gouverneur du Liban, Daoud-Pacha, sans être cependant assez démocrate pour le parti démocratique. Il s'est trop confié à Fuad-Pacha, qu'il a cru son patron parce qu'il le voyait peu favorable à Daoud-Pacha. Ce sont toutes ces fautes qui ont perdu Karam. Il n'y a pas là un délit qu'on puisse discuter devant un tribunal, il y a assez d'erreurs et d'échecs pour perdre pendant quelque temps un personnage politique. Or c'est un drame politique qui se joue à cette heure dans le Liban, drame de village ou de petite ville, je l'avoue; mais ce drame a ses acteurs qui ont leur rôle à jouer, rôle écrit par les événemens, comme pour les acteurs des grands théâtres. Le rôle de Karam était de rester dans la retraite; il n'a pas pu et il n'a pas voulu le jouer. Avant de le blâmer, demandez à ceux qui en Europe ont été quelque

chose s'il est facile et s'il est agréable de n'être plus rien. Toute la question de Joseph Karam est là. Il n'a pas été assez tranquille pour rassurer ses rivaux et ses ennemis, qui savaient son influence réelle; il n'a pas été assez actif et assez remuant pour se défendre. Il a fait trop et trop peu. Quoi qu'il en soit, comme on assure que sa prison à Constantinople n'est pas un cachot, son exil fait pour lui l'effet de cette retraite qu'il n'a pas su garder. Il est en disponibilité. Il y a en lui assez d'indigène, assez de démocrate, assez de Français, pour que ces qualités, qui ont fait sa perte récemment, fassent un jour sa force, et que Karam soit rappelé comme l'homme qui représente le mieux le Liban nouveau, après avoir été éloigné comme l'homme qui empêchait le Liban nouveau de se former.

Il ne faut pas que l'arrestation de Joseph Karam, qui n'est qu'un épisode de la question du Liban, nous fasse oublier les deux principes fondamentaux de l'article 15 du règlement organique : — l'exclusion des troupes turques du Liban, — l'armement des chrétiens ou la formation d'une gendarmerie mixte dans laquelle les chrétiens doivent avoir la majorité. Les deux principes se tiennent. Les chrétiens doivent être armés parce que les Turcs doivent être exclus, et qu'il faut dans le Liban un corps armé afin de maintenir l'ordre. Jusqu'ici, ces deux principes fondamentaux de la nouvelle constitution du Liban sont ouvertement violés.

L'Europe semble avoir oublié que l'admissibilité des chrétiens dans le service militaire est un des principes que le traité de Paris de 1856 a proclamés. Depuis ce traité, les chrétiens en Orient ont le droit de porter les armes et d'être élevés, comme tous les autres sujets turcs, aux emplois militaires. Pourquoi ce principe n'est-il pas appliqué? Pourquoi a-t-on permis à la Turquie de le détruire par l'impôt d'exonération et de substituer des contribuables à des conscrits? Le règlement organique du Liban avait, conformément aux principes du traité de Paris, établi pour la montagne une gendarmerie mixte. Cette gendarmerie mixte n'est pas formée. Les chrétiens sont désarmés, les soldats turcs envahissent ou entourent le Liban. Qui peut douter qu'il n'y ait là de la part de la Porte-Ottomane un plan formé de ne jamais permettre aux chrétiens de porter les armes, soit comme sujets directs du sultan, soit comme vassaux plus ou moins indépendans? Or, en Orient plus que partout ailleurs, quiconque est désarmé est sans droits.

Comme j'ai souvent réclamé pour les chrétiens d'Orient ce droit de porter les armes et d'être admissibles aux emplois militaires que leur assurait le traité de Paris, je me défie quelque peu de moi-même, et je cherche sur ce point le témoignage des Européens qui ont récemment parcouru l'Orient ou qui l'habitent. Si ces Européens sont des Anglais, leur parole n'en a que plus de prix à mes

yeux, parce que, les Anglais étant en général favorables aux Turcs, on peut prendre leur témoignage en faveur des chrétiens comme très véridique. M. Farley a publié à la fin de l'année dernière, sous le titre de *Massacres en Syrie* (1), un ouvrage très intéressant et très impartial. Il pense sur ces massacres ce que toute l'Europe en pense, et il les impute sans hésiter aux Turcs; mais, allant plus loin que beaucoup de publicistes anglais, il n'accuse pas seulement les Turcs, il cherche les moyens de préserver les chrétiens des dangers qui les menacent. « Il faut, dit-il, que le gouverneur chrétien du Liban ait le droit d'organiser une force armée capable de défendre le pays placé sous sa juridiction. Sur ce point, je puis exposer les opinions des Syriens eux-mêmes, et comme elles viennent de ceux qui sont le plus intéressés dans la question, elles méritent, je pense, quelque respect et quelque considération. Les chrétiens de Syrie demandent que la création d'une armée chrétienne par la voie de la conscription soit enfin décidée. Chaque année, on lèverait un certain nombre de chrétiens proportionné à la population. On estime qu'on pourrait lever deux mille hommes chaque année, de sorte qu'au bout de cinq ans l'on aurait un effectif valide de dix mille hommes. Tous les ans, deux mille hommes seraient libérés et remplacés par deux mille nouvelles recrues, de sorte qu'au bout de quinze ans il y aurait en Syrie trente mille chrétiens exercés au maniement des armes. La condition indispensable au succès de ce plan, c'est que dans cette armée les officiers soient chrétiens, que les régimens soient tout à fait distincts des régimens musulmans et qu'ils aient une administration militaire tout à fait à part. Grâce à ce système, les chrétiens de Syrie, ayant dix mille hommes de troupes régulières avec une réserve de vingt mille hommes exercés, seraient assurés d'une protection efficace. Alors le pays ne serait plus à la merci des égorgeurs comme il l'a été jusqu'ici, et d'égorgeurs qui attentent à la fois aux droits sacrés de l'humanité et nuisent aux intérêts du gouvernement ottoman.

« Il n'y a rien d'exorbitant, ajoute M. Farley, dans cette demande des chrétiens de Syrie, et si elle n'est pas agréée, comment réaliser les promesses généreuses faites par le nouveau sultan à son avénement à la couronne? Comment exécuter le *hat-humayoun* de 1856? Si les intentions manifestées par le sultan sont remplies, et si elles sont réellement mises en pratique selon les moyens désignés, alors les chrétiens de Syrie peuvent regarder l'avenir avec confiance; mais si le contraire malheureusement arrive, personne ne pourra refuser aux chrétiens de Syrie le droit de demander une interven-

(1) *The Massacres in Syria*, by J. Lewis Farley, author of *the Two years in Syria*; London 1861.

tion des puissances européennes qui leur garantisse leurs vies et leurs biens, ou bien au moins la faculté de quitter leur pays et de chercher en quelque autre lieu la sécurité qu'ils ne peuvent plus avoir dans leurs foyers. Pourquoi resteraient-ils en Syrie seulement pour y trouver un tombeau? Ceux qui sont tombés victimes des derniers massacres sont tombés martyrs de leur foi et de leur honneur : ils se sont montrés inébranlables sous les coups qui les frappaient; mais peut-on exiger que cet état de martyre continu s'éternise? Les survivans des massacres de 1860 peuvent-ils, oubliant une si terrible expérience, se laisser surprendre sans cesse par les mêmes désastres? Ce ne serait plus la couronne du martyre qu'ils mériteraient, ils tomberaient justement victimes d'un fatal et inexcusable engourdissement. Les puissances européennes ne voudront pas réduire ce peuple infortuné à la nécessité d'abandonner leur terre natale, et au nom de la civilisation, au nom du christianisme, les chrétiens de Syrie espèrent que l'Europe leur assurera les moyens de pouvoir désormais défendre par eux-mêmes leur honneur et leur vie. »

M. Farley a mille fois raison, et il pose la question des chrétiens d'Orient comme il faut la poser devant l'Europe : ou intervenez par vos soldats pour protéger la vie et l'honneur des chrétiens de Syrie, ou permettez-leur d'émigrer d'une terre où ils ne peuvent plus vivre en repos, ou bien faites qu'ils puissent s'armer pour se défendre eux-mêmes contre les dangers qui les menacent. L'intervention, c'est ce qu'avait fait la France, c'est ce qu'il fallait peut-être continuer par l'occupation; l'Angleterre ne l'a pas voulu. L'émigration, c'est la dépopulation de la Syrie, c'est le désert arrivant jusqu'aux bords de la Méditerranée. L'armement des chrétiens, c'est, dit-on, la guerre civile. Peut-être; mais que l'Europe daigne se souvenir qu'elle n'a jusqu'ici empêché la guerre civile en Orient que par les massacres. Oui, quand les victimes sont désarmées et dispersées, quand les bourreaux sont armés et enrégimentés, il n'y a pas de guerre civile, cela est vrai; mais qu'y a-t-il, Dieu de pitié et de justice! Damas, Deir-el-Kamar, Zahlé et toute la Syrie le savent. Quant à moi, je remercie M. Farley de préférer la guerre civile aux massacres. Veut-on se défier aussi de M. Farley, parce que c'est un publiciste, et que les publicistes un peu dignes de ce nom ont tous un coin de romanesque qui fait que le malheur des peuples opprimés les touche et les irrite? Eh bien! consultons cette enquête anglaise ouverte par sir Henri Bulwer, dont j'ai déjà plusieurs fois interrogé les témoignages, écoutons les consuls anglais. J'aime leur consciencieuse véracité, que j'oppose volontiers à la politique des ministres anglais.

La dixième question posée par sir Henri Bulwer aux consuls anglais qu'il consultait sur la condition des chrétiens en Orient était ainsi conçue : « La population chrétienne aimerait-elle mieux entrer au service militaire que de payer la taxe qui l'en exempte? Gagnerait-elle plus à servir dans l'armée qu'à payer l'impôt d'exonération? » Je viens de relever dans l'enquête les réponses des consuls anglais sur cette question, et je veux les mettre sous les yeux des lecteurs, afin qu'on voie quelle est l'importance qui s'attache, en Orient, à ce droit de porter les armes et d'être admissible aux emplois militaires, — ce droit que l'Europe voulait que la Turquie accordât aux chrétiens, et que la Turquie leur refuse obstinément, au mépris des promesses qu'elle a faites dans le traité de Paris.

Le consul de Monastir en Macédoine répond que « les chrétiens aimeraient beaucoup mieux entrer dans l'armée que de payer la taxe d'exonération, pourvu qu'ils formassent des régimens séparés, et qu'ils eussent le même droit d'avancement que les musulmans. Dans ce cas, il leur serait très avantageux de servir dans l'armée (1). » Le consul de Salonique, M. Charles Calvert, répond comme son collègue de Monastir : « Les chrétiens, dit-il, n'aimeraient pas à entrer au service militaire, si, une fois enrôlés dans l'armée du sultan, ils étaient forcés de quitter le pays où ils ont leur habitation; mais s'ils étaient appelés à fournir leur contingent dans un corps de police bien organisé, servant dans leur province ou à peu de distance, ils aimeraient probablement mieux fournir ce contingent que de payer la taxe d'exonération, pourvu cependant que le corps de police auquel ils appartiendraient fût composé et commandé exclusivement par des chrétiens, et que les soldats et les officiers fussent régulièrement payés et nourris. Dans ces conditions, il leur serait bien plus avantageux d'entrer au service que de payer la taxe. — Je dois remarquer que les chrétiens, sur cette question, diffèrent entièrement des Juifs, qui ont si peu de goût pour la profession des armes, qu'ils aimeraient mieux payer dix fois la taxe que d'entrer dans l'armée. »

Je ne veux interrompre par aucune réflexion le relevé que je fais des réponses de l'enquête anglaise. Il m'est impossible cependant de ne pas remarquer, outre la conformité d'opinions entre M. Farley, qui n'est qu'un simple voyageur, et les deux consuls anglais de Monastir et de Salonique, il m'est impossible, dis-je, de ne pas remarquer que le corps de police armée ou de gendarmerie du Liban semble avoir été créé pour ainsi dire d'après le système de M. Calvert. C'est cette gendarmerie provinciale servant dans son pays, y maintenant l'ordre, que demandent les chrétiens de la Turquie

(1) *Papers relating to the condition of christians in Turkey*, p. 3.

d'Europe, et à laquelle ils sont prêts à fournir leur contingent. On conçoit en effet, en considérant l'étendue de l'empire turc et la diversité extrême de ses provinces, que le consul anglais de Salonique ait pu remarquer que les chrétiens de la Macédoine ou de la Thessalie soient peu disposés à servir hors de leurs provinces, tantôt envoyés à Bagdad, tantôt à Belgrade, n'étant pas seulement dépaysés, mais souvent même contraints à l'apostasie, surtout s'ils ne forment pas des régimens à part, commandés par des officiers chrétiens. La formation de gendarmeries provinciales est donc le vœu des chrétiens d'Orient; c'est pour le Liban la prescription impérative du règlement du 9 juin 1861.

M. Finn, consul anglais à Jérusalem, répond à la dixième question : « Excepté à Jérusalem, où les prêtres gouvernent, les chrétiens aimeraient certainement mieux entrer dans l'armée que de payer la taxe d'exonération; ils pensent qu'ils y gagneraient en considération. Je suis informé que dans quelques parties de la Syrie la jeunesse chrétienne demande à servir personnellement dans l'armée, sans même réclamer le droit de faire des compagnies ou des régimens séparés (1). » Le consul anglais de Smyrne, M. Charles Blunt, croit que c'est le vœu et l'avantage des chrétiens de payer la taxe d'exonération. Le consul de Pristina, M. E. Blunt (2), dit au contraire « qu'en Bulgarie les chrétiens et surtout les paysans, qui forment la principale partie de la population, aimeraient mieux entrer au service militaire que de payer la taxe d'exonération. » Le consul de Prevesa en Albanie croit que rien ne serait plus désagréable aux chrétiens que d'être soumis personnellement au service militaire, au lieu de payer la taxe. « Le bruit d'un pareil système déterminerait, j'en suis convaincu, une émigration considérable de tous ceux qui seraient en âge de satisfaire à la conscription, et quoiqu'on parle sans cesse de l'injustice d'exclure les chrétiens du service militaire, ceux-ci sentent trop les avantages qu'ils recueillent de l'exemption pour qu'on puisse croire à la sincérité de leur zèle militaire. Sans doute la conscription qui frappe uniquement sur les Ottomans tend à épuiser leur race; mais d'un autre côté former des corps de troupes chrétiennes ou des corps mixtes serait une politique fort dangereuse à suivre pour la Porte-Ottomane. » Le consul d'Alep en Syrie, M. Skene, dit que « les chrétiens de la Syrie septentrionale ne sont pas une population belliqueuse comme ceux du Mont-Liban et de l'Albanie ou les montagnards de la Crète. Ils n'ont ni le goût ni l'habitude de manier les armes. On rencontre à

(1) *Papers relating to the condition of christians in Turkey*, p. 32.

(2) Ne nous étonnons pas de trouver souvent les mêmes noms. Les Anglais ont la bonne habitude d'avoir des familles consulaires dont les membres se sont, pour ainsi dire, partagé les diverses stations de l'Orient.

peine parmi eux quelques *sportsmen*. Je ne crois pas que dans cette partie du pays aucun chrétien préfère le service militaire au paiement de la taxe d'exonération. A Marash, la communauté arménienne offrait de fournir son contingent pour le service militaire; mais je crois que les Arméniens ne faisaient cette offre que pour obtenir d'être déchargés de la taxe, et que s'ils avaient été pris au mot, ils auraient retiré leurs offres. Cependant les chrétiens, selon moi, auraient plus d'avantages à servir dans l'armée qu'à payer la taxe, pourvu que le recrutement se fît avec équité, ce qui jusqu'ici n'est point le cas. Si, au lieu de prendre tous les jeunes gens d'un district et de ne prendre personne dans un autre district, on n'enrôlait que ceux qui ne sont pas nécessaires au travail des champs et au soutien des familles, les soldats chrétiens qui reviendraient de l'armée après sept ans de service seraient bien utiles au pays. Une population qui manque de courage, qui tremble à la vue d'un fusil ou d'un sabre et qui n'ose pas s'approcher d'un cheval ne peut que gagner à mener pendant quelque temps la vie de soldat... Mais les chrétiens en général répugnent à cette idée, faute de goût pour la profession militaire et par crainte des mauvais traitemens (1). »

Voilà deux consuls, l'un de la Turquie d'Europe et l'autre de la Turquie d'Asie, qui croient que les chrétiens d'Orient ne veulent pas entrer dans l'armée; mais n'oublions pas que l'un, celui de Prevesa, avoue d'une part que les chrétiens se plaignent de l'injustice qu'on leur fait de les exclure de la profession des armes, et d'autre part qu'il prétend que la formation de corps de troupes chrétiennes mettrait la Porte en danger. Cette réponse prouve bien que la Turquie pourrait perdre quelque chose à l'armement des chrétiens, mais elle ne prouve pas que les chrétiens n'y gagneraient pas quelque chose, et cet avantage les tente, puisqu'ils le réclament. Quant au consul d'Alep, il croit que la population chrétienne gagnerait beaucoup à servir pendant quelque temps; il se plaint qu'elle n'ait pas le goût des armes, il voudrait même le lui donner.

Le consul de Bosnie ne croit pas non plus que les chrétiens aimassent mieux servir dans l'armée que de payer la taxe, quoique, dit-il, il entende souvent soutenir le contraire. Le major Cox, en Bulgarie, dit que la taxe d'exonération est légère, et que les habitans sont très sensibles aux avantages qu'elle leur procure. Le consul-général de Syrie, M. Moore, à Beyrouth, pense au contraire que les chrétiens préféreraient le service militaire au paiement de la taxe, pourvu qu'ils formassent des régimens purement chrétiens, commandés par des officiers chrétiens; mais s'ils doivent être incorporés dans des régimens turcs et commandés par des officiers

(1) *Papers relating to the condition of christians in Turkey*, p. 58.

turcs, les chrétiens aiment mieux payer la taxe. « S'ils formaient des régimens chrétiens, ce système serait pour eux plus avantageux que le paiement de la taxe d'exonération. » Le consul anglais des Dardanelles estime que les chrétiens aiment mieux payer la taxe que de servir dans l'armée; mais il va plus loin : il dit que « la conscription est abhorrée par toutes les classes de musulmans, qui paieraient volontiers la taxe pour être dispensés du service militaire. »

Que conclure des divers témoignages que je viens de citer? — L'idée de l'admissibilité des chrétiens d'Orient au service et aux grades militaires est partout répandue en Orient. Dans beaucoup de provinces, les chrétiens la demandent, mais ils demandent aussi à former des régimens à part. Dans quelques parties de l'empire ottoman, si les chrétiens répugnent au service militaire, c'est dans la crainte d'être enrégimentés avec les Turcs et maltraités par les officiers turcs. La Porte résiste tant qu'elle peut à cette admissibilité des chrétiens au service et aux grades militaires; quelques consuls anglais croient que l'armement des chrétiens mettrait en péril l'empire ottoman. Cependant la Porte a promis, dans le traité de Paris, d'établir l'égalité militaire; elle ne l'a pas fait, et elle a remplacé l'égalité du service militaire par une taxe d'exonération qui ne frappe que les chrétiens. Enfin le règlement du 9 juin 1861 a essayé d'établir dans le Liban un corps mixte de gendarmerie; la Porte, qui l'a signé, est en train de l'abolir par l'inexécution.

Le motif qui pousse les chrétiens d'Orient et leurs partisans à réclamer si vivement pour eux le droit de porter les armes et de former des régimens séparés est facile à comprendre : ils veulent premièrement se défendre contre les Turcs, qui les égorgent. Qui pourrait trouver cette raison mauvaise après les massacres de Syrie? Ils réclament en second lieu l'exercice d'un droit que leur reconnaît solennellement le traité de Paris de 1856, et dans le Liban surtout ils demandent l'exécution de l'article 15 du règlement du 9 juin 1861. Peut-on trouver extraordinaire qu'ils croient que les traités sont faits pour être exécutés, même ceux qui sont signés avec la Porte-Ottomane? Mais j'ai une bien meilleure raison à donner : c'est la nécessité qui force les chrétiens d'Orient à réclamer le droit de porter les armes, la nécessité de se défendre contre les bandes d'Arabes pillards qui ravagent la Syrie particulièrement, et contre lesquelles la Porte-Ottomane ne les défend pas, soit impuissance, soit insouciance. Cette intervention des bandes arabes est un point important dans la question d'Orient. Je ne le trouve nulle part mieux traité que dans l'extrait d'un voyage fait au commencement de 1860 par deux jeunes princes français (1).

(1) *Damas et le Liban (Extraits du journal d'un Voyage en Syrie au printemps de 1860)*.

« Seuls craints, seuls respectés, méprisant de fait le pouvoir du sultan, dont ils reconnaissent l'autorité nominale, les chefs de bande qui parcourent la Syrie sont les véritables maîtres du pays. C'est à eux que le voyageur doit demander aide et protection. L'émir Harfouche, condamné à mort depuis longtemps, parcourt impunément avec ses cavaliers la vallée de Baalbek; les cheikhs des Bédouins Anazé occupent la plaine de Homs et rançonnent cette ville; enfin Akiel-Aga gouverne sans contrôle toute la Galilée, depuis le Jourdain jusqu'à la mer. L'histoire de ce hardi partisan mérite peut-être d'être rapportée; elle est un exemple curieux de la faiblesse matérielle du gouvernement turc et de la dépendance à laquelle il est réduit en gardant les airs du commandement. Algérien de naissance, mais élevé en Égypte, où il devint *bachi-bouzouk* de Méhémet-Ali, Akiel-Aga commandait pour lui à Nazareth, lorsque la Syrie fut rendue aux Turcs. Après quelques ménagemens hypocrites, ceux-ci s'emparèrent de sa personne par trahison et l'envoyèrent aux galères à Constantinople; mais, assez heureux pour en sortir, grâce aux amis qu'il s'était faits durant sa prospérité, il retourna en Galilée, où son nom n'était pas oublié. Quelques vagabonds réunis autour de lui formèrent bientôt le noyau d'une tribu. Bon et généreux, il se fait aimer de tous ceux qui le servent, et attire auprès de lui l'Arabe errant à la recherche du plus fort, aussi bien que le paysan qui, de guerre lasse, abandonne le rôle de pillé pour celui de pillard. Aussi trente-deux tribus lui obéissent-elles aujourd'hui. Depuis Naplouse jusqu'au Carmel, depuis Césarée jusqu'à Banias, son autorité est incontestée, et il lève sans difficulté sur tous les villages de ce vaste district le quart du produit de la récolte. Les Turcs se sont hâtés de composer avec lui aussitôt qu'il a été puissant. Ils lui paient aujourd'hui 30,000 fr. par an; mais, habiles à déguiser leur faiblesse sous de pompeuses paroles, ils lui ont donné la mission officielle de faire la police du pays, et décorent ce tribut du nom de traitement. Il leur a mal réussi un jour de prendre ces vains mots un peu trop au sérieux. « Nous étions tranquillement campés au pied du Thabor, me disait le mois dernier un parent d'Akiel-Aga, quand nous vîmes arriver de Damas un prétendu caïmacam à la tête de sept cents cavaliers. Il envoyait à Akiel-Aga un firman qui le destituait et le sommait de lui céder la place. Celui-ci, qui se sentait le plus fort, voulut se donner l'avantage de la modération, et engagea l'intrus à se retirer sans tenter le sort des armes, « car, dit-il, si j'occupe le pays au nom du sultan, je ne dois mon pouvoir qu'à moi-même, et je ne le céderai à personne. » Mais ses envoyés furent insultés, et désormais la poudre seule pouvait décider entre les deux compétiteurs. Akiel-Aga, qui a appris la guerre à l'école de Soliman-Pacha, prit aussitôt ses dispositions pour le

combat. Il défend de tirer un coup de fusil avant son signal et jure de tuer de sa main le premier qui désobéira : précaution inutile, car tous les Arabes enrôlés volontairement ont en lui une aveugle confiance. C'est en vain que les Turcs, abordés par trois colonnes, tirent au hasard dans toutes les directions; personne ne leur répond. Enfin une décharge à bout portant les met en désordre; on les pousse, on pille leur camp, et deux cents d'entre eux restent sur le terrain. Plusieurs des nôtres, il est vrai, partagèrent leur sort, et le cheikh nous montrait dans son épaule une récente et profonde blessure, souvenir de ce sanglant combat. Il oubliait d'ajouter, tant cela lui paraissait naturel, que le pacha de Damas, voyant revenir son lieutenant seul et battu, s'était hâté de confirmer Akiel-Aga dans les fonctions publiques auxquelles il était si difficile de le faire renoncer. Voilà comment le gouvernement turc fait respecter son autorité. »

Comme le jeune auteur qui a fait et écrit ce voyage est aussi habile à résumer judicieusement les faits qu'à les raconter d'une manière vive et piquante, voici comment il achève ce tableau de l'envahissement de la Syrie par les bandes arabes : « Par suite des besoins mêmes de la population et des rapports croissans avec l'Europe, l'agriculture se développerait en Syrie, en dépit de tous les obstacles, si le gouvernement lui assurait seulement quelque sécurité; mais, je l'ai déjà dit, il est trop faible pour cela. La Syrie de fait ne lui appartient pas, et à peine a-t-il levé l'impôt, qu'Akiel-Aga ou l'émir Harfouche vient rançonner les villages, permettant au Bédouin vagabond et au brigand solitaire d'errer sur leurs traces dans la campagne pour piller le laboureur et ravager sa moisson. Celui-ci finit par ne plus semer ce qu'il sait ne devoir jamais récolter, et les plus riches plaines du monde, couvertes d'herbes sauvages, servent de pâturages aux chevaux d'un chef arabe. La vie sédentaire et laborieuse est devenue impossible. Les villages sont désertés, et la Syrie est envahie par des tribus nomades, ennemies de toute loi, dont la brutale domination est le dernier mot de la décadence de l'Orient. »

Ainsi ce ne sont plus les Turcs qui sont maîtres du pays, ce sont les chefs de bande, ce sont les Bédouins, qui partout avec eux portent la stérilité, la dépopulation, et qui font chaque jour avancer le désert. S'il pouvait y avoir parmi ces chefs de bande quelque Abd-el-Kader ou quelque Méhémet-Ali, c'est-à-dire quelque homme à la fois hardi et intelligent, qui d'aventurier se fît chef, de chef conquérant, de conquérant administrateur, et qui cherchât à organiser en principauté régulière le pays qu'il se contente aujourd'hui de piller et de ruiner, je ne cache pas que, persuadé comme je le suis qu'on ne peut tirer le salut de l'Orient que de l'Orient lui-même et des élémens de la société orientale, je me gar-

derais de trop médire de ces chefs de bande, et je me défierais des voyageurs qui les maudissent; mais qu'attendre de ces pillards sans ambition et sans prévoyance? La civilisation n'a rien à en espérer. La bande pillarde et vagabonde est un des plus anciens faits de l'histoire d'Orient. Il sort parfois de ces bandes des fondateurs d'empire, et je crois que Ninus, Arsace, Cyrus dans l'antiquité, ne furent d'abord que des chefs de bande; seulement ils ont conçu la pensée de faire plus que de parcourir le désert en vainqueurs vagabonds. A prendre les témoignages des voyageurs les plus récens, il ne semble pas que parmi les chefs de bande qui maîtrisent et ravagent la Syrie et la Palestine, il se prépare aucun Cyrus, aucun Méhémet-Ali. Ils pillent pour s'enrichir, voilà toute leur politique, et de même que les pachas ne songent dans leurs provinces qu'à faire vite la plus grosse fortune possible, de même qu'à Constantinople les ministres n'ont pas d'autre souci et emploient pour y réussir la ruse et l'intrigue, de même dans le désert, où la ruse et l'intrigue ne sont pas de mise, les chefs de bande s'enrichissent par le brigandage. Pachas, ministres, chefs de bande, chacun dans cet empire qui s'écroule cherche pour ainsi dire à prendre, selon la fable, sa part du dîner de son maître, ne pouvant plus le défendre. Quelqu'un qui a bien vu Constantinople, et qui a bien observé et de haut le gouvernement ottoman, me disait qu'à Constantinople, quand une maison brûle, il y a parmi ceux qui viennent au secours plus de pillards que de travailleurs, et il assurait que c'était là l'image du gouvernement ottoman.

On voit contre quels dangers les chrétiens d'Orient demandent qu'on les laisse se défendre, et quel besoin ils ont de s'organiser militairement. Si l'Europe ne veut pas que la Syrie tombe de plus en plus dans l'anarchie et dans la misère, si elle ne veut pas que le désert s'avance de plus en plus vers la Méditerranée, il faut qu'elle protége les chrétiens de la Syrie et du Liban par une occupation européenne, ou qu'elle leur permette de se protéger eux-mêmes par une organisation militaire. L'Europe n'a pas voulu exercer la protection par l'occupation. Elle a voulu que la France évacuât la Syrie, quand l'œuvre d'humanité que nous venions accomplir était à moitié faite. Elle s'est exposée à ce que les chrétiens de Syrie disent partout avec tristesse : « L'Europe a empêché la France de nous sauver. » Eh bien! soit; mais alors que l'Europe au moins ne souffre pas que la Turquie s'oppose à ce que les chrétiens s'arment et s'organisent militairement sous la suzeraineté du sultan; qu'elle ne laisse pas abolir le règlement organique du Liban, à peine fait, à peine signé; qu'elle le maintienne dans l'article le plus significatif et le plus efficace; qu'elle veille à la formation de cette gendarmerie chrétienne que prescrit l'art. 15.

L'Europe a deux choses à faire en Syrie : y développer l'agriculture, le commerce et l'industrie par l'introduction de l'activité et de la richesse européennes, y protéger les habitans en leur assurant la paix et la sécurité. Pour arriver à ce but, il faut à la Syrie deux genres de force, celle qui lui viendra de l'Europe et celle qui lui viendra de son sein : l'immigration européenne et l'organisation défensive des populations chrétiennes. Pour mieux appeler l'immigration européenne, pour mieux l'associer au pays, l'auteur du journal déjà cité, M. le comte de Paris, voudrait même que Beyrouth et Tripoli appartinssent aux populations du Liban. « Les villes de Beyrouth et de Tripoli, dit-il, possédées par une population musulmane, et occupant les débouchés de la contrée, sont pour les Maronites un danger aussi menaçant et une aussi grande cause d'affaiblissement politique que le voisinage des Druses. Les habitans du Liban ne peuvent se mettre en relations avec cette partie du monde que par ces deux places, situées au bord de la mer, au pied de la montagne et à l'entrée des routes qui y pénètrent. C'est là qu'ils font tous leurs échanges, leurs exportations et leurs approvisionnemens; c'est là qu'ils se trouvent en rapports avec les Européens. Relégués dans leurs vallées isolées, les Maronites seront toujours faibles et divisés tant que ces deux villes seront soumises directement à une influence qui leur est hostile. Le Liban ne sera constitué d'une manière rationnelle, et par conséquent durable, que le jour où, sans blesser les intérêts généraux qui y sont engagés, on lui aura donné pour capitales politiques ses capitales commerciales. »

Je laisse à l'avenir le soin de prononcer sur cette proposition, qui me paraît digne de la plus sérieuse attention, et je reviens à la conclusion que je veux tirer des documens diplomatiques sur la Syrie. Ces documens n'éclairent pas et ils ne pouvaient pas éclairer les événemens qui ont eu lieu récemment en Syrie. Ils ne s'appliquent qu'au passé, puisqu'ils s'arrêtent à la rédaction du règlement organique du 9 juin 1861; mais ils expliquent l'avenir tel que l'entend la France. La France a cédé pour le moment sur l'indigénat du commandement en Syrie; mais elle a soigneusement réservé l'avenir, et si l'expérience, qui se fait en ce moment, d'un gouverneur chrétien étranger au pays ne réussit pas, la France aura le droit de reprendre avec plus d'autorité que jamais son projet de commandement indigène. Il faut, pour accomplir la régénération de l'Orient par lui-même, et c'est ce principe que la France a adopté, dans le Liban comme ailleurs, il faut beaucoup veiller sur le présent et ne jamais engager l'avenir. Nous sommes convaincus qu'ayant si bien pourvu à l'avenir par ses réserves, le gouvernement français sur-

veillera avec un soin scrupuleux l'exécution du règlement organique du Liban, et le protégera contre l'habile désuétude que la Porte espère lui appliquer.

La France en effet a beaucoup à faire en Orient, parce que l'Orient attend beaucoup d'elle. Il lui demande même plus qu'elle ne peut faire; il lui remettrait volontiers le soin entier de son avenir, ce qui serait pour la France et pour l'Orient un grand danger : pour la France, parce que disposée à prendre en main la cause des populations souffrantes, elle se charge souvent de plus d'obligations qu'elle n'en peut remplir; pour l'Orient, parce que tout peuple qui attend sa destinée de l'étranger n'a jamais qu'une condition précaire, et qu'il n'y a de salut pour les nations que celui qu'elles se font elles-mêmes. Je ne souhaite donc ni à l'Orient ni à la France que nous ayons trop à nous mêler du sort des populations chrétiennes; mais quoi que nous fassions ou ne fassions pas, sachons bien que la France a une grande responsabilité en Orient, parce que son nom y a une grande prépondérance. L'Orient sent instinctivement que, comme l'a dit l'empereur Napoléon III, la France est la seule nation qui prenne volontiers les armes pour une idée étrangère à ses intérêts. Les nécessités de la politique détournent parfois pendant quelque temps notre pensée et notre action du sort des populations orientales. Nous y revenons, dès que nous le pouvons, par une pente naturelle. Nous avons beau changer de politique en Occident, changer même de gouvernemens, d'institutions, de dynasties; nous ne changeons pas de politique en Orient. Que nous soyons une république, un royaume ou un empire, nous nous intéressons toujours aux chrétiens d'Orient, parce qu'ils souffrent. La France a sur la question d'Orient depuis cinquante ans la même doctrine et la même tradition. 1814, 1830, 1848, 1851 pensent là-dessus de la même manière. Il y en a eu en 1860 et 1861 un bel et significatif exemple.

C'est au printemps de 1860, avant les massacres de Syrie, que M. le comte de Paris et M. le duc de Chartres visitaient l'Égypte, la Palestine et la Syrie; c'est au mois d'août 1860 que l'empereur Napoléon III envoyait nos soldats en Syrie; enfin, au moment où nos troupes commençaient à évacuer la Syrie, M. le comte de Chambord y abordait, pour aller de là visiter Jérusalem et l'Égypte. J'ai lu des extraits du voyage de M. le comte de Paris, des lettres de plusieurs officiers fort attachés à l'empereur, des lettres aussi écrites par quelques-uns des compagnons du comte de Chambord; j'ai trouvé dans ces pages venues de côtés si divers la même pensée et le même sentiment. Représentans des grandeurs passées, agens des grandeurs présentes, tous se réunissent dans la même idée, dans la

même émotion, j'allais presque dire dans le même instinct généreux : la France doit secourir et sauver les chrétiens d'Orient. Cette unanimité m'a profondément touché. Transportez, me disais-je, en Occident ces âmes et ces esprits d'élite : quelles divisions, quelles luttes, quels discords! Ici, en Orient, quelle union, quelle communauté de sympathie et de zèle! Orléanistes, légitimistes, bonapartistes en Europe; ici, Français seulement. Prenez un de ces matelots français que M. le comte de Chambord a visités à l'hôpital de Beyrouth, prenez en Syrie un de nos anciens soldats rencontrés par M. le comte de Paris, prenez un officier de la garde impériale; princes exilés, matelots malades, officiers d'aujourd'hui, soldats d'avant-hier établis en Syrie, tous ont le même sentiment, tous ont la même cause, tous parlent de la France et de ses devoirs en Orient avec le même amour, avec le même dévouement. Le lien rompu ailleurs se renoue ici par une étreinte de mains entre le prince et le soldat, par une rencontre de pensée et d'émotion entre M. le comte de Chambord et M. le comte de Paris, par un commun enthousiasme pour la gloire de la France. Héritiers de saint Louis ou héritiers du vainqueur des Pyramides, princes anciens ou princes nouveaux, je les défie, dès qu'ils touchent, par la curiosité du voyageur ou par l'attention du chef d'état, à cette terre de l'Orient, je les défie de ne pas se réunir par je ne sais quelle fusion instinctive de pensées et de sentimens, fusion plus sûre et plus sincère que toutes celles qui ont été rêvées par la politique, fusion qu'inspire et qu'affermit le génie de la France.

Ce qui est pour nous un sujet de joie patriotique est pour l'Orient, sachons-le bien, un grand sujet d'encouragement et d'espérance. On réfléchit peut-être moins en Orient qu'en Occident, mais on sent très vivement, et quand les pauvres chrétiens de là-bas voient passer tantôt les soldats que l'empereur des Français leur envoie comme libérateurs, tantôt de nobles jeunes gens et d'illustres pèlerins qu'on leur dit fils et petits-fils de je ne sais combien de rois de France, quand ils voient les uns et les autres s'attendrir sur leurs malheurs et appeler de leurs vœux et de leurs efforts un meilleur avenir, soyez sûrs qu'ils ne cherchent pas à savoir si les uns ont détrôné les autres; ils se disent seulement, avec un pieux sentiment de reconnaissance et d'espérance, que ces soldats, ces matelots, cet empereur, ces princes de deux branches, je me trompe, de deux exils, tout cela, c'est la France qui aime, qui secourt l'Orient, et qui le délivrera pour lui-même et non pour elle, pour avoir non des sujets, mais des frères de plus de religion et de liberté.

SAINT-MARC GIRARDIN.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mars 1862.

Nous avons remarqué chez certaines personnes une tendance à imputer à la liberté politique la responsabilité des inconvéniens, des abus, des excès de parole auxquels ont pu donner lieu les débats de l'adresse au sénat et au corps législatif. Parmi ceux qui font peu de cas de la liberté, on sent comme une inclination instinctive et secrète à prendre texte de la stérilité de nos discussions de l'adresse pour condamner tout nouveau progrès vers les réalités du régime représentatif. Il nous est impossible de laisser une telle arme aux adversaires de la liberté. Il faut que tout le monde entende bien que le régime parlementaire n'a rien à démêler avec les stériles tournois de discours auxquels nous assistons depuis deux ans.

Du temps du régime parlementaire, tous les esprits sensés étaient frappés de l'inutilité et des abus des longs débats de l'adresse. Rien ne paraissait moins logique et moins pratique que cette façon de délibérer sur toutes les questions politiques à la fois. Tout le monde voyait là une perte de temps inutile, et si le régime parlementaire eût duré, il est certain qu'à l'heure qu'il est les discussions de l'adresse eussent été progressivement ramenées à ce qu'elles sont dans les chambres anglaises, à ce qu'elles doivent être au sein de tout parlement constitué pour la bonne expédition des affaires, à une pure formalité, à une simple cérémonie qui ne doit pas faire perdre plus d'une séance aux assemblées représentatives. Cependant, sous le régime parlementaire, ce système de délibération encyclopédique avait au moins un motif et par conséquent une excuse. Il y avait au fond du débat une question, la question de savoir si le ministère conservait ou avait perdu la confiance de la chambre. Le vote de l'adresse avait donc un résultat et une sanction, le maintien ou le changement du cabinet. La question de confiance aurait pu sans doute être résolue avec une moindre perte de temps; mais enfin c'était un résultat très positif que de trancher

au début de la session la question ministérielle. Sous la présente constitution, les longueurs et les incohérences de la discussion de l'adresse ne sont pas même rachetées par un intérêt de cet ordre.

Or sait-on pourquoi il serait injuste de regarder le système dont nous critiquons les défauts apparens comme un acheminement vers le régime parlementaire? C'est que l'ampleur exagérée que l'on donne aujourd'hui aux débats de l'adresse provient uniquement de ce que nos chambres ne possèdent plus quelques-unes des attributions qui leur appartenaient autrefois. Quand les chambres avaient le droit d'initiative et le droit d'amendement, les questions importantes pouvaient aisément être dégagées du pêle-mêle de l'adresse; elles pouvaient être discutées isolément, à leur moment et à leur place. On pouvait, dans l'expédition de la besogne parlementaire, aller au plus pressé. Les matières qui en valaient la peine pouvaient être traitées à fond. On pouvait obtenir des assemblées des verdicts d'opinion dont l'effet sur la marche des choses était immédiat. Au bout d'une discussion, l'on pouvait avoir une solution. Il n'en saurait être ainsi aujourd'hui. La motion d'un député ne peut servir de prétexte à une interpellation, ou devenir le thème d'une discussion et d'un vote. On connaît aussi les obstacles que rencontre le droit d'amendement. La conséquence est forcée. Les membres de nos assemblées n'ayant d'autre occasion de faire acte d'initiative, d'interpeller, d'exprimer des dissentimens par des amendemens que celle que leur fournit la discussion de l'adresse, tout ce qu'il y a dans nos chambres de vie parlementaire vient se condenser et éclate dans les débats de l'adresse. Politique intérieure et étrangère, questions constitutionnelles, questions d'affaires, il faut tout passer en revue dans cette courte saison où il est donné aux discours de germer et de fleurir. Comment ne pas se hâter? comment s'exposer à laisser échapper une occasion unique? Tous les sujets sont donc évoqués à la fois. La préface de la session prend des proportions encyclopédiques; tout le feu des chambres s'y épuise, et dans ce tourbillon l'unité et le bon ordre du travail parlementaire sont exposés à s'altérer. Que ceux qui seraient portés à se plaindre de cet état de choses y prennent donc bien garde : ce n'est point au système parlementaire que cette sorte d'abus peut être imputée; le système parlementaire en est innocent. Si jamais l'édifice doit être couronné, si jamais l'on revient aux règles ordinaires du gouvernement représentatif, nous sommes sûrs que l'expérience actuelle n'aura point été inutile, et que l'on saura renoncer pour toujours aux discussions de l'adresse démesurées et stériles.

Imbus de semblables idées, nous avons eu peine à comprendre le petit mouvement de mauvaise humeur auquel M. de Morny s'est laissé aller, au commencement des débats du corps législatif, à propos d'une expression insignifiante échappée à M. Jules Favre. L'éloquent orateur avait parlé de la rédaction officielle du projet d'adresse, et le président du corps législa-

tif a cru un moment que M. Favre attachait je ne sais quelle sinistre signification au mot officiel. La susceptibilité de M. de Morny, qui a donné lieu à un incident, nous a surpris. Le spirituel président, on le sait, aime à emprunter aux usages parlementaires anglais leur tour raisonnable et expéditif. C'est ainsi qu'il recommandait naguère en termes assez sévères l'abolition de la coutume des discours écrits. Si M. de Morny avait, dans cette circonstance, pensé aux usages anglais, il n'eût point vu un sujet de s'émouvoir dans l'hypothèse d'un projet d'adresse officiel, c'est-à-dire rédigé de concert avec le gouvernement. Il n'y a rien non plus dans une rédaction ainsi concertée qui doive offusquer une opposition sensée. Qu'importe à l'opposition, si elle a le droit d'amendement, que le projet d'adresse soit une formule officielle? Pour le gouvernement comme pour l'opposition, l'intérêt principal, dans l'accomplissement de cette formalité, devrait être d'épargner à l'expédition des affaires d'inutiles lenteurs. Or qu'y a-t-il au fond de plus inutile et de plus lent que notre mécanisme de commission nommée par les bureaux, passant on ne sait combien de jours à préparer les élémens d'une adresse et à en arrêter la rédaction? Le système anglais n'est-il pas préférable? Chez nos voisins, le premier ministre choisit lui-même le membre de la chambre qui proposera l'adresse. La veille de l'ouverture de la session, le membre du parlement chargé de proposer l'adresse assiste au dîner ministériel et reçoit son projet tout dressé. C'est ainsi qu'en Angleterre on fait en une soirée une chose dont nous avons l'art, en France, de ne venir à bout qu'en un mois et demi. Certes il n'y aurait nul dommage que les adresses fussent rédigées, chez nous, dès le premier jour de la session par des membres qu'auraient eux-mêmes choisis, conseillés, contrôlés, les présidens des deux chambres. L'opposition n'aurait besoin que de vingt-quatre heures pour préparer ses amendemens ou sa contre-adresse, et du moins il n'y aurait pas de temps perdu.

Ce qui nous paraît regrettable dans l'ampleur démesurée et l'enchevêtrement des discussions de l'adresse, c'est que non-seulement l'expédition des affaires est retardée, mais que l'unité du travail parlementaire est altérée. Les questions politiques ne sont plus discutées dans l'ordre de leur opportunité et de leur importance; elles enjambent les unes sur les autres et se nuisent mutuellement. Toute bonne session parlementaire doit pour ainsi dire recevoir son unité et son caractère de la question principale qu'elle est destinée à résoudre. A côté de cette question dominante, il peut y avoir sans doute des affaires d'un intérêt permanent ou accidentel qui doivent être éclairées et déterminées par la discussion; mais, pour être bien conduites, ces affaires ont besoin d'être traitées séparément et à leur moment. Si l'on examine la nature de la tâche que les circonstances assignent cette année à nos chambres, il est évident que la question dominante de la session devra être la question financière. Asseoir le budget de telle sorte que l'on ne soit plus exposé à des accroissemens inconsidérés de dette flot-

tante, rechercher les moyens d'assurer l'équilibre du budget, décider de quelle façon cet équilibre devra être obtenu, si c'est par des réductions de dépenses ou par des aggravations d'impôts, étudier dans une première expérience si les moyens de contrôle qui viennent d'être départis au corps législatif sont suffisans ou incomplets, telle est l'affaire principale, la grosse besogne de la session actuelle, l'œuvre au succès de laquelle l'honneur du gouvernement et de la chambre est attaché cette année. Quand une assemblée a devant elle une tâche semblable, elle doit n'en être détournée qu'à de rares occasions, ou du moins il faut sans cesse l'y ramener. A côté de ce grand intérêt de la présente session, auquel une discussion laborieuse et habile peut rattacher naturellement les plus hauts intérêts du pays, nous voyons deux vastes questions qui, tant qu'elles ne seront pas résolues, devront entretenir au sein de la chambre et dans le pays une vive controverse : la question intérieure, qui vient se résumer dans la question de la presse, et la question extérieure qui nous touche le plus directement aujourd'hui, la question romaine. La façon dont le débat a dû nécessairement s'engager à propos de l'adresse n'a guère été utile à la marche de ces diverses questions. Au lieu de la mettre en saillie, l'adresse a plutôt fait perdre de vue la réforme financière. La question de la presse et la question romaine ont perdu soit à être confondues dans un débat qui embrassait des sujets trop divers et trop peu homogènes, soit à n'être pas traitées au moment le plus favorable.

La question de la liberté de la presse est en ce moment pour la France la question intérieure par excellence. On l'a dit, la liberté de la presse est la sanction unique et suprême de toutes les autres libertés. Là où la presse n'est point assurée de sa liberté, aucune liberté n'est sûre. Les défenseurs de la liberté de la presse ont sur leurs adversaires cet avantage de leur rendre impossible la discussion et l'apologie du système contraire. Ils ont tout pour eux : la logique, l'histoire, les principes les plus justes et les mieux avérés de la révolution française, les nécessités pratiques les plus évidentes de l'économie des sociétés modernes. Cette année, nous le reconnaissons volontiers, les intérêts de la liberté de la presse ont été mieux soutenus au corps législatif qu'en aucune occasion antérieure. Le spirituel bon sens de M. de Pierre, l'argumentation aiguisée de M. Picard, quelques expressions éloquentes de M. Jules Favre, çà et là les regrets, les aveux voilés qu'ont laissé entrevoir des membres du parti catholique, ont montré que la cause de la liberté de la presse commence à faire son chemin et rencontre chez beaucoup d'esprits un meilleur accueil. La discussion n'a point eu encore pourtant la vigueur, la puissance et l'efficacité que les orateurs eussent pu lui donner. L'on a remarqué que les membres de l'opposition ont cru devoir renfermer dans leur amendement sur la politique intérieure trois questions qu'il eût mieux valu séparer : la presse s'y trouvait mêlée à la loi de sûreté générale et aux exceptions dont souffre à Paris et à Lyon

notre régime municipal. Il est difficile d'épuiser une matière lorsqu'il faut embrasser trois sujets dans le même discours. Les membres de l'opposition libérale sont d'ailleurs si peu nombreux dans le corps législatif; ils se multiplient si vaillamment et s'épargnent si peu dans l'accomplissement de leurs devoirs politiques, qu'il y aurait de l'ingratitude à leur reprocher de n'avoir pas livré trois assauts, au lieu d'un, à propos de la politique intérieure. Dans tous les cas, il a été démontré une fois de plus que les adversaires de la liberté de la presse ne peuvent se tirer de cette discussion qu'en l'éludant. Ne pouvant concilier un régime qui fait exception à tous les principes du droit français ni avec les idées de 1789, ni avec la théorie de la souveraineté du peuple et du suffrage universel, ni avec la loi des majorités, ni avec les droits des minorités, ils sont réduits à invoquer la raison d'état. Dans un temps comme le nôtre, il y a un véritable aveu d'impuissance dans la raison d'état opposée aux déductions éclatantes de la raison et du droit. Il est bon de faire répéter le plus souvent possible un tel aveu aux adversaires de la liberté de la presse.

La question romaine est, à vrai dire, pour nous une question intérieure. Pour les partisans du pouvoir temporel, le maintien du *statu quo* à Rome est la condition du concours qu'ils offrent au gouvernement ou de l'opposition qu'ils lui annoncent. Pour les libéraux, la fin du pouvoir temporel à Rome est le fait qui doit entraîner le rétablissement en France de la plénitude des libertés politiques. Cependant, quoique à ce double point de vue l'influence de la question romaine sur la politique intérieure de la France soit décisive, cette question est tellement liée aux destinées de l'Italie que nous eussions mieux aimé la voir aborder dans nos chambres à un autre moment. Le gouvernement italien vient d'être traversé par une crise ministérielle. Le pouvoir est à Turin dans les mains d'un cabinet nouveau. Il eût sans doute mieux valu, pour porter sur la solution de la question romaine des jugemens plus certains, attendre que le nouveau cabinet italien eût eu le temps de nous faire connaître la physionomie et les allures de sa politique.

Nous avions cru que la manifestation de la chambre des députés italiens, dans la séance du 25 février dernier, était une garantie de durée pour le ministère du baron Ricasoli. Déçus avec une brusquerie imprévue par l'événement, nous éprouvons une grande hésitation à exprimer une opinion sur les effets du changement qui vient de s'accomplir dans le gouvernement à Turin. Nous redoutons que la retraite du baron Ricasoli ne soit une sérieuse épreuve pour l'Italie. On adresse à M. Ricasoli des reproches de plusieurs sortes. Les uns l'ont blâmé de n'avoir pas partagé le pouvoir avec M. Rattazzi, de n'avoir pas renouvelé, avec le président du nouveau ministère, cette alliance, ce *connubio* auquel M. de Cavour, faisant taire ses susceptibilités personnelles, avait plus d'une fois eu recours avec succès; les autres lui ont reproché d'avoir trop compté, surtout dans les derniers momens

de son ministère, sur les élémens agitateurs et révolutionnaires du mouvement italien. Nous omettons des critiques moins sérieuses, celles qui portent sur les difficultés qui auraient éclaté entre M. Ricasoli et le roi, et sur cette dignité poussée jusqu'à la raideur dans les rapports avec les personnes. C'est toujours un malheur dans les pays constitutionnels lorsque la politique vient à tomber dans les questions personnelles. — L'art des grands ministres, le mérite des hommes d'état qui dirigent par leur ascendant les gouvernemens représentatifs est de ne point laisser voir ces misères, et de les couvrir de leur active patience et de leur adroite générosité. Nous faisons des vœux pour que les Italiens cessent le plus tôt possible de se laisser aller à ces récriminations, à ces jalousies, à ces acrimonieuses discussions sur les personnes. L'effet certain de ces mesquines animosités bruyamment révélées serait de leur faire perdre l'estime des peuples étrangers et d'entraver le développement politique auquel ils aspirent.

Mais quant à la critique vraiment politique adressée au baron Ricasoli, quant au blâme dont quelques conservateurs italiens poursuivent ses déclarations libérales prononcées dans la fameuse séance du 25 février, il ne nous est pas possible de nous y associer. La révolution italienne nous a toujours paru soumise à ces deux lois qui président aux mouvemens révolutionnaires : d'une part, tant que l'objet de la révolution n'est point atteint, tant que l'œuvre n'est point consommée, il est impossible au pouvoir qui dirige le mouvement de rompre entièrement avec les élémens enthousiastes, passionnés, agitateurs, qui lui ont depuis l'origine prêté leur coopération; d'un autre côté, toute grande œuvre révolutionnaire accomplie dans un pays répond à des intérêts analogues chez les autres peuples, elle retentit au dehors, elle éveille à l'étranger une force d'opinion qui est un de ses plus puissans concours, elle a un caractère cosmopolite qui devient un de ses plus utiles moyens de réussite. Or une révolution ne peut, sans se suicider moralement, renoncer à ce caractère cosmopolite et à l'ascendant d'opinion qu'elle en reçoit. Jusqu'au dénoûment, le gouvernement d'un peuple en révolution ne peut, sans se condamner à reculer et s'exposer à perdre le terrain conquis, se priver volontairement de ces deux forces, intérieure et extérieure, et briser violemment avec elles. C'est ce que M. de Cavour, malgré les apparences de sa mobile conduite, n'avait pas cessé un seul instant de comprendre et de pratiquer. Il ne s'était pas laissé dominer par le mouvement révolutionnaire italien, mais il s'en était emparé. Lorsqu'il prépara la guerre contre l'Autriche, il appela en Piémont les volontaires de l'Italie et mit Garibaldi à leur tête. Les conservateurs italiens, pas plus que les orateurs de notre propre gouvernement, ne devraient oublier ces origines de l'émancipation de l'Italie. C'est sur la réclamation de l'Autriche, demandant la dissolution de ces corps francs ostensiblement dirigés contre elle, que la guerre éclata, et ni en Italie ni en France, dans les régions gouvernementales, on ne reprochait alors à M. de Cavour d'avoir

provoqué la guerre en s'appuyant sur les élémens révolutionnaires. De même M. de Cavour a conquis l'opinion libérale de l'Europe et par le respect de son gouvernement intérieur pour l'exercice des libertés publiques, et par la portée cosmopolite qu'il voulut donner à la révolution italienne en lui assignant pour fin l'abolition du pouvoir théocratique. Tant que la révolution italienne ne sera point achevée, il ne sera pas au pouvoir des successeurs de M. de Cavour qui auront à cœur la cause de leur pays d'altérer violemment aucun des trois principes de sa politique. Tous ils devront vivre jusqu'à un certain point en bonne intelligence avec le parti dont le patriotisme se passionne jusqu'à l'agitation; tous ils devront maintenir et pratiquer sincèrement les institutions libérales; tous ils devront marquer à Rome le but de leurs aspirations. Les adversaires de M. Ricasoli se tromperaient fort, s'ils prétendaient qu'il a mérité sa chute pour être demeuré fidèle à la politique d'un véritable homme d'état italien. M. Rattazzi ne pourra point suivre au fond une politique différente.

Sera-t-il plus habile que son prédécesseur? Nous le souhaitons, mais il serait difficile de se dissimuler la fâcheuse influence que le changement de ministère produit déjà, du moins au dehors, sur les affaires de l'Italie. Si la majorité du parlement italien eût prêté un véritable appui à M. Ricasoli entouré d'hommes que M. de Cavour lui-même s'était choisis pour collègues, si cette majorité qui applaudissait avec enthousiasme aux fières explications du ministre tombé eût prévenu sa chute en lui fournissant à temps un ministre de l'intérieur, croit-on que la question romaine n'eût pas été, à l'heure qu'il est, en meilleure voie à Paris même? La conséquence inévitable du changement de ministère qui vient d'avoir lieu à Turin est au moins de retarder la marche des affaires italiennes, et d'ouvrir une période d'attente et d'incertitude. Les amis de M. Rattazzi reconnaissent qu'il n'a pu former un bon ministère. Les hommes n'y sont point à leur place; les personnages les plus considérables de la majorité, MM. Farini, Minghetti, Lanza, ne semblent pas disposés à prêter leur concours à M. Rattazzi, qui, comme son prédécesseur, est obligé de se charger provisoirement des deux ministères des affaires étrangères et de l'intérieur. Pour notre compte, nous n'attachons point une trop grande importance à la réunion des sociétés émancipatrices à Gênes; mais il est beaucoup de gens en Europe, l'espèce de ces timorés est nombreuse en France, qui tremblent dès que Garibaldi entre en scène. Garibaldi avait été appelé par M. Ricasoli, sans doute pour exercer à Gênes une influence modératrice. Il s'entendra probablement avec M. Rattazzi, mais à quelle condition? Quelque sentiment que l'on éprouve pour les anciens ministres ou pour les nouveaux, on est forcé de convenir que la crise ministérielle a momentanément affaibli les chances d'une prochaine solution de la question romaine. Un ministère naissant, incomplet, privé d'une force parlementaire suffisante, ne peut guère espérer d'obtenir de prompts et brillans succès dans sa politique étrangère. Que M. Rattazzi applique les

ressources de son ingénieux esprit à raffermir son cabinet, qu'il y réussisse, nous ne demandons pas mieux; mais, pour le moment, tout est remis en question et tout demeure en suspens.

Nous étions trop préoccupés de cette incertitude de la situation italienne pour prendre un grand intérêt à la discussion de la question romaine au corps législatif. Cette discussion a été pourtant l'épisode le plus brillant du débat de l'adresse; mais ce qui venait de se passer à Turin laissait trop voir la distance qui sépare la conclusion théorique de cette controverse du dénoûment vraiment politique que l'Italie espère. Rarement d'ailleurs les représentans des causes qui sont aux prises avaient été mieux inspirés. M. Jules Favre et M. Keller avaient tous deux pressé le gouvernement d'interrogations logiques et catégoriques qui ne semblaient plus laisser de place à une position intermédiaire. M. Billault a exécuté un véritable miracle d'adresse oratoire en faisant face avec une égale verve et de rares bonnes fortunes d'expression à ses deux adversaires. Le ministre-orateur a plaidé avec une vaillance inaccoutumée la cause de la politique expectante. Il a signifié aux deux partis que le gouvernement entendait pour le moment ne rien changer à sa politique envers l'Italie, ou ce qui est plus net, car la politique du gouvernement en Italie pourrait, suivant nous, donner lieu à plus d'une interprétation contradictoire, il a déclaré que nous ne ferions rien, que nous resterions à Rome indéfiniment. Le gouvernement est assurément dans son droit en prenant ce parti de l'inaction systématique, et, sa résolution étant ainsi arrêtée, nous le louons de l'avoir fait connaître. Il vaut mieux en effet pour tout le monde que l'on ait mis un terme à des incertitudes qui entretenaient des illusions ou des appréhensions toujours déçues et sans cesse renaissantes. Ce parti-pris de ne point résoudre la difficulté romaine ne supprime malheureusement pas cette difficulté. Nous ne croyons pas non plus que le gouvernement ait grande confiance dans une de ces solutions conciliantes que le temps dans les affaires humaines finit ordinairement par imposer à des prétentions extrêmes. Le gouvernement français, quoi qu'il en dise, ne peut s'abuser sur la situation où la cour de Rome est placée. Il doit savoir que cette cour ne transigera ni sur la perte de ses possessions aujourd'hui annexées au royaume d'Italie, ni sur le gouvernement séculier que nous pourrons lui demander un jour en faveur des populations romaines. La cour de Rome peut subir les nécessités politiques qui lui seront imposées; elle ne les acceptera point par un acte de volonté spontanée. On n'a pas le droit de l'en blâmer. C'est la dignité des puissances faibles de céder à une force supérieure plutôt que de consentir à des abdications qui seraient l'humiliant désaveu d'elles-mêmes. Il ne faudrait pas croire non plus, malgré la chaleur oratoire que M. Billault a déployée pour prouver que nous ne devions pas encore abandonner la protection de la papauté à Rome, que le gouvernement français fût engagé par une obligation de principe à ne jamais retirer cette protection. M. Billault a reconnu au con-

traire que c'est un principe essentiel de notre droit politique qui est violé par notre occupation de Rome, le principe d'après lequel les peuples s'appartiennent à eux-mêmes, et ne sauraient être considérés comme la propriété d'un prince. Ce n'est point non plus une question de sentiment qui nous enchaînera toujours à la protection de la papauté temporelle. M. Billault s'est bien écrié, dans un mouvement généreux, que la loyauté et l'honneur feraient un devoir au gouvernement de la France de ne point abandonner le plus humble, le plus petit des souverains qu'il aurait protégé pendant dix ans, lors même que la question religieuse ne serait pas en jeu. La politique française a prouvé cependant qu'elle savait résister à des entraînemens de ce genre. Dans quelle occasion en effet, l'élan de M. Billault eût-il été mieux placé qu'à l'époque où, sous les yeux de notre garnison de Rome, l'armée italienne put envahir et conquérir les Marches et l'Ombrie? Ainsi nous sommes retenus à Rome, non par des principes, non même par de purs sentimens; nous y restons pour des motifs élevés sans doute, mais qui, pour parler le langage positif de la politique, sont uniquement puisés dans nos convenances. Nous y sommes parce que nous y sommes, et nous y resterons tant qu'il nous plaira.

A notre avis, les déclarations dont M. Billault a été l'organe sont bien moins éloignées de la thèse vigoureusement soutenue par M. Jules Favre que de l'opinion exprimée par M. Keller. L'honorable député catholique a prononcé dans cette discussion un discours dont la forme nous a séduits, mais dont aucun argument ne nous a persuadés. Personne n'approche plus, dans notre corps législatif, du bon style de l'éloquence politique que l'honorable M. Keller. Comme manœuvre oratoire, son discours a réussi, car il a contraint le ministre sans portefeuille à exposer avec une chaleur et une clarté imprévues la politique du gouvernement vis-à-vis de Rome. Si M. Keller est un de ces esprits élevés qui placent les principes au-dessus des faits, son seul succès aura été de se convaincre qu'il n'y a pas sur la question romaine de principes communs entre le gouvernement et lui. S'il est au contraire un de ces catholiques utilitaires et matérialistes en politique dont M. Ollivier a signalé avec à-propos le scepticisme, il doit être plus satisfait encore, car ce qui suffit à ces catholiques, c'est que le fait présent soit réservé et préservé, et M. Billault, en annonçant le séjour indéfini de nos troupes à Rome, a dû combler leurs vœux. Pleins d'estime pour le talent de M. Keller, nous n'avons éprouvé qu'un regret plus vif à le voir, dans une péroraison trop apprêtée, travestir la révolution en une figure de rhétorique. Que signifient ces abstractions commodes où l'on personnifie arbitrairement les doctrines et les politiques que l'on déteste? M. de Maistre, s'impatientant contre les déclamateurs du XVIIIe siècle qui parlaient à propos de tout de la nature, leur demandait avec un brutal bon sens : Quelle est cette femme? Ne pourrait-on pas jeter en se moquant la même question à ces étroits rhétoriciens qui font de la révolution, c'est-à-

dire d'un mouvement historique, une personne à qui ils demandent compte des théories qu'ils lui attribuent et des actes qu'ils lui prêtent? Parlez des idées au nom desquelles la révolution, c'est-à-dire la destruction des anciennes institutions et la fondation des nouvelles, a été accomplie; parlez des résultats de la révolution, parlez des crimes qui ont été commis pendant la révolution, parlez de procédés dits révolutionnaires, par opposition aux procédés légaux; mais d'un mot qui a tour à tour désigné une date ou une période de l'histoire, un mouvement politique, un certain ordre de principes, une certaine nature de résultats, un mode d'action, gardez-vous de faire arbitrairement une espèce d'entité philosophique, si vous voulez parler sérieusement, devant un auditoire d'hommes d'affaires, le sobre et mâle langage de la politique. La prosopopée de M. Keller sur la révolution nous a valu la pieuse invocation de M. Biliault à la Providence. Pauvre et vénéré pontife! faut-il qu'une assemblée politique qui croit avoir le droit de censurer tendrement ton obstination s'imagine, en tressaillant d'émotion religieuse, qu'elle est vis-à-vis de toi l'interprète des décrets de la Providence?

Tandis que ces imposantes controverses agitaient le corps législatif, la grande expérience tentée par M. Fould sur l'ancien fonds 4 1/2 s'achevait avec un succès qui a sans doute dépassé les espérances du ministre des finances. 130 millions environ de rentes 4 1/2 étaient convertis en 3 pour 100, et pour opérer cet échange, les rentiers consentaient à payer au trésor la fameuse soulte, dont le produit s'élevait à 155 millions. C'est un fait remarquable, et qui annonce d'une façon significative la docilité de la France aux expériences financières. L'opération de M. Fould était très hardie: elle ébranlait un fonds qui représente un capital de 3 milliards 800 millions, elle touchait donc aux intérêts d'un grand nombre de fortunes particulières. Ce qu'elle avait surtout d'aventureux au premier aspect, c'est que la réussite dépendait d'un acte spontané des rentiers et de l'apport bénévole d'une certaine somme qu'ils voudraient bien faire d'eux-mêmes au trésor. La conversion facultative demandait d'eux un dérangement et un déboursé. On avait donc contre soi la mauvaise humeur ou la force d'inertie des rentiers. Ce n'est pas tout, le succès de l'opération dépendait de l'écart qui se maintiendrait entre les prix du 3 pour 100 et du 4 1/2 pendant la durée de la conversion. Il fallait que cet écart fût toujours assez considérable pour que le rentier y trouvât la représentation de la soulte et d'un petit bénéfice que lui offrait le trésor. Que cet équilibre eût été un moment troublé, et c'en était fait de la conversion. S'il est des tentatives dont le succès soit le principal mérite, on doit y ranger cette conversion si heureusement conduite par M. Fould. Nous avons dit dès le principe quelle était notre objection à ce système de conversion; nous trouvions que les intérêts de l'avenir n'étaient pas pris en considération suffisante, et qu'on abandonnait pour un trop mince avantage actuel le bénéfice important que l'état de-

vait avoir l'espoir de réaliser le jour où l'amélioration de son crédit lui aurait permis, ou d'offrir le remboursement aux rentiers, ou de leur faire agréer une réduction notable d'intérêt. On pouvait à la vérité répondre à cette objection que depuis 1824 il a été reconnu qu'un des plus grands obstacles que devaient rencontrer chez nous les conversions, c'était le caractère homogène et compacte de notre rente. C'eût été en effet en tout temps une lourde tâche que de soulever un capital de près de 4 milliards, pour le placer devant l'option entre le remboursement au pair ou la réduction d'intérêt. A ce point de vue, il était utile de diviser la masse des rentes susceptibles de conversion. C'est ce qui vient d'être fait. Il ne reste plus aujourd'hui que 42 millions 1/2 de rente 4 1/2 non convertis, et qui pourront désormais devenir l'objet d'une conversion bien plus aisée. L'on avait cru que l'échange facultatif qui s'est accompli avait donné lieu à un énorme déclassement de rentes. Le compte-rendu mensuel des opérations de la Banque, publié aujourd'hui par *le Moniteur,* fournit des indications très curieuses et très rassurantes sur ce côté de l'opération. L'on y voit que les avances de la Banque sur les fonds publics ne se sont accrues que d'un peu plus de 100 millions. Cette somme, qui est l'expression approximative du déclassement de rentes qui a eu lieu, est bien moins considérable qu'on ne l'aurait supposé. Ajoutons enfin, pour mieux déterminer le succès obtenu dans cette conversion facultative, qu'elle a été un moment traversée par un grave incident politique, l'affaire relative au projet de dotation du général Cousin-Montauban, et qu'elle a surmonté heureusement cette épreuve.

Mais les combinaisons financières, si habiles qu'elles soient, ne suffisent point à l'amélioration du crédit public. L'expérience de notre temps a prouvé, comme celle du passé, que les finances sont solidaires de la politique. Notre prospérité financière, en dehors de la valeur des plans de M. Fould, dépend à la fois de la conduite de nos affaires publiques et des événemens. Nous avons dit, en parlant de la question italienne, que le gouvernement français ne paraît pas disposé à rien changer cette année au *statu quo* romain. Nous verrons avant peu si cette décision aura sur l'Italie elle-même une influence calmante. A une autre extrémité du monde, aux États-Unis, dans ce grand pays dont les troubles intérieurs ont si douloureusement affecté depuis plus d'un an l'industrie et le commerce européens, les choses ont repris un aspect qui devient de jour en jour plus favorable. La rébellion du sud essuie chaque jour de nouvelles défaites; elle s'est vu enlever trois de ses états les plus importans. Tournée à la fois par sa droite et par sa gauche, elle perd ses meilleures positions stratégiques et cède de tous côtés sous la supériorité écrasante des ressources et des forces du nord. A mesure que les armées fédérales pénètrent dans les pays sécessionistes, le véritable état de l'opinion se révèle au sein de ces populations. On y voit que l'Union y peut compter sur de réelles sympathies, dont la manifestation avait été jusqu'ici étouffée par le terrorisme des dictateurs

sécessionistes. Il est donc permis non-seulement de compter sur la pacification prochaine du nord de l'Amérique, mais encore d'espérer que l'Union pourra se reconstituer et replacer réellement sur son drapeau toutes ses étoiles.

Nous voudrions croire que l'insurrection militaire qui à Nauplie tient en échec le gouvernement grec n'aura pas en Orient de graves conséquences. Cependant Nauplie était l'unique arsenal de la Grèce, et le peu de forces disciplinées dont le roi Othon dispose étant employées à maintenir la tranquillité sur le territoire où elles sont disséminées, on ne voit pas comment le gouvernement grec pourra réduire les rebelles. Les prendra-t-on par la famine? Les surprendra-t-on par des trahisons ménagées au milieu d'eux? Il est triste pour un gouvernement dont l'autorité est attaquée de ne pouvoir guère compter sur d'autres ressources. L'avenir de la Grèce paraît plus inquiétant, si l'on songe à l'impopularité incurable dont le gouvernement du roi Othon est frappé. La portion saine du peuple grec, celle qui a des intérêts conservateurs, se rallie autour de ce gouvernement, mais c'est par pis-aller et pour trouver un abri contre le brigandage, qui peut recommencer de plus belle dans ce petit royaume en dissolution ses honteuses prouesses.

La crise parlementaire prussienne vient s'ajouter aux élémens d'agitation qui fermentent en Allemagne. C'est sur la question financière ue l'assemblée élective a voulu faire l'essai de sa prépondérance et de sa force. Il s'agissait d'obtenir dans le vote du budget ce système de la spécialité dont il fut naguère question chez nous à propos du dernier sénatus-consulte. Pour les souverains de vieille roche, les Français doivent être devenus le peuple modèle. Quels exemples de modération et de discipline ne donnons-nous pas au monde! Voilà le roi de Prusse obligé de choisir entre la démission de son cabinet ou la dissolution de sa chambre. Pourquoi? Parce que les députés prussiens veulent voter le budget par chapitre, tandis que nous, Français, nation exemplaire qui avons joui pendant un quart de siècle de cette prérogative, nous savons si bien nous en passer, et nous nous contentons de voter le budget par grandes sections! Qu'arrivera-t-il pourtant en Prusse? Le pays renverra-t-il la même chambre, ou une représentation plus libérale encore? Jusqu'où ira le conflit? Ces questions nous effraient peu. Le rôle auquel aspire la Prusse à la tête de la civilisation allemande ne peut point être séparé d'une politique libérale. Il arrivera à coup sûr un moment où le roi de Prusse sera averti par quelque grâce d'état de cette nécessité de libéralisme attachée aux légitimes et traditionnelles ambitions de la Prusse.

Nous apprenons, en terminant ces lignes, une affreuse nouvelle, qui sera, nous n'en doutons point, ressentie par les lecteurs de la *Revue*. M. de Molènes vient de mourir des suites d'une chute de cheval. M. de Molènes avait mis toute sa vie dans la carrière militaire, qu'il avait choisie avec une sorte

de poétique et religieuse passion. Depuis qu'il avait embrassé la profession des armes, la littérature n'avait plus été pour lui qu'une forme du culte glorieux auquel il s'était dévoué. Aussi toute son existence guerrière est-elle connue de nos lecteurs : batailles civiles où il débuta comme garde mobile, guerres d'Afrique, de Crimée, d'Italie, toutes les mâles émotions qu'il était allé chercher partout où notre drapeau était engagé, il les a racontées au public avec une candeur chevaleresque. Quant à nous, nous ne pouvons parler que de la mort, qu'il n'a pas trouvée où il était allé la chercher, qui vient avec une si triste violence de nous l'enlever à l'âge de quarante et un ans.

E. FORCADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Un journal français a publié il y a peu de jours, sous la forme d'une lettre *au rédacteur de la Revue des Deux Mondes,* un mémorandum daté de Saint-Pétersbourg et signé de M. Alexandre Jomini, répondant à un travail qui a paru dans la *Revue* du 15 janvier avec ce titre : *la Russie sous l'empereur Alexandre II.* Nous ne sommes tentés ni de nous étonner ni de nous plaindre que ce mémorandum, qui est une défense du gouvernement russe, ait trouvé place dans *le Constitutionnel :* il n'y a là au contraire rien que de naturel et de simple; mais, puisqu'on fait intervenir un « refus d'hospitalité » que ce travail aurait essuyé ici, nous ne voyons nul inconvénient et nous n'éprouvons surtout nul embarras à ajouter de notre côté quelques mots d'apostille. Effectivement cet écrit avait été remis à la *Revue* par un homme distingué de la diplomatie russe. L'absence de signature d'abord ne permettait point de l'accueillir en présence de la législation sur la presse, et la révélation postérieure de la signature de M. Jomini ne nous a point fait changer d'avis; la *Revue* a persisté dans son refus, et voici pourquoi.

On nous accordera bien d'abord que la publication des travaux sur les états étrangers ne peut ouvrir un droit indéfini de réponse à tous ceux qui peuvent se croire appelés à intervenir pour leur gouvernement. Pour que ces réclamations aient des titres à être admises, il faut, ou que les auteurs aient été mis personnellement en cause, ou que leurs travaux offrent quelque intérêt de nouveauté et d'information. Était-ce le cas cette fois? L'auteur de l'écrit, qui a du reste trouvé ailleurs qu'ici l'hospitalité qu'il cherchait, nous permettra de lui dire que dans son plaidoyer il y a plus de malaise et d'ennui déguisés sous des généralités que de faits précis propres à éclaircir les questions. Si ce travail se présentait comme une étude nouvelle de l'état de la Russie ou même comme une apologie en quelque sorte officielle du gouvernement du tsar, il était trop visiblement insuffisant; s'il ne visait qu'à être simplement une rectification, il ne rectifiait rien. Non-seulement il ne rectifie rien, il confirme au contraire implicitement la

plupart des observations qu'il prétend réfuter. Que dit en effet l'auteur lui-même? Est-ce qu'il ne convient pas de ce qu'il veut bien appeler « les tâtonnemens et les maladresses de la censure, » de ce qu'il y a de redoutable dans l'héritage laissé par l'empereur Nicolas à son successeur, de l'existence « d'une bureaucratie corrompue, » de cet « édifice de réglementations » qui ne laisse debout que l'omnipotence du tsar, de la torpeur où a été tenu le peuple russe, enfin des embarras du pouvoir absolu au milieu d'un mouvement qui le déborde, qui l'étonne, qu'il ne peut détourner, et qu'il n'a pas trop su diriger jusqu'ici? Est-ce que M. Jomini n'avoue pas que « nos appréciations sont souvent justes, » en ajoutant « qu'elles tâchent d'être impartiales? » Il est vrai que l'auteur, en confirmant par ses aveux ce que nous avons dit, nous accuse de n'être point néanmoins dans ce qu'il appelle « la vérité absolue, » de nous arrêter à la superficie des choses, de céder à une de ces méprises si fréquentes dans l'Occident à l'égard de l'empire des tsars. Est-ce donc parce que, au lieu de rester dans les banalités, nous nous sommes efforcés de pénétrer jusqu'au cœur de la situation de la Russie? Nous n'avons pas tout dit sans doute, nous aurions pu entrer dans d'autres détails, et nous pourrons y revenir, si quelque jour cela est nécessaire; mais jusque-là M. Jomini nous permettra de penser qu'on peut disserter longtemps, comme il le fait, sur les révolutions par en haut ou par en bas, sur les limites entre la liberté et la licence, sur la différence qu'il y a entre révolutionner et réformer, sans jeter un jour particulier sur la vraie situation de la Russie.

Une autre raison devait nous empêcher d'accueillir le travail de M. Jomini, c'est que l'auteur, sans jeter un jour nouveau sur la situation de la Russie, émet beaucoup d'idées, à notre avis très hasardées, sur la France, sur l'Europe, sur la valeur comparative des institutions politiques, toutes choses qui n'étaient point directement en question dans l'article du 15 janvier. Nous ne sommes même pas certains que M. Jomini n'ait cru nous causer quelque embarras en remettant sous nos yeux les péripéties de notre histoire, les mauvaises fortunes des institutions parlementaires, pour en tirer une conclusion favorable à l'autocratie, en renvoyant enfin nos idées à une vieille date. Il se trompe : notre libéralisme n'est point un Épiménide endormi dans une époque qui n'est plus. Il ne s'est point désintéressé des affaires du monde le jour de la révolution de février, et aujourd'hui encore il n'est ni une rancune ni une sédition. Il accepte le bien, les garanties de liberté, les progrès véritables toutes les fois qu'on les procurera à la France, sans cesser de croire que les meilleures conditions seront toujours celles où le pays aura la plus grande participation à ses affaires. Il ne se sépare jamais surtout du patriotisme, et si M. Jomini pense nous embarrasser en nous plaçant en face d'un éloge de l'empereur des Français, c'est qu'il ne se souvient pas; il oublie qu'il nous est arrivé plus d'une fois, dans la mesure de notre indépendance, de nous tenir aux côtés du gouvernement de

notre pays, notamment le jour où les excès d'omnipotence de l'empereur Nicolas contraignaient la France et l'Angleterre à prendre les armes et à faire la guerre d'Orient. Ce n'est pas nous que les théories de M. Jomini devraient embarrasser; c'est bien plutôt ceux qui accueillent un travail où des analogies sont plus ou moins établies entre le gouvernement français et le gouvernement russe. Pour nous, nous n'admettons pas ces analogies; nous goûtons peu les leçons de politique venues de Pétersbourg. *Le Constitutionnel* a plus d'impartialité, et il est bien libre. Pour en revenir à la Russie, qui est seule en question, nous devons regretter sans doute de n'avoir point l'approbation de M. Jomini; mais assez de bruits nous arrivent de Saint-Pétersbourg pour nous apprendre que nous ne nous sommes pas trompés, que l'article du 15 janvier n'était qu'une peinture fidèle et modérée d'une réalité que tout le monde voit, et la faiblesse même des réfutations ne fait que nous confirmer dans notre sentiment sur la crise où la Russie est engagée.

CH. DE MAZADE.

REVUE MUSICALE.

LA REINE DE SABA.

C'est une chose bien curieuse que le temps où nous vivons! Rien ne s'y fait simplement; le moindre incident excite la curiosité des passans, et le plus médiocre vaudeville qui se joue sur l'un des théâtres des boulevards fait plus de bruit dans notre monde affairé que n'en a fait la naissance du *Misanthrope* ou celle d'*Athalie*. Voilà trois mois que les journaux petits et grands entretiennent l'Europe de l'enfantement laborieux de *la Reine de Saba*, ouvrage en quatre actes qui a été représenté à l'Opéra le 28 février. Je ne crois pas que le fameux temple de Salomon, où se passe une des grandes scènes du nouvel ouvrage, ait fait plus de bruit dans le monde oriental que le drame lyrique qui va nous occuper. On savait heure par heure où en étaient les répétitions de cette œuvre considérable, et de graves académiciens ne dédaignaient pas de descendre dans l'arène de la publicité pour expliquer au public tout ce qu'il y aurait à admirer dans l'ouvrage longtemps médité de l'auteur de *la Nonne sanglante*. Nous l'avons vue enfin, cette *Reine de Saba*, poème de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de M. Gounod, et nous pouvons en parler pertinemment, à la sueur de notre front.

Qui ne connaît la reine de Saba, cette femme du pays de l'aurore qui, éprise de la grande renommée du roi Salomon, quitte son royaume et se rend à Jérusalem pour éprouver la sagesse du fils de David et pour admirer les merveilles du temple qu'il a élevé au Dieu d'Israël? Elle entre dans la ville sainte avec un grand train, « avec des chameaux qui portent des aromates, de l'or et des pierres précieuses. » Après avoir éprouvé la sagacité de l'auteur prétendu des *Proverbes* en lui demandant une explication de

tout ce qu'elle avait dans le cœur, après avoir admiré la maison qu'il avait bâtie au Seigneur, la splendeur de sa cour et l'ordre qui régnait dans son état, elle dit au roi : « Ce que j'ai appris dans mon pays de ta sagesse est véritable. Qu'ils sont bienheureux les serviteurs qui se tiennent devant toi et qui écoutent ta sagesse ! » Ayant ainsi parlé, la reine quitta Jérusalem et retourna dans son royaume.

Ce n'est pas cette donnée biblique qu'ont suivie les auteurs du *libretto* que nous analysons. Ils ont préféré une légende bâtie sur le récit du premier livre des *Rois*, et qu'avait rapportée d'un voyage en Orient ce pauvre et charmant esprit, Gérard de Nerval. Voici comment MM. Jules Barbier et Michel Carré ont conçu leur poëme. — La reine Balkis se rend à Jérusalem pour voir le grand roi Soliman et admirer les merveilles du temple qu'il fait bâtir. Elle dit au roi que, s'il devine certaines énigmes qu'elle soumettra à sa sagacité, elle s'engage à lui donner, avec sa main, un anneau magique avec lequel il pourra faire tout ce qu'il voudra. Soliman ayant répondu victorieusement aux questions de la reine Balkis, elle s'apprête à épouser le roi dont elle admire la grandeur et la sagesse; mais avant de conclure cet hymen extraordinaire, la reine, qui a le goût des arts très développé, désire visiter le temple et voir le grand artiste qui a conçu et exécuté des travaux si gigantesques. Cette curiosité bien légitime de la reine Balkis est fatale à l'amour de Soliman, car elle s'éprend tout à coup d'une passion vive et profonde pour Adoniram, le grand artiste dont le génie a créé tout ce qu'elle vient d'admirer. Voilà donc la reine Balkis dans une position assez difficile, ne voulant plus de Soliman, à qui elle a remis imprudemment l'anneau magique, et portée vers l'artiste, qui ressent pour elle un amour ardent et respectueux. Après avoir passé quelques jours dans une hésitation qui inquiète fort Soliman, puisqu'il s'écrie :

Oui, depuis quatre jours, hommes d'armes, lévites,
Tout veille, tout est prêt; — la flamme est sur l'autel,
Et quand l'heure est venue, au moment solennel,
O perfide Balkis, tu me fuis, tu m'évites!...

Le fait est que Balkis se conduit fort mal et que, pendant quatre jours, on ne sait trop ce qu'elle devient; elle découche, elle se perd dans le temple à s'entretenir avec Adoniram. Et ce qui prouve que la conduite de la reine Balkis est plus que légère, c'est qu'elle simule une scène de volupté avec Soliman, pendant laquelle elle lui administre un narcotique. C'est pendant ce sommeil factice de Soliman que Balkis lui arrache du doigt l'anneau magique dont elle va se servir pour sauver son amant; mais les choses s'embrouillent, Soliman se réveille furieux et jaloux comme un tigre, une conspiration de trois ouvriers s'ourdit contre Adoniram, qui meurt assassiné sur les bords affreux du Cédron. Balkis, qui avait assisté son amant jusqu'à son dernier soupir, s'écrie alors :

Emportons dans la nuit vers un autre rivage
Les restes vénérés du maître qui n'est plus!
Et que son nom divin soit redit d'âge en âge
Jusques au dernier jour des siècles révolus!

Ainsi finit la comédie, le drame burlesque que MM. Jules Barbier et Michel Carré ont tiré d'une légende admirable. La reine Balkis n'est qu'une *zingara*, le roi Soliman qu'un niais qui se laisse embéguiner par cette folle créature, qu'il ne connaît ni d'Ève, ni d'Adam, et Adoniram est un de ces artistes impuissans et orgueilleux qui ont la bouche pleine de belles théories et qui ne peuvent rien créer. Il manque son chef-d'œuvre, — la mer d'airain, — et la pièce où il devrait jouer un rôle si important est dépourvue de toute espèce d'intérêt, de style aussi bien que de sens commun.

On peut s'étonner qu'un artiste aussi distingué que M. Gounod, qui a déjà une certaine expérience du théâtre, ait pu se faire illusion sur le mérite du poème que nous venons d'analyser. Comment l'administration de l'Opéra n'a-t-elle pas prévu que le *libretto* de *la Reine de Saba* était impossible, et que le compositeur, à moins d'être un homme de génie, aurait de la peine à sauver du naufrage une si triste conception dramatique? Lorsque le bruit se répandit que M. Gounod composait un grand ouvrage sur le sujet de *la Reine de Saba*, nous pensions que l'auteur des chœurs d'*Ulysse* allait au-devant d'une grande tentative, et qu'il ne manquerait pas une si belle occasion de développer son instinct de poésie religieuse dans un vaste tableau de musique chorale. Conçoit-on qu'ayant à ouvrir le temple de Salomon sur la scène de l'Opéra, pouvant disposer de toutes les traditions bibliques sur la musique des Hébreux et leurs magnifiques cérémonies, M. Gounod et ses collaborateurs n'aient pas eu même l'idée d'essayer un si grand coup de maître? Mais si on eût consulté seulement le premier décorateur venu, il aurait compris immédiatement tout le parti qu'on pouvait tirer du magnifique tableau que nous indiquons : « En ce temps-là, Salomon célébra une fête solennelle, et avec lui était tout le peuple d'Israël, qui formait une grande assemblée. » S'imagine-t-on, après ces paroles, le temple de Jérusalem rempli de prêtres, de chanteurs, de musiciens divisés en corps séparés ayant chacun en tête un coryphée conduisant la marche et dirigeant l'exécution! Quels effets d'ensemble et de contraste on aurait pu obtenir avec une si grande masse de voix et d'instrumens groupés autour d'un centre lumineux où le roi-prophète se serait écrié sur une noble mélopée accompagnée par des harpes : « J'ai achevé, ô Éternel, de bâtir une maison pour ta demeure, un domicile fixe, afin que tu y habites éternellement! » Des hymnes diverses de poésie, d'accent et de rhythme auraient enveloppé cette invocation suprême du roi, et un *hosanna* puissant, entonné par les prêtres, par la foule et tous les instrumens, aurait terminé cette grande scène biblique, digne du génie de Handel ou de Sébastien Bach. Voyons ce qu'a fait M. Gounod.

Il n'y a pas d'ouverture à *la Reine de Saba*. Une simple introduction, une sorte de choral symphonique, dont il n'y a absolument rien à dire, précède le lever du rideau, qui laisse voir l'atelier d'Adoniram, rempli de modèles et de figures gigantesques. Le récitatif pompeux et ampoulé par lequel Adoniram exprime ses pensées philosophiques sur la vanité de la vie et des travaux humains, ce qui est assez singulier pour un artiste, ce récitatif n'a aucun caractère. C'est une froide déclamation où il semble que M. Gounod ait voulu écarter toute note caractéristique qui aurait pu don-

ner de l'aplomb au récit de cet homme, désabusé déjà de la gloire. Le défaut que nous signalons ici dans le récitatif d'Adoniram est capital, et il règne dans toute la partition. Le musicien n'a pas su trouver non plus une mélodie heureuse pour le jeune élève d'Adoniram, Benoni, qui vient lui annoncer l'arrivée de la reine Balkis à Jérusalem. En décrivant la beauté de cette femme extraordinaire par des vers comme ceux-ci :

Comme la naissante aurore
Se lève, pâle encore,
Dans l'azur des cieux...

le compositeur n'a pas rencontré un de ces chants légendaires et naïfs comme il y en a dans le *Joseph* de Méhul, voire dans *l'Enfant prodigue* de M. Auber, ce qui est assez piquant M. Gounod lui-même a fait un chef-d'œuvre dans ce genre de mélodie agreste et primitive : nous voulons parler du chant du pâtre, au troisième acte de son opéra de *Sapho*. Quant à la scène des trois ouvriers, Phanor, Amrou et Methousael, qui, jaloux de la grande renommée d'Adoniram, viennent se plaindre à lui de l'injustice dont ils se croient les victimes, ce n'est vraiment ni du récitatif ni du chant cursif qu'on puisse suivre et saisir. La scène qui termine l'acte se passe sur une vaste terrasse qui domine toute la ville de Jérusalem, en présence du roi Soliman, de la reine Balkis et de tout un peuple de courtisans. Une marche assez médiocre sert d'introduction à Adoniram, suivi de ses nombreux ouvriers. La reine a manifesté le désir de le voir et de le questionner sur la grandeur de ses travaux. Elle lui dit :

Devant vos ouvriers, que ne puis-je vous dire
Combien votre génie en sa simplicité,
Maître, me paraît grand, et combien je l'admire!

— Si c'est là votre volonté, répond Adoniram, je vais la satisfaire. — Il monte alors les degrés du temple, trace en l'air un signe symbolique qui fait remuer dans la plaine tout un peuple d'ouvriers. Cette scène obscure, décousue et dépourvue d'intérêt, n'a rien inspiré au musicien qui vaille la peine d'être remarqué : c'est un interminable récit où l'on sent une forte imitation du style de Meyerbeer. L'entrevue d'Adoniram et de la reine n'a donné lieu qu'à un fatigant dialogue, sans que jamais les deux voix parviennent à s'unir dans un ensemble harmonieux. C'est une véritable *déploration* dans le vieux sens de ce mot, un verbiage incolore, d'une fâcheuse monotonie.

Au second acte, qui s'ouvre sur un bois de cèdres et de palmiers, on remarque un chœur fort agréable que chantent les suivantes de Balkis :

Déjà l'aube matinale.

Celui qui vient après, chœur dialogué en deux parties, entre les suivantes de Balkis et des jeunes filles juives, est plus joli encore, bien qu'il soit d'un style un peu léger pour un grand ouvrage biblique. On pourrait même

trouver que ce dernier chœur, que le public a fait répéter, a beaucoup d'analogie avec une agréable mélodie des *Vêpres siciliennes* de M. Verdi :

La brise souffle au loin
Plus légère et plus pure.

Et ce n'est pas le seul hommage que M. Gounod ait rendu à l'auteur de *Rigoletto;* mais la musique du divertissement est médiocre, ainsi que l'air que chante Balkis pour exprimer l'amour et l'admiration qu'elle ressent pour le grand artiste dont elle vient de voir la puissance mystérieuse.

L'oublier, lui que j'ai pu voir
De son bras dominant l'espace!

Le duo qui suit, entre Adoniram et la reine Balkis, est une contre-épreuve de la grande scène dramatique du quatrième acte des *Huguenots,* entre Raoul et Valentine. Ces deux êtres qui s'aiment malgré tant d'obstacles qui les séparent ne trouvent rien à se dire d'intéressant et l'entrevue se passe en un interminable dialogue, chacun parlant tour à tour sur une phraséologie musicale insipide. L'acte se termine par un quatuor entre Adoniram, Balkis, Benoni et Sarahil, la suivante de la reine. Ce quatuor, d'un très heureux effet, est charpenté à la manière de M. Verdi, c'est-à-dire que le ténor Adoniram tient le motif principal pendant que les autres voix l'accompagnent et le suivent en une progression éclatante. C'est le morceau le mieux construit de tout l'ouvrage. Le troisième acte, qui introduit le spectateur dans une grande salle du palais d'été de Soliman, n'est guère plus riche d'idées musicales que les deux premiers. Ce sont toujours d'interminables récitatifs entre les trois ouvriers conspirateurs, entre Soliman et Adoniram, dont le roi est jaloux et qu'il cherche à perdre par des questions captieuses, entre Balkis et Soliman, que la reine enivre dans une lutte voluptueuse. Ni l'air de Balkis :

Ce n'est pas votre amour, seigneur, qui m'épouvante,

ni le chœur qu'on chante derrière les coulisses pour former une opposition de mélodrame, ne méritent une mention honorable. Au quatrième acte, considérablement réduit, on ne trouve qu'une espèce de quatuor entre Adoniram et les trois ouvriers conspirateurs qui le tuent, et les cris douloureux de Balkis agenouillée aux pieds de son amant expirant. C'est peut-être ce qu'il y a de plus noble et de plus ému dans tout l'ouvrage que cette clameur douloureuse de Balkis et le chœur qui lui fait écho :

O terreur! ô forfait!

Telle est cette œuvre d'un homme de talent dont nous avons eu si souvent, dans la *Revue,* à louer les nobles efforts. Le poème de *la Reine de Saba* est sans doute d'une déplorable indigence, et l'on n'y trouve ni caractères, ni situations; mais l'insuffisance du poème ne saurait excuser le musicien. Quelques jolis chœurs, un quatuor qui termine le second acte, entièrement imité de la manière de M. Verdi, des lambeaux de mélodies

au milieu d'une insupportable déclamation qui vous pèse sur le cerveau, c'est là tout ce qu'on peut signaler dans un opéra qui était primitivement en cinq actes, et dont on a retranché au moins un tiers. Le musicien mériterait peut-être un blâme plus sévère, s'il fallait admettre que l'opéra de *la Reine de Saba* fût le résultat d'un système, l'œuvre d'un imitateur de M. Richard Wagner, de Robert Schumann et des infirmités du génie de Beethoven. Nous savons que l'esprit ingénieux, mais faible de M. Gounod a le malheur d'admirer certaines parties altérées des derniers quatuors de Beethoven. C'est la source troublée d'où sont sortis les mauvais musiciens de l'Allemagne moderne, les Listz, les Wagner, les Schumann, sans omettre Mendelssohn pour certaines parties équivoques de son style. Si M. Gounod a réellement épousé la doctrine de la *mélodie continue,* de la *mélodie de la forêt vierge* et du *soleil couchant* qui fait le charme du *Tannhäuser* et du *Lohengrin,* mélodie qu'on peut comparer à la lettre d'Arlequin où il disait : « Pour les points et les virgules, je ne m'en occupe pas; je vous laisse la liberté de les placer où vous voudrez, » M. Gounod, dans cette supposition que j'aime à croire impossible, serait irrévocablement perdu. Jamais il ne réussirait dans ses folles visées, jamais il ne ferait accepter du public français de telles aberrations. Si *la Reine de Saba* au contraire n'est qu'une erreur, la faute, la défaillance passagère d'un musicien éminemment distingué, M. Gounod trouvera dans la leçon qu'il vient de recevoir un avertissement salutaire pour l'avenir, et il pourra chanter un jour avec le grand poète de l'idéal chrétien :

Nel mezzo del cammin di nostra vita,
Mi ritrovai per una selva oscura,
Che la diritta via era smarrita.
Ahi! quanto a dir qual era è cosa dura!

L'exécution de *la Reine de Saba* n'est guère satisfaisante. Mme Gueymard, qui se porte à ravir, manque de distinction dans le rôle de Balkis, et sa belle voix, qui aspire à descendre un peu, a bien de la peine à soulever la lourde mélopée qu'on lui donne à débiter. M. Gueymard, dans le personnage de l'artiste démocrate Adoniram, déploie toute la vigueur de ses muscles, qui sont, ma foi, bien pris. M. Belval se tire d'affaire dans le rôle de Soliman, et il n'y a que les chœurs, et surtout Mlle Livry, dont les pieds sont si malins et si audacieux, qui méritent une mention honorable.

L'instrumentation du nouvel ouvrage de M. Gounod a les qualités et les défauts de celle de ses opéras antérieurs : elle manque d'éclat et de force. M. Gounod n'est pas coloriste. Il néglige en général les instrumens à cordes, les violons particulièrement; et il emploie volontiers les altos, les violoncelles, les instrumens à vent, tels que la clarinette, le hautbois, le basson, qu'il tient dans la partie inférieure de l'échelle. Il résulte de l'emploi fréquent de ces teintes grises une certaine monotonie, une sonorité lourde, étouffée, remplie de détails qui ne portent pas et où ne pénètre presque jamais la vive lumière d'un rayon mélodique. On dirait l'instrumentation d'un oratorio, le coloris maigre d'un peintre par trop spiritualiste, comme l'était Ary Scheffer, qui semblait craindre que l'âme de ses personnages n'étouffât dans un corps

sain et bien portant. Cette manière de procéder de M. Gounod a quelque rapport aussi avec l'instrumentation de Mendelssohn, lorsque l'auteur du *Songe d'une Nuit d'été* ne tient pas dans la main un de ces rhythmes piquans sur lesquels il s'élance et chevauche dans l'espace de l'imagination. J'entends parler de ces *scherzi* délicieux qui sont la partie originale de l'œuvre de Mendelssohn. M. Gounod n'a rien de ce *brio*, de cette fantaisie caressante, de ce profond sentiment religieux, qui placent Mendelssohn immédiatement au-dessous des grands maîtres de l'art.

Pourquoi ne le dirions-nous pas en terminant? Après la chute éclatante et méritée du *Tannhäuser* de M. Richard Wagner, le froid accueil qu'on vient de faire au dernier ouvrage de M. Gounod confirme les principes que nous défendons ici depuis tant d'années. C'est bien à M. Gounod et à son groupe que nous pensions en signalant ces admirateurs discrets de M. Richard Wagner qui n'attendaient que le triomphe de *Tannhäuser* pour s'incliner devant la *grande mélodie de la forêt, dont leurs propres œuvres portent plus d'une trace* (1). Je pressentais *la Reine de Saba*, cette lamentable déclamation lyrique qui n'aboutit pas, et où l'idée musicale, c'est-à-dire l'idée sous la forme mélodique, brille par son absence. J'ai toujours rendu justice au talent de M. Gounod, à sa noble ambition de viser au grand, et de tenter des voies nouvelles, et tous ses ouvrages, depuis les chœurs d'*Ulysse, la Nonne Sanglante,* jusqu'à *Philémon et Baucis,* ont été appréciés ici avec une vive sympathie. J'ai toujours cependant gardé quelque inquiétude sur l'avenir de ce musicien ingénieux et délicat, de cet esprit mobile, qui a plus d'instruction que de sentiment, plus de velléités que de passion. Trouvera-t-on jamais en lui un coryphée de l'art, un conducteur d'âmes, un initiateur enfin? C'est ce que je n'ose guère espérer.

On vit un jour un grand poète lyrique, de race royale, s'éprendre d'un fol amour pour une pauvre république naissante. Il passait des journées et des nuits entières sous ses fenêtres à lui exprimer sa passion, à la divertir par des sérénades divines. La jeune innocente se laissa toucher, et un beau soir elle lui dit en lui ouvrant la porte de son cœur : — Entre, ô mon beau Lindor, je suis à toi. — L'illustre poète, pris au piége de sa propre fantaisie, tourna le dos à la belle qu'il avait charmée, et alla porter ailleurs ses *harmonies* et ses *méditations* ineffables. Toute proportion gardée, M. Gounod procède un peu comme le grand poète dont nous venons de parler. Il courtise aussi sa muse avec ardeur, et lorsque celle-ci lui présente une belle situation dramatique à féconder, le musicien s'attarde à jouer du chalumeau au clair de la lune.

P. SCUDO.

P. S. — Une grande artiste de l'Allemagne, Mme Clara Schumann, veuve du compositeur de ce nom, vient d'arriver à Paris. C'est une pianiste d'un beau talent, qui jouit dans son pays d'une grande renommée. Mme Schumann se fera entendre dans une série de concerts qui ne peuvent manquer de fixer l'attention des amateurs.

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril 1861.

V. DE MARS.

e
u
s
-
e
-
-

e
n
e
n
i-
a-
es
a-
t-
rs
d,
rs
és
é-
e,
n.
s,

an
et
tir
au
au
n-
ırs
ée,
de
ré-
e à

ıve
'un
hu-
ıer